

ROBRECHT BOUDENS O. M. I.

DOCTEUR EN HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

MGR CH. J.-E. DE MAZENOD

EVEQUE DE MARSEILLE (1837-1861)

ET LA POLITIQUE

EDITIONS DU CHALET
LYON

Nihil Obstat Romae, die 17 Augusti 1951

SYLVIUS ROMANI, S.R.R.C. Ads.

Fidei Subpromotor Generalis.

Imprimatur

E Vicariatu Urbis, die 17 Augusti 1951

+ ALOYSIUS TRAGLIA *Archiepiscopus Caesarien.*
Vicesgerens.

Imprimi Potest

Romae, die 17 Augusti 1951

LEO DESCHATELETS O.M.I., *Sup. Gen.*

PONTIFICIA UNIVERSITÀ GREGORIANA

Roma, 21. Juni 1951

Piazza della Pilotta

Hochwürdiger lieber Pater !

Da Sie jetzt von uns scheiden, möchte ich Ihnen nochmals herzlich zu Ihrer schönen und sehr verdienstlichen Arbeit Glück wünschen. Es war mir eine ganz besondere Freude, Ihnen dabei einige Dienste leisten zu können, weil ich mich Ihrem Orden in so manchem persönlich verpflichtet fühle.

Sie werden aber — darauf möchte ich Sie schon jetzt aufmerksam machen — nicht bei allen Verehrern Ihres großen und heiligen Stifters Dank und Anerkennung erwarten dürfen. Es ist das ein Los, das uns Historiker oft trifft. Aber ich glaube Ihre Arbeit hat nicht nur das Verdienst, dass Sie die Wahrheit dahin stellt, wo andere gerne ihre Wunschbilder hinsetzen möchten ; ich glaube Sie haben auch Ihrem großem Ordensbegründer damit einen wirklichen Dienst erwiesen. Nicht bloß liebt er die Wahrheit, die er auf Erden schon immer so ernst erstrebt hat, nun im Reiche der Wahrheit noch unendlich mehr, nein seine Gestalt wird uns dadurch nur näher gebracht, und das Vertrauen das wir auf die Heiligen setzen, wird nur größer, wenn wir sehen, dass auch sie die Unzulänglichkeit der geschöpflichen Natur an sich erlebt und unter Ringen und manchen Wandlungen, vielleicht auch unter kleinen Zugeständnissen an die Schwäche ihren Weg aufwärts gegangen sind. Das Grosse an ihnen ist ja nicht, dass sie von Anfang an vollendet waren, sondern dass sie ständig und ehrlich um die Vollendung gerungen haben ; dadurch werden sie uns Vorbild und Kraft. Das haben Sie an einigen Begebenheiten des so reichen Lebens des herrlichen Bischofs gezeigt, der mir durch das, was Sie gesagt haben, noch verehrenswürdiger und persönlich viel lieber geworden ist.

Dafür möchte ich Ihnen nochmals herzlich danken, ehe Sie nun fortfahren. Ich wünsche nur, dass Sie Ihr Werk bald drucken können.

Mit vielen Grüßen und dem Wunsch einer guten Fahrt

Ihr

JOSEPH GRISAR S. J.

PONTIFICIA UNIVERSITÀ GREGORIANA

Roma, 21 juin 1951

Piazza della Pilotta

Mon Révérend et Cher Père,

Avant votre départ je voudrais une fois de plus vous féliciter de tout cœur pour votre beau et si méritoire travail. Ce fut pour moi une joie toute spéciale, de pouvoir à cette occasion vous rendre quelques services, car personnellement, sous plus d'un rapport, je me sens obligé à l'égard de votre Congrégation.

Cependant — je me permets de vous le signaler dès à présent —, n'attendez pas la reconnaissance et l'approbation de tous les admirateurs de votre grand et saint fondateur —, c'est un sort qui nous guette fréquemment, nous-autres historiens. Je crois toutefois que vous avez non seulement le mérite d'avoir écrit la vérité, là où d'autres auraient préféré voir le fruit de leur imagination, mais encore d'avoir rendu un réel service à votre fondateur lui-même. Déjà de son vivant il aimait la vérité pour laquelle il luttait si farouchement ; combien infiniment plus doit-il la chérir maintenant dans le Royaume de la Vérité ! Par vous sa personnalité nous a été rendue plus accessible. La confiance que nous plaçons dans les saints grandit dans la mesure où nous voyons qu'eux aussi ont éprouvé les imperfections de la nature créée, et qu'ils ont dû gravir le chemin de la perfection au prix de luttes et de nombreux tâtonnements, voire même au prix de quelques concessions à la faiblesse. Ce qui fait leur grandeur, ce n'est pas qu'ils aient été parfaits dès le début, c'est d'avoir inlassablement et sincèrement lutté pour atteindre la perfection. C'est ainsi qu'ils nous sont un modèle et un stimulant. Vous avez montré cela dans quelques événements de la vie si riche du grand évêque, et vous avez contribué de la sorte à me le rendre plus vénérable et personnellement plus attachant.

De tout ceci je vous remercie sincèrement encore une fois avant votre départ. Je souhaite que vous puissiez bientôt confier votre ouvrage à l'impression.

Agréez mes cordiales salutations et mes souhaits d'un bon voyage

Votre

JOSEPH GRISAR S. J.

J'ai un devoir de reconnaissance à remplir envers tous ceux qui m'ont aidé à ce travail. En tout premier lieu je dois remercier le Révérend Père J. Grisar S. J., professeur à la Faculté d'Histoire Ecclésiastique de l'Université Grégorienne à Rome, qui n'a cessé de m'encourager et qui, avec simplicité, a mis à ma disposition sa longue pratique des archives et son expérience du travail historique. Ma reconnaissance va également au Révérend Père P. Droulers S. J. professeur à la même Faculté, auquel je dois de précieux renseignements, à propos surtout de la question sociale en France au XIX^e siècle.

Un merci bien sincère enfin à mes confrères, les RR. PP. R. Bastin et J. Jacqmin, qui ont bien voulu relire mon texte pour la mise au point de la langue et du style.

R. B.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

A. Sources non imprimées

I. — ARCHIVES SECRETES DU VATICAN¹

Secrétairerie d'Etat :

Rubrica 248 : Parigi - Nunzio (1823-1846)

Rubrica 261 : Ambasciata di Francia (1832-1846)

Rubrica 283 : Vescovi Esteri (1820-1846)

II. — ARCHIVES DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE - ROME²

— Scritture riferite nei Congressi

1° Francia : vol. 4 : années 1857-1861

2° Barberia : vol. 13 : années 1828-1832

vol. 14 : années 1833-1835

3° America Centr., etc.

vol. 15 : années 1846-1848

4° Indie Orientali

vol. 17 : années 1859-1861

— Lettere e Decreti della S. C. de Propaganda Fide e Biglietti di Monsignor Segretario
Anno 1860

III. — ARCHIVES GÉNÉRALES O.M.I. - ROME

— Correspondance : Lettres et Brefs de Papes
 Lettres de Cardinaux
 Lettres de Nonces
 Lettres d'Evêques
 Lettres d'Oblats ou aux Oblats
 Question de Lamennais³

¹ Pour faciliter des recherches ultérieures nous signalons ici que trois autres dossiers ont été examinés : Rubr. 244, 257 et 291. Ils ne contiennent rien d'utile pour la présente étude.

² Les Archives de la Propagande ne contiennent que *per accidens* des documents qui peuvent intéresser le sujet traité. On y découvre des données fort utiles autour de la controverse relative à l'élévation à l'épiscopat de Mgr de Mazenod, vue la connexion de cette promotion avec la charge qui lui échet de Visiteur Apostolique de Tunis et Tripoli. L'évêque de Marseille comptait, de par ailleurs, au palais de la Propagande, des amis très dévoués, au premier rang desquels citons le cardinal Barnabò.

— De Maz., Ecr. de Jeunesse.

— Registre des Chapitres Généraux

— Journal de Mgr de Mazenod : débutant le 10 janvier 1837. Une grande partie de ce Journal a été perdue. On ne possède actuellement que 10 cahiers (28 cm. X 20) de 1837 à 1845, encore contiennent-ils de nombreuses lacunes.⁴

— Manuscrit Yenveux : 9 volumes. Un commentaire de la Règle des Oblats de M. L, par des extraits de lettres de Mgr. de Mazenod. Source peu sûre, en raison des arrangements du P. Yenveux, utile seulement pour quelques fragments de lettres dont on ne possède plus ni original ni copie plus autorisée.

IV. — ARCHIVES DE L'ÉVÊCHE DE MARSEILLE⁵

— Correspondance : Registre I (20 janvier 1823 - 31 déc. 1825)
Registre II (1 janvier 1826 - 31 déc. 1834)
Registre III (1 janv. 1835 - 9 nov. 1838)
Registre IV (9 nov. 1838-8 mars 1844)
Registre V (20 mars 1844 - 3 janv. 1851)
Registre VI (6 janv. 1851 - 12 mai 1858)
Registre VII (14 mai 1858 - 18 mai 1861)

V. — ARCHIVES NATIONALES - PARIS⁶

F-7 6767 : Police Générale. Affaires Politiques (carton : Bouches-du-Rhône).

F-7 9792 : Affaires administratives, objets généraux. 1814-1830. Missions religieuses.

F-19 1307¹ : Fête du Roi : attitude du clergé : 1831-1835.

F-19 1307² : Fête du Roi : attitude du clergé : 1836-1839.

F-19 1930 : Rapports entre la France et Rome sous la Monarchie de Juillet.

F-19 2033 : Circonscriptions Episcopales.

F-19 2448 : Cardinaux : nominations, promotions. Dossiers.

F-19 2476 : Evêques auxiliaires et in partibus.

³ Par rapport à la question de Lamennais les archives contiennent : lettre du 8 août 1823 (Lam. à Maz.), du 30 mars 1831 (Lam. à Maz. et Lam. Au P. Touche), du 17 avril 1831 (Lam. à Maz.), du 22 avril 1831 (Lam. à Maz.), du 28 mai 1831 (Lam. à Touche). Il y a aussi la copie d'une lettre de Lamennais à M. l'abbé Ch. Bretenière (26 mars 1831) et de sa réponse (11 avr. 1831). Également une lettre de l'abbé Combalot à Mgr de Mazenod (17 nov. 1831).

⁴ Voici ce qu'on possède actuellement du *Journal* : cahier 1 (10 janv. - 17 mai 1837), 2 (17 mai - 13 sept. 1837), 3 (13 sept. - 11 oct. 1837), 4 (11 janvier - 29 avr. 1838), 5 (29 avr. - 6 sept. 1838), 6 (6 sept. 1838 - 16 févr. 1839), 7 (17 févr. - 6 mai 1839), 8 (9 nov. 1839 - 17 déc. 1840), 9 (18 avr. - 2 sept. 1844), 10 (10 avr. - 11 août 1845).

⁵ Les registres contenant les minutes de la correspondance de Mgr de Mazenod ont été d'une très grande utilité. Nous avons pu y recourir presque chaque fois que la lettre originale n'a pas été retrouvée dans d'autres archives. Qu'on veuille remarquer que dans certains registres les documents mêmes sont numérotés ; pour les autres nous avons cité d'après la page.

⁶ Les documents contenus dans les Archives Nationales sont abondants. Il faut nécessairement limiter ses recherches aux dossiers qui ont le plus de chance de contenir des données utiles. En plus des numéros cités, d'autres dossiers contiennent des documents qui ont rapport à Mgr de Mazenod, mais qui n'ont pas été employés dans cette étude, parce qu'étrangers à son sujet. Il s'agit de F-19 722, 763³, 907¹, 1308¹, 1308², 1308³, 1758, 1933, 5556, 5684, 6090, 6252. D'autre part les dossiers suivants ont été consultés sans résultat aucun : F-19 1931, 1932, 1937, 2463, 2464, 2609, 2610, 2633, 2634, 2970, 3969, 3971, 3972, 4633, 5434, 5561, 5604, 5605, 5607, 5608, 6091, 6092, 6093, 6213, 6254, 6360. De même que les dossiers ayant rapport au département des Bouches-du-Rhône : F-3-II (8, 9, 10, 11), F-3-B-II (5, 6), F-1-C-III (10) et F-1-A-405.

- F-19 2535 : Dossiers personnels des Archevêques et Evêques de France : XIX^e siècle. - Mgr de Mazenod.
- F-19 2556 : Dossiers personnels des Archevêques et Evêques de France : XIX^e siècle. - Mgr de Mazenod.
- F-19 3970 : Liberté d'enseignement.
- F-19 4063 : Petits Séminaires et écoles secondaires ecclésiastiques : réglementation, rapports, correspondance, états (XIX^e siècle).
- F-19 5555 : Missions et Prédications extraordinaires (XIX^e S.).
- F-19 5557 : Missions et Prédications extraordinaires (XIX^e S.).
- F-19 5601 : Monarchie de Juillet. Attitude politique du clergé.
- F-19 5602¹ : Attentats de 1835 et 1836.
- F-19 5603 : Mort de Charles X.
- F-19 5606 : Second Empire. Rapports sur le Clergé.
- F-19 5737 : Police des Cultes.
- F-19 5822 : Police des Cultes.

VI. — ARCHIVES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES — QUAI D'ORSAY - PARIS.

Correspondance Politique. Rome. Vol. 973.

Vol. 974.

Vol. 975.

VII. — ARCHIVES DU SENAT (CONSEIL DE LA REPUBLIQUE) — PALAIS DU LUXEMBOURG - PARIS.

Procès Verbaux des Séances du Sénat.

Années 1856 - 1857 - 1858 - 1859 - 1860 - 1861.

VIII. — ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHONE - MARSEILLE.⁷

Cote 4.V.I. : Evêques de Marseille 1823-1905.

30.V.1. : Missions et Missionnaires.

Carton : Rumeurs à l'occasion de l'interdit de la chapelle des missionnaires de France 1823.

33.V.1. : Police des Cultes. Esprit politique du clergé.

43.V.1 : Evêché de Marseille 1812-1858.

⁷ Les cotes suivantes contiennent des documents de ou sur Mgr de Mazenod, mais n'ayant aucun rapport avec la politique : 6.V.I., 12.V.1., 22.V.1., 37.V.2,3,5.,44.V.1. et 2., 47.V.L, 51.V.L, 52.V.2., 53.V.1., 56.V.L, 87.V.1. Le résultat a été négatif dans les cotes : 2.V.I., 7.V.I., 24.V.1 et 2., 31.V.2., 34.V.1., 37.V.1., 52.V.L, 53.V.2., 55.V.1., 62.V.1, 2, 10 et II, 84.V.L, 86.V.L, 93.V.2 et 3. La cote 37.V.4. est restée introuvable.

IX. — ARCHIVES COMMUNALES DE LA VILLE DE MARSEILLE.⁸

Série P. art. 24 : Rapports avec l'Evêque.

Série P. art. 160 : Processions.

X. — ARCHIVES DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE PAUL ARBAUD AIX-EN-PROVENCE.

Cote 2687-A, 3. Carton : Fortuné et Eugène de Mazenod.

XI — ARCHIVES BIBL. MEJANES - AIX-EN-PROVENCE.

Doss. B.

B. Sources imprimées

Les sources imprimées ayant servi à notre étude sont très peu nombreuses. Il existe un recueil factice des mandements et circulaires de Mgr de Mazenod ; il y a aussi les *Ordos*, précieux pour les *Monita* qu'ils contiennent. Citons encore, comme sources imprimées, les deux biographies de l'évêque de Marseille, pour autant qu'elles contiennent des documents ou des fragments de documents dont l'original a été perdu : RAMBERT, *Vie de Mgr Ch.J.-Eugène de Mazenod* (Tours 1883) et REY, *Histoire de Mgr Ch.-J.-Eugène de Mazenod* (Rome 1928), chacune en 2 volumes.

Pour les actes pontificaux nous avons consulté : BERNASCONI, A. M., *Acta Gregorii Papae XVI, scilicet constitutiones, bullae, litterae apostolicae, epistolae*, auspice card. V. Vanutelli recensita (4 vol.) Roma 1901-1904 ; et le *Bullarii Romani Continuatio* (ne va pas plus loin que 1835). Pour Pie IX : *Acta Pii IX papae* (6 vol.) Roma 1858-1875. Comme journaux citons surtout l'*Ami de la Religion*.⁹ Nous avons parcouru également les articles de *l'Avenir*, édités en 7 volumes (Louvain 1830-1831).

Comme œuvres d'autres évêques nous avons consulté, pour la question sociale, les *Œuvres Complètes de MGR. GIRAUD* (Lille 1863) et les *Œuvres Sacerdotales* du cardinal PIE (second vol. - Paris 1881). Les textes d'autres évêques que nous citons ont été trouvés dans leur biographie.

Nous avons enfin eu recours à quelques publications de correspondance : la correspondance de Lamennais (les éditions de FORGUES et de BLAIZE, ainsi que les *Lettere inedite*, pubblicate a cura del sac. dott. Fr. Salanitri S. S., supplemento del fascicolo quarto di *Salesianum*, ottobre-dicembre 1940) ; la *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Madame Swetchine*, publiée par le comte de Falloux (Paris 1907) ; enfin le quatrième volume de la *Correspondance* de Louis Veuillot (tome XVIII des *Œuvres Complètes*) Paris 1931.

II. — Bibliographie

Dans les listes ci-dessous nous énumérons tous les livres et articles dont nous nous sommes servi, d'une façon ou d'une autre, dans la rédaction de notre étude. Tous ces ouvrages n'ont pas été lus en entier ; parfois ils n'ont été consultés que pour une question spéciale. Nous ne mentionnons pas les livres que nous n'avons pas eu en mains, bien que nous en ayons trouvé ailleurs des passages cités ou des idées empruntées — dans ce cas nous mettons en note l'endroit où la citation a été trouvée.

⁸ Dans la série P. les articles 153, 158 et 159 contiennent des documents de ou sur Mgr de Mazenod, mais sans utilité pour notre sujet. Le résultat a été négatif dans les articles 6, 12, 48, 124, 125, 129, 151, 152, 154 et 156.

⁹ Pour des renseignements sur le contenu et la valeur historique de *l'Ami de la Religion et du Roi*, voir l'excellent article de M. LEDOS, E. G. (D.H.E. II. 1225-1230).

Il était évidemment impossible de lire tout ce qui a été écrit sur les différentes questions.¹⁰ Nous nous sommes donc limité à lire, sur les sujets respectifs, quelques ouvrages principaux, en ayant soin de ne pas arrêter notre choix à des seuls livres catholiques. Le fait qu'un auteur figure dans une liste ne constitue donc pas nécessairement une recommandation.

Nous suivons ici la division même du livre : d'abord les ouvrages (généraux et spéciaux) sur l'histoire politique et religieuse de la France ; ensuite les travaux sur les deux questions spéciales que nous avons traitées : Lamennais, et la lutte pour la liberté de l'enseignement. Il est évident que dans les deux dernières listes, nous ne répétons plus les ouvrages généraux qui figurent déjà dans la première liste, même s'ils nous ont beaucoup servi pour les questions spéciales.

I. — Ouvrages sur l'histoire politique et religieuse.

BAUNARD, MGR., *Un Siècle de l'Eglise de France 1800-1900*, Paris 1906.

BELLAMY, J., *La Théologie au XIX^e Siècle*, Paris 1904.

BERTIER DE SAUVIGNY, DE, *Le Comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*, Paris 1948. BRUGERETTE, J., *Le Prêtre Français et la Société Contemporaine T. I.*

La Restauration catholique, Paris 1933. BURNICHON, J., *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle (1814-1914)*, 4 vol., Paris 1914-1919. BUSQUET, R., *Histoire de Marseille*, Paris 1945. CHARLETY, S., *La Monarchie de Juillet*, Paris 1921. CHARLETY, S., *La Restauration*, Paris 1921. CONSTANT, G., *Le Réveil religieux en France au début du XIX^e siècle*

R. H. E. XXIX (1933) 905-950 et XXX (1934) 54-84. CORRIGAN, R., *The Church in the Nineteenth Century*, Wilwaukee 1938.

DANSETTE, A., *Histoire Religieuse de la France Contemporaine, T. I. De la Révolution à la III^e République*, Paris 1948.

DEBIDOUR, A., *Histoire des Rapports de l'Eglise et de l'Etat, 1789-1870*, 2 vol., Paris 1898.

DE LA GORGE, P., *Histoire de la Seconde République Française*, 2 vol., Paris 1887.

DE LA GORGE, P., *Histoire du Second Empire*, 7 vol., Paris²1908.

DE LA GORGE, P., *Histoire Religieuse de la Révolution Française, T. V.*, Paris²1938.

DEMARCO, D., *Il Tramonto dello Stato Pontificio*, Roma 1949.

DROUIN, P., *Origines liguriennes de nos Saintes Règles*, Et. Obl. I (1942) 210-220.

DROULERS, P., *Le Cardinal d'Astros et la République de 1848*, Bulletin de Littérature Ecclésiastique (Institut Cath. Toulouse) avril-juin 1950 pp. 88-112.

DUDON, P., *Les Nominations Episcopales*, Etudes 94 (1903) 809-832.

DUROSELLE, J.-B., *L'Attitude politique et sociale des Catholiques Français en 1848*, R. H. E. F. XXXIV (1948) 44-62.

GOYAU, G., *Histoire Religieuse* (Coll. Hist. de la Nation Française, dirigée par G. Hanotaux, T. VI) Paris 1922.

GRANDMAISON, G., DE, *La Congrégation*, Paris 1889.

¹⁰ On trouvera une bonne bibliographie sur le catholicisme français depuis 1802, dans deux articles de M. G. WEIHX, parus dans la *Revue de Synthèse Historique* : XV (1907) 319-356 (indiquant les principaux ouvrages parus de 1870 à 1907) et XL (1925) 57-71 (pour les ouvrages parus de 1907 à 1925).

- GROETHUYSEN, B., *Die Entstehung der Bürgerlichen Welt und Lebensanschauung in Frankreich*, 2 vol., Munster 1927-1930.
- GUILLEMIN, H., *Histoire des Catholiques Français au XIX^e Siècle*, Genève-Paris-Montréal 1947.
- GTJRIAN, W., *Die Politischen und Sozialen Ideen des Französischen Katholizismus*, Munster-Gladbach 1928.
- HAUBTMANN, P., *Trois Dates d'histoire religieuse : Juillet 1830-février, juin 1848*, *Etudes* 257 (1948) 145-168.
- KASSNER, R., *Das neunzehnte Jahrhundert*, Erlenbach-Zürich 1947.
- LACORDAIRE, *Œuvres Philosophiques et Politiques* (t. VII des Œuvres Complètes), Paris 1914.
- LAMBRUSCHINI, L., *La mia Nunziatura di Francia* (a cura di Pietro Pirri), Bologna 1934.
- LECANUET, *Montalembert*, 3 vol., Paris 1902-1904.
- LEFLON, J., *La Crise Révolutionnaire dans la première moitié du XIX^e siècle* (Hist. de l'Egl. Fliche-Martin XX), Paris 1949.
- LEFLON, J., *Le Clergé de second ordre sous le Consulat et le premier Empire*, R. H. E. F. 31 (1945) 97-119.
- LEFLON, J., *L'Eglise de France et la Révolution de 1848*, Paris 1948.
- LEFLON, J., *Monsieur Emery*, T. II, Paris 1946.
- MADAULE, J., *Histoire de France*, T. II, Paris 1945.
- MAHIEU, L. *Mgr Louis Belmas*, 2 vol., Paris 1934.
- MARTIN, MGR J.-P., *La Nonciature de Paris et les Affaires Ecclésiastiques de France sous le Règne de Louis-Philippe* (1830-1848), Paris 1949.
- MAURAIN, J., *La Politique Ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Paris 1930.
- MAURAIN, J., *Le Saint-Siège et la France de décembre 1851 à avril 1853*, Paris 1930.
- MOLLAT, G., *La Question Romaine*, Paris²1932.
- MORNET, D., *Les Origines intellectuelles de la Révolution Française 1715-1787*, Paris⁴ 1947.
- MOURRET, F., *L'Eglise Contemporaine* (Hist. de l'Egl. VIII), Paris 1928.
- MOURRET, F., *Le Mouvement catholique en France de 1830 à 1850*, Paris 1917.
- OMODEO, A., *Aspetti del Cattolicesimo della Restaurazione*, Torino 1946.
- OMODEO, A. :, *Cattolicesimo e Civiltà moderna nel secolo XIX*, *La Critica* (Napoli) 34 (1936) 438-450, 35 (1937) 41-59 et 180-206, 36 1938) 183-203.
- OMODEO, A., *La Cultura Francese nell'età della Restaurazione*, Milano-Verona 1946.
- PAGUELLE DE FOLLENAY, J., *Vie du Cardinal Guibert*, 2 vol., Paris 1896.
- POUTHAS, CH. H., *Démocraties et Capitalisme*, Paris²1948.
- POUTHAS, CH. H., *Le Clergé sous la monarchie constitutionnelle 1814-1848*, R. H. E. F. XXIX (1943) 19-53.
- RAMBERT, *Vie de Mgr Ch.-J.-Eugène de Mazenod*, 2 vol., Tours 1883.
- REY, Ach., *Histoire de Mgr Ch.-J.-Eugène de Mazenod*, 2 vol., Rome 1928.
- RICARD, Mgr, *Mgr Ch.-J.E. de Mazenod*, Paris-Lyon 1892.

- RUGGIERO, G. DE, *Storia del Liberalismo Europeo*, Bari 1925.
- SCHMIDLIN, J., *Papstgeschichte der neuesten Zeit*, T. I et II, München³ 1933 et 1934.
- SEIGNOBOS, CH., *Histoire Contemporaine depuis 1815*, Paris 1911.
- SEVRIN, E., *Les Missions religieuses en France sous la Restauration*, T. L, Saint-Mandé (Seine) 1948.
- THIEL, J.F., *Une Date à corriger ?*, Et. Obl. 8 (1949) 301-304.
- THIRY, J., *Les Débuts de la seconde Restauration*, Paris 1947.
- THUREAU-DANGIN, P., *Histoire de la Monarchie de Juillet*, 7 vol., Paris 1897-1904.
- VEIT, L. A., *Zeitalter des Individualismus*, T. II, Freiburg-im-Breisgau 1933.
- VEUILLOT, E., *Louis Veillot*, 4 vol., Paris 1901-1913.
- WEILL, G., *Histoire de l'Idée laïque en France au XIX^e siècle*, Paris² 1929.
- WEILL, G., *Histoire du Catholicisme libéral en France 1828-1908*, Paris 1909.
- WEILL, G., *L'Eveil des nationalités et le mouvement libéral*, Paris 1930.
- WICK, K., *Révolution*, Staatslexikon IV 909-920.
- *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation 1802-1905*. Ouvrage publié sous la direction de la Société Bibliographique avec le concours de 90 collaborateurs diocésains. Préface de Mgr. Baunard. Paris 1907.

II. — Ouvrages sur Lamennais

- En plus des ouvrages sur le catholicisme libéral, cités ci-dessus, il faut mentionner encore :
- AYMARD, J., *Justice ou Charité. Le drame social et ses témoins de 1825 à 1845*, Paris 1945.
- BASSEVILLE, J., *La vie des masses ouvrières il y a cent ans*, L'Ami du Clergé 58 (1948) 321-331.
- BOUTARD, CH. *Lamennais, sa vie et ses doctrines*, 3 vol., Paris 1908-1913.
- CALIPPE, CH., *L'attitude sociale des catholiques français au XIX^e siècle*, 3 vol., Paris 1911.
- CARCOPINO, CL., *Les Doctrines Sociales de Lamennais*, Paris 1942.
- CATTA, E., *L'ordre social chrétien et le cardinal Pie*, La Pensée Catholique n. 10 (1949) 48-83.
- CHANSON, P., *Trois Socialistes Français*, Paris 1945.
- CONSTANTIN, C, *Libéralisme Catholique*, D.T.C. IX 506-629.
- DE VILLEFOSSE, L., *Lamennais ou l'Occasion manquée*, Paris 1944.
- DUDON, P., *Lamennais et le Saint-Siège*, Paris 1911.
- DUROSELLE, J.-B., *Les Débuts du Catholicisme Social en France, 1822-1870*, Paris 1951.
- DUVEAU, G., *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris 1946.
- GOYAU, G., *Autour du Catholicisme Social*, Paris 1912 (5^e série).
- GURIAN, W., *Lamennais*, Staatslexikon III 737-745.
- MASSON, P., *Industrie*, Enc. BdR. VIII 88 ss.
- POISSON, J., *Le Romantisme social de Lamennais. Essai sur la métaphysique des deux sociétés 1833-1854*, Paris 1932.

RICARD, Mgr., *Lamennais*, Paris 1895.

SEE, H., *Histoire Economique de la France*, T. II, Paris 1942.

VALLERY-RADOT, R., *Lamennais ou le prêtre malgré lui*, Paris 1931. Pour le dernier paragraphe du chapitre sur Lamennais (l'aspect social), nous sommes encore en partie redevable au cours professé par le R.P. Droulers S.J., à la faculté d'Histoire Ecclésiastique de l'Université Grégorienne, sur la question sociale et l'Eglise Catholique en France de 1830 à 1848.

III. — Ouvrages sur la lutte pour la liberté de l'enseignement

En plus des ouvrages généraux nous avons consulté :

COGNIOT, G., *La Question Scolaire en 1848 et la Loi Falloux*, Paris 1948.

GARNIER, A., *Frayssinous, son rôle dans l'Université*, Paris 1925.

GARNIER, A., *Les Ordonnances du 16 juin 1828 d'après des documents inédits tirés des Archives du Vatican et des Archives Nationales*, Paris 1929.

SEVRIN, E., *Les Ordonnances de 1828 et Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres*, R.H.E.F. XVI (1930) 5-22.

ABREVIATIONS

Arch. Aff. Etr. :	Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay, Paris.
Arch. Arbaud :	Archives du Musée archéologique et historique Paul Arbaud, Aix-en-Provence.
Arch. Comm. Mars. :	Archives Communales de la ville de Marseille.
Arch. Dép. BdR. :	Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille.
Arch. Ev. Mars. :	Archives de l'Evêché de Marseille.
Arch. Gén. :	Archives de la Congrégation des Oblats de M. I, Rome.
Arch. Méjanes :	Archives de la Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence.
Arch. Nat. :	Archives Nationales, Paris.
Arch. Prop. :	Archives de la S. C. de la Propagande, Rome.
Arch. S. E. :	Archives secrètes du Vatican, Secrétairerie d'Etat.
Arch. Sénat :	Archives du Sénat (Conseil de la République) Palais du Luxembourg, Paris.
Ami Rel. :	L'Ami de la Religion (et du Roi).
D. H. E. :	Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques.
D. T. C. :	Dictionnaire de Théologie Catholique.
Enc. BdR. :	Encyclopédie des Bouches-du-Rhône.
Et. Obl. :	Etudes Oblates (trimestriel, Ottawa).
R. H. E. :	Revue d'Histoire Ecclésiastique.
R. H. E. F. :	Revue d'Histoire de l'Eglise de France.

INTRODUCTION

LA PLACE DE MGR DE MAZENOD

DANS L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE

AU XIX^e SIECLE

L'influence de Mgr de Mazenod sur l'histoire religieuse de la France n'a toute sa signification que replacée dans son cadre historique.

Presqu'à tout point de vue, le XIX^e siècle n'a été que la continuation du siècle « philosophique » qui l'avait précédé. La Révolution de 1789 ne fut possible que parce qu'elle avait été préparée, depuis la mort de Louis XIV, par un courant d'idées qui attaquait en même temps l'ordre social et religieux de l'Ancien Régime, sans d'ailleurs les distinguer suffisamment.¹ Rapidement la Révolution se tourna contre la religion, car le clergé était le principal bénéficiaire des classes privilégiées, et l'Eglise avait, en fait, partie liée avec l'Etat. Il est aisé de suivre, dans le cours de la Révolution Française, la progression de la haine antireligieuse : confiscation des biens de l'Eglise d'abord (2 nov. 1789), ce qui lui enleva, en même temps que sa richesse, tout son prestige moral ; offensive ensuite contre les anciens ordres, déclenchée par le décret du 13 février 1790, d'une violence particulière à l'égard des contemplatifs ; enfin l'acte plus odieux encore de l'acceptation de la Constitution Civile du Clergé (12 juin 1790), par lequel tous les adversaires de la religion tentaient de transformer l'Eglise en institution laïque entièrement à la merci du gouvernement. Le 21 septembre 1792, la royauté était abolie, la république proclamée : quatre mois plus tard, la tête de Louis XVI roulait sous le billot. Dès juillet 1793, la forte personnalité de Robespierre domine la situation. Les suspects sont traduits devant les tribunaux révolutionnaires et, le 10 octobre, paraît le décret de la suppression provisoire de la Constitution. Les événements se succèdent à une vitesse foudroyante et la Terreur, avec son imposant cortège de massacres, est aux portes du pays. Il s'en faut de beaucoup que la conduite des adversaires de la religion ait eu cette note de tolérance dont ils se prévalaient tellement.

Seul le coup d'Etat du 18 Brumaire mettra fin à la persécution. Napoléon, en effet, ramènera l'ordre, première condition du rétablissement de la vie religieuse.

En 1802, le futur évêque de Marseille rentrait d'exil. Le concordat signé entre Bonaparte et le Saint-Siège, l'année précédente, reconnaissait l'Eglise et lui conférait le droit d'existence officielle. En principe le travail de reconstruction pouvait commencer. On se trouvait devant une tâche immense. M. de la Gorce a dressé un sombre tableau de l'état religieux de la France après la Révolution.² En Provence — milieu historique où évolue notre étude — la situation était particulièrement pénible. S'imagine-t-on suffisamment ce que représentait pour ces méridionaux, naturellement portés à extérioriser leurs sentiments, dix années passées sans processions ou pèlerinages — sans aucun éclat extérieur pour nourrir leurs émotions religieuses ? Et partout dans le pays l'esprit voltairien avait laissé des traces plus ou moins profondes.

La vie religieuse pouvait reprendre, mais que de problèmes restaient à résoudre ! Le plus crucial était le petit nombre de prêtres, et cette pénurie se fera sentir, avec quelques légères modifications, durant toute la première moitié du siècle.

En 1803, Mgr de Boisgelin, évêque de Tours, avoua à M. Portails : «Il n'y a pas, à présent, un seul sujet qui se présente pour l'état ecclésiastique ; dans deux ans, la moitié du diocèse sera sans prêtre, et sans culte ».³ Cet aveu, beaucoup d'évêques français auraient pu le faire, car cette même crise se

¹ Voir D. MORNET, *Les Origines intellectuelles de la Révolution Française (1715-1787)*.

² DE LA GORCE, *Histoire Religieuse de la Révolution Française*, V, 156 ss.

³ E. LAVAQUERY, *Le Cardinal de Boisgelin*, II 357.

manifestait un peu partout. M. Portalis, se basant sur le tableau de 26 diocèses, écrivait à Napoléon qu'il y manquait à peu près la sixième partie des prêtres nécessaires.⁴

Au déclin de l'Empire, le clergé comprenait en totalité 35.952 prêtres, à peu près la moitié de l'effectif du clergé sous l'Ancien Régime, pour la même étendue territoriale. Sous le règne de Napoléon le nombre de prêtres décédés dépassait celui des ordinands. Pendant la Restauration le nombre d'ordinands augmentait, pour diminuer sous la Monarchie de Juillet, dans la forte proportion de 2357 en 1830 pour 1096 en 1845. Il y avait, sous Louis-Philippe, moins de vieux prêtres ; le chiffre des décès était par conséquent moins élevé. M. Pouthas observe très justement que « retirée cette favorable circonstance, c'est à peine si le clergé se maintiendrait à son chiffre, et la Monarchie de Juillet léguerait une situation aussi grave que l'Empire ».⁵

Dans cet ensemble, quelle place occupait le diocèse de Marseille ? Cinq années après la nouvelle érection, donc en 1828, Marseille est le diocèse de France à compter le moins d'églises. Il y en a 78 pour 148.412 habitants, soit 1 pour 1904.⁶⁶

Peu d'églises et très peu de prêtres. En 1841, Marseille n'en comptait encore que 179, le chiffre le plus bas de tous les diocèses de France.

Cette pénurie de pasteurs d'âmes accentuait partout la déchristianisation qui ne cessait de progresser. D'autre part, l'union laite à nouveau du trône et de l'autel sous la Restauration — la surenchère royaliste des prédicateurs et des pasteurs au cours des missions et des mandements, les prétentions des Ultras — tout cela provoqua de la part des libéraux voltairiens des réactions de plus en plus vives.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les publications de ce temps, pour se rendre compte de l'allure que prenait l'esprit « philosophique ». Il y avait quelques nouveaux idéologues, encore davantage les innombrables rééditions des ouvrages antireligieux du XVIII^e siècle, et les œuvres de publicistes vulgarisateurs.⁷ On comprend dès lors l'anxiété des évêques qui se plaignent amèrement au ministre des Affaires Ecclésiastiques ou dans leurs mandements ; on comprend les dures paroles de Mgr Frayssinous dans sa conférence « sur les livres irréligieux », et les vigoureuses attaques de Lamennais.

Pour autant que les sources nous permettent de le constater, l'influence de ces écrits qui prolongeaient la tradition voltairienne fut funeste pour toute la France. Cette opposition à l'Eglise n'était toutefois pas également violente : il y avait les déistes bienveillants qui considéraient l'Eglise

⁴ « ...La disette dans ce sujet, est dans cette partie vraiment effrayante. Dans un tableau de 26 diocèses français, sur le nombre de 19.667 prêtres nécessaires d'après l'organisation, il en manque 3394, c'est-à-dire près le sixième, et dans le nombre de ceux existants qui n'est que de 16.273, il y en a 4470 dont l'âge excède soixante ans et dont la perte peut être prochaine. Les autres diocèses présentent une situation aussi affligeante et, sans une prompte mesure, il est à craindre de voir détruire par ses bases la réédification opérée par la sagesse de Votre Majesté ». Le document se trouve aux Arch. Nat. F-19 2381, et est cité par J. LEFLON, *Le Clergé de second ordre sous le Consulat et le Premier Empire*, R.H.E.F. 31 (1945) 117-118.

⁵ CH. POUTHAS, *Le Clergé sous la Monarchie Constitutionnelle 1814-1848*. R.H.E.F. 29 (1943) 19-53.

⁶ La moyenne pour la France était : 1 église pour 901 habitants. D'après Arch. Nat. F-19 2381. Cfr.. POUTHAS, article cité, p. 30.

⁷ Il suffit de suivre les réactions de *l'Ami de la Religion et du Roi* pour s'en rendre compte. En 1821, le « Dictionnaire historique et critique » de Bayle faisait sa réapparition. Presque chaque année les œuvres de Voltaire et de Rousseau étaient réimprimées. Le « Tartufe » de Molière connaissait en 1825 un tirage de 100.000 exemplaires, ce qui permettait de le répandre à très bon marché et clandestinement dans les collèges. Dans un mot préliminaire très agressif, l'éditeur demandait que les jeunes gens portent toujours avec eux le petit volume, comme un « antidote contre les charlatans ». Et combien d'autres brochures, sans valeur littéraire aucune, mais qui toutes popularisaient les mêmes idées anticatholiques ! Un certain J. B. Paifer, publiciste et original, qui se croyait appelé à sauver la paix et le bonheur du monde, se moquait des évêques et de Pie VII, le pape « que j'ose, dit-il, nommer le dernier ». M. Feuillade — prêtre qui depuis 1810 ne croyait plus — écrivait une « Réfutation du Bon Sens, ou Idées naturelles opposées aux Idées surnaturelles ». Touquet, l'éditeur des nouveaux tirages de Voltaire, commençait en 1826 une Bibliothèque Populaire où paraissait e. a. « L'Evangile, partie morale et historique » : Jésus-Christ n'était pas Dieu, il n'était qu'un sage qu'on pouvait admirer mais nullement adorer. Dans d'innombrables publications on retrouve cette tendance « philosophique » de se contenter d'une religion naturelle. « Il n'y a que celle-là de catholique » disait M. Feuillade. Parfois l'idée est mieux camouflée, comme dans le petit roman de H. Millot « Danis ou l'Education du Cœur ». Danis est un vieillard qui a à cœur de préserver ses deux fils de la corruption générale. Il ne leur parle pourtant point d'une religion positive quelconque ; s'il se défend d'être athéiste, il se contente d'autre part de pensées générales d'humanité, de bienfaisance, d'amour de ses semblables.

avec pitié ; ensuite le groupe, auquel appartenait même un Benjamin Constant, qui croyait que la religion était sans avenir et qu'elle ne subsistait qu'artificiellement, grâce à l'Etat ; puis les jeunes libéraux, politiquement groupés dans le *Globe*, qui condamnaient toute méthode trop extrémiste, mais qui pourtant n'étaient nullement favorables à l'Eglise ; enfin les anticléricaux invétérés. La laïcisation de la vie — de toute la vie — était ce que tous avaient de commun.⁸

Le bas-peuple ne tardera pas à suivre sur cette voie, la bourgeoisie.

Faudrait-il conclure que l'Eglise au XIX^e siècle soit restée inactive ? Rien de plus faux. Si en définitive elle n'a pu arrêter l'irrésistible courant antireligieux, elle a fait des efforts extraordinaires pour ranimer la foi éteinte et pour redonner à l'Eglise son prestige perdu.

Quelles furent les réalisations du catholicisme dans ce siècle « libéral » ; et dans cet effort de l'Eglise, quelle fut la place de Mgr de Mazenod ?

Dans le domaine des idées et des lettres, le sentiment catholique connaissait une vraie renaissance.⁹

En avril 1801 Chateaubriand avait fait paraître *Atala*, petit livre assez curieux, d'un romantisme charmant, mais où, pour la première fois depuis longtemps, on voyait le portrait d'un prêtre qui n'était ni borné ni imbécile, ni même un « honnête homme » à-la-Rousseau, mais un homme de Dieu, en qui la sainteté s'était épanouie. *Atala* n'était que le prélude du *Génie du Christianisme*. Dans ce dernier ouvrage l'auteur parlait éloquemment des bienfaits de la religion chrétienne, de la beauté de ses cérémonies, de la générosité des missionnaires. Théologiquement et philosophiquement ce n'était pas un livre bien solide. Il voulait émouvoir, plutôt que prouver. L'abbé de Boulogne, futur évêque de Troyes, justifiait dans un article des *Annales Littéraires* ce genre d'apologétique « imparfait sans doute pour des théologiens, étranger peut-être à des âmes pieuses, mais très utile aux gens de lettres et aux gens du monde ». ¹⁰ Le succès fut énorme : cinq éditions furent entièrement épuisées en peu de temps.

Bientôt surgirent deux hommes qui s'adressaient plutôt aux penseurs : Joseph de Maistre et Louis de Bonald. Chateaubriand était littérateur, eux philosophes : leur influence sera beaucoup plus lente. De Maistre et de Bonald ne se ressemblaient pas, ils n'avaient ni le même tempérament ni la même façon de procéder, mais ils arrivaient à la même conclusion : l'Etat — et ils pensaient : la monarchie — a besoin de l'Eglise pour être stable. Cette théorie fut suivie et défendue par l'élite des jeunes catholiques.

Le plus illustre d'entre eux fut Lamennais. Sa réputation datait de l'apparition du premier volume de *l'Essai sur l'Indifférence* (1817). Nous en reparlerons plus en détail.¹¹ Lamennais fut certainement l'homme qui contribua le plus à la prise de conscience des catholiques en France au XIX^e siècle. De son école, directement ou indirectement, sont sortis tous les grands hommes qui ont contribué au réveil de la religion : Montalembert qui a introduit le catholicisme combattif jusque dans la Chambre des Pairs ; Lacordaire qui créa une apologétique nouvelle dans la chaire de Notre-Dame ; Rohrbacher qui renouvela l'histoire de l'Eglise dans un sens plus ultramontain ; Guéranger, Gerbet, et tant d'autres...

A côté de ces hommes éminents, nombreux étaient les auteurs de second ordre qui essayaient de contrebalancer l'influence de la littérature antireligieuse. Un peu partout en France se formaient des « bibliothèques » d'inspiration chrétienne qui éditaient plusieurs livres par année et les répandaient

⁸ Cfr. G. WEILL, *Histoire de l'Idée laïque en France au XIX^e Siècle*.

⁹ Cfr. G. CONSTANT, *Le Réveil religieux en France au début du XIX^e Siècle*, R.H.E. XXIX (1933) 905-950 et XXX (1934) 54-84.

¹⁰ Cité par G. CONSTANT, a. c. p. 936.

¹¹ Deuxième Partie, Chapitre Premier.

à des prix fort réduits : Paris, Bordeaux, Lille, Le Mans, Grenoble, Autun, Tours etc.. possédaient leur association.¹²

Ces livres pourtant eurent peu de rayonnement, la plupart étant trop pieux. Ils n'étaient plus adaptés à la mentalité moderne ; sur la bourgeoisie qui avait subi quelque peu l'influence voltairienne, ils ne faisaient plus aucun effet.¹³

Mais ne retenons pour l'instant que l'effort magnifique fait par le catholicisme pour remonter le courant antireligieux.

Mgr de Mazenod, quel rôle a-t-il joué dans ce renouvellement intellectuel de la pensée catholique ?

Directement, aucun. Homme d'action il ne trouvait pas le temps d'écrire. Il n'a d'ailleurs jamais eu l'intention de le faire, ne se posant même pas la question. Mais quelle fut son attitude envers le mouvement littéraire et intellectuel, et envers les catholiques qui écrivaient ? La lecture du *Génie du Christianisme* ne l'avait point enthousiasmé. Les notes prises à cette occasion nous apprennent qu'il trouvait que quelques passages étaient non seulement peu édifiants, mais dangereux. Il eut souhaité aussi moins de poésie et plus de solidité et de concision dans la doctrine.¹⁴ On comprend dès lors sa joie pour le premier ouvrage de Lamennais, — le seul auteur pour qui il se soit vraiment enthousiasmé. Mgr de Mazenod avait comme principe que seuls les hommes vraiment géniaux avaient mission d'écrire. De là s'expliquent bien des lettres, adressées à ses missionnaires.¹⁵ Il leur permettait parfois de collaborer à un journal, mais toujours à la condition que ce travail ne gênât en rien leur apostolat.¹⁶ A un missionnaire qui en raison de ses connaissances archéologiques avait été nommé correspondant d'un journal et membre d'une commission archéologique il écrivit : « ...Si vous vous sentez de combiner les occupations de votre nouvel emploi avec les devoirs de votre vocation, que les recherches que vous serez dans le cas de faire vous servent plutôt de délassement, que le travail soit compatible avec les missions, les retraites et les études que ce ministère nécessite, en ce cas je vous autorise à répondre à la confiance qu'on vous a témoignée...¹⁷

D'autre part, surtout après la révolution de 1848, il estimait à sa juste valeur la forte influence de la presse et, à l'occasion, il se permettait de recommander chaudement un journal catholique à ses collègues. Nous en avons la preuve dans une lettre que lui écrivait, en 1850, Mgr Meirieu, évêque

¹² Le cas de Paris est typique. La « Société Catholique des bons Livres » avait après une année plus de 6000 souscripteurs, après deux ans près de 8000. Dans les provinces on avait formé 150 succursales. Au cours de sa première année d'existence elle a distribué plus de 300.000 volumes. Cfr. Ami Rel., passim.

¹³ Quelques titres donneront une idée de la manière de cette littérature. Nous nous limitons à la citation de livres parus pendant la Restauration.

« La consolation du Chrétien » par Roissard.

« L'Instruction de la Jeunesse » par Gobinet.

« Conseils et Exemples en forme de Dialogue sur la Sanctification du Dimanche, les Discours etc. » par un curé de campagne.

« Les Ecoliers vertueux, ou Vies édifiantes de plusieurs jeunes gens proposés pour modèles » par l'abbé Carron.

« Les Héroïnes chrétiennes, ou Vies édifiantes de 17 jeunes personnes » par l'abbé Carron.

« Le bon Curé, ou Réponses aux objections populaires contre la Religion » par M. d'Exauvillex.

Plusieurs livres aussi paraissaient pour défendre les Jésuites ou pour attaquer le comte de Montlosier, mais très peu pouvaient se mesurer à la valeur des ouvrages des adversaires. En 1826 M. Darode de Lilebonne publiait un poème en 24 chants, assez pompeux mais plein de bonnes intentions, qu'il intitula « La Clovisiade ou le Triomphe du Christianisme en France ».

Il est clair que dans beaucoup de ces livres l'esprit royaliste s'unissait à l'esprit religieux. On voit tout de suite la tendance des ouvrages qui avaient comme titre « Les Princesses de France, Modèles de Vertu et de Piété » ou « Les jeunes Bourbons proposés pour modèles à la Jeunesse Française ». Dans un compte-rendu que *Y Ami de la Religion et du Roi* — 55 (1828) 160 — donnait d'un livre édité par la bibliothèque catholique de Lille, on soulignait que le livre était très apte pour former des royalistes fidèles.

¹⁴ RAMBERT, *Vie de Mgr Ch.-J.-Eug. de Mazenod*, I 42.

¹⁵ Ainsi dans une lettre du 25 août 1827, au P. Suzanne, qui s'était proposé d'écrire un livre : « Tout a été dit, et à moins d'être un de ces hommes rares suscités par Dieu, comme un de Maistre et un la Mennais, on ne convertit pas avec les livres » JÉANCARD, *Notices historiques sur la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée*, 389.

¹⁶ Cette condition était *sine qua non*. Ainsi il ne permet au P. Guigues de collaborer à un journal catholique que « si la coopération... ne vous détourne pas de vos occupations obligées... ». Arch. Gén. Lettres aux Oblats (au P. Guigues, 9 mai 1839).

¹⁷ Arch. Gén. Lettres aux Oblats (au P. Dassy, 29 mars 1842). Dans plusieurs autres lettres, adressées au même il s'exprime dans le même sens (p. e. dans celles du 15 nov. 1841 et du 8 nov. 1843).

de Digne.¹⁸ Mais il était persuadé que l'apostolat par la plume était un travail réservé plutôt à d'autres, et non le travail propre de ses missionnaires. Lui-même n'était pas du type qu'on appelle «intellectualiste». Non pas qu'il se désintéressât des questions intellectuelles, mais ce qui dans ce cas retenait son attention, c'était les questions qui avaient leur application dans la vie apostolique : le jansénisme avec sa rigueur dans l'administration des sacrements, le gallicanisme dans ses différentes formes, qui tendait à entraver le libre exercice de l'apostolat de l'Eglise. Il ne méprisait pas les études, il les favorisait hautement, jusqu'à fonder pour ses missionnaires une école de formation supérieure où, après le sacerdoce, les jeunes prêtres devaient se préparer moralement et intellectuellement à leur ministère.¹⁹ Mais il n'était pas un homme qui vivait de notions, de systèmes ou de constructions de l'esprit, et il ne se sentait nullement appelé à un apostolat intellectuel.

Mgr de Mazenod était avant tout un apôtre, un homme d'action, totalement adonné aux âmes abandonnées. Il était, sans restrictions, voué à sa Congrégation et à son diocèse. C'est dans ces deux domaines surtout qu'il faut chercher son rôle dans la renaissance catholique de la France en cette première moitié du XIX^e siècle.

Au début du règne de Napoléon I, des missionnaires isolés avaient ça et là parcouru la France pour y donner des missions, dans le but de renouveler la vie religieuse. Bientôt se formèrent quelques sociétés, mais après la rupture de Bonaparte avec Pie VII (1809) parut un décret interdisant l'activité de ces prédicateurs. Il faut attendre la Restauration pour voir surgir de nouveau, et partout dans le pays, des sociétés missionnaires. Sous les Bourbons, sans doute, le mouvement des missions fut le plus intense.²⁰

La société de missionnaires la plus imposante fut certainement celle des missionnaires de France, qui, sous l'impulsion de trois prêtres de haute valeur, MM. Rauzan, Legris-Duval et Forbin-Janson, accomplit une œuvre incomparable de rechristianisation. Ils reçurent un statut légal par ordonnance royale du 25 septembre 1816.

A côté d'eux travaillaient, également surtout dans les villes, les Pères Jésuites. Plusieurs d'entre eux avaient été membres de la société des Pères de la Foi, mais avaient dû la quitter lors de leur dispersion en 1807. Le nombre des membres de la Compagnie de Jésus augmentait rapidement, malgré les difficultés qui leur étaient faites par le gouvernement. En 1815 ils comptaient 91 membres ; vers la fin de la Restauration (le 1 janvier 1830) ils en comptaient 432.²¹ Un grand nombre d'entre eux était attaché à l'œuvre des missions.

Les missionnaires de Provence s'étendaient bientôt, eux aussi, à toute la France. Le P. de Mazenod les avait fondés en 1816, et immédiatement les démarches pour obtenir l'approbation royale avaient commencé.²² Cette approbation ne fut jamais obtenue, mais l'association, malgré l'illégalité de son

¹⁸ REY, *Histoire de Mgr Ch.-J.-Eug. de Mazenod*, II 364-365.

¹⁹ REY II 352, 395.

²⁰ E. SEVEIN, *Les Missions religieuses en France sous la Restauration*.

²¹ BURNICHON I 550 — Pour les rapports avec les Pères de la Foi, voir p.89.

²² Les documents se rapportant à ces démarches se trouvent aux Arch. Nat. F-19 5556. Les pourparlers furent nombreux et traînèrent en longueur. Voici quelques-unes des pièces principales : la demande de l'archevêché d'Aix au ministre de l'Intérieur (31 août 1816) ; le ministère de l'Intérieur aux vicaires-général d'Aix (11 sept. 1816 - minute) ; le préfet des Bouches-du-Rhône au ministre de l'Intérieur (8 oct. 1816 — avis favorable). Quelques mois après, ce dernier insista encore pour avoir des renseignements plus détaillés : « j'ai des motifs les plus graves de ne procéder qu'avec beaucoup de circonspection, lorsqu'il s'agit de la composition d'une société de missionnaires... », « cherchez à vous procurer avec autant de prudence que de certitude des notions sur chacun de ces messieurs, et ne me laissez rien ignorer de ce qui peut en donner une juste opinion, particulièrement du supérieur » (avril 1817 — minute). Pendant plusieurs années encore continuèrent les avis, soit en faveur, soit en défaveur de l'abbé de Mazenod. Il obtint d'excellents témoignages du comte de Panisse, maréchal de camp, inspecteur des Gardes Nationales du département ; de la sous-préfecture d'Aix ; du baron de Damas, lieutenant-général, commandant de la 8e division ; de Mgr de Bausset, ancien évêque d'Alais, pair de France ; de M. Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône. D'autre part, une lettre, non signée l'attaqua vivement. Dans une autre on l'accuse d'être responsable des troubles qui eurent lieu lors de la mission de Barjols, mais M. Guigou, vicaire-général d'Aix, au nom de vicaires capitulaires, le défend dans une lettre, datée du 4 février 1819, au ministre de l'Intérieur. Il est attaqué également par Montagne, adjoint du maire de la ville d'Aix. L'association des missionnaires de Provence fut pourtant approuvée au conseil

existence, n'eut jamais à subir de sérieuses difficultés de la part du gouvernement. L'approbation ecclésiastique fut officiellement concédée par bref apostolique du 21 mars 1826. Entretemps les missionnaires avaient deux fois changé de nom. En 1825 une maison fut ouverte dans le Languedoc. Le nom de missionnaires de Provence ne convenait plus. On le changea en missionnaires de Saint Charles. Lors de l'approbation des Régies, en 1826, le nom de missionnaires Oblats de Marie Immaculée prévalut.

Dès le début ils furent accablés de travaux ; c'était d'ailleurs le cas des autres sociétés missionnaires. Les demandes de missions qui ne leur venaient d'abord que de Provence, leur parvinrent bientôt des autres parties de la France. Les appels étaient si nombreux qu'il fallait en refuser constamment. Le travail était excessif : nombre de jeunes missionnaires mouraient épuisés ou ruinaient leur santé : les poumons surtout étaient atteints ; le fondateur lui-même ne fut pas épargné. Cependant le nombre des pères était en progrès constant. Fin 1839 on comptait 48 Oblats, dont 41 prêtres. Le 4 janvier 1844 de Mazenod pouvait écrire : « Outre les 50 prêtres que nous sommes, nous comptons encore 17 Oblats-scolastiques, 22 novices et 17 aspirants... dont 7 entreront au noviciat dans le cours de l'année...²³ Vers la fin de 1860, quelques mois avant la mort du fondateur, le nombre s'approchait des 350. En France même, ils avaient 12 maisons et résidences (dont deux maisons en Corse).

Un essai de statistique, basé sur les divers documents disponibles, fait monter à près de 500 le nombre des missions, certainement connues, prêchées par les Oblats, depuis leur fondation (1816) jusqu'à la mort du fondateur (1861). Cette statistique est loin d'être complète : les missions de Corse n'y sont pas comprises et nous avons de nombreux témoignages qui, explicitement ou implicitement, découvrent des lacunes. Il faudrait aussi ajouter à ce chiffre tous les carêmes, les retraites et les autres formes d'apostolat, et on peut alors affirmer que Mgr de Mazenod, par ses missionnaires, a joué un rôle important dans la rechristianisations de la France. Tandis que beaucoup d'associations de missionnaires disparaissaient avec la Restauration, les Oblats se développaient constamment, et leurs travaux se multipliaient. Un coup d'œil sur les statistiques montre que même sous Louis-Philippe l'essor ne s'est guère arrêté.

L'apostolat missionnaire n'était pas tout le travail évangélique de Mgr de Mazenod. Après avoir parcouru tous les documents, on a même nettement l'impression qu'il n'en était que la moindre partie. Son activité épiscopale l'a pris davantage.

Il fut une figure d'évêque très attachante : grand cœur, bon et sensible, mais en même temps conscient de son autorité et exigeant pour ce qu'il regarda comme le devoir. Peu spéculatif, il fut un homme d'action, d'organisation, d'apostolat. Il était droit et sincère, à un tel point que dans ses relations il manqua parfois de diplomatie ou de souplesse. Ayant un sens très élevé de sa dignité épiscopale, il était cependant très humble. Les pauvres avaient sa prédilection. Il était doué d'une très grande charité et d'un dévouement sans bornes. Il était un travailleur, inquiet et préoccupé du progrès du Royaume de Dieu. Si on dressait une liste de toutes ses réalisations dans son diocèse, on serait étonné d'en voir le nombre et la variété. L'examen des documents nous a fait découvrir 34 œuvres de bienfaisance et d'apostolat qu'il créa, ou au moins dont il encouragea la fondation. Il fonda 21 paroisses nouvelles, construisit 16 églises paroissiales et en répara ou transforma une dizaine. De 1824 à 1861, 7 communautés d'hommes et 28 communautés de femmes s'établirent

municipal d'Aix, dans la séance du 24 août 1817. Se rapporte encore à cette question la lettre que de Mazenod écrivait au ministre de l'Intérieur, après une conversation qu'il eût avec lui. On y lit e. a. « Si je retourne dans mon diocèse sans rapporter le moindre témoignage de l'approbation du gouvernement, j'ai perdu la moitié de ma force, je cours même le risque de voir les prêtres qui se sont réunis à moi, se décourager... ». Le ministre, ayant dit qu'une loi était nécessaire pour l'approbation, le fondateur des missionnaires insiste : « au moins le Roi peut par une ordonnance, provisoirement et jusqu'à ce qu'une loi ait définitivement fixé la manière d'être de cet établissement, autoriser l'abbé de Mazenod à se réunir avec quelques prêtres de bonne volonté » (Arch. Nat. F-19 5556).

²³ REY II 190. Voir également la lettre que le P. de Mazenod écrivit au P. Courtes le 4 janvier 1843 (Arch. Gén. Lettres aux Oblats).

dans le diocèse.²⁴ Il faudrait citer encore un grand nombre de maisons d'étude et plusieurs édifices diocésains. Attirons aussi l'attention sur son action énergique auprès du clergé diocésain, pour en obtenir une vie sacerdotale plus profonde et une plus grande unité dans l'apostolat. En dehors des circulaires et des lettres individuelles, les *Ordos* du diocèse, avec leur nombreux *monita*, sont là pour nous le prouver²⁵ Déjà comme vicaire-général, de Mazenod était l'auteur de ces *monita*. Il y insistait sur l'application des décrets des Souverains Pontifes contre les Sociétés secrètes qui, à l'occasion de la sépulture de leurs adeptes, entraient avec leur insignes jusque dans les églises ; il réagissait contre le jansénisme ; il concédait la liberté d'entendre la sainte messe en dehors des églises paroissiales ; il favorisait les rapports fréquents des curés avec l'évêque. Dans l'*ordo* de 1835 il exprimait pour la première fois ses idées sur la question de la cohabitation des prêtres. Cette question l'a préoccupé jusqu'aux dernières années de son épiscopat.

* * *

C'est dans cette œuvre de reconstruction matérielle et surtout spirituelle d'un diocèse, dans l'influence et le rayonnement aussi qu'il put exercer en dehors de Marseille, par la Congrégation fondée par lui, qu'il faut chercher le sens de l'activité de Mgr de Mazenod.

Dans les pages qui suivent nous avons l'intention d'exposer ses rapports avec la politique française de son temps. Le titre «Mgr de Mazenod et la Politique » peut prêter à équivoque. Il eut fallu un titre fort long pour indiquer le sujet exact de notre travail, mais l'usage de telles enseignes s'est perdu. Qu'il suffise donc de préciser ici ce que nous entendons. Exception faite des cinq dernières années de sa vie où il fut sénateur, Mgr de Mazenod n'a jamais, comme nous essayerons de le montrer, fait de la politique dans le sens strict du mot. Cependant, comme évêque et comme supérieur général d'une société qui croissait chaque année en importance, il fut obligé de prendre position en face des gouvernements successifs, en face des idées et des courants politico-sociaux ou politico-religieux, qui entraînaient les esprits. Il est important, pour comprendre l'homme, de connaître son attitude dans ces domaines.

Nous montrerons dans la première partie quelle fut son attitude envers les divers gouvernements et régimes. Dans la deuxième partie nous dirons sa place, son rôle ou son opinion dans deux questions particulières qui se peuvent difficilement rattacher à un seul gouvernement.

²⁴ Pour les relations de Mgr de Mazenod avec les communautés religieuses de son diocèse, voir J. PIETSCH, *Notre Fondateur et les Communautés religieuses de Marseille*, Et. Obl. VI (1947) 157-182.

²⁵ Arch. Gén., Ordos.

PREMIÈRE PARTIE ATTITUDE DE MGR DE MAZENOD ENVERS LES GOUVERNEMENTS

CHAPITRE PREMIER SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

1. Les Antécédents

Monseigneur Charles-Joseph-Eugène de Mazenod appartient à la branche provençale d'une famille noble, originaire du Lyonnais. Son père, président de la Cour des Comptes à Aix, et ardent royaliste, vint, en 1789, en conflit avec le pouvoir public pour son attachement à l'Ancien Régime, et se vit obligé de prendre la fuite. Il se rendit à Nice, qui se trouvait à cette époque sous la suzeraineté du roi de Piémont-Sardaigne, résidant à Turin. Le 31 mars 1790, son fils, le futur évêque de Marseille (né le 1 août 1782 il n'avait donc pas encore huit ans accomplis), quittait Aix à son tour, pour rejoindre son père à Nice.¹ De Nice, ils passèrent à Turin où la presque totalité des membres de la famille de Mazenod se retrouvèrent. L'approche de l'armée française inspira une vive terreur à tous les émigrés. Le 2 mai 1794, les de Mazenod, à l'exemple de tant d'autres, quittèrent la capitale du Piémont, pour aller se fixer à Venise. Trois années et demie après, ils se virent forcés de chercher refuge à Naples, où ils arrivèrent le 1 janvier 1799. Après un séjour d'un an en cette ville, ils se rendirent à Palerme. C'est là qu'Eugène de Mazenod demeura jusqu'en 1802. Les lois portées contre les émigrés ayant été abrogées par Napoléon, un traité de paix fut signé à Florence, le 28 mars 1801, entre la France et les deux Siciles. Après un exil de douze ans, le 25 octobre 1802, Eugène de Mazenod, alors âgé de 20 ans, regagnait la France.

Une attitude de reconnaissance envers celui qui avait mis fin à son exil eut été compréhensible de la part d'Eugène de Mazenod. En admettant qu'elle eût existé, cette attitude ne fut pas de longue durée. Nous savons seulement à ce sujet, qu'en 1804, il devait faire partie d'une garde d'honneur à Aix, afin de recevoir et d'accompagner l'Empereur lors de la visite projetée des départements méridionaux. Les circonstances n'ayant pas permis à Napoléon de mettre ce projet en exécution, le comité d'honneur fut dissous. Ce fait excepté, les autres sources que nous possédons, concernant l'attitude d'Eugène de Mazenod à l'égard de l'Empereur, dénotent une hostilité formelle. Aucun souverain ne rencontra de sa part autant d'opposition. Plus il était évident que Napoléon voulait soumettre la religion chrétienne à ses vues politiques, plus l'opposition du futur évêque devenait vive. Trop jeune il ne pouvait entrer en conflit ouvert avec le pouvoir, mais il n'est qu'à parcourir ses notes et sa correspondance pour déceler en son attitude une aversion marquée.

Eugène de Mazenod passa au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, les années de 1808 à 1812. Durant ces années il copia certains documents ayant trait aux rapports entre l'Eglise et l'Etat en France.² Il

¹ Le jour où E. de Mazenod quitta Aix semble en effet avoir été le 31 mars 1790, et non pas l'année suivante, comme les biographes le disent généralement. Voir J. F. THIEL, *Une date à corriger ?*, Et. Obl. 8 (1949) 301-304.

² Voici les titres de ces documents (Arch. Gén., de Maz. Ecr. de jeunesse) :

1. Réponse de Pie VII au cardinal Caprara, archevêque de Milan, lui demandant l'institution canonique d'évêques élus par le gouvernement français. Motifs de refus de la part du pape (août 1809).
2. Détails intéressant le séjour de Pie VII à Savone (19 sept. 1809).
3. Liste des noms d'évêques italiens ayant prêté ou refusé de prêter le serment.
4. Réponse à la fameuse adresse du chapitre de Paris, en date du 6 janvier dernier.
5. Protestation des 13 cardinaux, accusés de ne pas s'être présentés au mariage de l'Empereur.
6. Lettre de l'Empereur aux évêques pour les réunir en concile, le 25 avril 1811.

est aisé de remarquer l'intérêt particulier qu'ils présentent pour l'étude de l'orientation générale des idées d'E. de Mazenod. Dans leur ensemble ils établissent l'état des maux de l'Eglise en France. La tendance qu'on y découvre est nettement antigallicane. Ils constituent une apologie des droits de l'Eglise contre les usurpations de l'Empereur.

Cette attitude ultramontaine lui venait de l'éducation — reçue surtout lors de son exil en Italie, — et devenue conviction personnelle. Ajoutons qu'à Saint-Sulpice son premier supérieur fut M. Emery. On sait que ce dernier, tout en restant très modéré dans son ultramontanisme, témoigna envers l'Empereur d'une liberté et d'une franchise absolues. Il jouissait du rare privilège de se faire écouter par Napoléon, malgré sa constance à lui dire toute sa pensée. Cependant, en 1810, un décret, daté de Saint-Cloud, réduisit Saint-Sulpice à l'état de simple séminaire diocésain, et obligea M. Emery à en abandonner la direction. En cette occasion, Eugène de Mazenod fut choisi par ses condisciples pour adresser au directeur les paroles d'adieu des séminaristes. Nous retrouvons encore l'abbé de Mazenod, quelques mois plus tard, en 1811, assistant Monsieur Emery à ses derniers moments.

L'influence de M. Emery sur le jeune de Mazenod est indéniable. Ce dernier en a laissé un témoignage écrit, conservé aux archives de Saint-Sulpice, et dont M. le chanoine Leflon a fait amplement usage dans son excellent ouvrage sur M. Emery. De Mazenod professait à l'égard de son supérieur de séminaire une vénération authentique. Dans une de ses lettres, il le décrit comme l'homme qui « à lui tout seul a conservé la religion catholique en France, à une époque où elle allait être entièrement proscrite à nouveau ». Cet éminent supérieur lui est cher « pour son attachement à la Sainte Eglise catholique et à la saine doctrine ». ³ C'est de Mazenod qui, à la demande de M. Emery, copia la bulle, par laquelle le pape Pie VII excommuniait Napoléon, et qu'on voulait envoyer clandestinement en Bretagne. ⁴

Faisant part du décès de son supérieur à sa mère, il dit de lui « qu'il était le seul lien qui puisse réunir les esprits, le seul homme qui par son éminent mérite en imposât à tous les partis. L'Empereur même se taisait devant lui, tant était grand l'ascendant de ses lumières et de ses vertus ». Et plus loin dans la même lettre : « je n'oublierai de ma vie les exemples de force et de vigueur vraiment sacerdotales qu'il nous a donnés jusqu'au dernier moment ». ⁵

La manière d'agir d'Eugène de Mazenod dans les circonstances historiques auxquelles il se trouva mêlé, était manifestement inspirée de cette énergie, dont M. Emery a fait preuve sa vie durant. Il soutint, autant qu'il le put, les cardinaux qui s'étaient désistés à la cérémonie du mariage de Napoléon, et que ce dernier avait punis en leur ordonnant de déposer les insignes cardinalices. A la suite de la suppression de leur traitement, ils se trouvaient sans ressources, et ce fut E. de Mazenod qui sollicita les grandes familles de la capitale en faveur des réprouvés.

7. Réponse apportée par les cardinaux présents à Paris aux demandes de l'Empereur, faites de vive voix, par rapport aux affaires ecclésiastiques.

8. Série de questions et de réponses posées à la première commission nommée par Napoléon pour rechercher les moyens de se passer des services du pape.

9. Rapport de Mgr l'archevêque de Tours sur la députation envoyée à Savone au mois de mai 1811.

10. Note rédigée par ordre et en présence de Sa Sainteté, destinée à être lue et remise aux évêques composant la commission.

11. Projet, instruction ou ordre, envoyé par l'Empereur aux évêques de la commission.

12. Rapport sommaire de la congrégation particulière chargée d'un projet de réponse au message de Sa Majesté l'Empereur et Roi, en date du... juin dernier, et présenté à la congrégation générale du concile le 10 juillet 1811.

13. Copie du décret de dissolution du concile. 10 juillet 1811.

14. Propositions faites le 27 juillet 1811, par Son Excellence le Ministre des Cultes aux archevêques et évêques assemblés chez lui sur convocation par lettres particulières.

15. Détails sur les intrigues du pouvoir et la conduite des évêques au concile national de 1811.

16. Ce que l'auteur pense des propositions faites, ainsi que du projet de décret émis par le ministre des Cultes, lors de la réunion des évêques du 27 juin 1811, quelques jours après la dissolution du concile national.

³ Arch. Méjanes, Doss. B. Lettre à sa mère (19 juin 1810).

⁴ J. LEELON, *Monsieur Emery*, II 397.

⁵ Arch. Méjanes, Doss. B. Lettre du 2 mai 1811.

Chargé de l'appareil cérémonial du concile national de 1811, en compagnie de deux autres, grâce à sa connaissance de la langue italienne il servit également d'interprète entre les évêques italiens et les évêques et officiers de la Cour française. Cette mission le mit au courant des questions traitées et des diverses opinions agitant le concile. Cette circonstance confirma sa décision, prise antérieurement, de ne point recevoir le sacerdoce des mains du cardinal Maury, archevêque de Paris, nommé par l'Empereur, mais dont la nomination n'avait pas été ratifiée par le Saint-Siège. Sa première initiative fut de différer son ordination jusqu'à l'institution canonique, mais après la dissolution de Saint-Sulpice, l'obligation de prendre place au sein du corps professoral imposa la nécessité de se faire ordonner. Son choix se porta sur la personne de Mgr Demandolx, évêque d'Amiens.

Quittant Paris, en 1812, il voulut rendre visite au pape à Fontainebleau, mais en raison de la rigoureuse surveillance de la police, il crut devoir s'en abstenir, parce que son titre de directeur de séminaire aurait pu causer des difficultés à la société de Saint-Sulpice.

En 1813, jeune prêtre, il fonda à Aix, en opposition avec les lois existantes, une congrégation de jeunes gens. Le « Journal des Délibérations » nous en est conservé. L'introduction y est typique par son langage audacieux. Pleinement convaincu de la sainteté de l'entreprise, il parle avec aversion de Napoléon et de son « infernale politique ». L'empereur y est nommément appelé « séducteur », « tyran », « idole » et « nouvelle providence ».⁶

Le silence des documents, concernant la première Restauration, s'explique par la grave maladie qui accabla E. de Mazenod lors de la chute de l'Empire. Par contre, les lettres qu'il écrivit à son père, encore exilé à Palerme, nous renseignent très exactement sur son attitude à la fin de la période des Cent-Jours. Son enthousiasme royaliste et son mépris pour Bonaparte s'y donnent libre cours. Ayant été jusqu'à présenter au duc d'Angoulême ses services en qualité d'aumônier de l'armée, il ne reçut pas de réponse.⁷ Il narre jusque dans les moindres détails les événements qui se déroulèrent à Aix, au début de juillet, et la façon dont il s'y est conduit. « Au moment le plus chaud, quand les brigands parcouraient nos rues, le sabre à la main pour faire crier Vive l'Empereur, jamais ils n'ont réussi à arracher de ma bouche ce que mon cœur abhorrait. Leurs cris et leurs menaces n'effrayaient que ceux qui étaient témoins de mon intrépidité. Je n'ai jamais cessé de dire *tout haut* à la Messe l'oraison pour le Roi, je croyais cette exaltation de courage nécessaire pour compenser les bassesses que la peur faisait faire à tant d'autres. Nos magistrats et quelques prêtres tels que M. Flavous, Castellan, pour conserver leurs places au palais ou à l'université, ont eu l'infamie de prêter serment de fidélité à l'usurpateur, serment que de simples employés ont refusé, et moi je me suis élevé publiquement contre ce scandale avec d'autant plus de force que ces traîtres voulaient s'appuyer sur les principes de la Religion qui ne sera jamais la complice de pareils crimes... » ... « ...Je le dis avec une sorte de complaisance, j'ai été le plus intrépide royaliste de la ville que j'habite, et il en est peut-être peu en France qui puisse me disputer là-dessus, mais je ne me ferai valoir pour cela ; j'obéissais à un devoir sacré, c'était pour moi un espèce d'instinct. Enfin, le croiriez-vous, j'ai poussé la délicatesse jusqu'à être le seul dans la ville à ne pas vouloir garder à la fenêtre le drapeau tricolore que l'autorité, forcée par la crainte des troupes, avait ordonné d'arborer ».⁸ Dans cette lettre il va même jusqu'à souhaiter ardemment que ceux qui ont suivi Napoléon n'échappent pas au châtement qu'ils ont mérité par leurs « crimes ». Il reproche au Roi d'avoir pardonné trop vite aux coupables, lors de la première Restauration. « Cette clémence intempestive était un outrage à la morale publique ».

⁶ Voir le texte : appendice n. 1.

⁷ « ...J'ai écrit à M. le duc d'Angoulême pour lui offrir mes services pour son armée. Je n'ai encore pas eu de réponse, je n'en aurai peut-être jamais, mais j'aurai fait mon devoir, qui m'obligeait à cet acte de dévouement. Ne pouvant pas servir mon Roi avec l'épée, je dois le servir par tous les moyens que me fournit mon ministère... » Arch. Méjanas, Doss. B. Lettre du 26 mars 1815.

⁸ Arch. Méjanas, Doss. B.

Cette lettre est datée du 7 juillet 1815, veille de la fin des Cent-Jours. Dix jours plus tard, dans une nouvelle lettre, il passe à nouveau en revue les événements précédents, mais en ajoutant quelques détails : assailli par des brigands de soldats qui voulaient le faire crier Vive l'Empereur, il n'a répondu que par le mépris ; il a été jusqu'à braver trois épées nues pour sauver un honnête homme qui en allait être frappé. Du reste, ses sentiments sont des plus nobles. Foncièrement royaliste il l'est avant tout parce qu'il est convaincu que c'est là pour un catholique la seule attitude possible : « la crainte ne m'a pas fait dissimuler un seul moment mes véritables sentiments, je suis royaliste par principe comme je suis catholique, ainsi ce n'est pas pour le Roi précisément que je m'exposerai à me faire hacher plutôt que de tergiverser. Ceux qui agiraient par ce motif seraient des dupes, c'est parce que tel est mon devoir ; je ne veux d'autre récompense que le plaisir, la satisfaction que j'éprouve à pouvoir marcher la tête levée, estimé même de ceux qui ne partagent pas mes sentiments ou qui n'osent pas imiter ma franche, loyale, intrépide conduite ».⁹

Ces dernières lignes, bien qu'on les reconnaisse écrites sous l'enthousiasme des circonstances, sont cependant significatives par ce qu'elles nous révèlent du tempérament du futur évêque. Son royalisme est catégorique, exigeant, mais on y découvre aussi un cœur généreux et une âme noble.

La rentrée de Louis XVIII suscita un peu partout l'enthousiasme. Chez les catholiques il se traduisit par l'espoir de pouvoir enfin fermer la parenthèse que la Grande Révolution avait ouverte. Non qu'ils veuillent un retour pur et simple à l'Ancien Régime, mais ils se sentent plus « chez eux » avec un monarque qui à nouveau est un Roi Très-Christien.¹⁰ Il s'en suivit ce à quoi on pouvait s'attendre, que le Trône et l'Autel furent à nouveau réunis. La nouvelle Charte Constitutionnelle déclara la religion catholique religion d'Etat, et cette déclaration eut comme aboutissement logique toute une série de lois : on reprima la violation publique du repos dominical, on punit le sacrilège, on accorda aux évêques la libre direction de leurs petits séminaires etc.. Mais les idées de la Révolution et du dix-huitième siècle philosophique n'en suivirent pas moins leur propre cours, et finirent par grouper autour d'elles tous les mécontents : ceux qui aspiraient à une plus grande égalité devant la loi, à une plus grande liberté politique et religieuse. Parmi eux se reconnaissaient la jeunesse des universités, les Bonapartistes. Sur le plan politique ils appartenaient au Drapeau Tricolore.

Pendant les 15 années de la Restauration nous pouvons constater le groupement graduel des forces autour de deux pôles, diamétralement opposés dans leur essence et dans leurs tendances ; d'un côté le Roi, incarnant l'idée de la légitimité et de l'ordre, soutenu par les catholiques, persuadés que le sort de la religion était inexorablement lié à celui de la dynastie et dont l'ardeur était telle, que le souverain lui-même avait parfois à réagir contre leurs intempestives manifestations royalistes. De l'autre côté se dresse moins une personne qu'une idée, celle qui incarne l'idéal relativement indéterminé d'une société basée sur les principes du siècle philosophique. L'approche de l'année 1830 voyait l'opposition s'accroître.¹¹ Aussi le Roi en fut-il bientôt réduit à une alternative : soit de continuer à soutenir les catholiques, tout en ruinant sa propre autorité, soit de faire quelques concessions aux libéraux afin de sauver ce qui pouvait l'être encore. Pour Charles X, plus sincèrement catholique que son frère, ce dilemme devint un véritable cas de conscience, auquel il essaya d'échapper — qu'on se rappelle les ordonnances de juin 1828 —, mais en vain. Il était trop

⁹ Arch. Méjanès, Doss. B. Lettre du 19 juillet.

¹⁰ L'enthousiasme touchait parfois à la naïveté. D'innombrables brochures parurent, qui manifestaient la joie pour la victoire de la légitimité : des poésies, des pièces de théâtre, de la prose. Beaucoup sont encore conservées à la Bibliothèque Nationale de Paris. Parcourir les titres typiques dans une liste — incomplète — dressée par J. THIRY dans son livre *Les Débuts de la Seconde Restauration* pp. 278-288. Il faut parcourir également les années 1814-15 de l'*Ami de la Religion et du Roi*. Ce journal excellait d'ailleurs en toutes circonstances dans ces explosions de royalisme.

¹¹ « Weder das strenge Vorgehen gegen alle die Religion verletzende Ausserungen, das später noch durch das berühmte, aber praktisch nicht angewandte Sakrilegengesetz von 1825 verschärft wurde, noch das Sonntagsheiligungsgesetz von 18. November 1814, noch die Abschaffung der Ehescheidung am 18. Mai 1816, noch die Begünstigung des kirchlichen Unterrichtswesens, der Orden — selbst die durch das Ancien Régime verbotenen Jesuiten wurden zugelassen — erholten die Sympathien für die Kirche ». VV. GURIAN, *Die, Politischen und Sozialen Ideen des Französischen Katholizismus*, 83.

tard. L'acte même d'autorité par lequel il annulait les élections de 1830 et en prescrivait de nouvelles, ne put le sauver. Il était inévitable que le catholicisme, trop intimement lié à la dynastie des Bourbons, n'en ressentit le contrecoup à son tour.

Quelle fut l'attitude d'E. de Mazenod durant la Restauration ? Il s'y montra naturellement royaliste — le contraire eût étonné. En 1824 il assista au sacre de Charles X, à Reims. A Marseille même, toutes les autorités furent, à cette occasion, invitées à un *Te Deum* solennel, dans le décor d'une cathédrale ornée à grands frais.

Pour le reste il agissait uniquement sur un terrain non politique, contre les forces qui minaient l'ordre, c.-à-d. contre tous ceux qui voulaient renverser les Bourbons, et par le fait même briser le renouveau de la vie catholique en France.

En 1816 il signa une pétition pour le rétablissement des Jésuites.¹² En cette même année il fonda une société de missionnaires, entrant ainsi dans le mouvement des missions qui, sous la Restauration, devait prendre un si grand développement. Ce n'est pas le lieu d'étudier ce mouvement. On sait que les missionnaires, dans les sermons et dans les cantiques mêlaient parfois étrangement les Bourbons et la foi,¹³ mais des études sectaires, comme celles de M. Debidour¹⁴ et, plus récemment, de M. Omodeo¹⁵ ne voient que les torts de l'Eglise, parce qu'ils ont une fausse conception des rapports entre l'Eglise et l'Etat, et parce qu'ils se basent exclusivement sur les documents des Archives Nationales ou départementales.¹⁶ Or, les documents qui s'y trouvent doivent être lus avec une certaine méfiance. La nomination d'un bon nombre de préfets datait de l'époque de Napoléon et beaucoup, même parmi les royalistes, étaient pénétrés d'idées voltairiennes. Le ministère Decazes avait fait signer au Roi la destitution de 60 préfets et sous-préfets, — et le choix des remplaçants n'était pas toujours très heureux.

Dans la plupart des endroits, les autorités civiles firent ' tout ce qu'ils purent pour tenir les missionnaires éloignés de la population, surtout de celle des grandes villes. Quand ils ne parvenaient pas à les en empêcher, les préfets, de l'aveu même de M. Omodeo, en donnaient la nouvelle sur le même ton avec lequel on annonce la prise d'une fortification.¹⁷

Le P. de Mazenod ne fut pas épargné dans leurs attaques contre les missionnaires. Dans un rapport du 22 décembre 1818,¹⁸ le préfet se plaignait amèrement de sa conduite lors de la mission de Barjols. On ne lui reprochait pas un acte politique. Nous n'avons retrouvé la trace d'aucune accusation de ce genre, à cette époque. Les recueils de chant dont ses missionnaires se servaient, ne contenaient, à rencontre de la plupart des autres, aucun cantique d'esprit royaliste. Ce qu'on lui reprochait, c'était plutôt un zèle religieux qu'on trouvait excessif. Quelques mois plus tard le maire signifiait au P. de Mazenod l'interdiction de prêcher le retour de la mission, à moins d'être nanti d'une autorisation du préfet.¹⁹

¹² Cfr. BUKNICHON, I 538-542. Le document n'est pas daté. Nous croyons pouvoir le situer en l'année 1816, en nous rapportant à ce qui est dit à la page 140 et 141 de ce même volume, où il est question d'autres documents de la même époque.

¹³ C'était une des manifestations de l'opinion que se faisaient beaucoup de catholiques sur l'union du trône et de l'autel. L'*Ami de la Religion et du Roi* en donnait fidèlement l'écho.

¹⁴ A. DÉBIDOUR, *Histoire des Rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870*.

¹⁵ A. OMODEO, *Cattolicesimo e Civiltà moderna nel secolo XIX*, 2^a parte : Le missioni di riconquista cattolica nella Francia della Restaurazione, dans *La Critica*, Naples, 36 (1938) 183-203. Les divers articles de M. Omodeo, parus dans cette revue, ont été publiés il y a quelques années sous forme de livre : *Aspetti del Cattolicesimo della Restaurazione*, Torino 1946.

¹⁶ A. OMODEO, dans son livre *Aspetti del Cattolicesimo della Restaurazione*, a un chapitre intitulé « I Prefetti di fronte alle missioni ». Il y dit entre autres : « I rapporti dei diversi dipartimenti sono così concordanti che non si può supporre : un atteggiamento personale dell'uno o dell'altro funzionario » 29.

¹⁷ « Ne danno l'annuncio con lo stesso tono con cui si annunzia la caduta di piazza forte ». *La Critica* 36 (1938) 196. Pour Marseille, voir le rapport du 14 décembre 1819, aux Arch. Nat. F-19 5556.

¹⁸ Arch. Nat. F-19 5555. M. Omodeo en parle dans un de ses articles — cfr. *La Critica* 36 (1938) 203 — et, comme toujours, y attache une foi imperturbable.

¹⁹ De Mazenod partit quand même : « Un pareil acte ne pouvait nous arrêter, nous partîmes et les transports de toute cette population reconnaissante dut donner de bien mauvais moments au petit nombre de méchants qui avaient ourdi cette manœuvre... C'est

La nomination de son oncle au siège de Marseille augmenta l'opposition. Le jour de l'intronisation des feuilles furent répandues où les mots « maison à vendre » furent combinés avec ces autres « Mazenod à pendre ». La suppression par l'évêque de la maison des missionnaires de France (1823) fut encore un fait qu'on essaya d'exploiter politiquement.²⁰

Le mouvement anti-missionnaire fait partie d'un mouvement plus vaste d'anticlérisme. Le danger devint plus grave quand il commença à entamer sérieusement la vie politique, quand le gouvernement subit son influence au point de vouloir renverser les Bourbons trop catholiques. M. G. Weill a montré le progrès du parti de l'Etat laïque, d'après les débats des Chambres.²¹ En 1815, l'idée laïque n'avait guère d'influence dans la Chambre Introuvable, où dominaient les militants ultra-royalistes. Mais bien vite les politiciens d'extrême droite durent reculer : on les plaça devant les exigences de la politique laïque, on présenta des projets de loi inacceptables au point de vue religieux, tandis que les projets émanant des catholiques rencontrèrent une opposition toujours croissante. La loi contre le sacrilège, votée en 1825, après beaucoup d'opposition — même Royer— Collard s'y était opposé — fut un moment considérée comme un triomphe, mais non seulement la loi ne fut jamais appliquée, mais bien plus, elle déclencha une nouvelle campagne anticléricale, couronnée par les dénonciations du comte de Montlosier concernant les Jésuites, l'ultramontanisme et la Congrégation.²²

De Mazenod faisait partie de la Congrégation,²³ il était ultramontain et défendait les Jésuites. On peut s'imaginer ce qu'il pensait de Montlosier et de ce mouvement antireligieux.²⁴

Cet état d'esprit, excité en partie par une union trop étroite entre le royalisme et le catholicisme français, explique que, lors de la Révolution de 1830, la religion fut attaquée avec la légitimité. Dès maintenant on pressent le problème devant lequel se trouveront les catholiques et qui peut se résumer ainsi : la reconnaissance de la maison d'Orléans est-elle conciliable avec leur conscience ?

2. Les Débuts de Louis-Philippe.

Le mot qui caractérise peut-être le mieux les sentiments des catholiques, et surtout du clergé, vis-à-vis des débuts de la Monarchie de Juillet, est celui de « défiance touchant l'hostilité ». Cette attitude se comprend aisément. Au Roi Très-Christien, sacré à Reims, avait succédé le Roi des Barricades. La nouvelle Charte ne reconnaissait plus le catholicisme comme religion d'Etat. On en voulait à

merveille de voir ce qui se passe dans ce pays » (Lettre au P. Tempier, 26 avril 1819). A d'autres places, comme à Rougiers ou à Remollon, l'attitude des autorités fut plus convenable.

²⁰ Les documents de la controverse se trouvent aux Arch. Nat. F-7 9792 et F-19 5557, et aux Arch. Dép. BdR, 30. V. 1., carton : Rumeurs à l'occasion de l'interdit de la chapelle des missionnaires de France 1823.

²¹ G. WEILL, *Histoire de l'Idée laïque au XIX^e siècle*, surtout pp. 11-33.

²² Un livre, récemment paru (DE BERTIER DE SAUVIGNY, *Le Comte Ferdinand de Bertier et l'énigme de la Congrégation*) a mis au point les idées sur le rôle exact, joué par la Congrégation. On y lit, à la page 406 : « Avec Grandmaison et les auteurs catholiques on peut donc continuer à soutenir que la Congrégation, en tant que telle, s'est gardée de toute action politique, qu'il est injuste d'imputer à l'institution l'influence exercée par quelques-uns de ses membres à raison de leurs fonctions dans l'Etat ou de leur position sociale. Mais on devra reconnaître aussi que les libéraux n'avaient pas tort quand ils dénonçaient l'influence d'une puissance occulte dans le gouvernement et l'administration, lorsqu'ils en reconnaissaient les chefs parmi ces hommes d'œuvres qui avaient des attaches avec la Congrégation et les Jésuites. Leur erreur — assez excusable — fut d'attribuer à la Congrégation la fonction d'un organe fédérateur commun à toutes ces activités politiques et religieuses, alors qu'elle n'était en fait qu'une des institutions bien distinctes, dont l'indéniable synchronisme s'expliquait suffisamment par la présence à leur tête des mêmes personnalités, animées du même idéal et des mêmes principes, unies par des liens d'amitié ou d'estime ».

²³ Dans la liste des membres, publiée par G. DE GRANDMAISON, *La Congrégation*, il est indiqué (p. 399) comme Charles de Mazenod, mais il est bien certain qu'il s'agit de Charles-Eugène et non de Charles-Fortuné.

²⁴ Dans une lettre, écrite vingt années plus tard, nous voyons encore tout le mépris qu'il lui portait. Lorsqu'on lui demanda si un certain abbé Fourquier était « affilié aux Jésuites », de Mazenod, demandant des explications sur le terme, répondit : « ...Je craindrais sortir des bornes d'un langage sérieux, si je supposais qu'il s'agit ici des Jésuites à robe courte que feu M. de Montlosier a, je crois, imaginés à une époque où son esprit, affaibli par l'âge et une longue préoccupation, né faisait plus que rêver de fantômes épouvantables. Je ferais injure à une parole grave en affirmant que M. Fourquier n'appartient aucunement à cette classe d'êtres qui naquirent un jour du cerveau malade d'un pauvre vieillard mort sous l'empire des hallucinations... » Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V. n. 146. Lettre au Garde des Sceaux (6 avril 1846).

Louis-Philippe qui avait arraché la couronne à son parent, au milieu de circonstances qui blessaient profondément les sentiments religieux, témoins la profanation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le sac de l'archevêché de Paris, un peu partout le bris des croix de missions, sans excepter celles qui ne portaient aucun symbole légitimiste. Tout cela augmentait la répulsion des catholiques vis-à-vis du nouvel état des choses. En plus, le clergé se trouvait en ce moment quelque peu désorienté, du fait que, subitement, l'appui du pouvoir civil venait à lui manquer. Non que le gouvernement de Juillet voulût pousser jusqu'à la persécution, mais se rendant compte que l'Eglise était mal disposée à son égard, il n'était guère porté à la combler de bienfaits. Il toléra même de ci, de là, des mesures vexatoires. Le clergé, se méfiant du gouvernement, et, demeurant au fond de lui-même attaché à Charles X, ne pouvait répondre que par une attitude passive.

La situation se précise. L'idéal des carlistes et l'idéal des catholiques (souvent uni en une personne) se touchaient de très près : ne pouvant croire que le nouvel état politique était irrévocable, ils aspiraient tous deux à retourner au régime des Bourbons. Les carlistes-politiciens faisaient de la religion un instrument politique ; d'autre part, beaucoup de membres du clergé ne pouvaient échapper au reproche d'exercer une activité légitimiste.²⁵

Après quelques hésitations, la plupart des Etats européens, à l'exemple du monarque prussien et de l'Autriche, avaient reconnu le gouvernement de Juillet. Pie VIII à son tour, se résolut à reconnaître le nouvel état de choses.²⁶ L'épiscopat de 1830, qui était encore l'épiscopat de la Restauration, s'étonna de cette décision. Il se scandalisa même lorsque, par un bref du 29 septembre 1830, le pape régla la formule du serment de fidélité et ordonna de réciter les prières pour le Roi, selon les normes liturgiques habituelles.

E. de Mazenod se trouvait à Fribourg, en Suisse, lorsqu'éclata la Révolution de Juillet. De Marseille on lui fit part de la tournure que prenaient les événements. Le préfet et le maire, croyant leur vie menacée par les révolutionnaires, avaient pris la fuite. En attendant l'arrivée d'un commissaire extraordinaire du gouvernement, la ville et la préfecture étaient administrées par un maire et un préfet provisoires. Les soldats avaient adopté pour emblème la cocarde tricolore, et les établissements publics qui ne l'avaient pas arborée volontairement, avaient été obligés de pavoiser selon le nouveau drapeau. Le 12 août, l'avènement de Louis-Philippe fut solennellement proclamé à Marseille. A partir de ce jour commencèrent pour l'évêque et son neveu une succession de difficultés, qui ne prendront officiellement fin qu'en 1837.

Le lieutenant général, délégué du gouvernement, avait demandé qu'à l'occasion de la fête du 15 août on chantât le *Domine salvum fac Regem*. L'évêque s'y opposa. Il ne voulut pas reconnaître,

²⁵ Il faut se garder de condamner trop à la légère l'attachement que la hiérarchie et les catholiques conservaient aux Bourbons après la Révolution de 1830. La question du ralliement n'était pas si simple qu'elle nous le paraît parfois. Toutes les accusations formulées contre le gouvernement de la Restauration seraient-elles vraies, qu'il n'en reste pas moins qu'il incarnait le gouvernement légitime. La question de principe qui se posait alors était celle-ci : quand, un gouvernement, introduit par une révolution, peut-il légitimement exiger la soumission morale des citoyens, sans devoir recourir à la politique du fait accompli ? Pie VIII, par son bref du 29 septembre 1830, a tranché une question concrète, mais il a fallu attendre Léon XIII (lettre du 3 mai 1892, « Notre Consolation », aux évêques français) pour avoir un exposé complet du principe. Léon XIII part de la conception du bien commun et de la nécessité sociale d'avoir, aux périodes révolutionnaires, des gouvernements stables qui puissent garantir l'ordre public. Plus le nouvel ordre ou le nouveau gouvernement se stabilise, plus urgent devient le devoir de soumission et d'acceptation. Cette reconnaissance se fonde sur le fait que le bien commun de la société prime tous les autres intérêts. Karl Wick, en commentant la lettre de Léon XIII dit très justement : « Diese Auffassung Leos XIII. ist nun keine „Christianisierung der Revolution“, hält sich aber auch fern von einer gesellschaftlich unfruchtbaren Legitimitätspolitik, es ist Verbindung des Prinzipiellen mit dem Aktuellen, unter Festsetzung der Grenzprinzipien ». D'autre part le Pape admet qu'un certain conservatisme peut se justifier, comme contrepoids aux changements trop brusques et trop radicaux. Cfr. Karl Wick, art. *Révolution*, Staatslexikon IV, 909-920.

La question devant laquelle se trouvaient placés les catholiques de 1830 — avant la décision de Pie VIII — présentait donc un caractère assez complexe. On peut, jusqu'à un certain point, admettre leurs hésitations, d'autant plus que les journées de Juillet avaient été accompagnées de manifestations antireligieuses de la part des partisans du nouveau régime. Nous essayerons de montrer comment, à Marseille, la situation ne s'améliora point durant les mois qui suivirent. Cfr. également Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 317, lettre de Tempier au général (19 oct. 1830) ; p. 137 et 329, lettres de Flayol et Tempier au maire (5 et 8 déc. 1830) ; p. 383, lettre de Mgr Fortuné au maire (18 août 1831).

²⁶ Cfr. pour toute cette question J. P. MARTIN, *La Nonciature de Paris et les Affaires Ecclésiastiques de France sous le Règne de Louis-Philippe*, surtout les pages 11-72.

même implicitement, un gouvernement de fait qui avait succédé, par la violence, à un gouvernement de droit. La question fut discutée au conseil de l'évêché. La solution qu'on y adopta voulut éviter les difficultés avec les autorités civiles, tout en ne compromettant pas la conscience. C'était déjà une grande concession de la part de l'évêque. On décida de chanter *L'Exaudiat*, au retour de la procession, mais sans nommer le chef du gouvernement. Cette solution pourtant ne pouvait satisfaire aucun des partis. Les légitimistes trouvaient que c'était là trop concéder ; les orléanistes de leur côté n'acceptaient pas que la personne du Roi ne fût pas nommée.

Les choses ne devaient pas en rester là. Le 20 août arrivait en effet à l'évêché le lieutenant général, flanqué du général commandant, la garde nationale, du maire et d'un aide de camp. Ils venaient demander à l'évêque d'arborer le drapeau tricolore. Comme le prélat s'y refusait, ils le firent eux-mêmes, de force. La scène ne manquait pas de pittoresque : l'ancien bâton étant rompu, ils furent obligés d'attacher le drapeau à l'extrémité d'une canne, au moyen d'une ficelle, et d'aller chercher une échelle à la cathédrale pour pouvoir le hisser. L'évêque s'en réjouit parce que cet incident permit à la population de constater que le drapeau y était arboré contre sa volonté.

Rendant compte au maréchal ministre de la guerre, de la situation à Marseille, le commandant de la division militaire ne pouvait évidemment cacher son mécontentement au sujet de l'attitude du prélat. Tous se conduisent bien, à Marseille, lui écrivit-il le 29 août, excepté l'évêque « qui ne dissimule pas sa haine et son antipathie contre le nouvel ordre des choses. Ce n'est qu'avec de grands efforts que nous avons substitué, devant le palais épiscopal, le drapeau tricolore au drapeau blanc. Ce prélat, décidément antinational, a refusé les prières pour le Roi des Français, lorsqu'il en a été prié avec instance par toutes les autorités et de la manière la plus respectueuse. Il a même écrit au digne maire de Marseille, homme sage et de l'esprit le plus conciliant et le plus modéré, une lettre extrêmement inconvenante, pour ne rien dire de plus, et qui se termine par des menaces... »²⁷

Le commandant exagère manifestement. La lettre « extrêmement inconvenante », dont il parle dans les dernières lignes, est une lettre en fait irréprochable. Il y explique qu'il veut consulter ses collègues avant de prendre une décision. Le maire a probablement été blessé par une phrase qui semblait méconnaître son autorité : « D'ailleurs, y est-il dit, ... le gouvernement, avec lequel je corresponds directement pour ces sortes d'affaires, ne m'a adressé encore aucune communication à ce sujet ». ²⁸

Au début de la Monarchie de Juillet les exagérations de la part des autorités civiles n'étaient pas rares. Presque toujours les rapports contiennent un fond de vérité mais les rapporteurs regardent les faits à la loupe et prêtent aux évêques, dont ils ne peuvent que difficilement comprendre le point de vue, des intentions qui leur étaient parfois complètement étrangères. Dans un rapport du 5 septembre, au ministre des Affaires Ecclésiastiques, on lit que l'évêque de Marseille « ne dissimule pas son antipathie contre le nouvel ordre des choses et a refusé les prières pour le Roi des Français », « il s'est montré... peu conciliant et ultramontain ». Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est qu'on y accuse le neveu du prélat, « homme ardent et fanatique », de l'encourager « à la résistance et à obtenir les honneurs de la persécution ». ²⁹

C'est là une accusation qu'on répétera souvent. Sur quoi se base-t-on pour la formuler ? Oncle et neveu avaient les mêmes opinions politiques, — mais on ne peut en conclure que le jeune de Mazenod a vraiment *entraîné* l'évêque dans une attitude hostile au gouvernement. Pour la question qui nous occupe, c.-à-d. celle de la reconnaissance de la Monarchie de Juillet, nous ne connaissons aucun document qui puisse nous prouver les assertions des accusateurs. Ce qui plus est, à cette date E. de Mazenod était à Fribourg, où l'avait appelé une question absolument étrangère à la politique.

²⁷ Arch. Nat. F-19 2535. A la même place se trouve une lettre, datée du 4 septembre, adressée au ministre des Affaires Ecclésiastiques et qui traite de la même question.

²⁸ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 302 (27 août 1830).

²⁹ Arch. Nat. F-19 2535. Le document n'est pas signé et porte comme note marginale « Rapport rendu par M. le Duc de Broglie le 25 octobre 1830, sans faire connaître la décision du conseil ».

De là, il écrivit plusieurs lettres pour engager son oncle à quitter la ville et à se rendre à Nice, territoire italien à cette époque. Un mois environ s'écoula avant que ce dernier se rendit au conseil (le 21 septembre). Est-ce là l'encouragement à la résistance « pour obtenir les honneurs de la persécution » ?

Entretiens le général, le préfet et le maire avaient insisté à plusieurs reprises pour qu'on observât la prescription du *Domine Salvum fac*. L'évêque s'adressa au pape pour lui soumettre deux questions :

1) S'il peut faire chanter dans les églises de son diocèse le verset *Domine salvum fac regem nostrum* et l'oraison *quaesumus omnipotens Deus ut famulus tuus Philippus rex noster* etc..

2) S'il peut autoriser le serment que l'on exigeait de tous ceux qui avaient quelque emploi civil du gouvernement, et que, probablement on allait exiger bientôt du clergé ; ce serment était conçu en ces termes : je jure fidélité au roi des Français (c.-à-d. à Louis-Philippe), à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume.³⁰

Plusieurs membres de l'épiscopat français avaient adressé soit au nonce, soit au pape, de semblables questions. On sait que Pie VIII répondit par un bref du 29 septembre, adressé au cardinal de Rohan-Chabot, dans un sens favorable au nouveau gouvernement. Le 25 de ce mois, le pape avait envoyé une lettre de reconnaissance officielle au gouvernement de Louis-Philippe. L'attitude d'E. de Mazenod est remarquable. Il se soumet au pape et dit même explicitement qu'« il n'y a point de déshonneur à modifier son opinion quand le Chef de l'Eglise donne ses instructions », mais on voit que la soumission lui coûte : on reste libre, dit-il, il ne s'agit pas d'un point dogmatique, il n'est point question d'infailibilité, donc liberté à chacun de se conformer à la décision du Souverain Pontife. Est-ce pour justifier cette position qu'il dit que d'après la Charte, le serment ne peut plus être considéré comme une chose sacrée, qu'il n'est qu'une formalité voulue, une promesse transitoire qui doit durer autant que l'ordre des choses du moment subsiste, Et la raison ? C'est qu'avec le principe de la souveraineté du peuple on ne peut pas l'entendre autrement.³¹

Toujours est-il que dans le diocèse de Marseille la question resta en suspens jusqu'au 30 octobre. L'évêque étant à Nice, et E. de Mazenod, premier vicaire général, en Suisse, les curés, à la grande colère du préfet, répondirent chaque fois qu'ils ne pouvaient prendre une initiative tant qu'elle n'était approuvée par l'évêque.³² Quand la décision de Pie VIII fut connue, l'évêque donna l'ordre d'envoyer une lettre-circulaire à tous les curés du diocèse pour prescrire la prière pour le Roi. Quelques jours se passèrent avant que cet ordre ne fut exécuté. Il est à remarquer aussi que le nom du Roi ne figurait que dans l'oraison et non pas dans le verset. Ce sera là une source de nouvelles difficultés. La première accusation sera formulée, le 15 novembre, dans un rapport de M. Thomas, préfet du département des Bouches-du-Rhône, au ministre des Cultes.³³

La célébration de la fête du Roi causa des difficultés semblables. Les comptes-rendus du préfet sont des plus détaillés. Tout lui a été raconté, non sans exagération, et très souvent selon une fausse interprétation. En 1831, la première fois que la fête dut être célébrée, les orgues furent muettes à l'entrée des autorités, et le salut d'usage à leur égard, supprimé. L'évêque, sous prétexte de fatigue, n'avait pas officié, bien que la veille il fut dans une église éloignée de la cathédrale, et qu'il assistait, deux jours plus tard, à une procession au Calvaire. Le prêtre officiant n'était même pas un dignitaire. Non sans naïveté le préfet notait que les ornements n'étaient pas blancs, mais rouges... la

³⁰ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 304 (6 sept. 1830).

³¹ Voir ses lettres au P. Tempier, 22, 24 octobre 1830. Cfr. REY I, 493-494.

³² Arch. Nat. F-19 5737. Lettre du préfet (30 sept. 1830) au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes. Egalement, aux Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 314 : lettre de l'abbé Flayol, archidiacre, au maire (8 oct. 1830).

³³ Arch. Nat. F-19 5737. Lettre du 15 nov. 1830.

couleur des martyrs ! Le *Domine salvum fac* fut chanté en musique par un chœur d'amateurs, de sorte que les prêtres n'eurent pas à ouvrir la bouche.³⁴

Il y a sans doute, dans ces accusations, un fond de vérité — on ne saurait reconnaître un signe d'enthousiasme dans l'attitude du prélat ! —, mais elles furent démesurément exagérées. Que les ornements aient été de couleur rouge, ce n'était là qu'une exigence de la fête du jour (s'ils avaient été blancs des accusations de légitimisme auraient sans doute été formulées). D'autre part le bilan des comptes prouve que les dépenses avaient vraiment été très élevées.

Les années suivantes, mêmes accusations. En 1833 le préfet écrivit : « Aucune solennité n'a eu lieu dans les paroisses du diocèse. A la cathédrale cependant, une grand' messe a été célébrée pour la fête des apôtres Saint Jacques et Saint Philippe, mais l'évêque n'y a point assisté et aucune prière n'a été récitée pour le Roi ». ³⁵ En 1834, M. Thomas communiqua, le 26 avril, que rien n'allait se faire pour la célébration de la fête royale.³⁶ Malheureusement il se trompait, car le lendemain sortirent deux preuves : une lettre-circulaire au curés, prescrivant la fête et ordonnant les prières pour le Roi, et une lettre aux autorités civiles pour les inviter à un service à la cathédrale.³⁷

Les difficultés, les malentendus et les conflits entre l'autorité ecclésiastique et les autorités locales, lors des débuts du règne de Louis-Philippe, furent innombrables. Ce furent les contacts de deux tendances opposées, qui ne surent ni ne voulurent se dissimuler leurs divergences. Les documents fourmillent de faits anodins qui prennent parfois une importance démesurée : preuve que la bonne entente n'était possible que basée sur le maintien d'une distance respectueuse entre les deux pouvoirs. Une compénétration, ou même une aide mutuelle comme au temps de la Restauration, fut totalement exclue. Il ne peut être question ici d'analyser tous les faits en particulier. Citons les principaux, on pourra en dégager clairement la mentalité qui animait les deux partis. Le clergé fut immédiatement accusé de se permettre des prédications contraires au respect dû au gouvernement. Le préfet donna au maire des ordres concrets pour qu'il punisse « tout ministre d'un culte quelconque » — mais cela ne s'appliquait évidemment qu'au culte catholique — qui dans l'intérieur ou à l'extérieur des églises, se serait permis des actes ou des paroles contre le gouvernement, les lois ou l'honneur des citoyens. L'évêque repoussa violemment les accusations.³⁸ Au cœur de l'année 1831, E. de Mazenod, vicaire général, fut accusé d'être (en complicité avec deux autres prêtres) l'auteur d'un pamphlet destiné à appuyer la candidature de M. Berryer, et qui causa de l'effervescence à Marseille. Quelque temps après, le préfet dut avouer la fausseté de l'accusation. Sa correspondance montre une ignorance vraiment crasse des choses religieuses, — on y voit également qu'il confond les Jésuites avec les missionnaires des Saint Alphonse de Liguori, dont les Oblats suivraient la Règle !³⁹

Les processions furent aussi l'occasion de nombreux froissements : l'autorité civile veut les supprimer ; les militaires ne veulent plus accompagner le Saint-Sacrement ; des difficultés

³⁴ Arch. Nat. F-19 1307-1. Lettre du 6 mai 1831, au ministre de l'Intérieur. Celui-ci en informa le ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique, qui demanda compte à l'évêque de Marseille (Arch. Nat. *ibid.* Lettre du 19 mai — minute). La réponse d'E. de Mazenod (arch. Ev. Mars., Corresp., Reg. II p. 365) date du 26 mai.

³⁵ Arch. Nat. F-19 1307-1. Lettre du 13 juin 1833.

³⁶ Arch. Nat. F-19 1307-1. Lettre du 26 avril 1834.

³⁷ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 514 (27 avril 1834).

³⁸ Arch. Nat. F-19 5737. Lettre du préfet au maire (1 déc. 1830). Aussi Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 327. Lettre de MM. Flayol et Tempier au maire. Enfin, dans les mêmes archives (Reg. II p. 350) la lettre de l'évêque au maire, dont le ton est typiquement celui de l'évêque-seigneur de la Restauration. On y lit p. e. : «...Je suis évêque, c'est-à-dire le chef avoué par le gouvernement, du clergé et de tous les catholiques de mon diocèse. Je parle à mon peuple par la bouche de mes prêtres. Dès qu'ils sont approuvés par moi, c'est moi qui répons de l'enseignement qu'ils donnent et ma surveillance suffit parce que dans un Etat où la Religion Catholique est reconnue et où les évêques sont d'office en rapport habituel avec le gouvernement, ils présentent une garantie suffisante pour répondre de leurs œuvres et de tous les objets dépendant de leur administration, sans qu'aucun autre magistrat ait besoin de s'inquiéter de ce qui se passe dans l'Assemblée des Fidèles présidée par eux... ».

³⁹ A cette question se rapportent quatre lettres aux Arch. Nat. F-19 5737 (le commandant de la 8^e division au ministre de la guerre : 9 juillet 1831 — le préfet au Ministre des Cultes : 26 juillet — le ministre au préfet : 8 août — et de nouveau le préfet au ministre : 13 août), et une lettre aux Arch. Dép. BdR. 33. V. 1. (le ministre des Cultes au Préfet : 22 juillet 1831).

surgissent quant à la construction d'un reposoir. Sous prétexte d'éviter des troubles on veut supprimer la Messe de Minuit. Un commissaire de police appelle les prêtres « des hommes sanguinaires, des prédicateurs de discorde, d'anarchie et de guerre civile ». Des articles de journaux paraissent contre l'évêque et son neveu et on ne s'y contente pas de simples allusions. Le maire a la hantise des pavillons blancs. Il en voit partout, même là où il n'y a que des simples décorations et non des drapeaux. Son oncle étant absent, E. de Mazenod, en qualité de vicaire général, se voit obligé de donner l'ordre de faire disparaître les fleurs de lys des ornements, des façades des églises, des monuments religieux publics etc.. Mais il le fait volontiers, car il ne veut pas qu'on trouve dans les choses religieuses quelque prétexte politique : « le signe de notre rédemption, si vénérable par lui-même, ne devait être chargé d'aucun ornement étranger aux mystères de notre sainte Religion ».⁴⁰

Les premiers mois de l'année 1831 furent encore troublés par une forte opposition de la part du gouvernement contre le projet d'une association qui devait prendre comme titre « Association provençale pour la défense légale de la liberté catholique », et dont le siège devait être à Marseille. Les réunions préliminaires semblent avoir eu lieu à l'évêché. Le ministre des Cultes fit savoir aux vicaires généraux qu'il ne pouvait tolérer une telle association : les catholiques n'avaient pas à se mettre en défense contre le gouvernement, comme devant un ennemi dont on redoutait l'attaque... L'association projetée ne put aboutir, mais pour des raisons particulières, qui n'ont rien à voir avec les menaces du gouvernement. E. de Mazenod, vicaire général, qui (avec l'abbé Flayol) en informa le ministre, ne put s'empêcher de lui dire que si le projet avait pu se réaliser, il n'aurait pu s'y opposer.⁴¹

Rien d'étonnant qu'un tel langage n'ait paru hautain au gouvernement, et qu'E. de Mazenod ne fût considéré comme hostile à la Monarchie de Juillet. D'ailleurs, les rapports qui arrivaient à Paris, et qui émanaient presque toujours d'hommes ostensiblement antireligieux, achevèrent d'établir sa réputation. Le préfet du Var disait : « L'abbé de Mazenod, neveu de M. l'évêque de Marseille, est pour le parti carliste une espèce de tambour-major ; son exaltation fanatique est généralement connue ; il a souvent fait le voyage de Rome ».⁴² On le présentait encore comme « ayant des opinions très exaltées et intolérantes... Mais l'absence de faits constatés et de preuves produites l'ont mis jusqu'ici à l'abri de poursuites légales et nous n'en pouvons connaître d'autres ».⁴³

Un rapport plus détaillé fut dressé l'année suivante, à la demande du ministre des Cultes qui voulait des renseignements confidentiels sur tous les vicaires généraux. E. de Mazenod ne fut guère épargné. Après avoir dit qu'il était un homme d'intelligence et d'esprit, le préfet continua : « ...Il exerce un empire absolu sur l'esprit de l'évêque son oncle, vieillard octogénaire. C'est lui qui dirige les affaires du diocèse. Les prêtres s'en plaignent. Je le crois très hostile au gouvernement... (II) tient aux opinions ultramontaines, et dirigeait quelques maisons de prêtres Liguoristes, dont la plupart se sont réunis à Fribourg, depuis les événements de 1830. S'il faut ajouter foi à divers rapports qui me sont parvenus, M. de Mazenod ne se bornerait pas à porter son esprit d'hostilité dans les affaires qui tiennent à son ministère : il s'occuperait encore d'intrigues politiques avec les chefs du carlisme ».⁴⁴

⁴⁰ Pour tous ces détails, passim au Reg. II de la Correspondance aux Arch. Ev. Mars.

⁴¹ Pour cette question, voir aux Arch. Nat. F-19 5737 : lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Cultes (23 janv. 1831) ; lettre du ministre des Cultes aux vicaires généraux de Marseille (28 janv.-minute) ; copie d'une lettre écrite par Tempier au préfet des Bouches-du-Rhône (3 févr.) ; minute d'une autre lettre, écrite par le ministre au préfet, mais qui par mégarde fut envoyée à l'évêque ; lettre du préfet au ministre des Cultes (6 févr.) ; lettres des vicaires généraux, de Mazenod et Flayol, au ministre des Cultes (8 avr.).

⁴² Arch. Nat. F-19 2478. Les paroles du préfet sont citées dans une lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Cultes (14 sept. 1831).

⁴³ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du ministre des Cultes au préfet des Bouches-du-Rhône (20 sept. 1831).

⁴⁴ Arch. Nat. F-19 2647. Rapport du préfet des Bouches-du-Rhône au ministre des Cultes (10 avril 1832). Un rapport du procureur général d'Aix au ministre de la Justice (23 mai 1833) dit également « M. de Mazenod neveu est un carliste et un ultramontain très dangereux » (Arch. Nat. F-19 2478).

On ne réussit jamais à prouver une seule des accusations avancées. Le gouvernement lui-même dut avouer plusieurs fois qu'il manquait des faits concrets pour permettre une intervention judiciaire contre E. de Mazenod, en raison d'un acte politique quelconque. On ne peut nier son antipathie pour la Monarchie de Juillet, sortie d'une révolution qui avait renversé l'ordre légal des choses. Ne citons pour toute preuve que ce qu'il écrivit au supérieur de la maison des missionnaires d'Aix, quand il eut appris que Mgr Rey, vicaire capitulaire de cette ville, avait ordonné une messe solennelle *De Beata*, en action de grâces, à l'occasion du premier anniversaire des «trois journées glorieuses» de Juillet : «Il eut fallu plutôt s'exposer à voir fermer l'église que de chanter une grand'messe d'action de grâces pour un des plus grands crimes qui ait été commis depuis que le monde existe».⁴⁵ Mais il n'est pas permis d'en conclure à une *action politique* hostile au gouvernement. Maintes fois il témoigna ne pas vouloir faire de politique, ne s'occupant que de l'intérêt religieux du diocèse et de la Congrégation qu'il avait fondée. On peut concéder qu'il n'était guère favorable à Louis-Philippe, mais on doit admettre également que le gouvernement de Juillet, par son attitude antireligieuse, ne pouvait susciter une grande sympathie parmi le clergé. Il est clair aussi que le gouvernement outrepassait les vues du Roi,⁴⁶ et il n'était pas rare que des magistrats subalternes, dans un zèle voltairien trop grand, dépassassent les intentions du gouvernement.⁴⁷

Les incidents continuèrent pendant plusieurs années. Dans les archives se trouvent des réclamations de prêtres de Marseille, soi-disant persécutés par l'évêque, en raison de leur sympathie envers le nouveau régime, mais la correspondance de l'évêché prouve que bien d'autres motifs avaient forcé l'évêque à prendre des mesures.⁴⁸ E. de Mazenod fut accusé d'avoir, en provençal, adressé la parole aux fidèles de La Ciotat, et le maire, rendant compte de l'événement au préfet, y trouvait l'occasion d'une sortie contre le « Parti-Prêtre ».⁴⁹ Le 29 septembre 1835, une Messe fut chantée à Notre Dame de la Garde, et — accusant l'évêque de complicité — le bruit circula que l'anniversaire de naissance du duc de Bordeaux n'y était pas étranger.⁵⁰

Vers l'année 1832 pourtant, le gouvernement avait inauguré ce qui fut nommé plus tard une « politique d'apaisement ». Les Orléanistes l'approuvèrent. C'était le meilleur parti qu'ils eussent à prendre : concéder quelque peu à l'Eglise, pour ne pas se rendre trop hostile, mais s'arrêter à temps pour la pouvoir toujours contrôler. Quant à la reconnaissance de Louis-Philippe, le clergé dut s'incliner devant le fait accompli.

Le domaine où la nouvelle politique se manifesta le plus clairement, fut celui des nominations épiscopales. Les premiers évêques furent vraiment mal choisis : le motif prédéterminant de leur élévation avait été leur dévouement envers le nouveau gouvernement. Aussi le pape attendit-il longtemps — jusqu'en février 1832 — avant de leur donner l'institution canonique. A partir de 1832 on exigea davantage de piété, de conduite morale et, à défaut d'une sympathie explicite pour

⁴⁵ Lettre au P. Courtes (26 juillet 1831). Cfr. REY I 537 n. 1.

⁴⁶ « ...L'aspetto che offre la religione in questo regno dalla rivoluzione di Luglio in poi non è che doloroso. Le belle parole in favore della Chiesa dette e ripetute dal Re dei Francesi sono tutti i giorni smentite dai fatti. L'empietà si è impadronita del Governo ; essa produce i suoi frutti... » Dépêche du nonce Lambruschini au Secrétaire d'Etat, 1 déc. 1830. Arch. S. E., Rubr. 248, Anno 1830 (prot. 72.104).

Il faut toutefois tenir compte des convictions personnelles du nonce pour saisir la portée exacte de son jugement.

⁴⁷ Plusieurs documents le démontrent. Ainsi p. e. nous trouvons aux Arch. Nat. F-19 5737 une lettre du commandant de la 8^e division militaire au ministre des Cultes (23 déc. 1830) dans laquelle, appuyé par le maire, il propose la suppression du diocèse de Marseille, calomniant le P. Tempier qui l'administrait durant l'absence des deux de Mazenod. Sur une feuille annexe le ministre a noté : « Je ne sais s'il convient de traiter avec M. le Général la question relative à la suppression de l'évêché de Marseille, qu'il soulève et résout assez militairement, mais cela ne le regarde guère. Quant à ce qui regarde M. Tempier, le tort principal paraît du côté du maire ».

Un fait semblable survint encore un mois plus tard. Le préfet avait écrit au ministre des Cultes, accusant l'évêque d'avoir défendu à ses prêtres de lire des journaux politiques (Arch. Nat. F-19 5737. Lettre du 22 janv. 1832). Le ministre lui répondit : « On doit applaudir à la défense relative à la lecture des journaux, et savoir gré à M. l'Evêque de Marseille » (ibid. Lettre du 3 févr. 1832 — minute).

⁴⁸ Arch. Nat. F-19 5737. Lettres du 27 septembre 1830 et du 4 février 1831.

⁴⁹ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre d'E. de Mazenod au préfet (16 mai 1833) et du maire au préfet (17 mai 1833).

⁵⁰ Arch. Nat. F-19 5737. Lettre de l'évêque au ministre de la Justice et des Cultes (23 oct. 1835). L'évêque ne nie pas le fait, mais refuse d'en endosser la responsabilité, puisqu'il s'agissait d'une Messe demandée, sans qu'on y eût indiqué une intention particulière.

le régime, on se contenta d'une certaine neutralité dans ce domaine. En 1834, M. Persil, ministre de la Justice et des Cultes, fit un pas en avant. Dans une lettre très confidentielle aux évêques, il leur demanda d'indiquer dans leur diocèse respectif, trois candidats « qui leur paraissent réunir au plus haut degré la piété, l'instruction, l'esprit de sage tolérance et les autres qualités éminentes que réclame la dignité épiscopale ».⁵¹ C'était une marque de confiance à laquelle ni Rome, ni l'épiscopat ne restèrent insensibles et qui d'ailleurs, par la suite, se trouva avoir été heureuse.

Cependant, pour de Mazenod la réconciliation avec le gouvernement prit plusieurs années encore. A partir de 1832, ayant été consacré évêque *in partibus*, sans l'autorisation de Paris, il eut à soutenir une lutte longue, pénible et compliquée, qui alla jusqu'à soulever une sérieuse discussion de principes entre le Saint-Siège et la France. Cette question constitue un épisode fort important quoique peu étudié jusqu'à présent, concernant les relations entre Rome et l'Etat français. C'est pourquoi il nous faut l'examiner de plus près.

3. La Nomination à l'Evêché *in Partibus* (1832) et au Siège de Marseille (1837)

Au mois de décembre 1830, le conseil municipal de Marseille, composé depuis la Révolution de Juillet d'une grande majorité républicaine et anticléricale, avait discuté la suppression du siège épiscopal. Le parti le plus radical voulait la suppression immédiate. Les modérés inclinaient à retarder la mesure jusqu'au décès du titulaire déjà fort âgé. Cette dernière opinion prévalut : la décision fut prise, et renouvelée quelques mois plus tard par les conseils électifs de l'arrondissement et du département.

Que pouvait faire, devant cette menace, le vieil évêque de Marseille ? De la part du gouvernement, qui jusqu'alors ne s'était guère montré conciliant envers l'Eglise, il ne pouvait rien attendre. Au contraire, il était fort à craindre que Paris ne sanctionnât la décision de Marseille. Restait encore Rome. On pouvait en appeler au Saint-Siège, l'inviter à agir auprès du gouvernement de Louis-Philippe. La suppression du siège épiscopal de Marseille constituait en effet une violation du concordat de 1817. Bien que ce concordat n'eût, jamais été appliqué complètement, Rome seule restait indiquée pour protester, et elle seule avait quelque chance d'aboutir à une solution heureuse, car il était probable que¹ la Monarchie de Juillet n'oserait pas encourir le risque d'une rupture officielle avec le Saint-Siège. Il fallait donc s'adresser au Saint-Père.

Mais le vieil évêque de Marseille redoutait une chose, et avec raison. Si la question devait être réglée par voie diplomatique, elle allait demander du temps. Des deux côtés on ferait traîner les négociations en longueur, car ni Paris ni Rome ne désiraient une rupture. Entretemps Fortuné de Mazenod pouvait mourir. Qu'advierait-il dans ce cas ? La meilleure des éventualités se présentait ainsi : le gouvernement tarderait à désigner un titulaire, et la vacance se prolongerait indéfiniment, d'où diocèse sans pasteur revêtu du caractère épiscopal et conséquence fatale, un grand dommage pour le bien spirituel des ouailles.

Voulant également éviter ce dernier inconvénient, Fortuné de Mazenod prit le parti le meilleur à son avis, ne se doutant pas des conséquences de son initiative. Le 11 mars 1832, il écrivit une lettre à Grégoire XVI, lui expliquant la menace de suppression qu'encourait le diocèse, et demandant de lui concéder un évêque auxiliaire *in partibus*, qui, après sa mort, pourrait — en cas de vacance prolongée — administrer le diocèse en tant que vicaire capitulaire. Ce titulaire étant revêtu du caractère épiscopal, le diocèse n'aurait pas trop à souffrir de la mesure prise par le gouvernement. Il proposa son neveu comme étant le prêtre le plus apte à remplir cette fonction.⁵²

⁵¹ La lettre est citée en entier par J.-P. MARTIN O.C. pp. 147-149. L'auteur traite des nominations épiscopales aux pages 113-190. A lire également, P. DUDON, *Les Nominations épiscopales.*, Etudes 94 (1903) 809-832.

⁵² Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr., Barberia, Vol. 13. An. 1828-1832, ff. 460-61.

La décision fut prise en secret. A l'exception de son neveu et de deux Oblats — les P. P. Courtes et Tempier —, personne ne fut mis au courant. Les communications par poste ne présentant pas une sécurité suffisante, il confia la lettre au P. Tempier, qui partit pour Rome le 9 avril. Il y arriva le 3 mai. Par l'intermédiaire du cardinal Pacca, il obtint une audience du Saint Père, le dimanche 20 mai. Une audience complémentaire lui fut accordée le 19 juin. Grégoire XVI comprit l'importance des conséquences possibles de la demande de l'évêque de Marseille, et manifesta même explicitement sa crainte d'une opposition de la part du gouvernement dont il attendait de sérieuses difficultés. Le pape ne prit encore aucune décision, mais envoya le P. Tempier à Mgr Frezza, secrétaire de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires, pour discuter avec lui de l'opportunité de cette nomination. Cette entrevue eut lieu trois jours plus tard. Mgr Frezza reconnut que la concession d'un auxiliaire ayant le caractère épiscopal, serait la meilleure solution pour conserver le siège de Marseille, ou au moins pour y garantir provisoirement l'exercice des fonctions épiscopales. Il voulut d'autre part éviter, autant que faire se pouvait, toute complication dans les rapports avec le gouvernement français. Pour ne pas attirer l'attention de Paris, il proposa donc que le neveu de Mgr Fortuné de Mazenod vint à Rome pour y recevoir la consécration épiscopale. Ce plan, présenté au Saint Père, fut approuvé par lui, au cours de l'audience du 10 juillet.

Vers la fin du mois, E. de Mazenod quitta Marseille, et le 27 août, Grégoire XVI lui accorda une audience où, de vive voix, il lui communiqua son plan. Le 3 octobre, E. de Mazenod avait entre les mains les brefs qui le nommaient évêque d'Icosie *in partibus infidelium*, avec le titre de Visiteur Apostolique de Tunis et de Tripoli.⁵³

Le sacre eut lieu le dimanche 14 octobre 1832. A cette occasion, le nouvel évêque reçut de nombreuses lettres de ses amis, qui ne cachaient pas leur satisfaction de ce que la décision eut été prise par Grégoire XVI « sans participation de Louis-Philippe », établissant ainsi « un précédent que les catholiques doivent se féliciter de savoir établi » etc..

Mais quelques jours à peine après le sacre, E. de Mazenod se rendit compte que le gouvernement ne manquerait pas de manifester son mécontentement. Lors d'une visite à M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Rome, il remarqua la grande réserve de celui-ci qui d'ailleurs, à rencontre de la coutume, ne lui rendit pas cette visite.

En France, les milieux gouvernementaux commençaient à s'agiter : en effet, dès la fin du mois de mars 1833, une correspondance volumineuse révèle l'intérêt majeur suscité par la nomination d'E. de Mazenod : avait-il vraiment reçu la consécration épiscopale, et quelle portée avait le titre d'évêque d'Icosie ?⁵⁴ Sans attendre des éclaircissements en France,⁵⁵ l'ambassadeur de France à Rome fut chargé de demander des explications au cardinal Bernetti, secrétaire d'Etat.⁵⁶ Obéissant aux instructions, l'ambassadeur appelle l'attention du cardinal sur l'illégalité de la procédure suivie pour la consécration. « Depuis 1824, y était-il dit, le Saint-Siège n'avait encore fait de lui-même aucune nomination semblable. A cette époque il avait été formellement entendu à Rome, ainsi que le mandait le chargé d'affaires de France, que jamais aucun ecclésiastique ne serait promu évêque *in partibus*, si le ministre des Affaires Etrangères n'envoie à la Légation à Rome une lettre du Roi, qui renferme la demande expresse de ce titre pour tel sujet... ».⁵⁷

Que depuis 1824, le Saint-Siège n'eût fait aucune nomination semblable, était une affirmation gratuite. Le cardinal secrétaire d'Etat pouvait citer des noms d'évêques *in partibus*, consacrés même après 1830, sans permission préalable du gouvernement. Sans doute s'agissait-il de Visiteurs en

⁵³ Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr., Barberia, Vol. 13 Ann. 1828-1832. Lett. Volg.

⁵⁴ Arch. Dép. BdR., 4.V.I. Lettre du ministre des Cultes au préfet des BdR. (30 mars 1833).

⁵⁵ La réponse du préfet date du 12 avril. Arch. Nat. F-19 2478. On y trouve aussi une lettre complémentaire, datée du 18 mai.

⁵⁶ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du ministre des Cultes au ministre des Affaires Etrangères (30 mars 1833) ; Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 973, ff. 94-95 : lettre du ministre des Affaires Etrangères à l'ambassadeur de France à Rome (9 avril 1833 — minute).

⁵⁷ Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1833 (prot. 2627). Lettre du 10 mai. 1833.

pays de mission, mais n'était-ce pas le cas de Mgr de Mazenod, Visiteur Apostolique de Tunis et Tripoli ? Il demeurerait à Marseille ! C'est vrai, mais la raison en était le danger que présentait alors un séjour en ces pays d'outre-Méditerranée.⁵⁸

En réalité ce motif n'était pas le principal obstacle à son départ. Le 21 mars, la Sacré Congrégation de la Propagande lui ayant demandé de passer en Afrique pour lui faire un rapport sur la situation religieuse dans ces régions,⁵⁹ il présenta les raisons qu'il avait de demeurer à Marseille : le pape n'avait-il pas consenti à sa consécration épiscopale pour qu'il pût assister son oncle fort âgé ? Ce motif, disait-il, ainsi que les autres, était connu du Saint Père qui seul pouvait juger de sa validité.⁶⁰ On l'avait nommé Visiteur Apostolique pour éviter les objections que le gouvernement aurait pu faire — en apprenant qu'il fût consacré évêque sans la permission préalable de Paris. Bernetti connaissait ce motif, mais Pedicini, préfet de la Propagande pouvait l'ignorer.

Quoiqu'il en soit, le chargé d'affaires de France à Rome semble avoir admis la raison invoquée par le secrétaire d'Etat. Il conseilla au ministre des Affaires Etrangères d'en rester là, et de ne plus soulever de difficultés au sujet de la consécration de Mgr de Mazenod.⁶¹

Autre fut l'avis du gouvernement français. M. Thomas, préfet des Bouches-du-Rhône, se fit l'accusateur du nouvel évêque, dans des rapports qui révèlent un anticléricalisme actif. Il n'alla rien moins qu'à accuser E. de Mazenod d'activité contre le gouvernement. Dans un rapport du mois de juin, il est fait allusion pour la première fois de réunions carlistes qui auraient lieu chez l'abbé Cayol ou chez le P. Tempier, sous l'instigation de Mgr de Mazenod. Assister à ces réunions aurait reçu le nom de « aller à l'évêché », expression innocente qui devait cacher une activité politique légitimiste.⁶² Se basant sur ces renseignements et d'autres semblables, tous très partiels, comme on le verra, Paris dressa un dossier, et examina les mesures à prendre contre le vicaire général de Marseille. Agir contre lui, mais dans quel sens ? On exhuma un décret, daté du 7 janvier 1808 : ce décret, interdisait à tout ecclésiastique français de poursuivre ou d'accepter la collation d'un évêché *in partibus* sans l'autorisation du souverain. Mais en fait, la promotion d'ecclésiastiques à un évêché *in partibus* n'avait jamais soulevé de difficulté : ils étaient présentés par la Propagande pour les pays de missions, et préconisés par le pape sans consistoire. C'était le cas de Mgr de Mazenod, puisqu'à son titre d'évêque d'Icosie étaient attachées les fonctions de Visiteur de Tunis et de Tripoli.

Force était de chercher ailleurs. Ne pourrait-on pas se rebattre sur ceci : la fonction de Visiteur, obligeant son titulaire de s'absenter du royaume, était-elle compatible avec celle de vicaire général de Marseille, exigeant la résidence ? Mais comment démettre E. de Mazenod de sa charge de vicaire général : selon ce principe de droit que les titres ne se perdent que par l'action des mêmes causes qui les ont établis, il fallait obtenir de l'évêque qu'il écartât son vicaire général ; on ne pouvait compter que l'évêque de Marseille se prêtât à cette manœuvre.⁶³

Ces considérations juridiques ne distrairent point Paris de sa décision d'écarter E. de Mazenod : on pressa le pape de l'éloigner de Marseille. A cet effet, M. de Tallenay, alors chargé d'affaires à Rome, reçut des instructions pouvant se résumer ainsi :

a) question de *droit* : le pape ne peut nommer des évêques sans s'être entendu auparavant avec le roi. Sans doute la coutume avait prévalu de la nomination, sans entente préalable, d'évêques *in*

⁵⁸ Arch. S. E., Rubr. 261, Ann. 1833 (prot. 2803). Lettre du cardinal secrétaire d'Etat au Chargé d'Affaires de France (28 mai 1833 — minute). Les renseignements lui avaient été fournis par le cardinal Pedicini, préfet de la Congrégation de la Propagande (Arch. S. E., *ibid.*), qui non sans perspicacité avait noté : « Laonde pare, che le lagnanze portate a V. E. per la promozione di Mgr Carlo Giuseppe de Mazenod, nascano da qualche altra occulta ragione ».

⁵⁹ Arch. Prop. Lett. e Decr. Vol. 314, an. 1833 f° 236v et f° 237.

⁶⁰ Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr., Barberia, Vol. 14, An. 1832-1835, ff. 68-70.

⁶¹ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 973 ff. 153-154. Lettre du 4 juin 1833.

⁶² Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du préfet des BdR. au ministre de l'Intérieur et des Cultes (juin 1833).

⁶³ Arch. Nat. F-19 2478. Note sur M. de Mazenod, vicaire général de Marseille (22 juin 1833 — non signée).

partibus. Dans ce cas, on exigea que les titulaires gagnent leur poste ou s'établissent à Rome, et cela après en avoir consulté le gouvernement ou au moins l'avoir averti ;

b) question de *fait* : E. de Mazenod était opposé au gouvernement de Louis-Philippe, promoteur des « réunions à l'évêché » ; il avait aidé une souscription en faveur des assassins d'un commissaire de police etc..

Par conséquent :

a) il fallait faire comprendre au pape l'opportunité d'un accord préalable à la nomination d'un évêque destiné aux pays de missions ;

b) il fallait obtenir qu'il rappelât E. de Mazenod à Rome, afin de mettre fin à ses agitations politiques et prévenir le scandale que pourraient causer des mesures politiques prises par l'autorité.⁶⁴

Dans le désir de suivre les instructions de son gouvernement, M. de Tallenay s'adressa à Mgr Capaccini, sous-secrétaire d'Etat. Celui-ci fit entendre qu'une matière aussi grave exigeait mûre réflexion, et en référa au Pape lui-même. Grégoire XVI était d'avis qu'on rappelât à Rome E. de Mazenod. Il n'avait jamais soupçonné ce prélat de se livrer à de tels excès politiques. Quant à la question des évêques *in partibus*, il ne pouvait acquiescer à la demande faite. Mgr Capaccini, au cours d'une seconde visite de M. de Tallenay, s'éleva contre cet essai de restriction des droits et usages de la Congrégation de la Propagande. Quelques années auparavant l'Autriche avait fait de vives instances dans le même but, ainsi que la Cour de Naples — l'une et l'autre avaient essuyé un refus. Le Saint-Siège admettait que cette façon de procéder à ces nominations, présentait quelque inconvénient — comme dans le cas présent — dès lors, il était disposé à ne pas agir « pratiquement », sans en référer préalablement au gouvernement français.⁶⁵

Paris pouvait se féliciter d'avoir gagné la première manche : E. de Mazenod quitterait Marseille. En effet, le 22 juillet, Mgr Capaccini en informait le chargé d'affaires de France à Rome,⁶⁶ et le ministre des Affaires Etrangères déclara triomphalement : « Nous pouvons donc considérer comme terminée l'affaire de M. Mazenod, à moins toutefois que cet ecclésiastique (ce que j'ai peine à croire) ne prétende résister aux injonctions du Pape ». ⁶⁷

Qui donc avait influencé le Saint-Siège dans cette décision de rappeler Mgr de Mazenod à Rome ? C'était, du moins en partie, Mgr Garibaldi, le chargé d'affaires à Paris. Celui-ci en effet, dans une lettre, rendait compte d'une entrevue qu'il avait eue avec le ministre des Affaires Etrangères, et insinuait qu'il serait plus prudent que l'évêque d'Icosie ne demeurât pas à Marseille.⁶⁸ D'autre part, Mgr Capaccini était enclin à des concessions de par sa nature, plutôt qu'au maintien rigoureux des droits de l'Eglise.

Le 16 août, E. de Mazenod arrivait à Rome. Sa première visite fut pour Mgr Frezza, secrétaire de la congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires. Celui-ci se refusa à parler clairement, (lisant que le Saint-Père s'était réservé de lui faire connaître en personne le motif de cet appel précipité. Mais E. de Mazenod ne tarda pas longtemps à apprendre qu'il était victime d'une intrigue

⁶⁴ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 973 ff. 192-193. Lettre du min. des Aff. Etr. à M. de Tallenay (2 juillet 1833 — minute), d'après les instructions que lui avait donné le min. de l'Intérieur et des Cultes (29 juin 1833 — ibid. f° 188).

⁶⁵ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 973 ff. 207 ss. Lettre de M. de Tallenay au min. des Aff. Etr. (23 juill. 1833).

⁶⁶ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 973, f° 206.

⁶⁷ Arch. Nat. F-19 2476. Lettre au ministre de l'Intérieur et des Cultes (9 août 1833). En rapport avec cela, voir aux Arch. S. E., Ruhr. 261, An. 1833 (prot. 4594) la lettre du cardinal Pedicini au cardinal Bernetti (20 juillet 1833). La minute de la lettre par laquelle on convoqua Mgr de Mazenod à Rome, se trouve aux Arch. Prop., Lett. e Decr. An. 1833, Vol. 314, f° 605.

⁶⁸ Arch. S.E., Ruhr. 261, An. 1833 (prot. 314). Lettre du 3 juillet 1833 au cardinal secrétaire d'Etat. Après avoir exposé ce que le min. des Aff. Etr. Lui avait communiqué, Mgr Garibaldi ajoute : « Del resto, sebbene nulla sappia di particolare, non sarei sorpreso che Mgr Vescovo d'Icosia avesse dato qualche pretesto alle su riferite querele. Egli... è un degno Ecclesiastico, pieno di zelo e di fervore ; ma dalle persone più savie è riputato uomo di carattere troppo vivo, e forse non sempre dotato della necessaria prudenza, e si sa ben prima d'ora che l'attual governo di Francia ha contro di lui prevenzioni politiche... ».

du gouvernement. L'entretien qu'il eut avec Grégoire XVI, le 28, l'éclaira sur bien d'autres points encore, et il vit clairement la ligne de conduite que le gouvernement s'était choisie : voulant à tout prix l'éloigner de Marseille, on avait lancé contre lui une double attaque, appuyant selon le besoin, l'une ou l'autre : 1° E. de Mazenod a accepté un évêché *in partibus*, d'une façon illégale ; 2° il s'est rendu coupable d'activités politiques antigouvernementales. Par conséquent, le gouvernement se verra obligé d'agir contre lui, mais comme la France veut éviter ce scandale, elle prie le pape de le retirer de sa propre initiative. Cédant à cette raison — le soustraire à un déshonneur — Grégoire XVI, dans sa bonne foi, l'avait appelé à Rome. Au cours de l'audience du 28 août, le pape lui demanda de se rendre à Tunis pour y faire un rapport sur les missions, et de s'y rendre sans rentrer en France.

Les jours suivants, lors des visites que l'évêque d'Icosie fit à l'ambassade de France et à la secrétairerie d'Etat, il eut l'occasion d'apprendre pour la première fois, quelles étaient concrètement les accusations d'ordre politique que le gouvernement avait avancée contre lui. En voici le résumé : 1° il préside les réunions des carlistes à l'évêché ; 2° là a été ouverte une souscription en faveur des assassins d'un commissaire de police ; 3° l'évêque d'Icosie est responsable des actes de son oncle et il en est de publiquement hostiles au gouvernement ; 4° il n'a pas rendu visite au prince de Joinville ; 5° on ne célèbre pas la fête du Roi dans le diocèse de Marseille ; 6° l'autorité ecclésiastique n'entretient pas de rapports avec les autorités civiles.⁶⁹

Mgr de Mazenod réfuta oralement ces accusations à l'ambassade de France.⁷⁰ Auprès du cardinal Bernetti il le fit par écrit, après l'avoir fait d'abord de vive voix.⁷¹ Sa justification était pleinement admissible. Il ne lui fut pas difficile de prouver qu'il n'avait jamais fait de politique. D'ailleurs, nous avons vu que plusieurs fois les ministres eux-mêmes avaient dû avouer qu'ils n'avaient contre lui aucun fait suffisant pour entraîner une action judiciaire ; ils se basaient sur des bruits et non sur des preuves. En outre, ces rumeurs perdaient de leur précision au fur et à mesure qu'elles s'éloignaient de leur source. C'est ainsi que les «réunions de l'évêché», dont le préfet avait encore dit explicitement qu'elles avaient lieu près de l'évêché, étaient déjà devenues à Rome, des «réunions à l'évêché».

La justification de Mgr de Mazenod fut tellement satisfaisante, que le 26 septembre, le cardinal Bernetti, au nom du Pape, écrivit confidentiellement à l'ambassade de France, qu'on ne voyait plus aucune raison de garder l'évêque d'Icosie à Rome, ni même de l'obliger à faire maintenant la visite de l'Afrique du Nord.⁷²

La diplomatie française commença tout de suite à déployer une activité fiévreuse. M. de Tallenaye s'adressa immédiatement au cardinal Bernetti : le retour de E. de Mazenod à Marseille signifierait le désordre et les troubles dans le diocèse ; le gouvernement désirait absolument qu'il n'y rentrât pas, se basant d'ailleurs sur le principe incontestable que les évêques *in partibus* pour les pays de missions devaient s'y rendre ou résider à Rome. Il insista pour que de toutes façons on le fit attendre jusqu'à ce que Paris fût au courant et eût le temps de répondre.⁷³

⁶⁹ Ces accusations le surprisent grandement ; sa correspondance avec ses intimes le témoigne. Il ne perd pas courage pourtant, mais désire pouvoir passer lui-même à l'attaque. Parfois ses lettres ne manquent pas d'une note humoristique. Ainsi en parlant au P. Tempier de la procédure que le gouvernement avait choisie pour l'éliminer : « C'est tout simple. Voilà une petite justice à la turque. Accusé, donc coupable, donc pendu, roué ou brûlé. *Ma piano*, nous aurons un petit mot à dire avant de nous laisser stranguler » (cité RAMBERT I 628).

⁷⁰ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, vol. 973, S. 269-270. Lettre de M. de Tallenaye au min. des Aff. Etr. (5 sept. 1833).

⁷¹ Arch. S.E., Rubr. 261, An. 1833 (prot. 7616) (14 sept. 1833).

⁷² Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 973, f° 305 : « Di commissione di S. Santità deggio confidenzialmente comunicare a V. Signoria Ill.ma che dopo la venuta a Roma di Mons. Mazenod, vicario generale della diocesi di Marseille, avendo questo Prelato dato al S. Padre le più estese assicurazioni le quali valgono a smentire quanto è stato supposto a carico di lui relativamente alla sua condotta politica, ed avendo altresì esposto alla Santità Sua delle gravissime ragioni, le quali gl'impediscono di portarsi a Tunisi, il S. Padre non ha alcuna ragione per ritenerlo più lungamente a Roma, né per impedirgli di ritornare a Marseille, ove il Mazenod è determinato di portarsi per giustificare la sua condotta verso il suo proprio governo ».

⁷³ Arch. S.E., Rubr. 261, An. 1833 (prot. 8970). Lettre de M. de Tallenaye au cardinal Bernetti (28 sept. 1833).

Mais E. de Mazenod avait décidé de partir pour Marseille, afin d'y défendre sa cause sur place. Il se rendit à l'ambassade et y demanda son passeport et son visa devant le chargé d'affaires qui ne sut sous quel prétexte les lui refuser, mais lui demanda d'attendre au moins le retour de l'ambassadeur, M. de Latour-Maubourg. L'évêque ne consentit à remettre son voyage que de quelques jours. M. de Tallenaye en toute hâte, exposa son embarras au ministre des Affaires Etrangères à Paris,⁷⁴ et en attendant la réponse, il réitéra plusieurs fois ses instances auprès du cardinal secrétaire d'Etat qu'il alla visiter en personne. Mais Bernetti ne changea pas d'avis. Une entrevue qu'il avait eue avec le Souverain Pontife avait d'ailleurs fixé sa ligne de conduite. « Que voulez-vous que fasse le Pape, disait-il au chargé d'affaires, si M. Mazenod veut à toute force se rendre chez lui ? Ce prélat a donné les explications les plus satisfaisantes sur sa conduite ; il croit son honneur intéressé à mettre la vérité en lumière et tient à se justifier ». Et il eut une parole qui pour le diplomate français fut assez embarrassante : « Si nous employons pour le retenir d'autres moyens que la persuasion, il aurait comme Français le droit d'aller se plaindre à vous des obstacles que nous voudrions mettre à son départ ».⁷⁵

M. de Tallenaye obtint cependant que le cardinal Bernetti reparlât de l'affaire au Pape. Question de gagner du temps et de permettre à Paris de répondre ; Mgr de Mazenod de son côté avait promis de ne pas quitter Rome avant l'arrivée de l'ambassadeur.⁷⁶

Dans l'intervalle, en France, le vieil évêque de Marseille avait eu bien des difficultés avec le gouvernement. On lui fit d'abord savoir que vu la situation dans laquelle s'était placé le vicaire général, c'est-à-dire l'exercice simultanément de deux fonctions incompatibles : celle de visiteur de missions et celle de vicaire général, on allait cesser la délivrance de mandats de traitements en sa faveur.⁷⁷ On lui annonça ensuite que son neveu avait perdu la nationalité française pour avoir été consacré évêque *in partibus* sans autorisation préalable du gouvernement.⁷⁸ Cette dernière mesure pouvait être lourde de conséquences. On pouvait en effet déduire de la lettre du ministre deux principes que le Saint-Siège ne pourrait jamais accepter : 1° la négation de la primauté absolue du pape sur toute l'Eglise ; 2° l'affirmation implicite selon laquelle le pouvoir civil pouvait ôter la juridiction spirituelle et rendre nuls les pouvoirs qu'elle conférait. Il ne s'agissait donc plus simplement de Mgr de Mazenod. La question d'un cas particulier devenait en fait une question de principes.⁷⁹

Prenant connaissance de cette nouvelle à Rome, l'évêque d'Icosie s'irrita. Il était Français convaincu et il résolut de ne pas se laisser faire. Le 12 octobre il eut une entrevue d'une heure avec l'ambassadeur de France, arrivé le 8 au soir. E. de Mazenod lui exposa toute sa pensée, — mais à son tour fut stupéfait d'apprendre comment à Paris M. de Broglie, ministre des Affaires Etrangères, et M. Thiers, ministre de l'Intérieur, lui étaient violemment hostiles, persuadés qu'il était le chef des carlistes à Marseille. Il fallait se justifier une nouvelle fois. Le 14 octobre E. de Mazenod écrivit une lettre à M. Thiers, en y adjoignant une longue note dans laquelle il réfuta toutes les calomnies dont il était l'objet. Il faut croire qu'il ne mesura pas suffisamment ses paroles, car l'ambassadeur, ayant pris connaissance de la missive, lui demanda d'en adoucir quelques expressions.⁸⁰ Une note fut

⁷⁴ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 973 ff. 308-309 (30 sept. 1833.)

⁷⁵ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 974 ff. 4-5. Lettre de M. de Tallenaye au min. des Aff. Etr. (1 oct. 1833).

⁷⁶ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 974 ff. 32-33. Lettre de M. de Tallenaye au min. des Aff. Etr. (8 oct. 1833).

⁷⁷ Arch. Dép. BdR., 4.V.I. Lettre du Ministre de l'Intérieur et des Cultes au préfet (13 juillet 1833).

⁷⁸ Arch. S. E., Ruhr. 261, An. 1833. Lettre du min. des Cultes à Mgr Fortuné de Mazenod (23 sept. 1833).

⁷⁹ Au mois d'août cependant, la France même avait évité d'en faire une question de principes. Dans une instruction à M. de Tallenaye du ministre des Affaires Etrangères, celui-ci mandait de dire à Mgr. Capaccini « que ce n'est point une discussion de principes, une question de droit que nous prétendons entamer, mais que pour plus de régularité et dans l'idée d'écartier toute espèce de malentendu, il nous suffirait de voir le Saint-Siège nous annoncer par une note verbale que par esprit de conciliation et afin de prévenir des inconvénients dont il reconnaît lui-même la gravité, il consent à ne conférer le titre d'évêque *in partibus* à des ecclésiastiques français, proposés par la Propagande, qu'avec l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté... » Arch. Aff. Etr. Corresp. Pol. Rome, Vol. 973, f° 223.

⁸⁰ D'après une lettre citée par REY (I 572), il aurait eu l'intention de retravailler la note dans le sens demandé par l'ambassadeur. Pourtant, dans une lettre à M. de Tallenaye on lit : « J'avais cru qu'il n'était pas possible de mettre une plus grande modération que je

également adressée au cardinal Bernetti. Il y dénonça la tactique du gouvernement, et insista sur le danger auquel une discussion sur les principes pouvait amener.⁸¹

En France, le vieil évêque de Marseille se défendait de son mieux. Il écrivit d'abord au ministre des Affaires Etrangères une lettre très longue pour réclamer contre l'application faite à Mgr Eugène de Mazenod, du décret impérial du 7 janvier 1808 ;⁸² ensuite au ministre des Cultes, en insistant sur les inconvénients qui résulteraient de l'action que l'évêque d'Icosie voulait tenter pour se justifier.⁸³ Cette action était en effet décidée : le 22 octobre, E. de Mazenod avait donné des instructions dans ce sens à son ami et premier compagnon, le P. Tempier.

Le gouvernement se vit obligé de reculer quelque peu devant l'attitude ferme et résolue d'E. de Mazenod qui était visiblement soutenu par le Saint-Siège. Assez ennuyé, l'ambassadeur à Rome écrivit deux fois au ministre des Affaires Etrangères pour lui dire qu'il n'existait plus de fondements juridiques empêchant l'évêque de rentrer en France. Il avait tenté de le retenir une dernière fois en faisant valoir que le genre de justification qu'il semblait rechercher de préférence — un procès contre le gouvernement — appartenait bien plus à un homme de parti qu'à un homme évangélique. Mais E. de Mazenod n'en démordait pas, se sachant certain de sortir victorieux de l'épreuve.⁸⁴ A Paris le gouvernement ne cachait pas son mécontentement. L'issue du procès était douteuse. La correspondance anxieuse entre le ministre de l'Intérieur et celui des Affaires Etrangères, contraste étrangement avec le ton rassuré qu'ils prennent dans les lettres adressées à E. de Mazenod. En fait, les accusations n'étaient pas suffisamment établies. M. Thiers demanda au ministre de la justice si le gouvernement avait quelque chance de gagner,⁸⁵ et il écrivit à M. de Broglie : « Il n'est question en effet que d'intrigues suffisamment constatées pour ne laisser aucun doute sur leur existence, mais qu'il serait plus ou moins hasardeux de faire servir de base à une instruction criminelle... La question la plus grave est donc celle de l'acceptation non autorisée du titre d'évêque *in partibus...* ». ⁸⁶ Dans la première partie il était encore trop optimiste, comme nous le verrons. La dernière nous montre qu'il se voyait obligé de retourner à la première accusation. Entretemps il ne restait au gouvernement qu'une seule issue : forcer le Pape à retenir l'évêque d'Icosie à Rome, pour empêcher le procès.⁸⁷

A Rome, une lettre du secrétaire d'Etat à l'ambassadeur de France resta sans réponse. C'était une note de protestation contre l'attitude déloyale du gouvernement français dans l'affaire de Mazenod.⁸⁸ Elle n'empêcha nullement l'ambassadeur d'insister encore, pour qu'on retint à Rome l'évêque d'Icosie. Les instructions étaient précises.⁸⁹ Le gouvernement alla plus loin. Il décida de faire appel aux bons services du cardinal d'Isoard. On le savait lié d'amitié avec le Pape et on voulait user de son influence pour que — de façon non officielle — il déterminât le Pape à garder E. de Mazenod auprès de lui. On disait malicieusement : « Il faut le plus souvent parler à la conscience du Chef de l'Eglise, et surmonter en lui les scrupules du théologien ». La parole est de M. de Broglie à l'ambassadeur à Rome.⁹⁰

n'ai fait dans la note jointe à ma lettre au ministre. Je reconnais mon impuissance à faire mieux, aussi je vous prie de l'acheminer telle qu'elle est » (Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 494). Voir le texte de la note : appendice n° 2.

⁸¹ Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1833. A la même place se trouve une note semblable adressée à Mgr Capaccini.

⁸² Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 467. Lettre du 5 nov. 1833.

⁸³ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 26 novembre 1833. De ces deux lettres une copie fut envoyée au cardinal Bernetti (Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1833).

⁸⁴ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 974 ff. 68-69. Lettre du 24 oct. 1833.

⁸⁵ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 14 déc. 1833 (minute).

⁸⁶ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 13 nov. 1833.

⁸⁷ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 23 nov. 1833.

⁸⁸ Arch. S.E., Ruhr. 261, An. 1833 (prot. 9638). Lettre du 25 nov. 1833 — minute. A la même place se trouve un projet de note, également de Bernetti, et qui a visiblement servi de base à sa lettre.

⁸⁹ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 974 ff. 134-135. Lettre du 5 déc. 1833.

⁹⁰ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 974, f° 137. Lettre du 7 décembre 1833.

Mais il était trop tard. E. de Mazenod, impatient d'attendre, stimulé par les instances de son oncle et désireux, s'il le fallait, de se justifier devant les tribunaux, avait quitté Rome. Le 11 décembre 1833, il rentra à Marseille.

Rentré depuis une semaine à peine, il écrivit une lettre au préfet pour demander qu'on lui fît parvenir son traitement trimestriel en retard.⁹¹ Le préfet lui dit de s'adresser au ministre des Cultes, auquel de Mazenod s'adressa en vain.

La rentrée à Marseille du vicaire général n'avait nullement mis fin aux hostilités. Avec une persévérance étonnante on continua à exercer une pression sur le Saint-Siège pour qu'il rappelât E. de Mazenod à Rome, toujours sous le même prétexte d'un service à rendre au pape : le gouvernement français voulait éviter « de devoir en venir à de pénibles extrémités ».

Rome semblait à présent céder à ces instances. Non pas sur la question des principes, tout récemment, encore on avait fait parvenir à l'ambassade de France une note dans laquelle on refusait de rédiger par écrit quoi que ce soit qui pût compromettre les droits de l'Eglise.⁹² Mais jusqu'à quel point fallait-il défendre de Mazenod ? Et le rappelant à Rome, n'éviterait-on pas une discussion sur les principes ? En politique il faut parfois sacrifier un cas pour sauver un ensemble et pour prévenir un plus grand mal. On fit savoir à l'évêque d'Icosie que le Saint Père croyait qu'il serait plus prudent qu'il s'éloignât pour un temps de Marseille, et qu'il se rendît à Aix, auprès de sa famille, pour détourner l'attention du gouvernement, comme il semblait l'avoir promis à l'ambassadeur.⁹³ E. de Mazenod protesta contre l'assertion de M. de Latour-Maubourg, auquel il avait seulement promis de passer à Aix pour s'y informer sur l'état des choses à Marseille ; et il exposa, tout en manifestant sa soumission au Saint Père, les raisons pour lesquelles il croyait préférable de rester à son poste.⁹⁴

Les informations que le Saint-Siège avait fait prendre par le chargé d'affaires à Paris, sur la position de l'évêque d'Icosie, n'étaient guère rassurantes. On lui reconnaissait les meilleures intentions, une grande droiture de caractère, mais son tempérament ne le mettait pas à l'abri d'imprudences, ce qui pouvait créer des situations difficiles.⁹⁵ Lambruschini se prononça nettement pour son éloignement.

⁹¹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 498. Lettre du 19 déc. 1833.

⁹² Arch. S.E., Rubr. 261, An. 1833 (prot. 10.892). Note du 28 déc. 1833 : « ...La Santa Sede, per pratica costante, non nomina ecclesiastici francesi a vescovadi *in partibus*, neanche per le missioni, ove da previe informazioni risulti che il soggetto sia nemico del Governo : coglierà poi ogni occasione per inculcare agli ecclesiastici francesi sottomissione al Governo del Re, ma non è il caso di emanare a ciò una speciale enciclica »...

Au début de février 1834 une nouvelle instance était faite auprès du cardinal Bernetti. La réponse fut invariablement la même : nous restons sur notre point de vue. Cfr. Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1833 (sic — la lettre même est datée de 1834 !) (prot. 12.389).

Le mois suivant nouvelle tentative. Le pape avait — non sans hésitations — permis au cardinal Lambruschini de faire un rapport sur la question des principes. Le cardinal fit son rapport « et mit en avant avec assez d'adresse, le cas où il s'agirait de nommer un Français évêque *in partibus* dans un pays de mission soumis à la France. Il concluait par dire que la question lui semblait assez grave pour devoir être examinée avec soin par une congrégation de cardinaux. En conséquence le secrétaire du Saint Père fut chargé de désigner trois membres du Sacré Collège et de déterminer les formes à suivre dans cette discussion. Tout allait assez bien jusque là ; les cardinaux proposés étaient MM. Bernetti, Pacca et Lambruschini. Mais lorsque l'ensemble du travail fut présenté au pape, soit qu'il eut éprouvé quelques remords de conscience ou qu'il eut été travaillé par quelque influence étrangère, il refusa nettement d'y donner suite, déclarant que la dépêche de son ministre à l'ambassadeur de France contenait tout ce qu'il pouvait dire et faire à ce sujet... » Arch. Aff. Etr., Corresp., Pol. Rome, Vol. 974 ff. 273-274. Lettre de l'ambassadeur au ministre des Aff. Etr. (7 mars 1834).

⁹³ Arch. S.E., Rubr. 261, An. 1834 (prot. 11.320). Lettre du 8 janvier 1834. Voir en rapport avec cette question deux lettres de l'ambassadeur au ministre des Aff. Etr. : Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 974 ff. 199-200 et 203-204, datées du 9 et 10 janvier 1834.

⁹⁴ Arch. S.E., Rubr. 261, An. 1834. Lettre du 18 janvier 1834.

⁹⁵ Arch. S.E., Rubr. 248, An. 1834. Lettre de Mgr Garibaldi au cardinal Bernetti (17 février 1834). Des informations prises il ressort que de Mazenod « è dotato di molta pietà e di molto zelo, ma che è di spirito assai caldo, cosicchè non si han gran fiducia nella di lui prudenza ». Ces renseignements lui viennent des archevêques de Paris et d'Aix. Celui d'Aix avait écrit ne pas savoir que de Mazenod faisait de la politique, mais quant au reste : « il a de l'esprit, de la piété, beaucoup de zèle, peut-être pas assez d'instruction en matière ecclésiastique. C'est là, je crois, ce qui, joint à l'ardeur naturelle de son imagination et de son caractère, peut jeter quelquefois son zèle dans des écarts, quoique toujours avec des intentions droites » (7 févr. 1834 — *ibid.*).

Il faudrait l'envoyer quelque part en Orient ou aux Etats-Unis. C'était le seul moyen d'écartier le débat sur la nomination des évêques *in partibus* pour les missions étrangères.⁹⁶

Un diplomate arménien à Rome, le baron Papassian, avec qui E. de Mazenod s'était lié d'amitié, le tenait régulièrement au courant de l'évolution de son affaire. Il avait ses entrées dans les milieux du Saint-Siège et à l'ambassade de France, et pouvait ainsi rendre d'excellents services à l'évêque d'Icosie. A la date du 21 mars 1834, M. Papassian lui écrit être certain que Rome désire écartier tout procès, craignant que cette façon toujours bruyante de rendre justice ne causât une rupture fatale entre l'Eglise et le gouvernement. Il répéta plusieurs fois que l'ensemble de la question l'obligeait à lui conseiller en toute franchise de laisser de côté toute idée d'une procédure devant les tribunaux. Il fallait conserver l'appui de Rome. La cause d'E. de Mazenod, séparée de celle du Pape, deviendrait une affaire individuelle que le gouvernement ferait tourner aisément à son profit.⁹⁷

Mgr de Mazenod se rendit au désir du Saint-Siège : « Puisque le Souverain Pontife est peiné par l'idée de ce procès devant les tribunaux, je renonce à obtenir justice par ce moyen ». Il continua pourtant à tenir fermement à son idée de ne pas quitter Marseille.⁹⁸

L'attitude du gouvernement ne changea pas. Il continua à proclamer tout haut sa ferme intention de maintenir sa décision : en acceptant, sans y être autorisé légalement, le titre d'évêque d'Icosie, Mgr de Mazenod avait perdu la qualité de Français, aux termes de l'article 17 du code civil et du décret du 7 janvier 1808 ; ainsi, devenu étranger, il ne pouvait être employé dans les fonctions du ministère ecclésiastique, sans la permission du gouvernement (loi du 18 germinal, an X, art. 32). M. Persil, qui avait remplacé M. d'Argout au ministère des Cultes, répondit à des instances de Mgr Fortuné, qu'ayant examiné de nouveau toute l'affaire, il avait dû conclure que la décision de son prédécesseur n'était que l'exécution du décret du 7 janvier 1808, qui faisait loi d'Etat, et qu'il ne pouvait donc pas la révoquer.⁹⁹ C'était vouloir en faire accroire. Car, à partir de la mi-mars, la correspondance des hommes d'Etat trahit de l'inquiétude, voir même une certaine peur. Le ministre de l'Intérieur et des Cultes, le ministre des Affaires Etrangères, le Garde des Sceaux et le préfet des Bouches-du-Rhône, se consultent mutuellement, s'encouragent... et essaient de se décharger l'un sur l'autre de la responsabilité de cette affaire. Le ministre des Cultes demande au Garde des Sceaux si l'exercice de certaines fonctions ecclésiastiques *par délégation* tombe ou non sous le coup des prohibitions prononcées par la loi à l'égard des prêtres étrangers, ou si celles-ci ne visent que des fonctions exercées en nom propre. La raison de cette consultation est obvie : la conséquence immédiate de la faculté d'exercer des fonctions par délégation serait la faculté de remplir celles de vicaire général *ad honorem*, c'est-à-dire de s'immiscer dans tous les actes de l'administration diocésaine qui n'exigent pas spécialement la signature ou le concours d'un vicaire général agréé par le Roi. S'il en était ainsi dans le cas présent, comment s'attaquer efficacement à Mgr de Mazenod ?¹⁰⁰ La réponse à la consultation étant que dans les deux cas la prohibition existait, le préfet fut chargé de prendre les mesures nécessaires pour que l'évêque d'Icosie ne puisse plus exercer aucune fonction à Marseille.¹⁰¹

Un nouvel élément vint aggraver la situation : la révision des listes électorales. Eugène de Mazenod, dépouillé de la nationalité française, devait logiquement être radié des listes. Le préfet n'osa pas de son propre chef pousser aussi loin, sachant que Mgr de Mazenod ferait appel à la Cour Royale. Il demanda l'appui du ministre de l'Intérieur (M. Thiers), qui ne répondit pas. Il s'adressa alors au Garde des Sceaux ; celui-ci lui dit que l'affaire était de la compétence du ministre de l'Intérieur. Le préfet insista auprès de ce dernier, qui répondit directement au Garde des Sceaux que c'était lui que

⁹⁶ Arch. S.E., Rubr. 248, An. 1834 (prot. 13.619). Lettre au cardinal secrétaire d'Etat (6 mars 1834).

⁹⁷ REY I 587.

⁹⁸ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 517. Lettre du 14 mai 1834 à M. Papassian.

⁹⁹ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 24 juin 1834 (minute).

¹⁰⁰ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 15 mars 1834.

¹⁰¹ Arch. Dép. BdR., 4.V.I. Lettre du ministre de l'Intérieur et des Cultes au préfet (12 mai 1834).

cette question regardait, puisqu'il tenait en ce moment l'administration des Cultes.¹⁰² En fin de compte, le ministre de l'Intérieur prit la décision, et le 12 août, Mgr de Mazenod apprit officiellement que par un arrêté du 10 courant on avait radié son nom de la liste électorale du quatrième arrondissement du département. Trois jours après, le « Moniteur Universel » publia une note, attirant l'attention du public sur le cas du vicaire général de Marseille, qui se disposait, y était-il dit, à soutenir judiciairement sa défense.¹⁰³

Mgr de Mazenod se trouvait devant un fait : on lui avait enlevé la nationalité française. Et ce fait le plaçait devant une alternative : ne pas réagir, et en ce cas, en qualité d'étranger, être exposé éternellement à un décret d'expulsion que le gouvernement pouvait toujours appliquer arbitrairement ; — ou introduire immédiatement une action judiciaire — c'est ce qu'il choisit. Un juriste marseillais partit tout de suite pour la capitale afin d'y prendre contact avec les meilleurs avocats du pays : MM. Berryer, Hennequin et Barrot. M. Persil, apprenant de Mgr de Mazenod lui-même qu'il avait recouru à la justice, lui répondit sans grand enthousiasme : « La justice appréciera vos moyens ».¹⁰⁴

Le 30 août 1834, l'évêque d'Icosie envoya au cardinal Bernetti une lettre pour lui annoncer sa radiation de la liste des électeurs et lui communiquer l'article paru dans le *Moniteur*. A Rome il y eut quelque embarras. De Paris Mgr Garibaldi avait déjà communiqué au secrétaire d'Etat tous les inconvénients que comporterait une procédure devant les tribunaux.¹⁰⁵ La réponse que l'on fit à Mgr de Mazenod fut dès lors assez réservée. D'après le désir du pape lui-même, on se contenta d'assurer à l'évêque que le Saint Père ne perdait pas des yeux son affaire, et qu'il ne se laisserait pas de défendre les droits du Siège Apostolique.¹⁰⁶ Cette réserve n'empêcha pourtant pas le Saint-Siège de protester énergiquement auprès du gouvernement français, contre la note publiée dans le *Moniteur* : il ne s'agissait plus là d'une question personnelle, on attaquait les droits de l'Eglise. On développait un nouvel argument : l'article 17 du code civil disait que la qualité de Français se perdait par l'acceptation de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger. Pour appliquer cet article à l'évêque d'Icosie, il fallait considérer comme puissance étrangère, le Chef de l'Eglise, lorsqu'il exerçait la juridiction spirituelle, qui, par droit divin, ne connaît de bornes que celles du monde catholique.¹⁰⁷

Ce fut dans une lettre du 27 septembre que Mgr de Mazenod exposa au cardinal Bernetti les raisons qui l'avaient obligé à commencer le procès sans pouvoir prendre l'avis du Saint-Siège.¹⁰⁸

¹⁰² Pour cette question voir aux Arch. Dép. BdR., 4.V.I., la lettre du préfet au Garde des Sceaux (17 mai 1834 — minute), du préfet au ministre de l'Intérieur (29 mai 1834 — minute), du Garde des Sceaux au préfet (24 mai 1834) ; et aux Arch. Nat. F-19 2478, lettre du ministre de l'Intérieur au Garde des Sceaux (12 juin 1834), et du préfet au Garde des Sceaux (16 août 1834).

¹⁰³ Voir l'article : appendice n° 3. Mgr Garibaldi l'envoya au cardinal Bernetti (Arch. S. E., Rubr. 261 An. 1834). Voir également *Ami Rel.* 81 (1834) 167-168.

¹⁰⁴ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 8 octobre 1834 (minute).

¹⁰⁵ Le 13 août le nonce avait écrit : « E' certo che il decreto impériale è ingiurioso per la S. Sede ; ed io sono d'opinione che se si fosse trattato di un'altra persona il Governo non sarebbe venuto a questa estremità. Ma le sue prevenzioni contro il Prelato sono tali, che io sempre ho temuto per lui ogni sorta di vessazione finché sarebbe in Francia... ». Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1834 (prot. 21.475). Le 18, il examina la question plus à fond. Il avoua : «è cosa delicata o per dir meglio un po' dura di consigliar taluno a rinunziare ai suoi diritti pubblici, quando crede, come Mgr Mazenod, di poterli sostenere ». Après avoir parlé de l'incertitude de l'issue du procès il ajouta : « Oltre queste incertezze, a cui mi sembra soggetta la causa di Mgr Mazenod, è da considerarsi che si tratta di un Vescovo e di un uomo apertamente e notoriamente pronunziato in favore del partito carlista » (Arch. S. E., *ibid.*).

¹⁰⁶ Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1834 (prot. 22. 910). Lettre du 9 octobre 1834. C'était une réponse à la lettre du 30 août, où Mgr de Mazenod ne disait pas encore qu'il avait l'intention de recourir de nouveau aux tribunaux.

¹⁰⁷ Arch. Nat. F-19 2476. Lettre du 9 octobre 1834.

¹⁰⁸ Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1834 : «Je suis forcé de sortir de l'espèce d'inertie où je m'étais réduit vis-à-vis du gouvernement français. La position équivoque où j'étais depuis plus d'un an vient de changer, et c'est une autre conduite qu'il faut tenir de gré ou de force... Il faut nécessairement que je consente à ce que les tribunaux s'occupent de mon affaire ; il n'est pas question pour moi d'attaquer, mais il faut que je me défende poussé à bout comme je le suis et acculé pour ainsi dire à une position extrême dont il n'y a pas moyen de sortir par une autre voie : je ne puis aucunement rester sous le coup, non plus, comme jusques à présent, d'une simple décision ministérielle, mais d'un arrêté en forme qui sans appel de ma part acquerrait autorité de chose jugée... J'aurais voulu qu'il me fût possible, avant d'agir, de consulter Votre Eminence, mais cela encore m'est interdit : la loi fixe un terme après lequel, dans l'espèce dont il s'agit, aucune réclamation ne plus être admise, et malheureusement nous touchons déjà à ce terme fatal qui ne me

Entretemps, pour appuyer son neveu, Mgr Fortuné avait envoyé à tous les évêques de France une lettre circulaire,¹⁰⁹ dans laquelle il leur exposa la situation, et demanda de bien vouloir adhérer formellement à deux propositions qu'il formula comme suit :

1° D'après la constitution divine et immuable de l'Eglise, le Pape a le droit inhérent à sa primauté, d'élever à l'épiscopat, sous un titre d'évêque *in partibus*, tout ecclésiastique du monde chrétien, indépendamment d'aucun pouvoir temporel, bien que par les concordats, plusieurs Princes soient investis du droit de présenter les sujets pour les évêchés de leurs Etats.

2° Un ecclésiastique nommé par le Pape à un évêché *in partibus*, ne peut, quant à l'acceptation, faire dépendre son obéissance au Chef de l'Eglise, du consentement d'un pouvoir temporel quelconque.

Comment les évêques réagirent-ils ? De façon diverse. Notons que par prudence on n'expédia pas les circulaires par la poste, mais on attendit des occasions sûres pour les faire parvenir à destination. Ainsi sur 60 prélats, on ne put en atteindre que 45. De ces 45, 13 ne répondirent jamais, deux différèrent d'exprimer leur sentiment. Parmi les 30 qui envoyèrent une réponse, la majorité se prononça en faveur des propositions, mais encore la forme d'adhésion variait-elle d'après la conviction personnelle de chacun. Les évêques de Rennes et de Quimper étaient enthousiastes. L'archevêque de Lyon demanda une explication complémentaire sur la portée des propositions. Celui de Toulouse craignait que le recours à tout l'épiscopat français ne le compromît devant le gouvernement. L'évêque de Valence ne voulait donner son opinion qu'après avoir pris connaissance de la réponse des évêques de la province ecclésiastique à laquelle appartenait Marseille. Mgr Fortuné de Mazenod lui répondit¹¹⁰ que l'un d'eux avait répondu que les deux propositions exprimaient des vérités incontestables, qu'un autre s'était déclaré d'accord avec ce qui était proposé ; un troisième, avait transcrit les propositions et y avait souscrit ; un quatrième les avait confirmées de son jugement rendu en forme, c'est-à-dire qu'il y avait souscrit, affirmant que c'était là la doctrine de l'Eglise. Le cinquième n'avait pu être atteint encore.

Ces quelques exemples donnent une idée de l'ensemble des opinions. Les de Mazenod ne pouvaient guère se réjouir du résultat obtenu. Ils constataient, ce que tant de fois ils devront constater encore, le manque d'unité de vue de l'épiscopat. Mais sans doute mieux eut valu ne pas essayer de soulever l'épiscopat entier. C'était l'opinion de Mgr Garibaldi, qui trouvait la chose *inutile e pericoloso*. Il ne manqua d'ailleurs pas de l'écrire au cardinal Bernetti, quand il lui fit savoir que l'évêque d'Icosie avait commencé son procès. Il lui manda que ce procès faisait l'objet de vives critiques : ce n'était pas une affaire à traiter devant un tribunal laïque. Et en outre, il avait appris au ministère des

laisse pas le moyen d'attendre votre réponse... ». Ces dernières paroles nous posent devant une difficulté. Mgr de Mazenod affirme qu'il fut impossible de consulter le Saint-Siège avant de déposer sa réclamation, en raison du trop bref délai que la loi fixait pour les appels. Mais l'arrêt du préfet est du 10 août, et par une lettre de M. Berryer nous savons que les délais pour se pourvoir contre les listes n'expiraient qu'à la fin de septembre. Il avait donc plus d'un mois et demi pour s'adresser à Rome. Il ne le fit que le 27 septembre. Pourquoi si tard ? Disons d'abord que ce n'est qu'au début de septembre (c.-à-d. après avoir pris connaissance de l'opinion des juristes parisiens) qu'il fut fixé sur le parti à prendre. Ensuite, M. de Laboulie lui conseilla de protester d'abord par voie administrative, donc de s'adresser au Conseil de la Préfecture, et de ne recourir à la Cour Royale d'Aix, que si on rejetait ce premier appel. Il présenta son premier recours le 16 septembre. Rejeté par délibération du 22, il en appela à la Cour Royale d'Aix, portant ainsi la controverse devant le tribunal. Il écrivit à Bernetti le 27, donc aussitôt la décision prise. A ce moment-là il était évidemment trop tard pour consulter Rome. Mais s'agissait-il d'avertir le Saint-Siège d'une décision *frise*, ou de le consulter sur une décision à *prendre* ? Probablement a-t-il espéré jusqu'au dernier moment – c'est-à-dire jusqu'au moment où son recours par voie administrative fut rejeté — de pouvoir éviter le procès. Toujours est-il que dans une première lettre, datée du 30 août et également adressée au cardinal Bernetti, alors que son avocat était déjà parti pour la capitale, Mgr de Mazenod se contenta de faire connaître au secrétaire d'Etat le scandale produit par les mesures prises contre lui, sans souffler mot de ses démarches à Paris ou des possibilités de défense. Le cardinal Bernetti le lui a d'ailleurs reproché explicitement. Mgr de Mazenod lui répondit qu'il s'était engagé à ne pas *commencer* de procès, mais jamais à ne pas repousser l'attaque judiciaire si elle était dirigée contre lui (Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 545). On est tenté d'admettre qu'il a vraiment cru que la radiation de la liste des électeurs le mettait dans une situation juridique différente de celle où il se trouvait lorsqu'il avait engagé son premier procès. Il semble en effet devoir être exclu que Mgr de Mazenod ait voulu tromper le Souverain Pontife. Ce serait lui attribuer un acte en contradiction flagrante avec la grande franchise de toute sa vie et avec son amour illimité pour le Saint-Siège.

¹⁰⁹ Une copie se trouve aux Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1834

¹¹⁰ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 544. Lettre du 8 nov. 1834.

Affaires Etrangères des choses assez étranges : ainsi, un voyage de Mgr de Mazenod dans le diocèse d'Avignon aurait provoqué un mouvement carliste. Mgr Garibaldi avouait ne pas savoir si le bruit était tout à fait conforme aux faits, mais il craignait qu'il ne s'y trouvât un fond de vérité.¹¹¹ De toute façon la dépêche de l'internonce n'était pas de nature à bien disposer Rome à l'égard de l'évêque d'Icosie.

Faute de documents nous ignorons tout de l'accueil que Rome réserva à la lettre de Mgr Garibaldi, et les mesures que l'on prit. Cependant le 11 novembre le Saint-Siège fit savoir à Mgr de Mazenod la douleur du pape en apprenant son recours aux tribunaux. Le Saint Père ne pouvait approuver qu'on discutât devant les tribunaux civils une cause ayant une connexion si étroite avec les droits du Saint-Siège. Il ne pouvait approuver non plus la tentative d'y intéresser les autres évêques. Que l'évêque d'Icosie, par conséquent, abandonne le procès, et que dans sa défense il ne fasse aucun usage des déclarations que d'autres évêques auraient déjà pu lui faire.¹¹²

Le coup fut terrible. La lettre était froide et officielle. Elle devait blesser profondément l'évêque, car elle ne signifia rien moins que la ratification de l'arrêté par lequel on lui avait enlevé la nationalité française. Pis encore : il semblait avoir perdu la faveur et l'appui du Pape. La situation était étrange : Rome semblait le punir d'avoir défendu les droits du Saint-Siège. Dans sa correspondance intime pointe une note de découragement,¹¹³ mais pas un seul moment il ne pensa se dérober à la demande de Grégoire XVI. La lettre qu'il envoya au cardinal Bernetti, immédiatement après la réception du message du Saint-Siège, est d'une soumission inconditionnelle. Il exposa les raisons qui l'avaient obligé à engager le procès. L'arrêté du préfet, dans lequel on lui avait notifié la perte de sa qualité de Français, était un vrai jugement. Par conséquent la procédure était entamée sans aucune participation de sa part. Il se trouvait dès lors dans la nécessité ou de subir l'autorité de la chose jugée, et de se résigner à toutes les conséquences fâcheuses qu'elle devait entraîner, ou à accepter la défensive. Il expliqua ensuite pourquoi son oncle avait soumis les deux propositions à l'épiscopat français : il n'avait pas voulu leur demander un jugement doctrinal, mais un simple témoignage en faveur de la vérité catholique, attaquée dans la personne de l'évêque d'Icosie. Venait ensuite la soumission la plus absolue : « Cependant, puisque Sa Sainteté ne veut pas que je fasse usage des déclarations favorables des évêques, j'y renoncerai. Il y a plus : la peine avec laquelle le Saint Père voit la continuation du procès qui m'a été intenté et le désir que j'ai de m'abstenir de tout ce qui pourrait lui déplaire, me déterminent à me désister de mon appel, il en adviendra ce que Dieu voudra ; tous les jurisconsultes que j'avais consultés me garantissaient un heureux succès ; par mon désistement, je me soumetts au jugement inique rendu contre moi et aux suites funestes qu'il peut avoir, mais ni les avantages qu'on me promettait, ni les inconvénients que j'ai à craindre ne sauraient me faire hésiter quand il y va de la volonté ou même d'un simple désir du Chef de l'Eglise. Je dois annoncer incessamment mon désistement au ministre français qui dès lors ne pourra plus avoir de prétextes pour éluder les réclamations de Votre Cour. Il ne me reste plus qu'à me confier à la bienveillance du Saint-Père entre les mains de qui je mets uniquement mon intérêt et mon honneur... ».¹¹⁴

¹¹¹ Arch. S.E., Rubr. 261, An. 1834 (prot. 23.500). Lettre du 22 octobre 1834. En ce qui concerne l'accusation d'activité légitimiste, on se basait manifestement sur un rapport du préfet du Vaucluse dont il est question dans une lettre du 18 août 1834, du ministre de la Guerre au ministre de la Justice et des Cultes. Arch. Nat. F-19 2478.

¹¹² Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1834 (minute). Voir la lettre en appendice : document n° 4.

¹¹³ Ainsi dans une lettre à son ami Mgr Frezza (citée R.EY I 604) : « Mgr Capaccini est bien tranquille au Quirinal, il se préoccupe peu de la qualité et de la grandeur du sacrifice fait par un évêque qui abandonne ses droits et se trouve désarmé devant un ennemi astucieux et puissant, qui pourra abuser de sa victoire et me fouler à plaisir... »

« Je m'abandonne à la divine Providence. Je voudrais ajouter et à la bienveillance du Saint Père, mais j'espère peu de ce côté. Le Saint Père, je crois le comprendre, n'a pas apprécié mon caractère ni mes services, qui me donnaient droit à sa protection, ni tout ce que j'ai fait dans des temps malheureux pour l'Eglise Romaine, ni l'affection que m'ont accordée Léon XII et Pie VIII. Si la persécution me contraignait à m'exiler de mon pays, je sais que je ne devrais compter ni sur la faveur, ni sur les bonnes grâces : la récompense me viendra de Dieu ».

¹¹⁴ La lettre (19 nov. 1834) n'a pas été retrouvée au Vatican. La minute se trouve aux Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II, p. 545. Moins d'un mois après, Mgr de Mazenod apprit que la lettre ne traduisait pas fidèlement l'intention du Pape. Racontant le fait à son

Mgr de Mazenod fit donc savoir au ministre des Cultes qu'il se désistait de l'appel qu'il avait interjeté, puisque le Souverain Pontife avait manifesté le désir de traiter seul avec le gouvernement l'affaire qui le concernait et la question des droits spirituels qui s'y rattachaient.¹¹⁵

Le gouvernement se sentait à nouveau fort et sûr de lui-même. Les ministres qui, deux semaines auparavant, avaient encore avoué la peur qu'ils avaient du procès — un d'entre eux écrivit textuellement « Je suis peu rassuré sur l'issue de ce débat judiciaire »¹¹⁶ — prenaient maintenant un ton assuré et même provocateur envers leur victime désarmée. M. Persil, ministre des Cultes, envoya à l'évêque d'Icosie, une réponse moins que polie. Il le qualifiait d'étranger, lui donnait l'ordre de s'abstenir de toute fonction ecclésiastique, présentant comme une grâce spéciale, la permission de pouvoir rester dans le pays si on n'avait pas à se plaindre de lui.¹¹⁷ Et ce n'étaient pas là paroles en l'air. Les ministres voulaient en finir avec l'affaire de Mazenod. Le ministre de la Justice disait à celui des Affaires Ecclésiastiques : « S'il n'y a pas de sanction pénale, les lois sur les étrangers me mettraient en droit d'expulser M. de Mazenod du territoire français, et je n'hésiterais pas à recourir à ce moyen violent, si les exhortations du Saint-Siège ne parvenaient à changer la conduite de ce prêtre turbulent, ou si la Propagande ne jugeait pas devoir lui donner l'ordre de se rendre à sa mission ».¹¹⁸

Les ministres se sentaient libres dans leur action contre l'évêque ; à celui-ci de veiller à ne pas se compromettre à leurs yeux.

Pour l'évêque d'Icosie débutait une période d'incertitude et d'indécision. A Paris, Mgr Garibaldi craignait que de Mazenod ne se compromît par quelque action irréfléchie. Vu son tempérament très méridional on ne pouvait avoir que peu de confiance dans sa prudence ;¹¹⁹ et il était trop certain qu'au moindre prétexte le gouvernement interviendrait.

Les faits ne tardèrent pas à le prouver. Le ministre des Cultes demanda au préfet des Bouches-du-Rhône, de recueillir soigneusement tous les renseignements désirables sur l'administration diocésaine, et sur l'attitude de la population envers l'autorité spirituelle.¹²⁰ Il va sans dire que le préfet n'y manqua pas. Le préfet du Vaucluse annonça de son côté à M. Persil que Mgr de Mazenod devait faire les ordinations à Avignon. « Ce prélat, disait-il, s'est fait connaître dans le Midi, par les principes les plus exaltés, et un esprit d'intrigues ultramontaines..., comme un personnage remuant et dangereux, sous le rapport politique et sous le rapport religieux, comme n'appartenant point au clergé français... ». M. Persil ne manqua point d'avertir les vicaires capitulaires d'Aix et d'Avignon de ne plus demander de Mazenod « ancien vicaire général de Marseille, et qui prend le titre d'évêque *in partibus* d'Icosie », pour les ordinations dans leur diocèse.¹²¹ Plusieurs journaux d'inspiration voltairienne, parmi lesquels se distingua le *Sémaphore*, faisaient écho à une campagne de calomnies qui venait on ne sait trop d'où, et qui, dirigée contre l'évêque de Marseille l'était davantage encore contre l'évêque d'Icosie. Un prêtre du diocèse, M. Martin, recourait au

confident, Mgr Frezza, il disait : « Je devais croire que la lettre de Mgr Capaccini était l'expression de la volonté du Saint Père, et cela me suffisait pour me faire abandonner ma propre défense... » (Cité REY I 605).

¹¹⁵ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 25 nov. 1834. A la même place se trouve le document officiel du désistement. Une copie de la lettre du 25 nov. fut envoyée au cardinal Bernetti. Dans la lettre qui l'accompagna nous lisons encore : «...Quoiqu'il en soit, maintenant la cause judiciaire est finie sans retour et je ne me repens point d'avoir donné par mon désistement un nouveau témoignage de mon dévouement envers le Saint-Siège en qui je mets toute ma confiance... » (Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 548).

¹¹⁶ Arch. Nat. F-19 2476. Lettre du ministre des Affaires Etr. au ministre de la Justice et des Cultes (22 nov. 1834).

¹¹⁷ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 23 décembre 1834.

¹¹⁸ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 19 décembre 1834.

¹¹⁹ Le 5 janvier 1835, Mgr Garibaldi écrivit au cardinal secrétaire d'Etat que le Roi lui avait dit que la conduite de Mgr de Mazenod n'était pas satisfaisante. Ensuite : « ...Del resto io non posso che confermare V. E. non aversi grande fiducia nella prudenza di Mgr Mazenod, e che più persone degne di fede, le quali conoscono lui e Marsiglia, mi hanno asserito essere egli poco amato in quella città e specialmente dal clero, atteso il suo carattere acre, precipitoso e inopportuno severo... » Arch. S. E., Rubr. 248, An. 1835 (prot. 25.663).

¹²⁰ Arch. Dép. BdR. 43.V.1. Lettre du 4 mars 1835 (portant la note : « entièrement confidentielle, pour vous seul »).

¹²¹ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du préfet au ministre des Cultes (7 juin 1835) et réponse (30 juillet).

gouvernement, et quelques jours après, directement au Roi, prétendant avoir été traité injustement par l'administration diocésaine et allant jusqu'à accuser Mgr E. de Mazenod de carlisme.¹²²

Incertain sur son état civil et objet de la méfiance continuelle du gouvernement, l'évêque d'Icosie ne pouvait demeurer indéfiniment dans cette situation. Il était persuadé de ses bons droits, et son caractère d'une seule pièce ne le disposait nullement à concéder là où il croyait avoir raison. Homme droit, honnête, intransigeant dans ses principes, il lui manquait une certaine souplesse dans les relations. Un jour ou l'autre, les deux partis se seraient affrontés, et l'expulsion de France en aurait été la conséquence. Mais à ce moment critique intervint un homme qui entreprit la tâche difficile de réconcilier l'évêque d'Icosie avec le gouvernement français ; ses efforts furent couronnés de succès. Cet homme devait être un jour le cardinal Guibert, archevêque de Paris. En 1835 il était supérieur du grand séminaire d'Ajaccio (Corse), et appartenait à la congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée, fondée en 1816 par E. de Mazenod.

Dans la seconde moitié du mois de juillet, le P. Guibert faisait le voyage à Paris, dans l'espoir d'y obtenir les subsides du gouvernement pour son grand séminaire. L'évêque d'Ajaccio l'avait recommandé à Mgr Garibaldi et à M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Rome, se trouvant à ce moment à Paris. Ils l'accueillirent parfaitement. Il eut encore des entrevues avec M. Persil et avec M. Schmitz, directeur des Cultes. Trois semaines se passèrent en visites et en pourparlers à propos du séminaire, sans que le nom de Mgr de Mazenod fut prononcé. C'était au Roi lui-même qu'il s'ouvrit pour la première fois de la position pénible dans laquelle se trouvait le vicaire général de Marseille. Il le fit avec prudence et sans trop insister, tout en faisant comprendre qu'il subsistait entre Mgr de Mazenod et le gouvernement un malentendu, à la suite de rapports tendancieux et calomnieux. Le Roi se disait bien disposé et souhaitait que la question pût s'arranger.

Le P. Guibert, connaissant la disposition du Roi, pouvait se tourner vers les autres hommes d'Etat, avec plus de chances d'être écouté. Rendant compte à l'ambassadeur de son audience chez le Roi, il trouva chez lui le même désir de voir la question réglée. Il était plus difficile de convaincre M. Persil. Celui-ci admettait qu'on ait pu lui exagérer les choses, mais croyait fermement que les reproches faits à Mgr de Mazenod n'étaient pas sans fondement sérieux. Le P. Guibert fit habilement observer qu'il ne fallait pas confondre les temps qui avaient suivis immédiatement la Révolution de Juillet avec les dernières années écoulées. Au début, quelques actes et événements, que peut-être le gouvernement lui-même n'avait pu empêcher, avaient alarmé la religion et le clergé. La question en resta là. Auprès de M. Schmitz, la tâche fut encore plus ardue. Ils eurent ensemble une conférence assez animée qui dura une heure et demie. Le point sur lequel le directeur des Cultes revenait sans cesse, était celui-ci : le gouvernement n'avait pas l'assurance que Mgr d'Icosie ne lui était pas hostile. Le P. Guibert eut alors une parole très audacieuse. D'après lui, M. Schmitz avait entre les mains un moyen sûr de mettre Mgr de Mazenod à l'épreuve : le nommer évêque suffragant ou coadjuteur ; il sera obligé ainsi de prêter le serment. M. Schmitz lui répliqua que c'était là une récompense. « Non, ce sera un châtement, affirma le P. Guibert, car l'évêque d'Icosie envisage l'épiscopat avec un diocèse, comme le plus pesant fardeau qu'on puisse imposer à un homme ». Et il expliqua qu'il ne fallait pas craindre l'effet qu'une nomination pareille ferait sur l'opinion publique : « elle réveillera l'idée du serment, et on croira plutôt que l'évêque d'Icosie revient au gouvernement, que de croire que c'est le gouvernement qui va à lui ». ¹²³

Tout ceci indique clairement que le gouvernement lui-même cherchait à liquider la question, mais qu'il n'allait le faire, que si Mgr de Mazenod en prenait l'initiative. Le 27 août 1835 le ministre des Affaires Etrangères écrivit à l'ambassadeur à Rome : « Le Roi serait probablement disposé à se

¹²² Les réclamations de M. Martin se trouvent aux Arch. Nat. F-19 6090. Il est vrai que M. Persil se refusa de prendre la réclamation au sérieux, et qu'il engagea le Roi à la « regretter ».

¹²³ Lettre du P. Guibert au P. Tempier (17 août 1835) Cfr. REY I 645.

montrer indulgent envers M. Mazenod, si celui-ci, comme il paraît qu'on lui en a donné le conseil, consentait à faire sa soumission et à solliciter lui-même les bontés du Roi... ».¹²⁴

Dans les milieux gouvernementaux on apprit avec une grande satisfaction que l'évêque de Marseille avait fait célébrer un service religieux pour les victimes du fameux attentat de Fieschi, le 28 juillet, et qu'il avait assisté personnellement au *Te Deum* d'action de grâces pour la protection de la famille royale. Le préfet écrivit triomphalement dans un rapport : « Les Carlistes en ont été désappointés... ».¹²⁵ Encore fallait-il être sûr que la nouvelle attitude adoptée à l'évêché de Marseille, n'était pas une simple manœuvre pour régulariser la situation à peu de frais. Le ministre de la Justice et des Cultes demanda donc au préfet de répondre à trois questions : 1° d'après lui, quel serait sur l'opinion publique la répercussion d'un rapprochement ; 2° peut-on se fier aux dispositions de l'évêque d'Icosie ; 3° quel serait le résultat de sa nomination comme évêque suffragant. Il ne lui cachait pas d'autre part qu'un rapprochement aurait pour le Midi de la France de grands avantages, et serait un des moyens les plus efficaces pour diviser les légitimistes.¹²⁶

Le P. Guibert avait mis Mgr de Mazenod au courant de ses démarches, et de l'évolution de la situation. Pour ne pas attirer l'attention du gouvernement, les lettres ne lui furent jamais envoyées directement. Il ne se trouvait d'ailleurs pas à Marseille, mais dans la maison de N. D. du Laus, au diocèse de Gap. Quand le P. Guibert comprit que le gouvernement n'attendait plus que le premier pas de l'évêque d'Icosie, il lui écrivit pour l'engager à envoyer un mot au Roi et au ministre. La réaction de Mgr de Mazenod fut étrange. Elle pose un problème psychologique qui n'a pas à être analysé ici mais intéressant à soulever. Lui qui souhaitait de tout son cœur voir sa position régularisée, refusa net d'écrire cette lettre. Il possédait un caractère fier si prononcé et un sens de la justice tel qu'il se sentait incapable de faire le premier pas. Ecrire une lettre pareille, disait-il, même si elle est pure lettre de convenance, ne pouvait qu'être taxé de bassesse. On ne peut nier qu'il n'ait subi quelques semaines de découragement. Lui-même se rendait compte de son manque de souplesse dans ses relations, de sa répugnance pour cette sorte de diplomatie qu'il considéra toujours comme un manque de sincérité. Il écrivit au P. Tempier, son confident habituel : « ...la franchise de mon caractère et ma droiture dans tout ce que j'entreprends, m'empêchent de louvoyer comme il faut nécessairement faire pour réussir quand on a à traiter avec des gens qui ne veulent pas sincèrement le bien, et qui ne s'y prêtent que par politique ».¹²⁷ Il pressentait aussi que s'il devait accepter un siège ou tout simplement la coadjutorerie de Marseille, on lui reprocherait d'avoir vendu son adhésion pour un siège, ce qui compromettrait son honneur. Le P. Tempier, voulant le sauver de son indécision, lui écrivit une lettre, sévère et amicale à la fois, dans l'espoir de le convaincre : « Voulez-vous, ou ne voulez-vous pas sortir de la position affreuse dans laquelle vous vous trouvez placé ? Si vous dites non, à la bonne heure ! Mais alors il ne fallait pas nous laisser faire tous les frais des démarches, il fallait défendre absolument à Guibert de dire un seul mot de vous ; mais alors il faut avaler toutes les infamies dont on vous a abreuvé ; mais alors il faut dire *amen* à toutes les vexations passées, présentes et futures, tant de la part des mauvais sujets que de la part du gouvernement. Si cela vous plaît, je n'ai rien à dire. Que si, au contraire, vous voulez sortir de cet état, que je puis appeler misérable, il faut un peu vous y prêter et vous rendre aux sentiments de vos amis, qui s'intéressent aussi un peu à votre honneur. Jusqu'ici ils n'ont rien fait qui soit indigne de vous, et ils ne voudraient pour rien au monde vous conseiller une démarche basse et inconvenante ».¹²⁸

¹²⁴ Arch. Aff. Etr., Corresp. Pol. Rome, Vol. 976 f° 297.

¹²⁵ Arch. Nat. F-19 5602-1. Lettre au ministre de la Justice et des Cultes (15 août 1835).

¹²⁶ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 22 août 1835 (minute). La réponse du préfet (ibid.) est du 12 sept. Il dit qu'il serait imprudent de croire Mgr de Mazenod sur parole. Mais si par hasard il était sincère et que le gouvernement était disposé à le nommer, que ce ne soit pas alors à Marseille : « il y a été trop notoirement opposé au gouvernement, pour que la masse de la population pût approuver un pareil choix. Les bons citoyens en seraient attristés, les carlistes en triompheraient... ».

¹²⁷ Lettre-du 23 août 1835. REY I 648.

¹²⁸ Lettre du 24 août 1835. REY I 652.

Cette lettre détermina l'évêque d'Icosie à prendre une décision. Il écrivit au Roi d'abord,¹²⁹ au ministre des Cultes ensuite.¹³⁰ Ce n'étaient pas des lettres enthousiastes. Le ton était assez froid. On le comprend. Il était incapable de mendier une réconciliation, étant profondément convaincu de ses droits : «après tout c'est une injustice qui m'a été faite et l'on me doit encore réparation».¹³¹ La réserve avec laquelle Mgr de Mazenod s'était exprimé n'échappa pas à M. Persil. Il trouva les termes de la lettre trop mesurés et ne manqua pas de le faire sentir dans sa réponse. Il tenait aussi à mettre au point une expression qui ne lui avait pas plu : il ne s'agissait pas de remplir quelques «formalités» pour obtenir l'adhésion du Roi à son titre épiscopal, il lui expliqua que la question était tout autre. Le parti légitimiste s'était complu à le compter parmi ses chefs ; le parti gouvernemental l'avait cru sur parole, et quelle que soit l'erreur dans laquelle l'un ou l'autre des partis ait pu tomber à cet égard, l'opinion publique s'était emparée de lui jusqu'à en faire un homme politique. Afin que l'Etat reconnaisse légalement son titre épiscopal, une formalité purement matérielle ne suffisait pas, mais « une démonstration qui empêche... un parti politique d'inscrire votre nom sur ses bannières, de vous désigner comme lui étant acquis et marchant dans ses rangs »¹³² était nécessaire.

Cette réponse ne fut jamais expédiée. Le P. Guibert, ayant eu l'occasion d'en prendre connaissance, put obtenir qu'elle fût suspendue. Lui-même en communiqua le contenu à Mgr de Mazenod, lui insinuant qu'il ferait bien d'écrire une nouvelle lettre au ministre, plus explicite et moins formaliste. L'évêque d'Icosie fut mécontent de ce que le ministre avait voulu lui écrire. Pourtant, en considérant les choses comme elles se sont passées objectivement, il n'y avait pas de quoi s'étonner beaucoup. S'il lui était pénible de faire des avances, il aurait dû songer également que le gouvernement revenait de loin et que la position du ministre était très délicate. Il était clair qu'il voulait éviter l'accusation d'être allé trop avant envers quelqu'un qui passait pour un ennemi du gouvernement. Le P. Guibert avait le droit de dire à Mgr de Mazenod : «Quand je songe aux préventions que l'on avait ici contre vous, je suis encore étonné de la modération du gouvernement».¹³³ Il n'y avait pas de doute en effet, que le ministre n'ait fait un grand pas en avant, vers la conciliation. L'évêque d'Icosie, lui, voulait tout simplement qu'on lui rendît ses «droits». Quant à la demande qui lui fut faite d'écrire une nouvelle lettre au ministre, il crut devoir refuser à nouveau. Il écrivit à son ami Tempier : « Ne vous fâchez pas contre moi. Lors même que je voudrais entrer dans vos vues, je ne saurais pas écrire. Je ne sache pas avoir jamais menti, c'est impuissance chez moi que de dire ce que je ne pense pas. Je pourrais signer ce qu'un autre aura tourné de manière à sauver le mensonge, mais je ne suis pas capable de trouver ces détours...»¹³⁴

Les nouvelles instances du P. Tempier finirent par le décider : le 15 septembre une nouvelle lettre partit pour Paris, qui cette fois satisfit M. Persil.¹³⁵

Le ministre se demanda pourtant jusqu'à quel point le P. Guibert lui avait exposé sa pensée. Demandant le motif de l'éloignement d'E. de Mazenod de Marseille, il avait reçu comme réponse que c'était là un témoignage de déférence aux invitations qui lui avaient été adressées tant de fois par l'autorité civile, et même par la Cour de Rome, de s'abstenir de toutes fonctions touchant à l'administration du diocèse. Son absence serait ainsi une première satisfaction. Mais M. Persil se demanda s'il n'y avait pas anguille sous roche, si en réalité on n'avait pas l'intention d'aller plus loin, une fois acquise la reconnaissance légale du titre d'évêque d'Icosie. Dans ses conversations avec le P. Guibert il avait eu l'impression qu'on ne tarderait pas à demander un titre d'évêque

¹²⁹ Arch. Nat. F-19 2478 (24 août 1835). Voir le texte de la lettre en appendice : document n° 5.

¹³⁰ La lettre au ministre est du 30 août 1835. Elle se trouve aux Arch. Nat. F-19 2478. Dans la marge on lit cette note : «Ne serait-ce pas le cas de répondre qu'il convient d'adresser une demande au Roi ou à son ministre, et de profiter de l'occasion pour exprimer ses principes». Voir le texte de la lettre en appendice : document n° 6.

¹³¹ Lettre au P. Tempier (1 sept. 1835). REY I 657.

¹³² Arch. Nat. F-19 2478. Lettre de M. Persil à Mgr de Mazenod (8 sept. 1835 — minute).

¹³³ Lettre du 15 septembre 1835. REY I 659.

¹³⁴ Lettre du 14 septembre 1835. REY I 660.

¹³⁵ Arch. Nat. F-19 2478. Voir le texte de la lettre en appendice : document n° 7.

suffragant ou même de coadjuteur.¹³⁶ Il ne s'était pas trompé. A peine 15 jours plus tard, en envoyant le bref d'institution de son neveu, le vieil évêque de Marseille avoua au ministre avoir écrit au Roi pour demander que l'évêque d'Icosie lui soit donné pour coadjuteur ! et à cet effet, il lui demandait son appui.¹³⁷

Il n'y avait pas de raison de refuser *a priori* cette demande. On décida pourtant de la refuser, au moins provisoirement, pour voir si les deux hommes ne reculeraient pas.¹³⁸ Le P. Guibert avait garanti la sincérité du ralliement des de Mazenod, en parlant du serment de fidélité que l'évêque d'Icosie aurait à prêter, et comme preuve immédiate il demanderait que le nom du Roi soit ajouté dans le verset même du *Domine Salvum fac*. Deux lettres prouvent en effet que la chose se fit immédiatement,¹³⁹ et non sans impressionner vivement les fidèles.¹⁴⁰ Mais on trouva que la garantie n'était pas suffisante encore pour concéder la coadjutorerie. On se limita à reconnaître le titre d'évêque d'Icosie, et à lui rendre ainsi la nationalité française. L'ordonnance royale qui déclarait reçu dans le royaume le bref de Grégoire XVI, conférant à l'abbé de Mazenod le titre d'évêque d'Icosie, porte la date du 17 décembre 1835.¹⁴¹ M. Persil lui fit savoir le lendemain qu'il pouvait se disposer à aller prêter le serment entre les mains du Roi.¹⁴² Le 11 janvier, Mgr de Mazenod partit pour la capitale, accompagné du P. Guibert, et y arriva le 16. Une conversation avec l'archevêque de Paris et avec Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, lui apprit que ce n'était nullement l'usage en France, qu'un évêque *in partibus* prêtât le serment de fidélité au Roi, et qu'il ne convenait aucunement à Mgr de Mazenod d'introduire de nouvelles coutumes. C'est encore grâce au P. Guibert qu'on put aboutir à un compromis qui, sans humilier l'évêque d'Icosie, contenta le gouvernement. Il prêterait le serment à condition d'obtenir l'assurance que cela ne tirerait pas à conséquence pour les autres évêques. De Mazenod s'y décida pour ne pas compromettre le ministre vis-à-vis du Conseil d'Etat et même du Conseil des ministres, envers lesquels il s'était engagé d'une manière positive.

Le Roi fut mis au courant de la question qui s'était élevée et de la décision prise, et il en fut satisfait. L'audience eut lieu le 22 janvier 1836. Mgr de Mazenod en fut enchanté. Le 25 était le jour de la prestation du serment. Ici encore tout se passa à sa plus grande satisfaction.

Pourtant, quand deux jours après on lui remit l'ordonnance du Roi, il était fâché de ce qu'elle contint une expression qui pouvait non seulement être mal interprétée, mais qui, en ce qu'elle voulait dire, était radicalement fautive. Il y était stipulé que l'évêque d'Icosie avait « reconnu l'irrégularité » de l'acceptation du titre d'évêque *in partibus*. Or Mgr de Mazenod n'avait jamais reconnu cette irrégularité ; il avait seulement prié le Roi de « régulariser » son cas, c'est-à-dire de mettre sa promotion, qu'il considérait comme très légitime, en harmonie avec les lois et usages du royaume. Toute sa correspondance avec le gouvernement témoigne que non seulement il ne reconnût jamais l'irrégularité de l'acceptation de sa dignité, mais qu'en outre il avait toujours défendu le droit du Chef de l'Eglise d'élever à l'épiscopat tout prêtre catholique et le devoir des catholiques de ne pas mettre en question ce pouvoir inhérent à la primauté du Saint-Siège.

¹³⁶ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du ministre de la Justice et des Cultes au préfet des BdR. (10 sept. 1835 — minute).

¹³⁷ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du 27 septembre 1835 : «...Vous me permettrez, M. le ministre, de profiter de cette occasion pour vous ouvrir mon cœur sans réserve et vous adresser une pièce en toute confiance. La réconciliation si heureuse de mon neveu avec le gouvernement me paraît annoncer un dessein de la Providence, pour l'accomplissement d'une pensée à laquelle je tiens de toute mon âme. Espérant réussir à faire prendre en considération mon extrême vieillesse et ma vive sollicitude à l'égard de mon diocèse, j'ai écrit au Roi pour demander que mon neveu me soit donné comme coadjuteur ; je réclame donc de votre indulgence pour mes 87 ans que vous venez à l'appui de ma demande... ».

¹³⁸ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du ministre de la Justice et des Cultes au préfet des BdR. (24 octobre 1835 — minute).

¹³⁹ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre de l'évêque d'Icosie au ministre de la Justice et des Cultes (29 oct. 1835) et de Mgr Fortuné de Mazenod au même (4 nov.). La première lettre porte une remarque à gauche en haut : «M. Schmitz. Je crois que rien n'empêche de soumettre la bulle au Conseil d'Etat».

¹⁴⁰ Arch. Nat. F-19 2478. Lettre du P. Guibert à M. Schmitz (16 nov. 1835).

¹⁴¹ Arch. Nat. F-19 2478. Voir le texte en appendice : document n° 8.

¹⁴² Arch. Nat. F-19 2478.

L'ordonnance fut publiée dans le *Moniteur* du 14 mars. L'évêque d'Icosie se sentit alors publiquement humilié. Il conçut l'idée d'insérer une note dans l'*Ami de la Religion* — qu'il appela « une espèce de *Moniteur* ecclésiastique qui fait foi pour l'histoire »¹⁴³ — par laquelle il dirait qu'il s'était glissé une expression dans le rapport du Garde des Sceaux, qui pourrait être interprétée autrement que ce qu'avait sans doute voulu dire M. Persil, et qui d'ailleurs n'était pas conforme à l'exactitude des faits. Nous ne savons pourquoi il ne mit pas son projet en exécution.

A Marseille les légitimistes se crurent trahis. Ils comptaient encore un grand nombre d'adhérents dans la ville maritime, non seulement dans la haute société, mais aussi parmi le peuple. Des notables, comme M. P.-H. Roux et le marquis de Barthélémy-Sauvaire, et aussi l'abbé Caire qui au moment de la période de gloire de Lamennais, avait partagé l'enthousiasme de E. de Mazenod pour l'apologiste breton,¹⁴⁴ rompirent avec lui. Le peuple, dans son mécontentement, manifesta l'intention de provoquer une manifestation hostile, à son retour à Marseille.¹⁴⁵

Ces dispositions défavorables ne purent rester longtemps inconnues du gouvernement. Les ennemis de l'évêque d'Icosie ne s'en tinrent pas là. Pendant qu'il était à Paris ils avaient rédigé un très long mémoire,¹⁴⁶ dans lequel ils le déclaraient responsable de la prétendue mauvaise administration du diocèse. Le but de ce document était d'obtenir que le gouvernement s'abstint de le nommer coadjuteur ou successeur de son oncle. Le manque de sincérité du mémoire — flatterie à l'adresse du gouvernement — sautait tellement aux yeux, que les ministres eux-mêmes ne purent pas s'en apercevoir ; n'empêche qu'ils ne pouvaient guère, dans ces circonstances, accéder à la demande de Mgr Fortuné de Mazenod, en lui donnant son neveu comme coadjuteur. Personnellement le Roi y était assez disposé, mais il déclara qu'il fallait s'entendre sur ce sujet avec le ministre des Cultes. Le P. Guibert qui se chargea de tâter le terrain sut bientôt qu'il n'y avait que peu d'espoir. Le ministre était effrayé de dix demandes de coadjutorerie qui lui avaient été adressées aussitôt après la nomination du coadjuteur de Nantes. Ce qu'il ne disait pas, mais ce qui certainement était pour une grande partie dans ses hésitations, c'était la crainte d'une réaction si l'on concédait justement à E. de Mazenod, ce qu'on devait refuser à tant d'autres. M. Sauzet, le nouveau ministre des Cultes, qui avait succédé à M. Persil après la crise ministérielle de février 1836, n'osa rien décider lui non plus. M. Thiers, président du nouveau ministère, était manifestement hostile à la nomination, et le Roi avoua à l'évêque d'Icosie ne pas pouvoir bousculer cette opposition.

Durant les mois qui suivirent le retour de Mgr de Mazenod à Marseille, le préfet envoya de meilleurs rapports à Paris. Il ne se plaignit plus de lui et remarqua une amélioration notable dans la conduite et l'esprit du clergé de tout l'arrondissement. La fête du Roi avait été célébrée partout dans le diocèse de Marseille¹⁴⁷ et à Aix on avait chanté un *Te Deum* solennel en action de grâce pour la conservation de la vie du Roi, lors d'un nouvel attentat.¹⁴⁸ Mgr Fortuné de Mazenod lui aussi s'efforçait d'entrer dans les vues du gouvernement. Lors de la mort de Charles X il refusa de laisser célébrer un service solennel à sa mémoire, craignant une manifestation politique.¹⁴⁹ Cet acte ne pouvait être qu'agréable au ministre des Cultes. L'évêque de Marseille ne laissa en outre passer aucune occasion pour insister auprès du gouvernement afin qu'on lui concédât son neveu comme coadjuteur,¹⁵⁰ mais le 1 décembre encore, le Garde des Sceaux, tout en exprimant ses meilleurs

¹⁴³ Lettre à M. Jeancard (14 mars 1835) REY I 687.

¹⁴⁴ Cfr infra, IP Partie, chapitre 1.

¹⁴⁵ Nous lisons dans une lettre d'un certain Menjaud, adressée au coadjuteur de Nancy (22 mars 1836) : «...L'abbé Bonnafox m'a assuré qu'on préparait à Marseille un charivari pour Mgr d'Icosie. Celui-là se doute de la réception qui lui est préparée ; il est parti comme on part pour les galères. Il est venu à la Cour et les encroûtés Marseillais pourront bien lui dire... qu'allait-il faire dans cette galère ? » Arch. de l'archev. de Bordeaux.

¹⁴⁶ Arch. Nat. F-19 2535. (24 janvier 1836).

¹⁴⁷ Arch. Nat. F-19 1307-2. Rapport du ministre de la Justice et des Cultes (3 mai 1836).

¹⁴⁸ Arch. Nat. F-19 5602-1. Rapport au ministre de la Justice et des Cultes (11 juillet 1836).

¹⁴⁹ Arch. Nat. F-19 5601. Lettre confidentielle de Mgr Fortuné de Mazenod au Garde des Sceaux (23 nov. 1836). Réponse du ministre (27 nov. 1836). Accusé de réception (2 déc. 1836).

¹⁵⁰ Ainsi, par exemple, aux Arch. Nat. F-19 2535 : lettre au Garde des Sceaux (8 août 1836), et aux mêmes archives F-19 2475 : lettre au même (14 août 1836).

sentiments, dut le lui refuser : « Le refus du gouvernement de se prêter à l'établissement de nouveaux coadjuteurs est fondé sur des motifs d'une telle importance qu'il serait impossible de le faire céder ». ¹⁵¹

Voyant qu'il ne lui restait aucune chance d'obtenir la nomination de son neveu comme coadjuteur à Marseille, Mgr Fortuné de Mazenod prit une initiative qu'il se garda bien de révéler à l'évêque d'Icosie. Il écrivit de sa propre main une lettre au Garde des Sceaux, lui offrant sa démission du siège de Marseille, à condition que son neveu lui soit donné comme successeur. ¹⁵² Le ministère Thiers ayant été remplacé par celui de Mole, et d'autre part la nomination comme successeur écartant la plupart des objections contre la nomination à la coadjutorerie, il eut une certaine confiance qu'on donnerait suite à sa demande. Des mois passèrent sans accusé de réception ; il en conclut que son projet n'avait pas été pris en considération. Mais cette fois, il se trompait. Des documents, conservés aux Archives Nationales, prouvent qu'immédiatement après la réception de sa lettre les démarches avaient commencées. A Marseille, le nouveau préfet se montra moins sectaire que son prédécesseur, et, bien que ce fut manifestement dans des buts politiques, il soutint la nomination. Il affirma, non sans clairvoyance : « M. d'Icosie me paraît avoir l'exaltation et la foi des martyrs. Je trouve dans l'impétuosité et la violence de sa conduite passée, une garantie de sa loyauté et de sa conduite présente ». ¹⁵³ Il admettait donc que l'évêque d'Icosie avait un fonds de valeur dont pouvait facilement profiter le gouvernement. En outre Mgr de Mazenod était en fautive position avec le parti carliste, et la rigueur dont il témoignait envers son clergé, susciterait continuellement des difficultés qui lui nécessiteraient l'appui de l'autorité civile. Tout bien considéré, on avait donc des garanties suffisantes pour le nommer au siège de Marseille.

Après une attente de plusieurs mois, Fortuné de Mazenod insista une dernière fois ¹⁵⁴ et le 7 avril 1837 il tenait entre les mains un pli du ministre des Cultes lui annonçant que sa démission était acceptée et que Mgr d'Icosie était nommé comme successeur. ¹⁵⁵

Mgr E. de Mazenod était plutôt désagréablement surpris. Il ne s'était nullement douté de la démarche de son oncle. Les notes personnelles de son *Journal* prouvent qu'il a eu à vaincre un certain dégoût et que l'ambition de devenir évêque de Marseille était loin de ses intentions.

Mgr Garibaldi, internonce, écrivait le 5 avril déjà, à Rome, à propos de cette désignation. Quoique l'évêque d'Icosie ne se fut pas toujours montré suffisamment prudent et modéré, sa nomination était substantiellement bonne, car il était plein de zèle et de piété et très attaché au Saint-Siège. ¹⁵⁶ Le 17 avril, Mgr Garibaldi envoya officiellement la démission de Mgr Fortuné de Mazenod à Rome. ¹⁵⁷ La notification à la secrétairerie d'Etat était nécessaire avant de pouvoir commencer les informations canoniques. Le 15 mai, l'évêque d'Icosie sut que le Souverain Pontife avait accepté la démission de son oncle. Il envoya à l'internonce l'acte de sa consécration épiscopale et l'adresse de quatre prêtres qu'il avait choisis comme témoins des informations canoniques. Les documents n'arrivèrent pas à

¹⁵¹ Arch. Nat. F-19 2475. Lettre du Garde des Sceaux à Mgr Fortuné de Mazenod (1 déc. 1836 — minute).

¹⁵² Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 28 décembre 1836 : «...Ma présente lettre peut être considérée comme mon acte même de démission, mais Votre Excellence comprendra qu'elle doit être regardée comme non avenue, si toutefois contre mon attente, l'évêque d'Icosie ne pouvait m'être donné incessamment pour successeur, dans ce cas je la désavoue d'avance voulant retenir ma juridiction jusqu'à ma mort, ou jusqu'au moment où mon neveu et non un autre sera préconisé évêque de Marseille... ».

¹⁵³ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du préfet des BdR. au min. des Cultes (26 janvier), en réponse à une lettre du 10 janvier (ibid.).

¹⁵⁴ Arch. Nat. F-19 2535. A la lettre est épinglé le billet suivant, destiné à la Direction des Cultes : « Il faut répondre à la première lettre de M. l'évêque de Marseille et lui annoncer en même temps la nomination de son neveu. Ajouter des paroles d'intérêt pour la nomination à Saint-Denis ». Mgr Fortuné avait notamment sollicité pour lui-même — dans le cas où on accepterait sa démission — le titre de chanoine de Saint-Denis.

¹⁵⁵ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 2 avril 1837. On y trouve également la minute de la lettre qui annonçait à l'évêque d'Icosie sa nomination au siège de Marseille.

¹⁵⁶ Arch. S.E., Rubr.248, An. 1837 (prot. 59.304). Lettre au cardinal secrétaire d'Etat : « ...Si è pure nominato alla Sede di Marsiglia Mgr Vescovo d'Icosia, per succedere a suo zio, che ha dato la dimissione di quella Sede. Questa nomina si è fatta segretissimamente. L'E. V. conosce Mgr d'Icosia : è attaccatissimo alla S. Sede e pieno di zelo e di pietà. Quindi in sostanza la nomina è buona. Pel passato però il Prelato in discorso ha lasciato qualche cosa a desiderare sotto il rapporto della prudenza e della moderazione : è da sperarsi che l'esperienza gli gioverà per l'avvenire... ».

¹⁵⁷ Arch. S.E., Ruhr. 248, An. 1837 (prot. 59.740).

temps à Rome pour qu'il pût encore être préconisé dans le consistoire du 19 mai.¹⁵⁸ Il ne le fut que le 20 octobre. L'ordonnance du Roi, acceptant la bulle pontificale porte la date du 16 novembre 1837.¹⁵⁹ L'installation officielle eut lieu le 24 décembre, veille de Noël, mettant fin par la réconciliation, à la longue et pénible lutte entre Mgr de Mazenod et le gouvernement français.

* * *

Jetant un regard en arrière pour jouir d'une vue d'ensemble, plusieurs remarques s'imposent à nous. Il est hors de doute qu'après la Révolution de Juillet, Mgr de Mazenod ait passé une crise longue et sérieuse, avant de décider son ralliement au gouvernement de Louis-Philippe. Il est également indubitable qu'il avait des accointances avec les légitimistes : son passé aussi bien que les événements historiques de 1830 l'expliquent facilement.. Cependant, s'il est vrai que des légitimistes fréquentaient l'évêché, il ne faut pas oublier qu'en fait les meilleurs catholiques se trouvaient parmi eux. En 1840 le préfet des Bouches-du-Rhône lui-même le disait au Garde des Sceaux — mais il ne regardait que l'aspect matériel : il est normal que ce soit avec les légitimistes que l'évêque ait le plus de relations ; ce sont eux qui lui ouvrent constamment leur bourse.¹⁶⁰ Mais ces relations n'étant pas d'ordre politique, on ne peut lui reprocher formellement des actes hostiles au gouvernement. Malgré des sympathies normales, tout chez lui était en fin de compte subordonné à l'apostolat. Des nombreuses accusations avancées contre lui, aucune n'a pu être prouvée, et le gouvernement savait que c'était là son point faible : s'il eût été capable d'en prouver une seule, il ne se serait certainement pas épargné la peine de le faire.

Quelle fut l'origine de ces calomnies ? Peut-être quelque acte, quelque geste ou quelque parole — Mgr de Mazenod avait les réactions vives — ont été interprétés dans le sens de l'opinion qu'on savait être sienne. Peut-être les accusations furent-elles tout simplement inventées par des hommes de parti, et firent-elles boule de neige, au fur et à mesure qu'elles arrivaient à Paris. Le préfet des Bouches-du-Rhône, M. Thomas, anticlérical et très sectaire, semble avoir joué ici un rôle inavouable.¹⁶¹ Ainsi se faisait, dans les milieux gouvernementaux, la réputation de Mgr de Mazenod, tandis que lui-même l'ignorait. Il dut se rendre à Rome pour prendre connaissance de ce dont on l'accusait en France.

Pourquoi le gouvernement s'attachait-il à ces accusations ? Ce n'était certes pas pour jeter le discrédit sur un homme dont on craignait l'opposition dans la question de la suppression du siège de Marseille. E. de Mazenod lui-même semble pourtant l'avoir cru. En 1833 il écrivit de Rome : « Tout ceci n'est qu'une intrigue du gouvernement français qui voulait supprimer le diocèse de Marseille et qui craint mon influence dans le pays ». ¹⁶² Aucun des documents gouvernementaux ne fait allusion à cette raison. La menace de suppression avait donné lieu à la consécration épiscopale, mais lorsqu'on attaqua la légitimité de cette consécration, ce ne fut pas dans le but d'arriver plus sûrement à la suppression du siège de Marseille. L'impression que nous donne l'ensemble des documents, c'est que la lutte entre E. de Mazenod et le gouvernement ne fut qu'un point particulier au sein d'une tendance générale des premières années de la Monarchie de Juillet. Cette tendance était nettement gallicane, dans ce sens qu'elle voulait amputer le Saint-Siège de ses droits. Pour le cas qui nous occupe, on n'hésita pas à exhumer un décret impérial de 1808, pour priver Mgr de Mazenod de sa nationalité française, puisqu'il avait accepté, sans permission préalable de gouvernement, une fonction publique d'un gouvernement étranger. Les accusations servirent surtout alors, à justifier cet acte aux yeux du Souverain Pontife. En montrant l'attitude indigne de l'évêque

¹⁵⁸ Arch. S.E., Ruhr. 248, An. 1837 (prot. 60.705). Lettre du card. secr. d'Etat à l'internonce en France (29 mai 1837). Le 1 juin la même chose est annoncée directement à Mgr E. de Mazenod (prot. 60.783).

¹⁵⁹ Arch. Nat. F-19 2535. Le Conseil d'Etat avait accepté la bulle le 8 novembre.

¹⁶⁰ Arch. Nat. F-19 5737. Lettre du 19 avril 1840.

¹⁶¹ Il est typique, par exemple, de noter la contradiction entre ce que le P. Guibert lut de ses propres yeux chez M. Schmitz, et ce que M. Thomas lui dit de vive voix. Cfr. Arch. Nat. F-19 2478, lettres de Guibert à Schmitz (27 sept, et 12 oct. 1835).

¹⁶² Lettre au P. Tempier (20 août 1833) REY I 565.

d'Icosie, on avançait un excellent prétexte pour exiger du gouvernement pontifical qu'il fut retiré de France, et pour mettre en discussion — ce qui était plus important — une question de principes : un évêque *in partibus*, présenté par la Propagande, peut-il être sacré sans l'assentiment de Paris ?

La lutte devait nécessairement être de longue durée. Le gouvernement, les premières années, ne voulait faire aucune concession. Mgr de Mazenod de son côté était aussi radical que le gouvernement. Son caractère ne se prêtait pas à des compromis, surtout lorsqu'il était conscient de ses droits. Or, les accusations politiques avancées contre lui étaient fausses, et le décret de Napoléon qu'on voulait lui appliquer, allait à l'encontre des droits pontificaux qu'il défendait toujours avec acharnement. Paris le savait, et l'on doit trouver là l'origine de sa pression constante sur le Saint-Siège, pour que Rome agisse sur l'évêque d'Icosie. On voit que cette lutte, par sa nature même comme par les circonstances, a dû se révéler compliquée. M. Omodeo ne simplifie pas seulement les faits, mais il les déforme, lorsqu'il écrit dans un article sectaire, paru dans *La Critica*, revue de l'université de Naples, que Mgr de Mazenod pouvait se réconcilier avec le pouvoir civil, parce que 60 évêques avaient intercédé pour lui.¹⁶³ Non seulement on n'a jamais fait usage des réponses des évêques, mais encore toutes ces réponses n'étaient pas unanimement en sa faveur.

En réalité la conciliation venait d'une tout autre intervention. Tout d'abord la ligne générale de conduite du gouvernement lui-même avait été modifiée : Paris devenait plus conciliant. Louis-Philippe, dans les premières années de son règne, était lui-même dépendant de son origine révolutionnaire. Plus tard, au fur et à mesure que son trône s'affermît, il montra des tendances plus libérales et plus conservatrices. Ensuite, il y a eu l'admirable négociation du futur cardinal Guibert, qui au début des tractations n'avait que 33 ans, et sans lequel Mgr de Mazenod, peu diplomate, n'aurait jamais abouti. La contribution de l'évêque d'Icosie n'est pourtant pas à sous-estimer. Comme le disait M. Barthe, alors ministre de la Justice et des Cultes, au Procureur Général de la Cour d'Aix, qui s'opposait à la nomination : « Le gouvernement n'a pas pu perdre de vue non plus l'exemple donné par ce prélat, lorsque rompant, sans retour possible, avec le parti légitimiste qui le considérait comme l'un de ses chefs, il a quitté avec éclat la voie dans laquelle on lui reprochait de s'être engagé après la Révolution de Juillet ». ¹⁶⁴ Il n'y a dans ces paroles rien d'exagéré, car même s'il n'était pas coupable d'action politique, les légitimistes le considéraient comme un des leurs. Il fallut attendre l'année 1837, pour que le ralliement au gouvernement de Louis-Philippe fut complet.

4. Mgr de Mazenod, évêque de Marseille sous Louis-Philippe (1837-1848)

La tentative de rapprochement entre Mgr de Mazenod et le pouvoir civil fut sincère. Il ne cacha pas son attitude. Le jour de son installation, il lut lui-même sa lettre pastorale et se crut assez maître de son auditoire pour oser avancer et prouver franchement la convenance, l'utilité et l'obligation des rapports entre l'Eglise et l'Etat.¹⁶⁵ Mais rien ne serait plus faux que de croire qu'il se crut obligé de flatter soit le gouvernement, soit le Roi, pour demeurer dans leurs bonnes grâces. Que les relations se fussent améliorées, la chose se comprend. Entre le Roi et lui il s'établit même une estime réciproque, sans que rien pourtant ne pût l'empêcher d'exposer toute sa pensée à qui que ce soit. Il garda en toutes choses une remarquable indépendance d'esprit.

Passons successivement en revue les relations de l'évêque de Marseille avec la ville et la préfecture, de même qu'avec le gouvernement et le Roi.

Le préfet lui-même, dans un rapport, envoyé en 1840 au Garde des Sceaux, esquaissa bien la situation : les relations n'étaient ni bienveillantes ni hostiles. Le préfet ne s'en étonnait pas. Le

¹⁶³ A. OMODEO, *Cattolicesimo e Civiltà moderna nel Secolo XIX*, dans *La Critica* 36 (1938) 189 n. 4 : Mgr de Mazenod « consacrato senza il permesso del re Luigi Filippo... corre pericolo di perdere la cittadinanza francese. Per lui intercedono sessanta vescovi, e così, riconciliatosi col potere, nel '37 succède allo zio ».

¹⁶⁴ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 28 avril 1837 — minute.

¹⁶⁵ Arch. Nat. F-19 5737. Lettre confidentielle de Mgr de Mazenod au Garde des Sceaux (2 janvier 1838).

clergé « se souvient, disait-il, qu'en '93 il a été persécuté ; qu'un moment, après 1830, il a été humilié et quelquefois frappé dans son existence matérielle, il voit enfin que notre zèle religieux est tiède ; il conserve de la défiance...».¹⁶⁶ De toute façon il n'y avait pas là de quoi s'alarmer. Si les paroles du préfet concernent le clergé en général, tous les documents prouvent que ce fut là exactement la position adoptée par l'évêque.

En 1838, quelques mois à peine après son installation officielle, Mgr de Mazenod refusait de prendre part à un dîner auquel il avait été invité par le préfet, à l'occasion de l'anniversaire des journées révolutionnaires. Presque chaque année à l'avenir, ces dates amenèrent quelques difficultés — non des luttes sérieuses mais des oppositions qui n'étaient que des symptômes indiquant suffisamment que l'accord n'était guère profond. La crise la plus sérieuse survint en 1846. Comme d'habitude une cérémonie funèbre avait eu lieu à la cathédrale, pour le repos de l'âme des victimes de la Révolution. Dans une réunion de fonctionnaires, à la préfecture, on avait vivement critiqué le déroulement du service : les stalles étaient presque toutes vides, le chanoine officiant était petit et contrefait, il n'y avait que deux chantres etc.. L'évêque se hâta de protester en expliquant la chose : il était vrai que le clergé était en petit nombre, mais tous les chanoines, tous les grands vicaires, hormis un chanoine en vacances et un vieillard malade de 84 ans, étaient présents. Pour les chantres : comment en faire venir d'autres si le gouvernement n'en accordait que deux et que leur traitement était si faible ? Quant à l'officiant qui était petit et courbé, c'était le tour de rôle des chanoines qui l'avait amené à officier ce jour-là.¹⁶⁷ Nous ignorons quel fut le résultat de cette lettre. La chose en resta probablement là.

Les archives communales de Marseille contiennent plusieurs autres pièces qui témoignent des frottements entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité de la ville ; ce sont des réclamations concernant diverses choses, mais sans aucun rapport direct avec la politique. Elles montrent seulement que les rapports ne furent précisément pas encore des relations d'amitié.¹⁶⁸ Parfois on devine un petit effort de la part de la ville ou de la préfecture pour se montrer conciliante et accommodante — par exemple il n'y eut plus ces nombreuses objections avant de concéder un service d'ordre à l'occasion des processions, et quand en 1840 mourut Mgr Fortuné de Mazenod, le conseil communal fit des avances pour être invité au convoi funèbre.¹⁶⁹ Mgr de Mazenod garda une indépendance assez nette et il ne glissa jamais vers une condescendance trop libre. Si les relations vraiment amicales avaient été possibles, il les eût préférées, mais il n'en était pas ainsi.

Cette même indépendance est plus accentuée encore, dans les rapports avec le gouvernement. Ce qui en ressort également davantage, c'est la pureté d'intention. Son principe était que le clergé ne s'occupât pas directement de politique, et la religion seule déterminait son attitude personnelle.

Le 22 janvier 1839 le ministère Mole avait offert sa démission, mais le Roi, ayant pris la décision de le maintenir, avait prononcé la dissolution de la Chambre. A Marseille M. Berryer et M. Clapier se présentèrent dans le même collège d'élection. Les deux candidats rivaux recoururent à l'évêque pour qu'il les appuyât. Auparavant M. Clapier seul s'était présenté, et la question de la concurrence ne s'était pas posée. Mgr de Mazenod n'avait pas de raison spéciale pour se plaindre de M. Clapier, mais il était en relations intimes avec son compétiteur M. Berryer. Il prit la résolution de garder une stricte neutralité. Il fit connaître cette décision à M. Clapier : « ... Depuis que je suis évêque, avec ou sans diocèse, je ne suis jamais intervenu en rien dans l'élection des députés. Je dirai même que sous la Restauration, bien qu'étant simple prêtre, j'allasse alors donner ma voix au candidat de mon opinion, je désapprouvais hautement les mandements publiés dans ces circonstances et que, à Marseille, j'en repoussai toujours l'idée suggérée par l'exemple d'autrui, persuadé que j'étais déjà,

¹⁶⁶ Arch. Nat. F-19 5737. Lettre du préfet au Garde des Sceaux (19 avril 1840).

¹⁶⁷ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n. 166. Lettre au préfet (30 juillet). Voir également une lettre au maire sur le même sujet au. n. 167 (même date).

¹⁶⁸ Arch. Comm. Mais., Série P. 24. Egalement aux Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n. 145, 147, 456.

¹⁶⁹ Arch. Comm. Mars., Série P. 160. Lettre de Mgr de Mazenod au maire (14 sept. 1838) et Série P. 24 (22 février 1840).

qu'on compromettait la religion en la mêlant ainsi dans les débats de la politique». Ensuite venait sa décision : «Vous ne serez donc pas étonné, Monsieur, si pour ne pas déroger à des antécédents fondés sur les plus graves raisons, en même temps que par égard pour M. Berryer, je me hâte de venir vous expliquer avec une franchise que vous apprécierez, la manière dont mon vif désir de vous être agréable m'a porté à recevoir la communication que vous m'avez faite ce matin... »¹⁷⁰

M. Clapier considérait ces mots comme un désaveu et un affront publics. Jamais il ne put l'accepter, et se vengea trois années plus tard, lors d'une discussion au Conseil Municipal. Il s'agissait d'une demande de subsides pour une école, fondée par trois prêtres du diocèse, et destinée aux enfants de la classe ouvrière. M. Clapier prit la parole contre la demande, et son discours fut d'une violence anticléricale extraordinaire. « Ce n'est pas de quinze cent francs qu'il s'agit, s'écria-t-il en finissant, c'est de notre autorité, de notre influence sur la population : abdiquer cette autorité, c'est trahir notre mission. Si vous y consentez de cœur, il ne vous restera plus qu'à fermer la porte de cette enceinte pour aller délibérer dans la grande salle de l'évêché ». Le texte du discours fut publié *in extenso* dans *Le Sud*, journal à tendance libérale et qui passait comme l'organe officieux de la préfecture et du gouvernement.

Mgr de Mazenod écrivit aussitôt une lettre de protestation au Garde des Sceaux. Après lui avoir exposé les faits, il lui demanda d'une façon très réaliste : « Puis-je maintenant dire à mes prêtres de se montrer bien disposés envers le gouvernement, lorsqu'ils pourront me répondre : voilà comment les amis, les candidats du gouvernement et les journaux qui sont ses organes nous outragent à la face du pays ».¹⁷¹

Jusqu'à un certain point la réponse du ministre fut conciliante.¹⁷² Il déplora ce que *Le Sud* avait publié mais nia que ce journal fut l'organe du gouvernement. En outre, dit-il, de son côté le clergé n'était pas tout à fait exempt d'activité politique. C'était à nouveau la question du *Domine Salvum fac* qui émergeait. Mgr de Mazenod concéda le fait de l'omission en certains endroits du diocèse, mais il l'excusa en expliquant que souvent il arrivait qu'au moment de l'intonation de la prière pour le Roi, l'assistance se levât pour sortir. Pour éviter pareille démonstration on avait commencé à omettre la prière. Il promettait pourtant d'insister encore auprès de son clergé pour l'exécution du chant.¹⁷³ Le ministre ne répondit pas, mais deux années plus tard le même grief fut présenté à nouveau. Le Garde des Sceaux lui dit qu'il avait appris qu'à la cathédrale, le chant pour le Roi n'était pas exécuté avec le soin nécessaire ni avec accompagnement d'orgue. L'évêque de Marseille lui demanda, non sans ironie, si les rapporteurs qui venaient à l'église pour espionner plutôt que pour prier, lui avaient raconté aussi que les orgues étaient dans un état tellement déplorable qu'on devait se servir d'un petit harmonium qui ne jouait que pendant le Magnificat ? Entre les lignes le Garde des Sceaux pouvait lire une accusation contre le ministère des Cultes qui ne concédait pas les subsides nécessaires à la réparation.¹⁷⁴

Le ministre avait dû parler au Roi de la négligence avec laquelle l'évêque de Marseille s'acquittait de ses devoirs patriotiques. Mgr Fayet, évêque d'Orléans, et fort en faveur de la Cour des Tuileries, fit connaître à Mgr de Mazenod le déplaisir qu'en avait Louis-Philippe. L'évêque de Marseille envoya une lettre d'explications au Roi. Pour prouver la loyauté de son attitude envers la Monarchie de Juillet, il lui rappela deux passages de sa *Réclamation au Roi*¹⁷⁵ dont l'un avait été cité par la *Gazette de France* avec l'intention de montrer qu'il était « Philippiste », et l'autre par Montalembert à la Chambre des Pairs, pour prouver que les évêques n'étaient pas des factieux.

¹⁷⁰ Arch. Ev. Mars., Corresp., Reg. IV n. 23. Lettre du 11 février 1839.

¹⁷¹ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 8 août 1842.

¹⁷² Arch. Nat. F-19 2535. Cette réponse est datée du 8 octobre, mais d'après le contenu et d'après la nouvelle lettre qu'envoya Mgr de Mazenod, elle doit être du 8 septembre.

¹⁷³ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 8 octobre 1842.

¹⁷⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp., Reg. IV n. 451. Lettre du 24 février 1844.

¹⁷⁵ A propos de la liberté d'enseignement. Cfr. II^e Partie, chap. 2.

Quelques autres questions mirent à nouveau Mgr de Mazenod en rapport avec le gouvernement. Ce fut presque toujours pour défendre les droits de l'Eglise.

En 1841 une lettre-circulaire fut envoyée par le Garde des Sceaux à tous les évêques, pour leur rappeler le devoir de résidence. En accusant réception, Mgr de Mazenod protesta vigoureusement contre le ton de la circulaire qui semblait considérer les évêques comme des subordonnés. Le Souverain Pontife lui-même, « qui seul en aurait le droit », ne les aurait pas ainsi rappelés aux obligations imposées par les Saints Canons. Pour justifier sa circulaire, le ministre avait invoqué un article de la loi, tout empreint d'esprit gallican. L'évêque de Marseille lui répondit que cet article intervertit l'ordre des rapports naturels qui devraient exister entre l'autorité spirituelle et temporelle. On semblait réduire les évêques à de simples « employés du gouvernement » ou à des « serviteurs salariés ».¹⁷⁶

L'année suivante il se mit en flagrante contradiction avec les lois du pays, en publiant, sans passer par la censure de l'Etat, la promulgation du Jubilé.

Cette fois cependant Mgr de Mazenod n'essuya pas de protestation de la part du gouvernement. Peut-être faut-il en chercher l'explication, au moins partielle, dans le fait que Mgr Affre, archevêque de Paris, était dans le même cas, et que son exemple pouvait entraîner une grande partie de l'épiscopat. Le gouvernement, après la promulgation de l'encyclique par l'archevêque, n'avait pas osé se servir contre lui des articles organiques ; il s'était contenté de lui faire parvenir une protestation contre certaines expressions du mandement. Mais l'archevêque avait communiqué à tous ses collègues dans l'épiscopat, la réponse qu'il avait envoyée au ministre. Il n'est pas impossible que la Monarchie de Juillet ait voulu éviter des difficultés sur un plan plus étendu. Une attitude identique de la part des évêques (ce que le gouvernement craignait) répondit précisément au désir de Mgr de Mazenod. Il conseilla à l'un d'eux de ne pas se contenter d'une circulaire pour annoncer le Jubilé, et reprocha à un autre de n'avoir pas fait de mandement.¹⁷⁷

Le droit de censure, réclamé par le gouvernement, Mgr de Mazenod ne voulut jamais le reconnaître. Nous ne connaissons pas de cas où il se soit soumis à cette loi. Cette conscience de l'autorité, et ce sens de sa dignité,¹⁷⁸ étaient un héritage qui lui venait partiellement, et inconsciemment peut-être, des évêques de l'Ancien Régime, — mais il différait complètement d'eux, en ce sens qu'il ne s'appuya jamais sur le gouvernement pour garantir sa dignité. Il est vrai que Louis-Philippe n'était pas le Roi Très-Christien d'avant la Révolution, et il est également vrai que le gouvernement de Juillet ne montra que trop manifestement sa descendance révolutionnaire, mais il n'était pas rare, même alors, de trouver des évêques que le gallicanisme poussait à de trop grandes sympathies à l'égard des milieux gouvernementaux.

Les protestations du gouvernement contre la publication illégale des documents pontificaux par Mgr de Mazenod furent nombreuses. L'évêque de Marseille, de plus en plus indigné, répondit chaque fois en protestant plus énergiquement. En 1847, moins d'une année avant la chute de Louis-Philippe, ayant reçu une réclamation du Garde des Sceaux pour avoir publié, sans autorisation préalable, une encyclique de Pie IX, il répondit e. a. :

¹⁷⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n. 195. Lettre du 16 juin 1841.

¹⁷⁷ Voir aussi son *Journal* à la date du 21 avril 1842. Cfr. REY II 135.

¹⁷⁸ Ce sens de l'autorité se manifeste encore clairement dans une question qui, depuis quelques années, était fort discutée, celle de l'inamovibilité des desservants. Au début d'octobre, le Garde des Sceaux avait envoyé aux évêques une circulaire pour demander leur opinion. Il va sans dire que Mgr de Mazenod trouva la chose « impraticable, impossible ». Cfr. Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV, n. 430. Lettre du 3 nov. 1843.

En 1845, il soutint ardemment Mgr Guibert, alors évêque de Viviers, dans sa lutte contre les frères Allignol, grands défenseurs de l'inamovibilité, et leur tendance de « presbytérianisme ». que se cachait souvent sous un prétendu ultramontanisme (Cfr. Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n. 60 — lettre du 4 mars 1845). A noter cependant qu'après leur soumission, Mgr de Mazenod, à la demande de Mgr Devie, évêque de Belley, intervint auprès de Mgr Guibert, pour que celui-ci se contentât des preuves de soumission déjà données par les deux prêtres. Voir également une lettre à l'archevêque d'Aix (8 oct. 1848) aux Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n. 313.

« ...Je n'ignorais pas, il est vrai, le premier des articles organiques qui exige une autorisation du gouvernement pour publier, imprimer et mettre à exécution les expéditions émanées du Saint-Siège. Mais outre que ces articles organiques nous sont connus comme ayant été l'objet de diverses protestations de la part du Chef de l'Eglise, de celui qui avait conclu le concordat comme de ses successeurs, nous sommes forcés en conscience de ne reconnaître aux dispositions qu'ils renferment aucune autorité sur les choses purement spirituelles. Le principe contraire serait dans le cas des anathèmes de l'Eglise. L'intention du législateur n'a pas été assurément, et celle du gouvernement n'est pas non plus, qu'en voulant nous soumettre aux lois, nous les entendions dans un autre sens que dans un sens catholique. V. E. a trop de justice et de lumière pour croire que notre esprit d'obéissance aux lois peut aller jusqu'à l'hérésie... ».¹⁷⁹

Un mot encore de l'attitude de Mgr. de Mazenod envers le parti catholique naissant.¹⁸⁰ On sait la clairvoyance avec laquelle Mgr Parisis a vu l'importance d'une participation active des laïcs aux luttes pour les droits et les libertés de l'Eglise. Le 20 août 1844, il avait écrit à Montalembert une lettre encourageante, tout en l'avertissant d'une façon assez réaliste, que la résistance n'allait pas lui faire défaut, et qu'elle n'allait pas venir de ses adversaires naturels. Le premier dessein n'était pas de former un parti politique dans le sens strict du mot, mais une ligue, s'adressant à tous les catholiques pour un combat commun, par tous les moyens licites à leur disposition. C'était une méthode d'action, inspirés de O'Connell en Irlande, et de Lamennais en France : pétitions, campagne de presse, brochures, et bientôt une préparation systématique aux élections.

Les évêques étaient plutôt opposés à cette façon d'agir. En 1842 déjà, Mgr Affre, archevêque de Paris, s'était tourné contre l'*Univers* qui avait publié, contre l'Université, un article trop véhément selon son jugement. L'archevêque de Rouen, Mgr Blanquart de Bailleul, et celui de Besançon, Mgr Mathieu, niaient aux laïcs le droit de s'immiscer dans les affaires religieuses. On pensait assez généralement que des méthodes moins bruyantes obtiendraient de meilleurs résultats. Sans doute certains polémistes, comme Louis Veuillot dans l'*Univers*, dépassaient la mesure, mais n'est-ce pas grâce à l'action constante et infatigable de ceux qui allaient s'adonner plus directement à la politique, que des journaux catholiques surgirent partout en France ?

Mgr de Mazenod avait trop le sens de l'autorité épiscopale, pour s'enthousiasmer sans réserve de cette activité débordante, mais parfois quelque peu imprudente, des membres du parti catholique. Mais s'il ne les encouragea pas directement ou s'il ne collabora pas immédiatement avec eux, son but correspondit souvent très exactement à celui que poursuivait le groupe de Montalembert. Le meilleur exemple en est, sans aucun doute, la controverse que suscita la publication du *Manuel de Droit public ecclésiastique française* de M. Dupin.

Ce livre n'était autre chose qu'une nouvelle attaque gallicane contre les droits de l'Eglise. M. Gurian l'a très justement qualifié de « eine unverdauliche Zusammenstellung aller Gesetzestexte, Dekrete und Anordnungen, die von Pithou bis Napoléon den gallikanischen Legisten gedient haben, um die Tätigkeit der Kirche zu hindern ».

Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, condamna le *Manuel*. Mgr de Mazenod lui écrivit qu'il adhérerait pleinement à la condamnation, « plusieurs de ces erreurs ne pouvant être soutenues sans qu'on cesse d'être catholique ». Il dit encore que l'archevêque pouvait faire usage de sa lettre selon ses vues, et regretta qu'il n'eût pas demandé explicitement un *Placet* à chaque évêque, au lieu de laisser entière liberté à l'initiative de chaque prélat.¹⁸¹ Le 9 mars, le Conseil d'Etat décréta que le mandement du cardinal de Bonald constituait un « cas d'abus ». L'archevêque de Lyon protesta, dénonçant l'incompétence du Conseil d'Etat en matière de foi. Le parti catholique soutint ardemment la protestation du cardinal contre le gallicanisme de Dupin. Montalembert fit imprimer

¹⁷⁹ Arch. Nat. F-19 1930. Lettre du 18 juin 1847.

¹⁸⁰ ¹⁸⁰ Sur le parti catholique cfr LECANUET, Montalembert II, 217 ss., et W. GURIAN, *Die Politischen und Sozialen Ideen des französischen Katholizismus*, 165 ss.

¹⁸¹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n. 63. Lettre au cardinal de Bonald (8 mars 1845).

et répandre le mandement avec toutes les protestations épiscopales. De nombreux évêques avaient en effet envoyé au cardinal l'assurance de leur identité de vues, ou avaient protesté contre la décision du Conseil d'Etat. Quand Mgr de Mazenod apprit qu'on avait déclaré « cas d'abus » la condamnation, il envoya immédiatement une lettre de protestation au Garde des Sceaux : « Cette déclaration d'abus, y dit-il, serait motivée sur ce que le mandement invoque l'autorité de la Bulle *Auctorem Fidei*, laquelle n'ayant pas été reçue en France, ne pouvait selon le Conseil d'Etat être considérée comme une décision faisant règle dans l'Eglise ». Et il expliqua au ministre qu'il s'agissait d'une décision de foi, qui obligeait tous les catholiques comme un article même du symbole.¹⁸² La lettre arriva trop tard à destination pour pouvoir changer l'avis du gouvernement, la décision du Conseil d'Etat étant déjà publiée avec le sceau de l'Etat et le contre seing ministériel.

La controverse apaisée, le parti catholique concentra ses efforts sur la défense des corporations religieuses dont l'existence était menacée par l'issue incertaine d'une interpellation qui devait être adressée au ministère, à la Chambre des Députés. Le parti opposé à la religion avait trouvé le prétexte d'une interpellation dans le fait que depuis un an, les Jésuites, en dépit des lois leur déniaient toute existence légale, agissaient de nouveau publiquement comme Jésuites. On pouvait dès lors s'attendre à ce que la Compagnie de Jésus fut attaquée la première.

Dès que Mgr de Mazenod apprit qu'une interpellation devait avoir lieu, il envoya au Garde des Sceaux un éloquent plaidoyer en faveur des institutions menacées : «... Invoquer contre l'état religieux les lois révolutionnaires ou autres portées antérieurement à la Charte, c'est faire plus qu'un anachronisme, c'est commettre l'erreur capitale de supposer qu'elles ont la force d'abroger la Charte qui est venue évidemment les abroger pour jamais elles-mêmes. Tout ce qu'on peut dire en vertu de ces lois, c'est que les corporations religieuses n'étant pas légalement reconnues, n'ont point d'existence publique que la loi connaisse et puisse garantir. Elles sont à ses yeux comme non avenues ; mais leur existence privée ne tenant qu'à la conscience individuelle de ceux qui les composent, est comme la conscience elle-même placée sous la sauvegarde du pacte fondamental : elle est inviolable... ».¹⁸³

Il parlait encore des Jésuites en ces termes : «Dévoués par-dessus tout à la cause de la religion, ils ne rencontrent pour adversaires que ceux qui nourrissent de mauvais desseins contre la religion... Ils sont partout les plus soumis de nos prêtres... ».¹⁸⁴

Malgré les tentatives conciliatrices de Guizot, Thiers se prononça contre l'existence légale des Jésuites. La question n'en resta pas là. Pour éviter toute apparence d'une persécution de conscience, et voulant arriver à un compromis, M. Guizot conseilla de remettre la question à la méditation du Saint-Siège. La proposition fut acceptée. On envoya donc à Rome, M. Rossi, très habile négociateur, en vue d'obtenir de Grégoire XVI que la Compagnie, non reconnue légalement, soit expulsée de France. La mission devait être secrète, mais bientôt des bruits commencèrent à circuler et on se douta de la portée des démarches.

Ce qui dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, affligeait Mgr de Mazenod, c'était la difficulté d'arriver à une unité de vue, à un plein accord parmi les évêques. C'est l'explication de la correspondance volumineuse qu'il adressa à ses collègues durant cette période. Il se plaignit de ce que le mandement du cardinal de Bonald n'avait pu rallier que l'adhésion des deux tiers des évêques.

C'est alors que Mgr de Mazenod, préoccupé de la défense des libertés religieuses, écrivit directement au Pape, pour lui exposer ses craintes, son opinion sur le vrai caractère de la situation,

¹⁸² Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n. 65. Lettre du 11 mars 1845. Le lendemain il envoya une nouvelle lettre (n. 66), pour corriger une omission de copiste qui s'était glissée dans la lettre de la veille. Il en profita encore pour répéter que la bulle devait être considérée comme règle de foi.

¹⁸³ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n. 77. Lettre du 29 avril 1845.

¹⁸⁴ Ibid. — A noter encore que le 2 juillet, Mgr de Mazenod écrivit à l'évêque de Langres pour le féliciter d'un écrit dans lequel il avait réfuté les arguments de ceux qui voulaient l'abrogation des corporations religieuses.

et pour prendre la défense des Jésuites, plus sérieusement menacés que les autres Congrégations religieuses.¹⁸⁵

Quel fut l'effet de cette lettre ? Le pape estimait le dévouement de l'évêque de Marseille, — il lui exprima même sa reconnaissance, lors d'une audience accordée le 17 juillet, mais il avait évidemment sur cette question d'autres sources d'informations, et principalement Fornari, le nonce à Paris. Le Saint Père discernait également dans la situation, des aspects que Mgr de Mazenod (ne considérant pratiquement que la question de droit) ne lui avait pas mentionnés. La paix avec le gouvernement, n'était-elle pas un bien supérieur, pouvant permettre quelques concessions d'ordre secondaire, pourvu qu'elles n'entraînaient pas une concession dans le domaine des principes ? La plupart des négociations eurent lieu entre Pellegrino Rossi et le cardinal Lambruschini. L'un et l'autre étaient bons diplomates.¹⁸⁶ On sait à quel compromis ils aboutirent. Rossi avait essayé de jeter le discrédit sur le parti catholique, grand défenseur des Jésuites, en faisant ressortir comment, par ses violences intempestives, il allait compromettre le Saint-Siège. Il appela ce groupe de catholiques d'action « la coda di La Mennais » — et pour ce qui concerne la méthode d'action il n'avait pas complètement tort. Montalembert écrivit à Rome pour défendre le mouvement. La réponse de Lambruschini, bien que peu encourageante, permettait néanmoins l'existence du parti et de l'*Univers*. C'était déjà beaucoup à ce moment, que d'être toléré. N'ayant pas réussi à faire supprimer le parti catholique, M. Rossi ne réussit pas davantage à faire expulser les Jésuites, ce qui avait toujours été son principal objectif. D'après le compromis, à la demande de leur général, et non du Pape, les religieux de la Compagnie de Jésus, devaient abandonner leurs principales résidences, tout en restant dans le pays. Ainsi « la question des Jésuites disparaissait, sans que les Jésuites disparussent eux-mêmes ».¹⁸⁷

Mgr de Mazenod se trouvait à Rome au moment où le compromis fut conclu. D'une façon inattendue il put rendre service au cardinal Lambruschini, dans ses relations avec M. Rossi. Ce dernier, après les concessions faites par le général des Jésuites, avait écrit une lettre de remerciements au cardinal secrétaire d'Etat, dans laquelle il louait le Pape précisément pour ce qu'il n'avait pas voulu faire. Lambruschini répondit une lettre tellement vigoureuse, que M. Rossi fit appeler Mgr d'Isoard et l'envoya chez le cardinal pour exiger de lui le retrait de sa note. Le secrétaire d'Etat était disposé à revoir son texte, et il chargea Mgr d'Isoard de la nouvelle rédaction. Celui-ci vint trouver Mgr de Mazenod, et ce fut l'évêque de Marseille qui, en définitive, avec l'aide de M. Jeancard son secrétaire, rédigea la note, — tâche très délicate puisqu'elle devait sauvegarder l'honneur du Saint-Siège sans blesser la susceptibilité du négociateur français. Elle fut acceptée de part et d'autre.

Ajoutons un dernier mot pour définir l'attitude de l'évêque de Marseille envers Louis-Philippe et la maison d'Orléans, après son élection au siège épiscopal.

Les relations furent peu nombreuses, mais caractérisées par la même franchise qui avait présidé aux rapports avec le gouvernement. Malgré l'estime qu'avait Mgr de Mazenod pour Louis-Philippe depuis les pourparlers de 1837, son attitude envers lui ne fut jamais empreinte de faiblesse ou de flatterie.

Déjà avant son installation officielle, il n'avait pas craint d'exposer au Roi les griefs, parfois délicats, qu'il ressentait contre la façon d'agir du gouvernement. Entr'autres, il insista pour que les nominations, décidées par les évêques, fussent exemptées de contrôle gouvernemental, qui n'était

¹⁸⁵ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V, n. 94. La lettre n'est pas datée. Elle doit avoir été écrite au mois de mai ou au début de juin. Voir le texte en appendice : document n. 9.

¹⁸⁶ Sur les négociations et l'attitude du pape il n'existe pas encore d'étude détaillée. On peut voir MOURRET ; *L'Eglise contemporaine* (Hist. de l'Egl. VIII) 296-298 et BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France* II 646-675. Egalement LECANUET, *Montalembert* II 257, et plus récemment J. P. MARTIN, *La Nonciature de Paris* 305-307, et la bibliographie qui y est indiquée. Un bon résumé chez SCHMIDON, *Papstgeschichte der neuesten Zeit* I 566-567.

¹⁸⁷ L'expression est de Thureau-Dangin, et est citée par MOURRET, *L'Eglise contemporaine* (Hist de l'Egl. VIII) 297.

qu'une preuve de méfiance envers les prélats, et une dénonciation implicite de leur incompétence à connaître les prêtres de leur diocèse.

Une année plus tard il écrivit au Roi une lettre qu'il qualifia de « très forte », pour lui exposer toute sa pensée sur les manœuvres de quelques prêtres du diocèse de Digne qui faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour faire nommer M. Savornin, vicaire général, au siège épiscopal, en remplacement de l'évêque démissionnaire. Il demanda au Roi de ne pas se prêter à cette nomination, lui faisant connaître l'incapacité du candidat.¹⁸⁸

Durant les années qui suivirent, plusieurs membres de la famille royale se trouvèrent de passage à Marseille ou vinrent visiter la ville : le duc d'Orléans, le prince de Joinville, le duc de Montpensier, le duc et la duchesse d'Aumale. L'attitude de l'évêque fut officielle mais correcte. Lors de la visite du duc d'Orléans, en 1839, il faillit y avoir des difficultés. Il avait reçu l'invitation de la Chambre de Commerce pour le dîner qu'elle offrait au prince, le vendredi 15 novembre. Il déclina l'invitation, motivant son refus par « l'impossibilité de se trouver à un banquet où la majorité des convives transgresserait en sa présence de Pasteur une loi sacrée de l'Eglise ». La mauvaise impression que son refus aurait pu faire sur quelques-uns, fut rachetée par les allocutions qu'il leur fit lors de la réception à la cathédrale et à l'Hôtel des Ambassadeurs. En somme on ne se plaignit pas de son attitude, et même, dans un rapport du préfet des Bouches-du-Rhône au Garde des Sceaux, daté du 19 avril 1840, nous pouvons lire, à propos de Mgr de Mazenod : « Dans le peu de grandes occasions qui se sont présentées depuis son installation, le passage du corps de Madame la duchesse de Wurtemberg et le voyage de M. le duc d'Orléans, l'évêque a tenu une conduite parfaite... ».¹⁸⁹

La dernière lettre de l'évêque de Marseille à Louis-Philippe fut écrite en décembre 1847. Le conseil municipal avait voté un million de francs pour l'érection d'une nouvelle cathédrale. Mgr de Mazenod en donna avis au Roi, espérant qu'il userait de son influence pour donner plus de poids à son recours au gouvernement.

Deux mois plus tard éclatait la Révolution de Février, qui entraîna l'abdication de Louis-Philippe.

¹⁸⁸ « Depuis quelques années qu'il gouverne de fait le diocèse de Digne tout y est en désordre et dans un état violent. Toutes les consciences se soulèvent contre son administration qui éloigne les bons prêtres... il est repoussé par la grande majorité du clergé ». Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. III n. 537.

¹⁸⁹ Arch. Nat. F-19 5737. La duchesse de Wurtemberg dont il est question dans le rapport est Marie-Christine, décédée à Naples, âgée de 25 ans. Mgr de Mazenod conduisit solennellement le corps à la cathédrale où le lendemain il célébra la messe pontificalement et chanta l'absoute.

CHAPITRE SECOND

SOUS LA DEUXIEME REPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

1. De la Révolution de 1848 à la Proclamation de l'Empire

La monarchie de Louis-Philippe portait en elle les germes de sa corruption. Les journées de Juillet 1830 avaient été la rupture définitive, non seulement avec l'ordre social de l'Ancien Régime, mais avec toute sa conception de vie. Elles constituaient la grande victoire de la bourgeoisie. Par une réaction très compréhensible ni l'aristocratie ni le peuple n'avaient donné de bon cœur leur adhésion à la Monarchie de Juillet. L'aristocratie se sentait dépassée et mise à l'écart. Le peuple lui aussi était mécontent : c'est à partir de 1830 que la question sociale commença à se poser. En outre, Guizot s'obstina à ne pas étendre le droit de suffrage à la petite bourgeoisie. Sur le plan religieux on avait également eu des raisons de se plaindre. Certes, après les hostilités du début, il y avait eu entre l'Eglise et l'Etat un certain rapprochement, mais ce rapprochement avait été un acte d'intelligence plutôt que d'amour. Le gouvernement était sur ses gardes pour ne pas concéder trop : après bien des difficultés les catholiques avaient obtenu — 1833 —, par la loi Guizot, la liberté de l'enseignement primaire ; une lutte véhémente se poursuivait néanmoins, pour l'extension de la liberté aux autres branches de l'enseignement.¹ Tout cela fait comprendre qu'une telle situation de mécontentement et de fermentation ne pouvait durer indéfiniment. Pourtant, quand, brusquement, les journées de Février mirent fin à la Monarchie de Juillet, beaucoup s'en étonnèrent. Même l'opposition semble avoir partagé les illusions du gouvernement et de Louis-Philippe.

Les révolutionnaires de 1848 adoptaient envers la religion une attitude qui différait totalement de celle qui fut adoptée, 18 ans auparavant, lors de la Révolution de Juillet. En 1830, l'anticléricisme avait été fatalement lié à l'opposition hostile envers les Bourbons. Maintenant la révolution prenait un caractère presque religieux. A quelques exceptions près (à Nantes et à Saint-Etienne par exemple), le clergé n'était plus considéré comme un ennemi. Mgr de Mazenod en fut surpris. Il notait avec une joie étonnée qu'à Marseille, les journées révolutionnaires avaient été calmes. Pendant la nuit seulement un groupe d'exaltés avait parcouru les rues de la ville en chantant la *Marseillaise*, mais on n'était nullement venu manifester devant l'évêché — comme en 1830. Il avait traversé lui-même, à pieds, les vieux quartiers de la ville pour aller donner la confirmation à un malade, et les gens s'étaient appelés pour le voir passer et demander sa bénédiction. Le 1 mars, le commissaire du gouvernement provisoire se rendait à Marseille pour proclamer la République et régler les affaires du département. Le lendemain matin il allait voir l'évêque, auquel il donnait les garanties les plus explicites et les plus absolues des sentiments du gouvernement envers la religion. Mgr de Mazenod ne fit aucune difficulté d'accorder un service pour les victimes de la révolution, et le lendemain, de sa propre initiative, il rendait au commissaire du gouvernement sa visite.² Son ralliement à la Monarchie de Juillet, bien que sincère, n'avait jamais atteint un réel enthousiasme, et il avait appris la chute de Louis-Philippe sans trop de regret.

L'attitude de Mgr de Mazenod, dans ces circonstances, fut celle de la grande majorité des évêques. Mgr Affre assurait le gouvernement provisoire de son loyal concours. Mgr Parisi (Langres) et Mgr Monyer de Prilly (Châlons), revendiquaient la devise « liberté, égalité, fraternité » comme patrimoine du christianisme. Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, et le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, furent eux aussi très explicites. Quelques évêques seulement — celui de Clermont par exemple — eurent des termes plutôt vagues. Mgr de Mazenod ne fit, dans son

¹ Nous reparlerons de la lutte pour la liberté de l'enseignement. Cfr. Deuxième Partie, chapitre second.

² Arch. Gén. Lettres d'Oblats (au P. Courtes, 2 mars 1848). Les mêmes données dans son *Journal* à la date du 25, 26, 27 février et du 1, 2 et 3 mars 1848.

mandement, aucune allusion aux événements qui venaient d'avoir lieu. Mais il en faut probablement chercher la raison dans le fait qu'il était rédigé et imprimé trop tôt : il porte en effet la date du 28 février.

Ce qu'il n'avait pu faire dans son mandement de carême, il le fit dans une lettre pastorale qu'il publia à l'occasion des élections générales et de l'ouverture de l'Assemblée Nationale. Le document porte la date du 20 mars ; les élections devaient avoir lieu le 23 du mois suivant. Il insista sur l'importance des élections, et exhorta les fidèles à ne pas se dérober au devoir du vote. Le ton de la Lettre est assez catégorique : « Vous exercerez l'action légale qui vous appartient, et vous irez déposer votre vote dans l'urne, d'où humainement doit sortir le salut de la patrie », et il promettait solennellement « nos prêtres vous donneront l'exemple ». Il attachait à l'accomplissement du devoir électoral une importance si grande qu'il ne craignit pas de déclarer, dans le dispositif du mandement, que ceux qui seraient ainsi dans l'impossibilité d'entendre la Messe — les élections eurent lieu le jour de Pâques —, pouvaient se considérer comme dispensés légitimement.³

Pendant les deux mois qui séparèrent la Révolution de Février des élections générales, Mgr de Mazenod fut en correspondance avec plusieurs autres évêques de France : ils se consultaient mutuellement sur l'attitude à prendre dans la direction politique du pays. Des différentes lettres on peut facilement déduire sa pensée. Elle correspond pour l'essentiel au programme que Montalembert, président du comité électoral pour la défense de la liberté religieuse, avait tracé dans une circulaire du 10 mars, et qui avait eu l'adhésion de l'archevêque de Paris. Il voyait la nécessité de voter et de choisir avec un soin exceptionnel les futurs représentants du peuple. « On s'est mis en mouvement ici, écrivit-il à l'archevêque de Paris, pour faire prévaloir autant que possible des choix favorables à l'Église, tout en évitant de faire cause commune avec les anciens partis politiques, mais sans refuser de s'entendre avec eux tous et de transiger s'il le faut ».⁴ En ce qui concernait les candidatures ecclésiastiques pour la représentation nationale, il y applaudissait, à condition qu'il soit possible de trouver des hommes éminents en doctrine et puissants en paroles. Pour l'Assemblée Nationale, il proposa à l'archevêque d'Aix, l'évêque de Langres, Monseigneur Parisis, comme candidat des Bouches-du-Rhône. L'archevêque s'y opposa, et Mgr Parisis lui-même crut devoir décliner la candidature offerte par l'évêque de Marseille.

En attendant le jour des élections, on se réjouissait, partout dans le pays, de l'alliance de la religion et de la liberté.⁵ Le 9 avril, c'était à Marseille qu'on plantait l'arbre de la liberté. Mgr de Mazenod avait autorisé le curé de Saint-Ferréol à bénir l'arbre ; l'abbé Payan, vicaire de Saint-Martin, fut chargé d'un discours. L'évêque de Marseille se réjouissait des marques de sympathie que le clergé et la religion y rencontraient. C'est avec une satisfaction visible que dans son *Journal* il rendait compte de la cérémonie : « ...Quand le clergé s'est rendu processionnellement sur la place, de toutes parts on a crié : «chapeau bas». L'abbé Payan, monté sur une table au milieu de cette immense foule, a obtenu un grand silence et son discours à été plusieurs fois interrompu par des applaudissements qui retentissaient de la place à la Cannebière et toutes les rues adjacentes pleines de monde, ainsi que les fenêtres et les toits des maisons. M. Emile Ollivier est monté après M. Payan et a fait à son tour un très joli discours : il n'a pas oublié de rendre hommage à la religion et ne s'est pas gêné pour citer l'Écriture Sainte et le Saint-Evangile en parlant de l'amour que l'on

³ Arch. Ev. Mars., Mand. (20 mars 1848). Pour les mandements des autres évêques, une collection presque complète existe aux Arch. Nat. F-19 5488 et 5489. L'attitude de l'épiscopat en 1848 est suffisamment illustrée par les extraits, donnés cette année-là, par *l'Ami de la Religion*.

⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V, n. 270. Lettre du 22 mars 1848.

⁵ Voir J. B. DUROSELLE, *L'attitude politique et sociale des catholiques français en 1848*, R.H.E.F XXXIV (1948) 44-62. On y trouvera des détails intéressants sur l'attitude de l'épiscopat. Dans plusieurs textes cités il est visible que les évêques s'efforcent de montrer que les valeurs mises en avant par la Révolution, ne sont pas nouvelles, mais font partie du patrimoine chrétien. Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, donnait dans une circulaire à son clergé le conseil suivant : « Si vous croyez devoir prononcer quelques paroles à l'occasion de la bénédiction de l'arbre de la liberté, vous ne manquerez pas de proclamer que les grands principes de Liberté, d'Égalité, et de Fraternité nous venaient de Jésus-Christ et de l'Évangile ». Tous ces textes donnent parfois l'impression qu'on s'excuse de les proclamer un peu tard.

devait à la religion. Il s'est tourné vers les prêtres et a ajouté qu'on devait aussi le respect et l'amour à ces vénérables ministres de notre religion. Ce n'est pas la première fois que ce jeune commissaire rend hommage à la foi qu'il professe. Le clergé a été accompagné à son retour à l'église au son des instruments de musique ».⁶

Ces lignes jettent une lumière sur l'atmosphère dans lequel se déroulaient de pareilles cérémonies. Elles sont caractéristiques surtout comme expression de la joie de l'évêque, à peine dominée, et mêlée encore d'un peu de surprise. C'est comme s'il se réjouissait d'un fait auquel il a encore de la peine à croire lui-même.

Une semaine après la bénédiction de l'arbre de la liberté, Mgr de Mazenod, sur l'invitation de l'Etat-Major de la Garde Nationale, assistait à un « banquet patriotique », qui eut lieu sur une place publique. Il ne s'était décidé à y prendre part qu'après quelques hésitations, car il avait craint que la démonstration ne soit pas suffisamment convenable pour qu'un évêque puisse y paraître. Ici encore il fut agréablement surpris. A peine était-il entré dans l'enceinte que des cris « Vive Monseigneur ! Vive la Religion ! » s'élevaient de tous côtés. Un grand nombre de personnages s'empressaient autour de lui pour manifester leur joie de le voir au milieu d'eux. Quand le commissaire, dans son discours, parla de l'évêque, il fut obligé de s'arrêter pour laisser se calmer l'enthousiasme des auditeurs. Mgr de Mazenod était sur le point de dire quelques mots à son tour ; ses grands-vicaires le lui déconseillèrent.⁷

L'idée de « république » ne lui inspirait plus aucune crainte. De sa propre initiative, sans avoir reçu de communication officielle, il avait changé le *Domine Salvum fac Regem* en *Salvum fac Populum*. Quand le gouvernement demanda de chanter *Domine Salvum fac Rempubicam*, il n'y vit aucune difficulté : « rien ne s'oppose à ce que l'on exprime dans la prière dont il s'agit la forme sous laquelle le gouvernement est établi au nom du peuple français ». Et il allait jusqu'à certifier solennellement au ministre des Cultes, que la prière n'était pas une simple formule, ni un témoignage de soumission à une situation de fait, mais l'expression d'un désir sincère, pour que Dieu exauce la demande. De telles paroles, Mgr de Mazenod n'eut pas été capable de les écrire en 1830. Il s'était rallié difficilement à la Monarchie de Juillet — qu'on se rappelle les innombrables difficultés à propos de la prière pour Louis-Philippe — ; maintenant il prenait lui-même l'initiative. Autre chose encore à remarquer. En 1830 il avait regretté que la religion ne put garder plus longtemps sa place privilégiée dans la société, comme les Bourbons s'étaient efforcés de la lui donner. Il s'était opposé à Lamennais qui avait demandé la liberté de la religion et sa séparation avec l'Etat.⁸ Maintenant, 18 ans plus tard, bien que ne rejoignant pas tout à fait les idées du rédacteur de *l'Avenir*, il se rapproche certainement de lui : dans sa lettre au ministre des Cultes il souhaite que la religion soit estimée, certes, mais « non par des privilèges particuliers au catholicisme, mais par la justice et la liberté ».⁹ Depuis la Restauration une évolution s'est produite. Il croit lui aussi maintenant qu'en dehors de la royauté il y a d'autres formes de gouvernement qui puissent garantir la liberté de l'exercice de la religion.

Les élections eurent lieu dans cet atmosphère favorable à l'Eglise. On en connaît le résultat. Ce fut un triomphe pour les catholiques. Le nombre des abstentions n'atteignit que 16%, ce qui est fort peu si l'on se souvient que la plupart des citoyens votaient pour la première fois, et qu'il fallait pour accomplir ce devoir se rendre au chef-lieu de canton.¹⁰ Presque partout les candidats soutenus par l'Eglise furent élus. A Marseille, la liste conservatrice, patronnée par l'évêque, sortit tout entière à une grande majorité.¹¹ Parmi les élus il y avait Lacordaire. Le peuple marseillais avait entendu récemment son éloquente parole, et le présenta sur la liste sans que lui-même fit acte de candidat.

⁶ *Journal* (9 avril 1848). Cfr. REY II 271.

⁷ *Journal* (16 avril 1848). Cfr. REY II 273-74.

⁸ Au chapitre premier de la seconde partie nous traiterons en détail les relations de Mgr de Mazenod avec Lamennais.

⁹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n. 271. Cette lettre est datée du 22 mars 1848.

¹⁰ Voir J. LEFLON, *L'Eglise de France et la Révolution de 1848* pp. 79-80.

¹¹ *Journal* (23 avril 1848). Cfr. REY II 274.

Pourtant, on sait que le célèbre prédicateur de Notre-Dame ne siégea pas longtemps à l'Assemblée Nationale. Dégoûté par l'attitude indigne d'un groupe de fanatiques qui envahissaient la salle des réunions et insultaient les représentants du peuple, il envoya sa démission à l'Assemblée, et se justifia auprès des électeurs de Marseille, disant qu'il s'était retiré par crainte de ne pas pouvoir être, en de telles circonstances, ce qu'il devait rester toujours devant Dieu et devant eux.

Le 27 avril, Mgr de Mazenod apprit qu'un groupe d'anticléricaux fanatiques, furieux du résultat des élections qu'ils attribuaient à l'influence de l'évêque et du clergé, devaient venir le soir casser les vitres du palais épiscopal. En réalité il s'agissait d'un vrai complot révolutionnaire : on voulait incendier l'évêché et le port. Pendant que l'on porterait secours, les exaltés pilleraient la ville entière. Heureusement, le complot fut découvert, et la Garde Nationale put arrêter, au moment où ils se réunissaient, un grand nombre de conjurés, armés et pourvus de torches incendiaires.¹²

Mgr de Mazenod suivait attentivement l'évolution de la situation politique. Il n'était pas difficile de s'apercevoir des hésitations et des tâtonnements du gouvernement provisoire. Un projet de loi pour la suppression du budget des Cultes rencontra chez l'évêque de Marseille une forte opposition. Il écrivit à Mgr Affre, archevêque de Paris, lui proposant une action commune des évêques pour prévenir la loi. Si dans chaque diocèse on dressait un tableau pour prouver l'insuffisance du Casuel, l'ensemble pourrait être remis au gouvernement qui verrait ainsi la nécessité du budget qu'on voulait supprimer.

Mgr Affre se montra pleinement d'accord avec la proposition, mais demanda que Mgr de Mazenod s'en occupât lui-même, sa position personnelle étant trop délicate, et son geste pouvant être considéré comme non désintéressé. L'évêque de Marseille accepta la tâche. Le 10 mai il fit partir une circulaire dans laquelle il exposa les motifs et l'objet de la demande. Cette circulaire n'eut aucun succès. Même parmi ceux qui applaudissaient à l'initiative, — et ils n'étaient pas trop nombreux ! — plusieurs reculèrent devant le travail que la réalisation du tableau comportait. L'initiative de Mgr de Mazenod fut pourtant reprise par les représentants ecclésiastiques qui, dans la première quinzaine du mois de juin, envoyèrent à tous les évêques de France une circulaire, analogue à celle que l'évêque de Marseille avait envoyée un mois auparavant.¹³

L'attention du gouvernement fut détournée de la question du budget des Cultes par les sanglantes Journées de Juin. La cause de cette insurrection sociale fut, au fond, un profond malentendu. Depuis le 24 février, les ouvriers avaient le sentiment net que l'heure de la libération de leur classe avait sonné. Or, ils n'avaient eu que des déceptions. Lors de la proclamation de la république, les bourgeois, même les plus avancés d'entre eux, n'avaient pensé qu'à une démocratie politique. On avait promis beaucoup aux ouvriers, mais ce n'était nullement par soucis social. M. de la Gorce s'exprime très bien quand il dit que le vrai caractère de cette révolte de Juin n'était autre chose que « l'explosion violente des convoitises surexcitées et non satisfaites ».¹⁴

Tout comme Paris, Marseille connut quelques journées d'effervescence. L'insurrection marseillaise fut indépendante de celle de la capitale ; elle se déclencha même avant (notamment le 22 juin). Pourtant, ici également la cause fut d'ordre social plutôt que politique. Quand les ouvriers de la ville maritime eurent pris connaissance du décret du gouvernement provisoire, qui fixait à 10 heures pour Paris et à 11 heures pour la province, le maximum de la journée de travail, ils avaient exigé que le nombre d'heures, fixé pour Paris, fut également applicable à Marseille. M. Emile Ollivier, commissaire du gouvernement provisoire et préfet des Bouches-du-Rhône, accéda à leur désir. Plusieurs patrons refusèrent de s'y soumettre, et au mois de juin le bruit courait que le décret devait

¹² *Journal* (27 et 28 avril 1848). Cfr. REY II 274.

¹³ *Journal* (15 juin 1848) Cfr. REY II 277.

¹⁴ P. DE LA GORCE, *Histoire de la Seconde République* I 386.

être prochainement aboli. C'est en raison de cette rumeur que l'effervescence générale prit la forme concrète des « troubles de Juin ».¹⁵

Pendant que Mgr de Mazenod assistait pontificalement à la grand'messe de la Fête-Dieu (22 juin), on vint le mettre au courant de la révolte qui avait éclaté. Après la cérémonie il se tint, d'heure à heure, au courant de l'évolution des événements. Les ouvriers révoltés avaient construit des barricades qui furent attaquées à plusieurs reprises par la Garde Nationale. Il y eut des deux côtés plusieurs morts et un nombre relativement considérable de blessés. Les Oblats de la maison du Calvaire et du séminaire s'étaient rendus dans les environs des lieux de combat, pour donner l'absolution et l'extrême onction aux mourants. Mgr de Mazenod avait l'intention de se présenter comme médiateur, mais on l'en détourna, en assurant que les émeutiers n'hésiteraient pas à tirer sur lui.¹⁶ A Paris, Mgr Affre allait être tué sur les barricades, quelques jours plus tard, en se présentant ainsi comme médiateur entre les ouvriers et les troupes du général Cavaignac.

Durant la nuit du 22 au 23, les ouvriers, profitant de l'obscurité et d'un arrêt provisoire des hostilités, élevèrent à la place Castellane de nouvelles barricades. Cependant, dans la matinée du 23 arrivèrent des troupes d'Aix et d'Avignon, et les émeutiers durent capituler au cours de la journée.

Le 1 juillet, Mgr de Mazenod célébra un service funèbre solennel pour les victimes de l'émeute du 22 et 23 juin à Marseille. Quelques jours après eut lieu un autre service pour ceux qui étaient tombés à Paris.¹⁷

Les processions du Saint Sacrement et du Sacré Cœur ne purent avoir lieu, à cause des événements.¹⁸ L'évêque les ordonna pour le 15 août. Pour en obtenir la permission il avait dû traiter avec M. Beauger, le nouveau préfet, M. Ollivier, en effet, avait été obligé de démissionner. On lui avait reproché une attitude trop peu énergique lors de l'insurrection du mois de juin. Il est vrai qu'il compta peut-être un peu trop sur sa seule éloquence pour arranger les choses, mais de toute façon, son départ fut une perte, et Mgr de Mazenod le regretta vivement.

L'impression que les événements de Juin laissèrent partout en France, fut celle d'un profond malaise. Un mouvement socialiste entraînait les masses ouvrières. Par une note de police nous sommes bien renseignés sur l'état d'esprit, au mois de septembre, à Marseille. Les ouvriers des usines et des fabriques étaient en général pour la « République Rouge », et sous la présidence du cordonnier Silvy, fonctionnait une société icarienne active.¹⁹ Cette tendance socialiste qu'on pouvait constater un peu partout dans le pays, provoqua une certaine crainte chez les bourgeois et les paysans, la mort de Mgr Affre ayant profondément ému les campagnes. Le sentiment qui commença alors à dominer tous les autres, était le désir d'une réaction énergique. On chercha un homme capable de rétablir l'ordre et de gouverner fermement.

Après la bataille de Juin, l'Assemblée avait confirmé dans ses pouvoirs le général Cavaignac, l'homme qui, à cette heure critique, avait su sauver la république, Pourtant, de plus en plus on remarqua que l'énergie dans les moments de danger n'inclue pas nécessairement la capacité de gouverner un pays, dans une situation qui n'est ni de paix ni de guerre.

Un moment, l'attention du pays fut occupée par l'élaboration de la Constitution. Quand le 20 novembre elle fut solennellement promulguée à Marseille, Mgr de Mazenod sut donner à la cérémonie un aspect religieux. Au carrefour de la Cannebière et du Cours, on avait dressé un autel sur une grande estrade. L'évêque s'avança processionnellement avec le clergé, en chantant le *Veni Creator*. Puis il s'assit pour écouter la lecture par le maire, des articles de la Constitution. Cette lecture fut suivie du *Te Deum* et du *Domine Salvum fac Rempublicam*.

¹⁵ G. DUVEAU, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, 93.

¹⁶ *Journal* (22 juin 1848). Cfr. REY II 278.

¹⁷ Arch. Comm. Mars., Série P. 24. Lettre d'invitation de Mgr de Mazenod au maire (4 juillet 1848).

¹⁸ Arch. Arbaud, Doss. de Mazenod. Lettre du 29 juin 1848 au clergé.

¹⁹ G. DUVEAU, *La Vie ouvrière en France sous le Second Empire*, p. 93.

Dans la lettre-circulaire aux curés, par laquelle il leur demanda de s'entendre avec le maire pour l'organisation de la cérémonie d'action de grâces, il prescrivit aussi des prières pour la prochaine élection du président de la république, fixée au 10 décembre. Des élections complémentaires avaient déjà eu lieu, le 17 septembre, dans 13 départements. Elles avaient porté nettement en avant Louis-Napoléon.

L'évêque de Marseille restait un moment hésitant. Il n'avait pas oublié qu'en 1831, Louis-Napoléon avait combattu le pape, et, inconsciemment peut-être, mais réellement, il voyait toujours en lui le neveu et l'héritier du persécuteur de Pie VII. Il vota pour Cavaignac. Le motif de cette détermination était une lettre de M. de Corcelles, envoyé extraordinaire du gouvernement français. Il lui annonçait de Gaëte, où il s'était rendu auprès du pape, que celui-ci lui avait dit « que la présidence de Louis-Bonaparte pourrait lui offrir des dangers » et qu'il priait Dieu « pour le succès de la candidature du général Cavaignac ».²⁰ L'opinion du pape est ce qui, en définitive, fixa l'attitude de Mgr de Mazenod.

Le département des Bouches-du-Rhône donnait, aux élections, une majorité au général Cavaignac, mais l'ensemble du pays se prononça pour Louis-Napoléon, qui obtint une victoire écrasante, dépassant toutes les attentes. Sur 7.327.345 suffrages exprimés, pas moins de 5.434.226 étaient en sa faveur. Cavaignac, le seul concurrent qui eut pu avoir quelques chances, n'en reçut pas un million et demi.

Au début, Mgr de Mazenod considéra l'avènement de Louis-Bonaparte avec quelque défiance. L'attitude, prise par le président dans la question romaine l'en rapprocha.

Entretemps les rapports entre l'évêque et les autorités civiles continuaient toujours à s'améliorer. On le remarqua clairement lors des réceptions du nouvel an 1849. On le vit davantage encore dans les sentiments spontanés qui se manifestèrent, quand on apprit que, le 1^{er} avril 1851, Pie IX avait concédé au prélat et à ses successeurs, à perpétuité, le privilège du Sacré Pallium.

Louis-Napoléon lui-même s'efforça de se faire bien voir des catholiques. Il se rendait compte de leurs hésitations. Méditant le coup d'Etat qui devait l'investir du pouvoir absolu pour 10 ans, l'appui des catholiques lui était indispensable.

On sait dans quelles circonstances eut lieu le coup d'Etat. On le prévoyait depuis deux ans. Il est étonnant que ceux qui devaient en être victimes, n'aient presque rien fait pour l'éviter.

Par un geste significatif, Louis-Napoléon montra de suite sa bienveillance pour la religion : le 6 décembre il rendit le panthéon au culte catholique. Quelques jours plus tard — le 15 —, une circulaire de M. de Morny, recommanda aux préfets de veiller, pour les entreprises des travaux publics, à l'observance du repos dominical. Le geste était, évidemment, calculé. Le prince voulait absolument s'assurer l'appui des catholiques dans le plébiscite qui avait été fixé pour le 20 et le 21 décembre. Car, Louis-Napoléon, après avoir dit à la France : moi seul je puis vous sauver, sollicitait maintenant de son peuple une ratification de son initiative.

Les catholiques, comme tous ceux qui voulaient l'ordre, considéraient le plébiscite comme le choix entre la continuation de l'anarchie par un *non*, et la constitution d'un gouvernement fort par un *oui*. Ce gouvernement paraissait en plus animé de bons sentiments. Le clergé ne pouvait donc hésiter longtemps. Le vieil évêque de Chartres, Clausel de Montais, engagea ses prêtres, dès le 12 décembre, à voter *oui*. Mgr Menjaud, évêque de Nancy, termina un mandement, daté du même jour, par une adhésion très claire au coup d'Etat. Le lendemain c'était Mgr de Mazenod qui envoya à son clergé une lettre-circulaire, pour lui exposer son sentiment sur le vote.²¹ Il y parle très clairement. Cependant, craignant de ne pas l'avoir été suffisamment, il publia, une semaine plus tard, à la veille du plébiscite, une lettre dans le *Courrier de Marseille*, dans laquelle il exposa de nouveau pourquoi

²⁰ REY II 286.

²¹ Arch. Ev. Mars., Mand., Lettre-circulaire au clergé (13 déc. 1851).

il pensait que dans cette circonstance critique, il fallait donner son appui au pouvoir. Entre le 12 et le 21 décembre, le plus grand nombre des évêques se prononcèrent ainsi, d'une façon ou d'une autre, pour la ratification du fait accompli. Gerbet parla d'« un coup d'Etat de Dieu, caché dans le coup d'Etat de l'homme ».²² Les deux grands chefs catholiques, Veillot et Montalembert, s'entendirent eux aussi, pour approuver l'événement du 2 décembre, et ceux qui n'allaient pas jusqu'à l'adhésion publique, comme par exemple Falloux, étaient quand même satisfaits. La victoire de Louis-Napoléon fut, cette fois-ci, plus écrasante encore que n'avait été son élection comme président : près de sept millions et demi de *oui*, n'étaient contrebalancés que par six cent quarante mille *non*.

Trois documents nous montrent la joie de Mgr de Mazenod à l'annonce du résultat de la consultation populaire, et sa confiance en celui qui semblait devoir relever et guider la France : d'abord une lettre au ministre des Cultes qui l'avait remercié d'avoir éclairé la conscience de ses diocésains, au sujet du vote. « Ce que j'ai fait m'a paru un devoir, lui répondit l'évêque... Si j'ai pu arriver, comme cela est effectivement arrivé, à faire cesser les scrupules d'un grand nombre de personnes qui ne voulant pas dire non, n'osaient pas dire oui, je m'en félicite d'autant plus que je regarde le gouvernement, comme ayant reçu de la Providence une mission réparatrice ».²³

Le second document est une lettre, datée du jour de l'an 1852, et adressée à Louis-Napoléon lui-même. Il voit en lui l'heureux instrument de la Providence et appelle le coup d'Etat « sa courageuse résolution ». Il lui fait part aussi de tout l'espoir qui est né dans son cœur d'évêque, pour le relèvement moral du pays, et il ne craint pas de lui montrer la grandeur de sa mission.²⁴

Le 6 janvier 1852 enfin, dans un mandement, il explique à tous les fidèles de son diocèse, le sens des événements. Il explique comment l'Eglise, bien qu'elle se tienne au-dessus de ce qui se passe dans le monde, n'y reste pourtant pas indifférente, mais discerne dans ce qui arrive le doigt de Dieu. Maintenant on constate que l'Eglise et la Société temporelle, qui semblaient sur le point de périr, ont été sauvées toutes les deux, par l'intervention énergique de Louis-Napoléon. « Cependant, ajoute-t-il plus loin, le Chef de l'Etat, visiblement devenu l'instrument de Dieu dans cette circonstance, n'a pas accompli sa mission tout entière. Une grande œuvre de réparation lui incombe encore. Il faut qu'il poursuive sa destinée pour le plus grand bien de la France, de l'Europe et de l'Eglise. Dès le début il nous montre par ses actes qu'il comprend cette glorieuse destinée. Demandons au Seigneur de la bénir, de continuer à lui venir en aide, de l'éclairer et de l'affermir dans ses pensées pour le bien, de le soutenir et de le protéger dans ses efforts contre le mal, d'en faire de plus en plus, dans le gouvernement, l'homme de sa droite pour le salut de son peuple et la gloire de son saint nom... ».²⁵

Ce qu'on peut remarquer dans ces trois documents — il est bon de le noter dès maintenant —, c'est que sa confiance et sa joie, si grandes soient-elles, trouvent leur raison d'être, non dans des considérations d'ordre politique, mais dans une préoccupation soucieuse du bien de l'Eglise. Il croyait pouvoir se fier à la promesse de Louis-Napoléon. Plus tard il devrait expérimenter que c'était là une « illusion généreuse ».

²² Dans *l'Univers* du 12 déc. 1851. Cité par DE LADOUE, *Mgr Gerbet* II 294. Cette alliance entre le pouvoir civil et religieux différerait pourtant de celle qu'on avait connue sous la Restauration : « entre les Bourbons et le clergé catholique, il y avait affinité naturelle, car tous croyaient au droit divin des rois ». La constitution que Louis-Napoléon donnera bientôt à son peuple, mentionne les principes de 1789 : l'Empereur tient son pouvoir du peuple et il n'admet pas de religion d'Etat. Cfr. G. WEILL, *Histoire de l'Idée laïque en France au XIX^e Siècle*, p. 123.

²³ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI p. 29. Lettre du 29 décembre 1851.

²⁴ « ...Cette mission est d'autant plus grande aux yeux de l'Eglise que d'après ses vœux vous ne présiderez pas seulement au gouvernement politique du pays, mais vous le relèverez encore de l'état bien triste où l'influence de tant de mauvaises doctrines et les coups de tant de révolutions l'ont fait descendre dans l'ordre moral.

« Vous avez à ranimer dans la société une vie prête à s'éteindre il y a à peine un mois. C'est dans la religion que vous puiserez l'élément vivificateur. Il ne vous faut pas seulement la force qui vient de l'homme, il vous faut par dessus tout celle qui vient de Dieu. Le bras le plus vigoureux s'énervé et tombe quand il cesse d'être en communication avec le Principe de la vie... » Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI p. 29.

²⁵ Arch., Ev. Mars., Mand. (6 janvier 1852).

En attendant la désillusion, sa confiance ne faisait que croître. Le 26 et le 27 septembre 1852, le Prince-Président fit une visite officielle à la ville de Marseille. Le prélat en était si enthousiaste qu'il ne put s'abstenir de communiquer ses impressions au Saint Père.²⁶ Au moment où Mgr de Mazenod avait présenté son clergé au Prince, celui-ci avait annoncé, à la grande surprise de tous, que le lendemain il poserait la première pierre de la future cathédrale. Depuis de longues années l'évêque s'était efforcé — toujours en vain — d'obtenir du gouvernement une subvention pour la construction d'une cathédrale ; il en avait parlé à plusieurs reprises à Louis-Philippe, à ses fils et à ses ministres. Une correspondance volumineuse prouve ces préoccupations. On comprend donc sa reconnaissance enthousiaste envers le Prince. Le lendemain matin, un dimanche, Louis-Napoléon vint entendre la Messe. L'évêque de Marseille, en le recevant à la porte de l'église, lui adressa un petit discours — dont il envoya une copie au pape —, dans lequel il attribua le rétablissement du trône temporel du Saint Père, à son intervention.²⁷ Après avoir assisté à la Messe « dans une attitude pieuse et recueillie », comme l'avait constaté l'évêque, le Prince procéda à la pose de la première pierre. Il avait demandé de pouvoir prendre la parole dans cette cérémonie religieuse — cette délicatesse aussi devait plaire au prélat ! —, et il y prononça des paroles qui firent l'admiration de tous et qui furent apprises avec joie par l'épiscopat français. « Partout où je le puis, disait-il, je m'efforce de soutenir et de propager les idées religieuses, les plus sublimes de toutes, puisqu'elles guident dans la fortune et consolent dans l'adversité. Mon gouvernement, je le dis avec orgueil, est un des seuls qui aient soutenu la religion pour elle-même ; il la soutient, non comme un instrument politique, non pour plaire à un parti, mais uniquement par conviction et par amour du bien qu'elle inspire, comme des vérités qu'elle enseigne ». ²⁸ Par ces paroles le Prince entraînait tout à fait dans les vues de l'évêque.

Le même jour un décret fut rendu qui ouvrait sur les fonds de l'Etat un crédit de 2.500.000 francs, pour une partie des frais de la cathédrale. Avant de quitter la ville, Louis-Napoléon fit encore remettre au prélat les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Depuis 1848 l'autorité du neveu de Napoléon I n'avait fait que croître. Il avait d'abord été élu à la présidence. Par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il avait été investi du gouvernement absolu, bien que ce pouvoir restait limité à une durée de 10 ans. Louis-Bonaparte ne voulut pas s'arrêter là. Le sénat, nommé par lui, vota, le 7 novembre 1852 un sénatus-consulte qui rétablissait à titre héréditaire la dignité impériale.

A peine Mgr de Mazenod avait-il appris la nouvelle, qu'une lettre de félicitations partit pour Paris. « Souffrez, y disait-il, qu'avant même d'aller, comme je le fais savoir ici à tout le monde, déposer publiquement mon vote affirmatif dans l'urne populaire, j'ose vous offrir mes sincères félicitations ». ²⁹ L'Empereur, en effet, fidèle à sa méthode, avait demandé que dans un plébiscite le peuple se prononçât sur la nouvelle forme de gouvernement. Ce plébiscite eut lieu les 21 et 22 novembre. La décision fut ratifiée par plus de 8 millions de suffrages contre 254.000.

Le 2 décembre l'évêque de Marseille publia un mandement, dans lequel il exposa à ses ouailles, comment, dans la proclamation de l'Empire, ils devaient voir le doigt de Dieu. Il ne veut pas se livrer à des considérations d'ordre purement politique, mais comment rester indifférent, quand on voit comment le Seigneur, par le rétablissement de l'Empire, a environné son Eglise de protection. C'est là, pour lui, tout le sens de l'événement. « Le Prince qui monte sur le trône, nous a déjà donné des gages non équivoques de sa ferme résolution de respecter inviolablement le premier des droits, qui est celui de Dieu et de sa loi souveraine sur les consciences ; le plus grand des intérêts, c'est-à-dire, la mission que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ, de conduire les âmes dans la voie où sont

²⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI p. 59. Lettre du 1 oct. 1852.

²⁷ Voir le texte du discours en appendice : document n. 10.

²⁸ Mgr de Mazenod envoya également au Pape le texte du discours de Louis-Napoléon.

²⁹ Cette lettre, ainsi que la réponse de Louis-Napoléon, est citée par REY II ,437. Dans sa réponse, l'Empereur disait e. a. : «J'espère comme vous, Monseigneur, que cette nouvelle forme de gouvernement donnera à notre pays de longues années de prospérité et cet espoir est d'autant plus fondé que je vois le clergé s'unir au sentiment national pour le bénir et le fortifier ».

appelés tous les hommes de bonne volonté pour aller s'unir au Père Céleste et être associés à son bonheur et à sa gloire. Le nouvel Empereur, nous n'en doutons pas, protégera de toute sa puissance la liberté de l'Eglise dans l'accomplissement de cette mission divine... ». ³⁰ Le chant liturgique pour le Chef de l'Etat, subit, pour la troisième fois depuis les Bourbons, une nouvelle modification. On entonnait maintenant : *Domine salvum fac Imperatorem nostrum Ludovicum-Napoleonem*.

2. Mgr de Mazenod et la Politique de Napoléon III

Parmi les catholiques qui après la révolution de 1848 avaient été un moment unis, deux tendances se manifestèrent bien vite. Ces tendances n'étaient pas tout à fait nouvelles, mais s'inspiraient maintenant des circonstances, surtout de l'apparition, sur le théâtre politique, de Napoléon III. Au fond, toutes les divergences de vue, toutes les querelles, et toutes les polémiques dépendaient de la façon dont serait envisagée la question de la liberté. ³¹ Au moment de la proclamation de l'Empire, Montalembert et Veuillot se séparèrent. La question du ralliement s'était posé : Veuillot l'avait accepté ; Montalembert, reprochant aux catholiques intransigeants de s'appuyer trop sur l'Etat, le refusa. Quelques années plus tard, en 1855, la lutte entre l'*Univers* et le nouveau *Correspondant* continuera la querelle.

Au début, le journal de Veuillot dut plaire à Mgr de Mazenod. L'évêque de Marseille avait employé, pour exprimer son adhésion à l'Empereur, des paroles presque aussi fortes que celles du grand journaliste. Mais il ne fallut pas longtemps pour que, tout en gardant ses sympathies pour Napoléon III, il se détournât de l'*Univers*. La raison n'était pas d'ordre politique. Elle doit être cherchée dans une préoccupation avant tout religieuse. Par ses violentes polémiques, que beaucoup d'évêques jugèrent excessives et imprudentes, Louis Veuillot déchaîna un torrent d'hostilités contre la religion. Personne ne doutait de ses intentions ni de son dévouement sans bornes au catholicisme, mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il manquait de modération. Mgr Guibert, évêque de Viviers, avait parlé, dans une circulaire adressée à son clergé, de l'inconvenance du ton que prenait l'*Univers*. En même temps il écrivit à Rome, pour exposer sa pensée sur les polémiques et leurs conséquences. ³² Mgr Sibour, archevêque de Paris, défendit lui aussi la lecture de l'*Univers* à son clergé. Mgr de Mazenod crut devoir soutenir Mgr Guibert, et écrivit dans le même sens que l'évêque de Viviers, aux prêtres de son diocèse.

Dans l'attitude de ces évêques il y avait, inconsciemment peut-être, aussi un certain mécontentement de ce que des laïcs — on les appelait non sans un peu de mépris : les journalistes —, défendaient si ardemment une cause religieuse, sans paraître se préoccuper de ce que pensaient les évêques. Mgr Guibert, ayant appris que le Pape ne tenait pas à blâmer Veuillot, dit, dans une lettre à l'évêque de Marseille, avoir écrit au nonce, pour lui demander si la lettre de Mgr Fioramonti exprimait réellement la pensée du pape. Il ne pourrait jamais croire, à moins qu'une autorité compétente le lui assure « que le Souverain Pontife ait donné raison à un journaliste, contre les Evêques que Sa Sainteté aime à appeler ses frères et qui lui sont associés par Jésus-Christ dans le gouvernement de l'Eglise ». ³³

³⁰ Arch. Ev. Mars., Mand. (2 déc. 1852).

³¹ W. GURIAN, dans son livre *Die Politischen und Sozialen Ideen des Französischen Katholizismus*, donne de ces luttes une belle analyse, qu'il résume ainsi : « Hinter alle diesen Polemiken birgt sich der eine entscheidende Gegensatz : Vertrauen oder Misstrauen gegen die auf Freiheiten beruhende Gesellschaft » p. 226. Sur cette question des luttes entre les deux tendances, voir également LECANUET, *Montalembert III* 63-129.

³² J. PAGUELLE DE FOLLENAY, *Vie du Cardinal Guibert II* 148-153. La lettre était adressée au cardinal Antonelli. Mgr Guibert met en avant combien il serait souhaitable de laisser les choses suivre leur pente naturelle. « Si l'on veut au contraire, procéder avec rigueur, en suivant l'impulsion des journalistes, il est bien à craindre que l'on ne gâte tout ; on froissera les esprits, on excitera les susceptibilités, et loin d'avancer l'heure on en retardera le succès... ».

³³ Lettre du 22 mars 1853. Cfr. REY II 463. Louis Veuillot savait très bien que les évêques n'aimaient pas les «journalistes». C'était la raison pour laquelle il doutait un peu que Rome parlât : « c'est que nous sommes des *Journalistes*, de bons journalistes sans doute ; mais enfin des journalistes. Prononcer entre un archevêque et un journaliste ! Il n'y a point d'audace ni de justice qui ne s'arrête et

Quand Mgr de Mazenod apprit que sa désapprobation de Veuillot avait pu déplaire au Pape, il lui envoya, le 7 avril, une lettre de soumission absolue, touchante par son dévouement et sa piété pour le Souverain Pontife.³⁴ Le 10 avril, l'*Univers* publia une lettre de la rédaction, déclarant que dorénavant elle allait essayer d'« éviter tout ce qui pourrait paraître contraire à cette modération chrétienne, qui n'exclue pas la défense libre, franche, énergique de la vérité ». L'évêque de Marseille félicita le journal de cette décision, mais la réponse qu'il reçut du rédacteur (M. Dulac, remplaçant Louis Veuillot qui était à Rome) ne le satisfit pas du tout. Ce fut la fin de ses relations avec le journal de Veuillot.³⁵

Ne nous attardons pas davantage à cette question de l'*Univers*, le rôle que Mgr de Mazenod y a joué n'étant pas d'ordre politique. Qu'il suffise de dire que, autant ce journal, ces années-là, était radical — jusqu'à l'exagération ! — dans la défense de la religion, autant il l'était dans le soutien qu'il donna à Napoléon III, protecteur de cette religion.

Le changement d'attitude de Mgr de Mazenod envers l'*Univers*, n'avait pas entraîné un changement dans ses conceptions politiques. Il s'était éloigné de Veuillot parce qu'il trouvait ses polémiques trop âpres et trop radicales, faisant à la cause catholique plus de mal que de bien. En plus, Veuillot était un laïc, et on ne voyait pas d'un bon œil un laïc s'occuper, avec tant d'acharnement, de questions purement religieuses qui, par leur nature, semblaient relever uniquement des autorités ecclésiastiques. Mais l'évêque de Marseille ne désavoua pas l'attachement de l'*Univers* à l'Empereur. Chaque année, le 15 août, la fête de Napoléon III est célébrée par une grand'messe pontificale à la cathédrale, suivie du *Te Deum* et de la prière pour l'Empereur. Quand il apprend que cette prière a été omise dans l'une ou l'autre paroisse du diocèse, le curé est mandé à l'évêché.³⁶ Il concède sans difficulté un service funèbre à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon I.³⁷ Lors de l'attentat de 1855, un *Te Deum* solennel est ordonné en action de grâces, car « la main de Dieu, qui a protégé la vie de l'Empereur contre un exécrationnel attentat, a également protégé non seulement la France, mais l'Eglise et la Société tout entière ». ³⁸ Trois années plus tard, le 14 janvier 1858, eut lieu un nouvel attentat. A cette occasion encore Mgr de Mazenod rendit grâces à Dieu d'avoir épargné la vie de Leurs Majestés, et il écrivit personnellement à l'Empereur pour lui exprimer ses sentiments.³⁹

Lors de la guerre de Crimée (1854-1856), l'alliance de l'Eglise de France et de l'Empire atteint son point culminant. La lutte pour les Lieux-Saints, à l'origine du conflit, revêtit tout de suite, aux yeux

qui ne s'étonne là». Lettre à Eugène Veuillot (18 mars 1853) Cfr. L. VEULLLOT, *Œuvres Complètes XVIII*, Corresp. IV, pp. 88-90. Dans cette lettre, Veuillot parle aussi de ce que le Pape pense de l'attitude de Mgr de Mazenod.

³⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 82. Voici quelques extraits de la lettre : «... Je ne saurais dire quel a été pour mon cœur si dévoué à votre Personne Auguste et au Saint-Siège, l'effet de cette nouvelle qui est venue me surprendre au moment où j'étais dans la persuasion d'avoir défendu à la fois et l'épiscopat et le chef de l'épiscopat lui-même, étrangement compromis, selon moi, par d'imprudents amis...

« ...Je pensais bien, en écrivant ma lettre, que je pouvais déplaire à deux partis : à celui qui gâte tout par ses intrigues et ses violences, et plus encore peut-être à celui qui tend à diminuer les droits du Souverain Pontife lui-même ; mais j'aurais mille fois brisé ma plume, si j'avais pu craindre que mes vrais sentiments ne seraient pas assez manifestés pour être reconnus par le Souverain Pontife lui-même. J'aurais voulu séparer la cause de l'Eglise de celle d'un journal qui a soulevé contre lui tant de ressentiments. J'ai dit que l'épiscopat devait le désavouer, et que Rome, toujours si sage, ne voudrait pas assumer la responsabilité de torts trop réels, que les bonnes intentions peuvent excuser, mais ne légitiment pas...

«... De toutes les peines de mon ministère, je n'en connais pas de plus propres à briser toutes les forces de l'âme que le malheur d'avoir contrarié dans ses vues le Chef de l'Eglise, lui que j'ai tant à cœur de défendre contre toutes les inconsidérations du zèle même le plus sincère, alors qu'elles me paraissent mettre en péril parmi nous l'affection constante que toute le chrétienté doit à Pie IX et que mon cœur respectueux et reconnaissant, bien que désolé, lui a vouée à jamais ».

La réponse du Saint Père, datée du 5 mai, se trouve aux Arch. Gén. Lettr. de papes. Voir le texte en appendice : document n. 11.

³⁵ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 83 : lettres à la rédaction de l'*Univers* (11 et 21 avril 1853).

³⁶ Ainsi en 1853. Cfr. Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 101. Lettre au préfet des BdR (12 oct. 1853).

³⁷ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 86. Lettre au maire (30 avril 1853).

³⁸ Arch. Ev. Mars., Mand. Lettre-circulaire aux curés (1 mai 1855). Par rapport à l'invitation des autorités civiles, voir Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 158 (lettre au préfet — 3 mai) et Arch. Comm. Mars., Série P. 152 (4 mai).

³⁹ La lettre-circulaire aux curés est datée du 15 janvier (Arch. Ev. Mars. Mand.). Le même jour partit encore une lettre d'invitation au président du tribunal civil de première instance à Marseille (Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 260).

des catholiques, l'aspect d'une croisade. L'Empereur, qui incarna leur désir, devint plus populaire que jamais.

Quand, fin novembre 1855, Mgr de Mazenod installa les Filles de Saint-Vincent de Paul, à l'hôpital militaire, il prononça un long discours, dans lequel il présenta les religieuses à l'administration militaire. Il finit son discours par un éloge à l'adresse de l'Empereur que la sagesse a placé à la tête de l'Europe.

La naissance du Prince Impérial, au mois de mars 1856, provoqua partout en France des élans d'enthousiasme auxquels Mgr de Mazenod était heureux de s'unir. Dès qu'il eût reçu la dépêche télégraphique lui annonçant officiellement la naissance, il assembla le chapitre de sa cathédrale, pour lui donner connaissance de l'heureuse nouvelle. Les chanoines demandèrent et obtinrent de l'évêque de pouvoir envoyer à l'Empereur une adresse de félicitations.⁴⁰ Mgr de Mazenod lui écrivit en son propre nom. « Mon premier mouvement, disait-il, a été de bénir Dieu. J'avais souvent demandé cet avènement comme une nouvelle manifestation de ses desseins et une confirmation du choix qu'il a fait de vous, Sire, pour fonder l'avenir ». ⁴¹ Il promettait à l'Empereur d'aller, le lendemain, célébrer une messe d'action de grâces à N. D. de la Garde, et d'y bénir une médaille pour le Prince Impérial. Le jour de Pâques on chanta à la cathédrale un solennel *Te Deum*. Mgr de Mazenod y lut, de son trône, le mandement qu'il avait publié à cette occasion. Il voit dans la naissance la solution d'un problème qui un jour devait se poser, celui de la continuation de l'Empire, après la mort de Napoléon III.⁴²

On sait que Pie IX avait accepté d'être le parrain du nouveau-né. Le cardinal Patrizzi fut envoyé en France, pour remplacer le Saint Père à la cérémonie du baptême, fixée au 14 juin. Ce fut à Marseille que le cardinal-légitat débarqua. Les autorités ecclésiastiques et civiles s'étaient entendues pour une réception grandiose. Mgr de Mazenod, à la tête de son chapitre et du clergé de la ville, adressa au cardinal-légitat un discours, tout pénétré de respect et de vénération pour celui qui remplaçait le Chef suprême de l'Eglise : « Je suis tellement pénétré du haut caractère que vous confère le titre dont vous êtes investi, que l'éclat de la pourpre romaine elle-même s'efface à mes yeux. C'est la personne sacrée du Souverain Pontife, représentée par son légat, que nous nous faisons un devoir et un bonheur d'honorer dans Votre Eminence ». ⁴³ Il attira encore l'attention sur le sens de la cérémonie qui devait avoir lieu : le baptême allait faire du jeune prince un héritier de la foi de son père, comme par sa naissance il l'était du trône.

Tous les évêques étaient invités à Paris pour assister au baptême. Lors de la cérémonie, Mgr de Mazenod avait remarqué qu'on avait placé parmi les archevêques, un évêque nommé seulement à un archevêché et non encore préconisé. Ce fait pouvait constituer un antécédent dangereux, car en l'admettant, on méconnaissait, au moins implicitement, le principe d'après lequel le pape seul donne à la nomination une valeur canonique. Comme doyen des évêques français, Mgr de Mazenod, conseillé d'ailleurs par plusieurs prélats, se proposa de réclamer pour cet abus auprès de l'archevêque de Paris. Le Saint-Siège consulté donna gain de cause à l'évêque de Marseille.

La réclamation de Mgr de Mazenod n'était évidemment pas un désaveu de son attachement à l'Empereur. Elle était tout simplement la réaction d'un homme qui a toujours et partout défendu les droits du Saint-Siège. Il croyait encore que le gouvernement de Napoléon III était l'unique moyen de sauver la France, et d'y fortifier l'influence de la religion et de l'Eglise. Lors des élections

⁴⁰ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre de Mgr de Mazenod au ministre des Cultes (17 mars 1856).

⁴¹ *Journal* (16 mars 1856). Cfr. REY II 589.

⁴² « ...Les esprits son vivement saisis des conséquences qu'amène la naissance d'un Prince Impérial. Ils comprennent parfaitement qu'on la salue comme une grande espérance pour l'avenir, en même temps qu'on la regarde comme un puissant point d'appui pour le présent et la solution vivement désirée d'un problème qui se posait sans cesse devant nous à la suite de nos longues agitations. Rien ne pouvait ajouter plus de sécurité à la situation actuelle, rien ne pouvait promettre un cours plus propice aux âges qui se succéderont... ». Arch. Ev. Mars., Mand. (18 mars 1856).

⁴³ Cfr. REY II 593.

générales pour le corps législatif, qui devaient avoir lieu le 21 juin 1857, il engagea le clergé à ne pas s'abstenir du vote, et lui recommanda deux candidats du gouvernement.⁴⁴

Comment, de son côté, ce gouvernement jugeait-il l'évêque de Marseille ? En 1853, le préfet des Bouches-du-Rhône avait cru remarquer que Mgr de Mazenod glissait de nouveau vers le parti légitimiste. Mais le préfet ne se basait que sur un seul fait, qu'il interpréta encore d'une façon arbitraire. L'évêque avait écrit une lettre pastorale contre la non-observation du repos du dimanche, à l'occasion du déchargement des blés dans le port de Marseille. Comme les légitimistes avaient pris, depuis un certain temps, la transgression de la loi du dimanche comme prétexte de leurs plaintes, le préfet crut voir dans l'acte du prélat, une avance qu'il leur fit, et une preuve de son hostilité au gouvernement. Il mit le ministre des Cultes au courant de sa manière de voir, en ajoutant qu'on pouvait être certain que l'évêque ne s'arrêterait pas là, et que bientôt on pourrait le compter parmi les plus ardents adversaires du gouvernement. Selon lui, la raison du changement intervenu dans l'attitude politique du prélat, serait sa désillusion de ne pas obtenir un chapeau de cardinal, et son mécontentement de ne pas pouvoir commencer la construction de la nouvelle cathédrale.⁴⁵ Mais à Paris, on semblait mieux connaître Mgr de Mazenod qu'à la préfecture de Marseille. Le ministre répondit confidentiellement au préfet que, connaissant très bien l'évêque, il pouvait certifier que la lettre pastorale n'avait pas été publiée pour les raisons alléguées par le préfet.⁴⁶

D'ailleurs, au mois de mai 1856, le préfet dut reconnaître lui aussi que Mgr de Mazenod était « franchement rallié » au gouvernement impérial. Il ajouta que le clergé de Marseille l'était beaucoup moins. Ce clergé était resté légitimiste, bien qu'avec moins d'ardeur et avec plus de retenue que sous la Monarchie de Juillet.⁴⁷ Un rapport du mois d'octobre explique cette retenue du clergé : « Dans le diocèse de Marseille il est contenu par l'énergie de l'évêque ».⁴⁸

L'Empereur de son côté avait pleine confiance en Mgr de Mazenod. Il le manifesta à plusieurs reprises. En 1855 il lui conféra le grade d'officier de la légion d'honneur ; ce qui faisait écrire le prélat à Sa Majesté : « c'est un droit de plus qu'elle a, aux sentiments que je professe hautement pour elle ».⁴⁹ L'année suivante l'évêque de Marseille fut nommé sénateur, et proposé pour le cardinalat.⁵⁰ A la demande du prélat, l'Empereur prenait même en considération d'élever le diocèse de Marseille en archevêché.⁵¹

Malgré toutes ces marques de confiance et de sympathie, Mgr de Mazenod garda son indépendance. Il changea d'attitude envers Napoléon III, dès que celui-ci ne répondit plus aux espérances que le prélat avait fondées sur lui, pour la défense de l'Eglise. Le changement d'attitude de l'Empereur dans la Question Romaine détermina le changement d'attitude de Mgr de Mazenod. Il prouva dès lors que la position franchement favorable à l'Empire qu'il avait prise après le coup d'Etat et maintenue durant toutes ces années, n'avait pas été inspirée par une prédilection pour une forme de gouvernement déterminée, mais uniquement par la politique religieuse de celui qui était à la tête de ce gouvernement.

Comment se posa la Question Romaine ? Pour bien la comprendre, il faut revenir quelques années en arrière. Sous la pression des circonstances, Pie IX, en 1848, s'était vu obligé d'accorder une constitution à son peuple. Ce geste n'avait cependant pas apaisé les esprits. Après l'assassinat de

⁴⁴ Arch. Nat. F-19 2535, et Arch. Ev. Mars., Mand. (lettre-circulaire du 10 juin 1857). Egalement une lettre du 23 juin, au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes (Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 235).

⁴⁵ Arch. Nat. F-19 5822. Lettre du 14 nov. 1853.

⁴⁶ Arch. Nat. F-19 5822. Lettre du (...) nov. 1853 (minute).

⁴⁷ Arch. Nat. F-19 5822. Lettre au min ! des Cuit. (26 mai 1856).

⁴⁸ Arch. Nat. F-19 5606. Rapport sur le clergé (oct 1856).

⁴⁹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI, p. 168 (30 août 1855).

⁵⁰ Voir le paragraphe suivant.

⁵¹ Sur cette question voir les lettres de l'évêque de Marseille au ministre de l'Instruction Publique. Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg VI, p. 219, et VII, p. 27, 35 et 46. (23 janvier 1857, 9 déc. 1858, 27 janvier et 23 avr. 1859).

Pellegrino Rossi sur les marches de la chancellerie, une émeute éclata (16 nov.), qui obligea le Pape à prendre la fuite et à se réfugier à Gaète, territoire napolitain (24 nov.).

Mgr de Mazenod apprit bientôt, par deux prélats romains, Della Porta et Piccolomini, qui arrivaient de Rome, tous les détails de l'émeute et de l'évasion du Pape.⁵² Pie IX avait demandé au P. Hughes, procureur des Rédemptoristes, de s'arrêter à Marseille et d'y recommander sa situation aux prières de l'évêque. Celui-ci publia aussitôt un petit mandement, le premier en France, exposant aux fidèles les désirs du Saint Père, et expliquant la nécessité du pouvoir temporel du Souverain Pontife, pour l'exercice libre et digne du pouvoir spirituel.⁵³

Fin novembre il écrivit au Pape, pour lui exprimer combien il compatissait à ses épreuves, et pour lui offrir l'hospitalité de Marseille.⁵⁴ Le Saint Père apprécia le geste et l'en remercia par une lettre écrite de sa propre main, mais il ne pouvait penser à quitter Gaète à ce moment.⁵⁵

Qu'avait fait la France jusque là ? Après l'assassinat de Rossi, Cavaignac avait décidé une expédition à Rome « pour protéger la personne du Saint Père », mais une fois à Gaète, Pie IX était sauf, et le but était donc atteint. Les catholiques, voyant que l'affaire n'était pas réglée de cette manière, voulurent que la France intervienne plus effectivement. La question en était là, au moment où Louis-Bonaparte allait conquérir le pouvoir.

Le prince sut gagner la confiance des catholiques, et cette confiance ne fut point désillusionnée. Une fois président de la république, la décision fut prise d'intervenir plus directement en faveur du Pape. Le 30 avril 1849, le général Oudinot fit une première tentative qui échoua. Deux mois plus tard, nouvel essai. Le 3 juillet, le général entra à Rome.⁵⁶

Ceux qui avaient trempé dans la révolution romaine, prenaient la fuite, par crainte de représailles. Parmi ces collaborateurs il y avait le P. Ventura, ancien ami de Lamennais. Quand, cherchant un refuge en France, il arriva à Marseille, l'évêque lui refusa l'audience qu'il avait demandée et ne toléra pas qu'il dît la Messe. A l'évêque de Nîmes qui s'était informé de sa manière d'agir, pour y conformer¹ sa propre conduite vis-à-vis du prêtre suspens, il exprima clairement son sentiment pour des rebelles contre l'autorité du Souverain Pontife.⁵⁷

Pendant l'exil de Pie IX à Gaète, on avait commencé, dans quelques diocèses de France, l'œuvre du Denier de Saint Pierre, où les fidèles, par leurs aumônes aidaient le Pape dans ses besoins financiers. Mgr de Mazenod refusa longtemps sa collaboration à cette œuvre. Il pensait qu'avant les fidèles, les Puissances catholiques avaient le devoir d'aider Pie IX. Il croyait aussi qu'une telle façon de soutenir le Saint Père froisserait sa délicatesse, et il doutait en outre de la possibilité de récolter une somme convenable. Il formula une première fois ses objections, dans une lettre du 24 décembre 1848, à l'archevêque de Paris.⁵⁸ Quelques jours plus tard, elles reviennent, dans une lettre à l'évêque de Gap : « Ne se presse-t-on pas un peu trop, lui écrivit-il, de faire l'aumône au Pape ? Est-il vrai qu'il soit dans le besoin quand il est royalement traité par le Roi de Naples qui a mis à sa disposition tout ce qui peut lui être nécessaire... Si le Souverain Pontife quittait Gaète, il serait traité partout en souverain et le pays qu'il choisirait lui donnerait certainement une hospitalité royale.

⁵² Ils étaient porteurs d'une lettre du cardinal Orioli, datée du 21 nov. 1848 : « ... Vous avez appris sans doute les terribles événements qui ont désolé notre ville, et les violences exercées contre la personne de S. S. Dieu veuille nous secourir promptement. Les personnes qui vous remettront ces lignes sont dignes de foi, elles vous donneront les détails de tout ce qui se passe... ». Arch. Gén. Lettr. de card.

⁵³ Arch. Ev. Mars. Mand. (29 nov 1848).

⁵⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 321. Déjà le trois juillet, il lui avait offert l'hospitalité (ibid. n° 290). Pourtant, un mois et demi plus tard, en janvier, l'évêque de Marseille, écrivant à Pie IX, lui faisait sous-entendre que la situation politique n'était peut-être pas propice. Ce ne fut pas Louis-Napoléon qui fut défiant, mais l'Assemblée Nationale. Cfr. REY II 296.

⁵⁵ Voir le texte de la lettre en appendice : document n° 12.

⁵⁶ Quelques temps après cet heureux événement, Mgr de Mazenod, écrivant au secrétaire de la Propagande, lui dit avec quelle joie il a appris « la liberazione della nostra cara Roma oppressa da quella banda di scelerati che hanno lasciato tante ruine... ». Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr., America centr. — Canada — Istmi Panama. Vol. 15, An. 1848, f° 283.

⁵⁷ *Journal*, (25 juillet 1849).

⁵⁸ Cfr. REY II 305-306. Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 321 bis.

Telle est l'intention de l'Espagne. Le gouvernement français n'avait pas d'autre pensée lorsqu'on crut que le Saint Père pourrait vouloir se reposer chez nous... Qu'allons nous donc faire avec nos Deniers de Saint Pierre, nous déconsidérer aux yeux de toute la chrétienté par la misère des résultats que nous pouvons obtenir. Ce ne serait pas quelques centaines de mille francs qu'il faudrait, mais des millions... ».⁵⁹

Pour un autre motif l'œuvre ne lui fut pas sympathique. L'impulsion en venait de laïcs, qui semblaient parfois peu se soucier de l'autorité des évêques : « Je suis pétrifié, disait-il à l'évêque de Gap, de voir avec quelle facilité un certain nombre d'évêques eut suivi l'impulsion qu'a donné le comité laïque qui se presse toujours de prendre l'initiative pour nous traîner à sa remorque... ».⁶⁰ Des paroles de ce genre reviennent dans presque chaque lettre, ayant rapport à cette question.⁶¹

Au mois de février il écrivit au cardinal Antonelli, prosecretaire d'Etat de Sa Sainteté, pour lui exposer ses motifs d'hésitations et demander quelle était l'opinion de Rome à ce sujet.⁶² La réponse du cardinal est datée du 22 février. Il disait que l'idée de recourir aux fidèles n'était pas venue à la pensée du Saint Père, mais qu'il avait accepté avec reconnaissance, ce que de plusieurs côtés déjà on lui avait offert. Il s'en servait pour continuer à payer le traitement des employés qui lui étaient restés fidèles.⁶³ Alors, le 18 mars, Mgr de Mazenod publia son mandement de carême sur le Denier de Saint Pierre.⁶⁴ Nonobstant ses prévisions pessimistes concernant le résultat de la quête, il put envoyer au Saint Père, la belle somme de 94.000 francs.⁶⁵ Il l'annonça fièrement à Montalembert, lui demandant de bien vouloir le publier : « L'édification publique réclame cette publicité de la preuve que mes ouailles ont donnée de leur zèle généreux ». ⁶⁶ Pie IX ne fit son entrée à Rome que le 12 avril 1850. Au mois de juillet de l'année précédente tout semblait réglé. Les diplomates français qui avaient exigé des réformes sociales et administratives dans les Etats Pontificaux, avaient obtenu du Pape des promesses satisfaisantes. Au mois d'août un journal florentin eut le malheur de publier une lettre, adressée par Louis-Napoléon au colonel Edgar Ney, et dans laquelle le président de la république se montra bien décidé à ne pas tolérer un retour pur et simple au passé : « Je résume ainsi, disait-il dans cette lettre, le rétablissement temporel du Pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral ». ⁶⁷ Cette lettre rencontra à Gaète une forte opposition. L'intention de Louis-Napoléon fut considérée comme une tentative de se soumettre le Souverain Pontife. C'est peut-être à cette lettre que Mgr de Mazenod faisait allusion dans une missive au Pape, qu'il eut l'occasion de lui faire parvenir par le R. P. Roothan, supérieur général de la Compagnie de Jésus, et dans laquelle il exprima sa joie de voir l'autorité du Saint Père rétablie dans ses Etats.⁶⁸

En fait cette autorité ne serait jamais complètement rétablie. Les concessions que le Pape fut obligé de faire, constituaient un triomphe pour le parti révolutionnaire, et l'ordre que le Souverain Pontife

⁵⁹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 323. Lettre du 3 janv. 1849.

⁶⁰ Ibidem.

⁶¹ Ainsi, par exemple, dans une lettre à l'archevêque de Bordeaux : « J'ai écrit à M. l'Archevêque de Paris que je serai le dernier évêque qui s'associera à la mesure qu'à mon avis on s'est beaucoup trop pressé de prendre, poussé par MM. les laïques qui ont la faveur de prendre l'initiative dans les questions où nous devrions être consultés... ». Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 324. Lettre du 6 janvier 1849. Il s'expliqua dans le même sens au cardinal Antonelli : « je me suis défié de l'impulsion donnée à cet égard par des laïques, bien intentionnés sans doute, mais qui manquent également de la grâce pour être à la tête des œuvres religieuses, aussi bien que de la gravité et de la prudence qui doivent diriger l'épiscopat... ». Ibid. n° 332. Lettre du 7 février 1849.

⁶² Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 332. Lettre du 7 févr. 1849.

⁶³ Cfr. REY II 299. Quelques jours auparavant il avait reçu de Rome une lettre du cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, qui lui parla dans le même sens : « ...Je dirai à Votre Grandeur pour lever ses scrupules que le Saint Père voit avec satisfaction ses enfants s'occuper de pourvoir aux besoins de son exil... ».

Cfr. REY II 297. Ces mots suffisaient pour qu'il décidât à faire de son côté tout ce qu'il put pour soulager la situation du Pape. Arch. Ev. Mars. Corresp. Reg. V n. 337 : réponse au cardinal Giraud (20 février 1849).

⁶⁴ Arch. Ev. Mars., Mand. (18 mars 1849).

⁶⁵ Arch. Ev. Mars. Corresp. Reg. V, n° 374. Lettre au cardinal Antonelli (juillet 1849).

⁶⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V, n° 375. Lettre du 6 août 1849.

⁶⁷ DE FALLOUX, *Mémoires d'un Royaliste* I 531. Cité par G. MOIXAT, *La Question Romaine* p. 273.

⁶⁸ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V, n° 394. Lettre du 6 janvier 1850.

obtint, grâce surtout à la main forte et autoritaire du cardinal Antonelli, fut le fruit de la résignation, plutôt que de la soumission. Malgré cela, jusqu'en 1858 un calme relatif régna dans les Etats Pontificaux.

Le 15 août 1858 eut lieu à Marseille la pose de la première pierre de la résidence impériale. Mgr de Mazenod, eut-il le pressentiment de la tournure qu'allaient prendre les événements d'Italie ? Toujours est-il que dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il insista plus que jamais sur le rôle que l'Empereur avait à remplir vis-à-vis du Souverain Pontife : « ...Il est heureux qu'il (l'Empereur) vienne quelquefois parmi nous s'établir comme en observation, en regard de cette Italie dont le repos intéresse à un si haut degré l'Europe entière et que par là même il se montre, pour ainsi dire, aux portes de Rome, en tenant dans sa main l'épée de la chrétienté qu'il a si glorieusement saisie pour défendre la souveraineté et l'indépendance du Chef de l'Eglise. C'est ici que l'Empereur pourrait, au besoin, remplir de plus près sa mission de fils aîné de l'Eglise, et commander aux passions subversives de se briser contre la chaire apostolique, comme viennent se briser les flots de la mer au pied du rocher sur lequel sa demeure sera assise ». Napoléon III n'était pas présent à la cérémonie. Il envoya à l'évêque de Marseille une lettre de remerciements, sans toutefois relever l'allusion faite à la question d'Italie.⁶⁹

Pendant les premiers mois de 1859 la situation s'aggrava dangereusement. Les révolutionnaires intensifièrent leur activité à l'intérieur des Etats Pontificaux, de sorte que l'Empereur pouvait déclarer que l'ordre ne pouvait y être maintenu que grâce aux troupes étrangères. La Cour de Rome, de son côté, craignait un conflit entre la France et l'Autriche. Les catholiques français ne voulaient pas de cette guerre qui devait fatalement tourner au désavantage des Etats Pontificaux. Les anticléricaux au contraire, la désiraient. Mgr de Mazenod qui passait ces mois à Paris, se rendait compte de l'état des esprits dans la capitale et dans le pays : « Partout où je passe, depuis mon départ de Marseille, on redoute la guerre... On pense pourtant que l'Empereur ne fera pas cette folie ». ⁷⁰ Ces paroles sont du 4 février. Un mois après il écrivit : « ...La guerre est à peu près sûre... Je me suis fâché hier contre un président et un général qui tout en déplorant la guerre comme un immense malheur, livraient sans façons le gouvernement papal, soutenant que le Sacerdoce et l'Empire ne pouvaient s'accorder ». ⁷¹

Comme on le sait, la guerre éclata dans la dernière semaine d'avril. Le 30, répondant à une interpellation de trois députés catholiques, le ministre promit que le pouvoir temporel du Pape serait sauvegardé. Le 3 mai, l'Empereur confirma solennellement cette promesse. Le lendemain le ministre Rouland s'adressa aux évêques pour les tranquilliser et pour demander des prières pour la victoire. Ils reçurent à peu près en même temps une encyclique de Pie IX, datée du 27 avril, dans laquelle le Pape, déplorant le conflit, demandait des prières pour la paix. Mgr de Mazenod fit comme la plupart de ses collègues : il combina les deux demandes dans une même courte lettre pastorale, mais, à l'encontre de certains autres évêques, il mit fortement l'accent sur la demande du Souverain Pontife. ⁷²

Le 11 mai, l'Empereur, se rendant en Italie, était de passage à Marseille. L'évêque l'attendit à la gare avec les autorités civiles, et une foule immense y acclama l'Empereur. Dans le récit qu'il en fit dans son *Journal*, Mgr de Mazenod ajouta : « C'était un magnifique coup d'œil qui ne me faisait pas perdre de vue le motif de ce passage salué avec tant de manifestation. Je ne pouvais me défendre d'une secrète douleur, moi qui repousse toute pensée de guerre et surtout de cette malheureuse guerre que l'on va entreprendre ». ⁷³ Le 2 juin commença la bataille de Magenta où les Français furent vainqueurs. Dès que la nouvelle de la victoire fut connue à Marseille, le rédacteur en

⁶⁹ REY II 692-693.

⁷⁰ Arch. Gén. Lettres aux Oblats (destinataire inconnu).

⁷¹ Arch. Gén. Lettres au Oblats (au P. Fabre — 1 mars 1859).

⁷² Arch. Ev. Mars. Mand. (15 mai 1859).

⁷³ *Journal* (11 mai 1859). Cfr. REY II 724.

chef du journal de la préfecture accourut à l'évêché pour solliciter l'évêque d'ordonner immédiatement un *Te Deum* d'actions de grâces. Mgr de Mazenod s'indigna, et eut avec lui une discussion très vive. Il refusa de l'ordonner de son propre mouvement, considérant la guerre comme injuste.⁷⁴ Le *Te Deum* n'eut lieu que le 12 juin, et sur la demande expresse d'une circulaire ministérielle. Le soir l'évêque notait dans son *Journal* qu'il avait « tristement chanté le *Te Deum* demandé. Comment se réjouir sur des monceaux de cadavres, sur tant de sang répandu à l'occasion d'une mauvaise cause ! Aussi ai-je ajouté au *Te Deum* les oraisons pour la paix, et fait retentir bien haut le *Fidelium animae per misericordiam Dei requiescant in pace* ». ⁷⁵

Après Magenta les Autrichiens commencèrent à évacuer les Romagnes, mais cette région, au lieu de se soumettre au Pape, s'insurgea contre le gouvernement pontifical. Une encyclique (18 juin) condamna l'insurrection. Demandant des prières pour le maintien du pouvoir temporel, le Saint Père exprima l'espoir que les souverains de l'Europe, et plus particulièrement « notre très cher fils en J. C, l'Empereur des Français », le défendraient.

Le 26 juin eut lieu la bataille de Solferino. Ce fut encore, au prix de lourdes pertes, une victoire française. Pour la commémorer on chanta à Marseille, le 7 juillet, en présence de toutes les autorités, le *Te Deum*, mais l'évêque profita de la cérémonie, pour faire lire en chaire sa circulaire aux curés, sur la dernière encyclique du Pape. Il leur demanda de prier pour le Saint Père, et de s'associer à sa douleur. « Nous défendons ainsi les droits de l'Eglise entière, dont la principauté temporelle du Vicaire de Jésus-Christ est le patrimoine sacré que la divine Providence lui a constitué afin que la plénitude de la puissance apostolique, confiée au successeur de Pierre, puisse être exercée au milieu de toutes les vicissitudes des temps en toute liberté et avec indépendance de tout pouvoir humain.

« Nous savons tous que l'Empereur veut conserver à l'Eglise l'intégrité de ce patrimoine, mais toujours est-il nécessaire que nous donnions devant Dieu au Père commun des fidèles un témoignage de notre piété filiale et de notre zèle religieux pour une cause si justement chère à tous les cœurs catholiques ». ⁷⁶

L'attachement de Mgr de Mazenod aux droits du Souverain Pontife, s'exprime encore dans d'autres documents.. Au lendemain de la bataille de Solferino, il dut écrire au général Niel qui venait d'être élevé à la dignité de Maréchal de France. Il lui demanda de féliciter l'Empereur de ses triomphes,

⁷⁴ *Journal* (4 juin 1859) : «M. B.... est venu me presser d'ordonner un *Te Deum* pour la victoire que nos troupes ont remportée à Magenta. Je me suis refusé de le faire de mon propre mouvement. Ce sera assez de m'y prêter quand le Ministre le demandera à tous les évêques de France. Nous prions tous les jours pour le succès de nos armes et pour la paix : voilà le devoir dont nous nous acquit tons, mais aller au-devant des ordres qui ne manqueront pas de nous arriver, pour se réjouir en quelque sorte d'une effusion de sang effrayante dans une guerre que je n'ai cessé de déplorer, je ne saurais m'y prêter. Je gémissais amèrement sur le sort de tant de milliers d'hommes et sur la perte inévitable d'un si grand nombre d'âmes, toutes catholiques, qui n'auront pas songé à se réconcilier avec Dieu dans l'entraînement et la fureur des combats. Voilà le sentiment qui prédomine en moi depuis le commencement de cette guerre, qu'il m'est impossible de ne pas condamner comme injuste et, par conséquent, comme criminelle. Tel est mon sentiment personnel. Néanmoins, comme je n'ai pas été appelé dans les Conseils de l'Etat, et que j'ignore les secrets qui ont pu amener cette cruelle détermination, je m'incline et par le principe réflexe qu'il y a une obligation certaine d'obéir au Souverain quand on n'a pas la certitude absolue de l'injustice de ses déterminations, je ne me refuserais pas d'ordonner le *Te Deum* quand' il me sera demandé ». Cfr. REY II 727.

⁷⁵ *Journal* (12 juin 1859). Cfr REY II 727. Quelques jours après, il alla voir, à l'hôpital militaire, les blessés, Autrichiens et Français. Il notait encore à cette occasion : « N'y a-t-il pas de quoi faire maudire toutes les guerres et plus encore celles qui sont entreprises, comme celle d'aujourd'hui, sous de si vains prétextes et pour une détestable cause ! Le triomphe des révolutions, l'encouragement à la révolte, la chute des souverainetés les plus paisibles, l'oppression des honnêtes gens par la canaille dans tous les pays où l'influence de notre passage se fait sentir ! Quelle dérision que cette prétendue indépendance qui place les peuples heureux jusqu'ici sous la souveraineté paternelle de leurs princes, tels qu'un grand duc de Toscane, une duchesse de Parme, et le Chef de l'Eglise, sous la puissance usurpatrice d'un roi de Sardaigne, gouverné lui-même par un M. Cavour, le type et l'expression de toutes les sociétés secrètes anathématisées par tant de Papes et justement réprouvées par tout vrai chrétien, par tout homme en **qui** il reste le :sentiment du vrai, du juste et de l'équitable !... ».

⁷⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VII, p. 54. La lettre fut également publiée dans l'ouvrage *La Sovranità temporale àei Rom. Pontefici propugnata dal suffraglio dell'Orbe Cattolico*, (Roma 1860) Parte II, Vol. I, p. 31-32. Mgr de Mazenod envoya sa circulaire à Rome. Le Souverain Pontife l'en remercia (Arch. Gén. Lettr. de Papes). L'évêque de Marseille fit également parvenir deux exemplaires de sa circulaire au ministre des Cultes (Arch. Nat. F-19 2535).

qui, ajouta-t-il, « lui donnent plus de puissance encore pour protéger l'Église ». ⁷⁷ Le 6 juillet il envoya une lettre au Pape, pour lui exprimer combien il prenait part à sa douleur. ⁷⁸ Quelques jours plus tard il faisait encore part des mêmes sentiments, à son ami le cardinal Barnabò. ⁷⁹

Les préliminaires de Villafranca, signés le 11 juillet 1859, mirent fin aux hostilités entre l'Autriche et la France. La Question Romaine fut traitée avec modération. Le Pape devait être président de la confédération italienne, comme elle avait été conçue par l'Empereur, lors de l'accord secret qu'il avait fait avec Cavour à Plombières, le 21 juillet 1858. D'autre part on demanda à Pie IX de procéder à des réformes. Les deux seules choses qui pouvaient causer du mécontentement, furent l'exigence des réformes et la question des Romagnes, les deux questions étant d'ailleurs fort connexes. Quelques évêques publièrent une lettre pastorale à ce sujet. Mgr Pie affirma avec conviction « la supériorité manifeste des institutions romaines, sur les institutions toujours ébranlées et chancelantes de nos temps modernes ». ⁸⁰ Mgr de Mazenod crut que des démarches confidentielles auprès de l'Empereur porteraient de meilleurs fruits. Il s'y détermina d'autant plus facilement que les esprits des catholiques français commençaient à s'agiter au sujet des vraies intentions de Napoléon III. Il expédia sa lettre le 22 octobre. « Je suis, y dit-il, toujours plein de confiance dans vos sentiments favorables au pouvoir temporel du Pape ; néanmoins je ne puis voir sans inquiétude l'effet des préoccupations qui se sont si vivement emparées des esprits. Ils se laissent aller à des impressions fâcheuses que je suis loin de partager, mais qui sont de nature à compromettre le bien résulté de l'adhésion cordiale des catholiques à votre gouvernement ». ⁸¹ Ces paroles sont sans doute encore plus bienveillantes que ses pensées. On y sent l'attitude de quelqu'un qui veut encore espérer contre tout espoir. Il lui était impossible de douter des bonnes intentions de l'Empereur qui avait répété tant de fois la promesse de respecter les droits du Pape ; d'un autre côté il ne comprenait pas comment Napoléon III pouvait agir ainsi. Il aurait voulu que l'Empereur s'exprimât clairement, qu'il renouvelât ses engagements. La réponse qu'il reçut à sa lettre fut à ce point de vue une désillusion. Napoléon III lui dit : « Je vous remercie de m'avoir averti des inquiétudes répandues autour de vous, et je suis heureux que vous ne les partagiez pas, comme vous m'en donnez l'assurance. Sans doute, avec beaucoup de personnes, vous les jugez pleines d'exagération et inspirées par un sentiment plus politique que religieux. Il y a donc à combattre l'erreur des uns, et à dissiper les alarmes des autres, double tâche, digne d'un prélat tel que vous, et de l'accomplissement de laquelle votre zèle éclairé m'est une précieuse garantie ». ⁸² Loin de dissiper ses doutes, la lettre les augmenta, car elle était bien moins explicite que les promesses antérieures de l'Empereur.

Une légère insinuation de l'évêque de Belley suffit pour que Mgr de Mazenod se décidât à publier un mandement. Il écrivit au ministre Rouland que, d'abord résolu à se taire, il avait cru nécessaire de « calmer les inquiétudes », tant les esprits étaient montés. ⁸³ C'était dans ce sens-là qu'il avait voulu rédiger son mandement : explicite sur les droits du Pape, avec les ménagements convenables pour l'Empereur. Le préfet des Bouches-du-Rhône, fidèle rapporteur de tout ce qui se passait dans le diocèse (sans être toujours rapporteur fidèle), se contenta d'annoncer au ministre de l'Intérieur :

⁷⁷ Cité par REY II 729. Il écrivit à Napoléon III lui-même, le félicitant, mais lui exprimant combien il est content que la victoire ait été obtenue si rapidement.

⁷⁸ Voir le texte de la lettre en appendice : document n° 13.

⁷⁹ Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr., Indie Orientali, an. 1859-61, vol. 17, f° 601. « ...L'ultima enciclica del Santo Padre mise il colmo al mio dolore. Subito mi son fatto un dovere di entrar nelle viste del Sommo Pontefice prescrivendo preghiere speciali per lui ; e per consolare in quanto mi era possibile il cuore di quel buon Padre, gli scrissi in risposta una lettera filiale per esprimergli. i miei sentimenti. Non è in vano che il Santo Padre si riposa e cerca consolazioni nell'Episcopato. Viviamo tutti della sua vita e quando il Capo soffre tutto il corpo se ne risente e patisce. Eminentissimo mio caro, lo ripeta bene da parte mia al Santo Padre per alleggerire un poco il peso del suo cuore » (12 juillet).

⁸⁰ Cité par MAURAIN, *La Politique ecclésiastique du Second Empire*, p. 347

⁸¹ Ce passage de la lettre est citée dans une missive du 8 nov. 1859 au cardinal Barnabò. Cfr. Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr. 1857-1861. Francia, Vol. 4, ff. 431-432.

⁸² Cité par REY II 747. La réponse est datée du 14 nov. 1859.

⁸³ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 27 nov. 1859.

« Mgr de Mazenod, qui n'avait pas voulu prendre part à la manifestation des évêques, croit qu'il peut aujourd'hui, en témoignant publiquement de sa confiance dans le gouvernement de l'Empereur, ordonner des prières à l'effet que les délibérations du Congrès soient inspirées du désir de maintenir intacte l'autorité du Saint Père ». ⁸⁴

Le 22 décembre 1859 parut une brochure qui allait singulièrement envenimer les choses. Le titre en était *Le Pape et le Congrès*. L'auteur était d'accord avec les catholiques pour affirmer que le pouvoir temporel était nécessaire au Pape pour l'exécution de son pouvoir spirituel. Mais il ajouta qu'il était préférable que son étendue ne soit pas très grande : plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand. La brochure parut sans nom d'auteur. Elle fut écrite par le publiciste La Guéronnière, mais le bruit se répandit que l'inspirateur en était l'Empereur lui-même. Mgr de Mazenod refusa d'y croire. A Rome en effet on avait décidé d'envoyer le cardinal Antonelli au Congrès, ⁸⁵ et l'évêque de Marseille ne pouvait croire qu'on avait pris cette décision sans s'assurer des dispositions véritables de l'Empereur. Il lui semblait impossible que Napoléon III eût inspiré une brochure si indigne qui ne méritait « que d'être sifflée et méprisée par tout homme intelligent ». ⁸⁶

La brochure était surtout destinée à préparer l'opinion du peuple à l'acceptation de la perte des Romagnes. Elle produisit un effet opposé, car plus que jamais les catholiques se rendaient compte du danger que courait le pouvoir temporel du Pape. L'archevêque de Paris demanda instamment à Mgr de Mazenod d'user de son influence sur Napoléon III pour l'entretenir « personnellement et directement » de la question romaine qui, depuis l'apparition de la brochure, agitait si fortement les esprits. ⁸⁷ Ce ne fut pas sans hésiter que l'évêque de Marseille se rendit à cette invitation, doutant qu'une deuxième lettre à l'Empereur fasse plus de mal que de bien. ⁸⁸ Par devoir de conscience il écrivit. Sa lettre, marquée par un certain accent de confiance, était franche et sincère, et on y voyait clairement que son dévouement à l'Eglise n'allait céder en rien à son dévouement à l'Etat. Pour la première fois, Napoléon III laissa une lettre de l'évêque de Marseille sans réponse. ⁸⁹

D'autres évêques avaient fait des démarches semblables : Martial, Bonnechose, Donnet, Régnier... Leurs espoirs aussi s'évanouissaient. Mgr Guibert s'était adressé au ministre Rouland, pour attirer son attention sur le jeu périlleux que jouait l'Empereur. ⁹⁰ La chose en restait là. L'évêque de Marseille sentit alors le besoin d'écrire une nouvelle fois au Souverain Pontife, lui racontant toutes ses démarches auprès de Napoléon III, et ses désillusions. Il lui dit encore combien il prenait part à ses soucis. ⁹¹

Ayant reçu de l'Empereur une lettre, datée du 31 décembre 1859, où on l'invitait à faire le sacrifice des provinces révoltées, le Pape rejeta la proposition, et publia son refus dans une encyclique du 19 janvier 1860. *L'Univers* qui l'avait publiée sans avoir prévenu le gouvernement, fut suspendu. Mgr

⁸⁴ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 2 déc. 1859.

⁸⁵ Arch. S. E., Rubr. 283, An. 1859 (prot. 8159). Lettre de Mgr de Mazenod au cardinal Antonelli pour le féliciter d'être élu pour cette tâche difficile et pour lui offrir l'hospitalité durant son voyage.

⁸⁶ Lettre à Mgr Guibert (28 déc. 1859). Cfr. REY II 754.

⁸⁷ Lettre du 27 décembre. Cfr. REY II 758.

⁸⁸ Lettre de Mgr de Mazenod au cardinal Merlot, arch. de Paris (31 déc. 1859). Cfr. REY II 759.

⁸⁹ Voir le texte de la lettre à l'Empereur en appendice : document n° 14. C'est par une lettre au cardinal Barnabò que nous savons qu'il ne reçut plus de réponse. Cfr. Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr. 1857-1861. Francia, Vol. 4, ff. 536-537 (17 mars 1860).

⁹⁰ Arch. Nat. F-19 2556 : « On peut craindre que l'Empereur, habitué à la réalisation de ses plans politiques, ne se persuade qu'il trouvera la même facilité sur le terrain religieux. Ce serait une dangereuse erreur. Il y a dans les liens religieux quelque chose de profond comme la conscience, une force invincible dont peut-être Sa Majesté ne se rend pas assez bien compte... Un pas fait dans une fausse voie en une circonstance aussi grave et aussi décisive, peut entraîner des conséquences irréparables pour le succès et la gloire du règne de Sa Majesté » (30 déc. 1859).

⁹¹ ⁰ Dans sa réponse le Souverain Pontife faisait allusion à son espoir désillusionné qu'il mettait dans l'Empereur : « Ex iis autem quae ferunt Litterae Tuae perspeximus, Venerabilis Frater, quantum Te inexpectata elucubratio illa commoverit, quantoque affecerit dolore : manifestum est enim plenissimum hypocrisi consilium expoliandi Nos, Sanctamque hanc Sedem civili principatu, quo non sine Divinae Providentiae instinctu Romani Pontifices ad ministerium suum facilius et absque ullo impedimento abeundum potiti sunt. Nos idcirco rationem quam inivisti laudamus, ut Sanctae hujus Sedis ac religionis jura apud eum, qui expectationi respondisse non videtur propugnare... » (28 janv. 1860).

de Mazenod la fit lire en chaire, demandant à l'assistance de se lever et de rester debout pendant la lecture « comme pour l'évangile, afin de témoigner, dans les circonstances actuelles, un plus grand respect pour la parole du Vicaire de Jésus-Christ ». ⁹²

Le gouvernement ne trouva pourtant rien à redire à l'attitude de l'évêque. Il était mesuré dans ses expressions, et on savait que ce qu'il disait et faisait en faveur du Pape, n'était pas inspiré par une hostilité envers l'Empereur. Le préfet trouva sa ligne de conduite très sage, et il écrivit au ministre de l'Intérieur que c'était grâce à son influence sur le clergé qu'il fallait attribuer aux prêtres une modération relative qui était meilleure qu'on aurait pu l'espérer. ⁹³ L'évêque s'était montré opposé à une pétition de laïcs organisée avec l'appui d'un Jésuite, le P. Tissier, et qui s'adressait au sénat au nom des intérêts catholiques. ⁹⁴ Quatre autres curés qu'on disait avoir omis la prière pour l'Empereur, furent réprimandés : ce n'était pas à eux à prendre telle mesure « surtout dans les graves circonstances où nous nous trouvons ». ⁹⁵

Ces mêmes jours Mgr de Mazenod publia un mandement de carême. Il y parle encore de la question romaine. ⁹⁶ Cette lettre pastorale a les mêmes qualités et les mêmes défauts que la plupart de celles qui, à cette époque, furent publiées sur ce sujet. On y voit un immense amour envers l'Eglise et la personne du Souverain Pontife. On y touche pour ainsi dire du doigt, cet élan de sincérité et de générosité qui se sait capable de tout mettre en jeu pour la défense des droits pontificaux. Pourtant, en répondant aux objections courantes contre le Pape, elle présente parfois la situation politique et sociale de l'Etat Pontifical sous une lumière trop belle.

La session législative du sénat devait s'ouvrir le 1 mars. Mgr de Mazenod, sénateur depuis 1856, arrivait à Paris le 26 février, et, voulant se rendre compte de l'état des esprits, profita de trois journées libres pour rendre visite à quelques personnalités. Il vit le nonce et l'archevêque. Les deux étaient inquiets et se préoccupaient de la tournure qu'allaient prendre les débats.

Le 1 mars, après la première session, les quatre cardinaux-sénateurs et Mgr de Mazenod, se réunissaient chez l'archevêque de Paris, pour examiner la situation et voir ce qu'ils pourraient faire. L'idée de l'évêque de Marseille était d'adresser une réclamation au gouvernement. Les cardinaux ne trouvaient pas la chose assez prudente ; alors on décida, à l'unanimité, d'envoyer au Pape une lettre collective, où les cinq sénateurs feraient hommage au Souverain Pontife de leur dévouement et de leur obéissance. Dans la lettre ils promettaient aussi de défendre l'intégrité du Saint-Siège. « Tout ce qu'il faudra faire pour obtenir ce résultat, nous le ferons ; tout ce qu'il faudra dire, nous le dirons ouvertement ; et tout ce qu'il faudra entreprendre, nous l'entreprendrons ». ⁹⁷ Ils insinuaient aussi au Pape qu'ils lui donneraient volontiers des renseignements sur la situation, s'il désirait les consulter. La lettre est datée du 5 mars. Le 28, le Saint Père les remercia pour leurs sentiments de dévouement au Saint-Siège.

Nous ne nous arrêterons pas aux débats qui eurent lieu au sénat. Nous en dirons un mot plus loin, en parlant de l'activité sénatoriale de l'évêque de Marseille. Qu'il nous suffise de dire ici que le seul vrai discours qu'il y a tenu était, le 19 mars, un plaidoyer en faveur du pouvoir temporel du Souverain Pontife. ⁹⁸

Cette année-là, quoique plusieurs de ses collègues lui eussent demandé d'employer son influence pour parler de la situation à Napoléon III ⁹⁹ Mgr de Mazenod quitta Paris, sans demander une

⁹² Lettre de Mgr de Mazenod à Pie IX (20 février 1860) Cfr. REY II 772.

⁹³ Arch. Nat. F-19 5822. Lettre du 12 février 1860.

⁹⁴ MAURAIN O. C. 388. A compléter par un rapport du préfet au ministre de l'Intérieur et des Cultes : Arch. Nat. F-19 5822 (17 février 1860). ^m Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VII, p. 77 (18 févr. 1860). ^x Arch. Ev. Mars., Mand. (16 févr. 1860).

⁹⁵ Arch. Ev. Mars., Mand. (16 févr. 1860).

⁹⁶ Arch. Ev. Mars., Mand. (16 févr. 1860).

⁹⁷ Le fragment de la lettre et tous les détails sont empruntés au *Journal* (1 mars et ss.) Cfr. REY II 775 ss.

⁹⁸ Arch. Sénat, an. 1860. t. 1. p. 290.

⁹⁹ Encore au début de son séjour à Paris l'évêque de Tripoli lui avait écrit : « Vous aurez sans doute aussi occasion de voir le Chef de l'Etat ; qu'il sache par vous s'il ne Fa déjà appris, que sa politique nouvelle nous afflige profondément, et que nous voudrions bien le

audience d'adieu à l'Empereur. Celui-ci s'en plaignit. Pour se justifier l'évêque de Marseille parla d'une réserve, d'une « discrétion, peut-être excessive » envers le souverain qu'il ne voulait pas priver de son temps précieux.¹⁰⁰ Mais cette raison n'est pas l'explication adéquate. Il y a plus. Mgr de Mazenod se serait rendu aux Tuileries comme les années précédentes, si l'attitude de Napoléon III dans la question romaine ne l'avait pas désillusionné. Depuis la pose de la première pierre de sa nouvelle cathédrale, l'attachement de Mgr de Mazenod à l'Empereur avait été sincère. Il l'avait considéré comme l'homme que la Providence avait placé à la tête de la France pour protéger l'Eglise. Il avait cru dans sa loyauté. La guerre d'Italie avait fortement ébranlé sa confiance. Le fait que Napoléon III avait laissé sa dernière lettre sans réponse n'avait fait qu'augmenter ses doutes. Maintenant il avoue dans son *Journal* : « Je n'ai pas cru devoir demander audience, n'ayant rien de particulier à lui dire *et ne voulant pas m'exposer dans la circonstance à manifester inutilement ma peine et mon mécontentement* ». ¹⁰¹

Vers la fin du mois de juillet l'évêque de Marseille avait encore cru devoir attirer l'attention de M. Rouland, ministre des Cultes, sur le danger que courait le gouvernement, en suivant la voie dans laquelle il s'était engagé. Une circulaire ministérielle, adressée à l'épiscopat au sujet de la Société du Denier de Saint Pierre, suscita cette démarche. Le ministre avait signalé l'illégalité des statuts de la Société. De nombreuses circulaires et décrets se succédaient, montrant du côté du gouvernement une hostilité toujours croissante, sans prendre jamais aspect de vraie persécution. C'était ce que Mgr de Mazenod appela une « persécution à coups d'épingle ». « Il n'est pas de foi catholique, disait l'évêque de Marseille, que les entreprises contre le pouvoir temporel du Pape seront toujours punies temporellement, mais cela est de foi historique ». Parlant des excommunications auxquelles s'exposaient les agresseurs, il disait : « Je ne veux constater qu'une chose, que les foudres du Vatican ne sont pas un vain bruit ; la Providence les accompagne de la puissance invisible avec laquelle elle veille sur l'Etat romain ». « J'en appelle donc à votre esprit et à votre cœur pour que vous fassiez, autant qu'il est en vous, prévaloir la cause dont vous êtes le soutien officiel et qui est inséparable de celle du Saint-Siège ; parlez pour elle à temps et à contretemps, défendez-la sans vous lasser jamais, vous aurez bien mérité et de la religion, de la France et de l'Empereur ». Il n'est pas encore trop tard, pourvu que Napoléon III veuille bien remplir le rôle que la Providence lui a désigné. « Ce beau rôle de défenseur de l'Eglise romaine et de Fondateur de l'Europe moderne lui est encore offert.. Heureux s'il le saisit et il le peut ! ». ¹⁰²

Mgr de Mazenod avait envoyé une copie de sa lettre à Mr. Troplong, président du Sénat et de la Cour de Cassation, avec qui il était, depuis quelques années, lié d'amitié. Il désirait connaître la pensée de ce haut fonctionnaire à ce sujet. Mr. Troplong loua la sincérité et la loyauté de la lettre, mais la trouva trop pessimiste. Les choses possédaient un aspect bien plus favorable. Il fallait avoir confiance dans la diplomatie de l'Empereur. Ces paroles redonnèrent un peu d'espoir à l'évêque de Marseille. Lorsqu'au début de septembre, Napoléon III et l'Impératrice, après leur visite à la Savoie et avant de se rendre en Algérie, passèrent à Marseille, Mgr de Mazenod exprima de nouveau sa confiance dans la sagesse du souverain, mais il le fit en termes mesurés : « Que (Dieu) vous donne de triompher de tous les obstacles suscités par la révolution aux plans de votre sagesse sur l'Italie et aux vœux de votre religion envers le Père commun des fidèles dont vos armées protègent à Rome la sécurité, et dont vous avez à cœur de sauvegarder les Etats ». ¹⁰³

Encore d'aucuns trouvèrent ces paroles trop flatteuses. En réalité elles marquèrent le début de son éloignement définitif de l'Empereur. Celui-ci, lors du voyage de retour ne rencontra pas l'évêque.

voir revenir au sujet de Rome et du Pape à des sentiments, où il ne trouverait peut-être pas l'appui des révolutionnaires de tous les pays, mais qui lui assurerait le dévouement de tous les catholiques, non seulement de la France, mais du monde entier... ». Lettre datée du 24 février 1860. Arch. Gén. Lettr. d'évêques.

¹⁰⁰ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre de Mgr de Mazenod au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes (16 août 1860).

¹⁰¹ *Journal* (16 août 1860). Cfr. REY II 800.

¹⁰² Mgr de Mazenod a copié en entier cette longue lettre dans son *Journal* (26 juillet 1860). Cfr. REY II 796-800.

¹⁰³ *Journal* (2 sept. 1860). Cfr. REY II 805-807.

On comprend qu'il n'y tenait pas : le Piémont avait continué ses conquêtes au détriment des Etats Pontificaux, et, le 18 septembre, la petite armée pontificale du général La Moricière avait été battue à Castelfidardo. Quand plus tard le général passa à Marseille, Mgr de Mazenod alla le voir — « ostensiblement », comme il prit soin de le marquer lui-même —,¹⁰⁴ afin de témoigner publiquement son admiration et ses sympathies. Le 19 novembre il envoya à son clergé une nouvelle circulaire pour approuver et encourager l'œuvre du Denier de Saint Pierre, et en même temps pour mettre au point le vrai sens de cette œuvre. Il fit parvenir un exemplaire au Pape. Dans la lettre qui l'accompagna se décèle le même ton de piété filiale et de compassion pour le Souverain Pontife : « Je souffre avec l'Eglise entière des cruelles tribulations infligées par la malice de vos ennemis à votre cœur de Père et de Pontife ; elles me préoccupent tous les jours devant Dieu et devant les hommes. Si je pouvais en adoucir l'amertume en les partageant, je trouverais une abondante consolation dans ce que je ressens d'angoisses pour Votre Sainteté et pour l'Eglise Romaine ».¹⁰⁵

Au début de 1861, l'évêque de Marseille dut subir une opération, des suites de laquelle il allait mourir quelques mois plus tard. Malade, il continua à s'intéresser vivement à l'évolution de la question du pouvoir temporel du Pape.¹⁰⁶

Il fit écrire à M. Barthe, premier président de la Cour des Comptes, pour le féliciter d'avoir défendu les droits du Souverain Pontife.¹⁰⁷ Quinze jours avant sa mort, il écrivit encore au ministre des Cultes, pour l'avertir que Garibaldi, le conquérant excommunié, devait venir à Marseille pour y être parrain d'un fils de son frère. Mgr de Mazenod avertissait le ministre qu'il ne l'admettrait pas sans lui poser quelques conditions. « S'il refuse de les accepter, continua-t-il, ou s'il y mêle quelque déclaration incompatible avec la foi d'un chrétien ou en contradiction avec l'acte qu'il viendra accomplir, je devrai, par obligation de conscience, prononcer qu'il ne peut être parrain... ».¹⁰⁸ La mort de l'évêque survint, avant que la question ne fut réglée.

3. La Proposition au Cardinalat et la Nomination de Sénateur

En 1827 déjà, Léon XII offrit à Mgr de Mazenod, d'entrer dans la prélature romaine avec la perspective prochaine et explicite du cardinalat. Quelques années plus tard, nous ne savons pas exactement quand, l'offre fut renouvelée par Grégoire XVI. Dans les deux cas cependant, Mgr de Mazenod y renonça. Rome n'insista pas, et la chose en resta là.¹⁰⁹

¹⁰⁴ *Journal* (date non indiquée) Cfr. REY II 818.

¹⁰⁵ Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr. 1857-61. Francia, vol. 4. Lettre au préfet de la Propagande (10 déc. 1860). A confronter avec Arch. Prop., Lett. E Decr., Ceylon 1860 f. 808v.

Voici un fragment significatif de la circulaire : « L'attitude que semble prendre le gouvernement à l'égard de l'œuvre éminemment catholique du denier de Saint Pierre, ne doit point décourager nos efforts et notre zèle. Elle nous recommande cependant la discrétion et la prudence ; veuillez donc tout en excitant la générosité de vos paroissiens, soit en particulier soit en public, à l'égard du Saint Père, leur bien faire comprendre qu'il s'agit uniquement d'une marque de leur attachement et de leur dévouement filial pour le Chef de l'Eglise injustement dépouillé.

« Toute considération politique doit être étrangère à cette offrande. Une méprise sur ce point susciterait des entraves qui feraient peut-être avorter l'œuvre elle-même ».

Le Pape lui envoya une réponse le 27 déc. 1860. Arch. Gén. Lettr. de Papes.

¹⁰⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VII p. 265. Lettre de Mgr Jeancard au cardinal Barnabò (2 février 1861).

¹⁰⁷ REY II 846.

¹⁰⁸ Arch. Nat. F-19 2535. Lettre du 6 mai 1861. La réponse du ministre (ibid.) est du 12 mai : « mon sentiment... est qu'il ne faut pas sortir vis-à-vis de lui des questions fondamentales que l'Eglise adresserait à tout catholique pour s'assurer de son aptitude religieuse à remplir les devoirs et les conditions de parrain dans le baptême. Si Votre Grandeur va plus loin, elle sera accusée d'avoir médité et calculé un conflit qui aura un grand retentissement en Europe... ».

¹⁰⁹ Arch. Dép. BdR., Mémoire présenté par Mgr Jeancard au préfet, pour l'éclairer sur les titres de Mgr de Mazenod à la pourpre cardinalice (non daté, mais probablement de fin 1851). L'offre de Grégoire XVI datait peut-être de 1833, quand le gouvernement français aurait voulu empêcher l'évêque d'Icosie de rentrer en France. Voir aussi Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI p. 95. Lettre de Mgr de Mazenod au cardinal Ferretti (22 juillet 1853) : «...Il Papa Leone XII si era preso non voglio dire di una tale stima, ma di una tale affezione per me, che avea voluto ritenermi a Roma per avviarmi al cardinalato, — sono le sue espressioni, sentite e ripetute dal fu cardinale Orioli — che divulgò nel mio penultimo viaggio a Roma quel fatto tenuto da me sempre segretissimo ».

Il faut attendre jusqu'en 1851 pour entendre reparler du cardinalat. Cette fois, l'initiative venait, non plus du Saint-Siège, mais de Mgr Guibert, alors évêque de Viviers. Après la mort de Mgr de la Tour d'Auvergne un titre de cardinal devint vacant en France. Mgr Guibert, à l'insu de Mgr de Mazenod, s'adressa au Président de la République pour poser la candidature de l'évêque de Marseille. Sachant que si la demande était accueillie favorablement, le préfet des Bouches-du-Rhône serait certainement consulté par le gouvernement, il écrivit en même temps au préfet pour le mettre au courant de sa démarche.¹¹⁰ Il semble bien que celui-ci n'ait pas attendu une consultation du ministre des Cultes pour commencer des démarches. La magistrature était favorable à la religion — nous sommes à l'époque où Louis-Napoléon fait tout pour gagner la faveur des catholiques —, il existait entre le préfet et l'évêque des relations amicales, et un cardinal au siège de Marseille aurait sans doute été un honneur peu ordinaire pour la ville. Il pria Mgr Jeancard, évêque auxiliaire de Mgr de Mazenod, de rédiger un mémoire, mettant en lumière les différents titres qu'il pourrait faire valoir pour la présentation. C'est en se servant de ce mémoire, qu'il suivit d'ailleurs presque littéralement, que le 1 janvier 1852 le préfet s'adressa au gouvernement.¹¹¹ L'initiative échoua. Le ministre répondit que les négociations d'usage auprès du Saint-Siège étaient déjà faites. «Les désignations les plus expresses ont été introduites dans ces négociations et en sont devenues des conditions essentielles. Mon intervention tardive serait donc aujourd'hui sans objet... ».¹¹²

Il ne restait qu'une chose à faire : attendre jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion se présentât. Au mois de mai 1859 mourut le cardinal Dupont, archevêque de Bourges. Mgr Guibert, promu entretemps à l'archevêché de Tours, écrivit de nouveau au ministre des Cultes pour recommander Mgr de Mazenod. Pour donner plus de poids à sa demande, il rappela au ministre qu'en 1856 il avait eu un entretien avec l'Empereur, qui regrettait de ne pas avoir, à ce moment, un chapeau de cardinal pour Mgr de Mazenod.¹¹³

La veille du départ de cette lettre, Mgr Jeancard avait écrit au président du sénat pour faire l'éloge de l'évêque de Marseille. Le président, en communiquant la lettre au ministre des Cultes, le 3 juin, y ajouta : « je n'ai rien à vous dire de l'évêque de Marseille, prélat pieux, très dévoué, très renommé en Italie et en Angleterre, autant qu'en France, par ses nombreuses et utiles fondations... ».¹¹⁴

On avait l'accord du gouvernement ; celui de l'Empereur aussi. Le ministre des Affaires Etrangères reçut par conséquent l'ordre, de charger l'ambassadeur à Rome de faire la présentation au Pape.¹¹⁵ M. Rouland, ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, n'attendit pas le résultat de cette démarche pour communiquer à Mgr de Mazenod la bonne nouvelle. L'évêque reçut la communication le 15 août, fête de Napoléon III. « Le vieil évêque de Marseille, répondit-il, n'oubliera jamais ce qu'il doit à l'Empereur de dévouement et de reconnaissance ».¹¹⁶ Il était convaincu que le Saint-Siège avait déjà accepté la chose. Le ministre ne se serait pas aventuré, pensa-t-il, à lui annoncer la nouvelle, s'il n'avait pas été assuré de l'agrément du Saint Père. Il se trompait. L'ambassadeur de France ne parla que le 26 août de cette question au Secrétaire d'Etat, et comme entretemps le Saint-Siège avait appris par voie non-officielle, que la présentation allait avoir lieu, cette notoriété parut fâcheuse. Non pas que la présentation ne fut pas agréable au Souverain Pontife. Au contraire.¹¹⁷ Mais on aurait désiré, à Rome, une discrétion plus grande.

¹¹⁰ Arch. Dép. BdR., 4. V. 1. Lettre de Mgr Guibert au préfet (2 août 1851).

¹¹¹ Arch. Dép. BdR., 4. V. 1. (minute). Il traita successivement de la valeur personnelle de Mgr de Mazenod, de ses réalisations et de son attachement à la France, en particulier au diocèse de Marseille.

¹¹² Arch. Nat. F-19 2448. Lettre du ministre de l'Instruction publique et des Cultes au préfet des BdR. (minute — 14 janv. 1852).

¹¹³ Arch. Nat. F-19 2448. Lettre de Mgr Guibert au ministre des Cultes (31 mai 1859).

¹¹⁴ Arch. Nat. F-19 2448.

¹¹⁵ Arch. Nat. F-19 2448. Lettre « très confidentielle » du ministre de l'Instruction Publique et des Cultes au ministre des Affaires Etrangères (23 juillet 1859 — minute).

¹¹⁶ Arch. Nat. F-19 2448. Lettre du 15 août 1859.

¹¹⁷ Arch. Prop., Scritt., rif. nei Congr. 1857-1861, Francia vol. 4, S. 429-430. Lettre de Mgr de Mazenod au cardinal Barnabò (15 sept. 1859).

Mgr de Mazenod apprit bientôt que, malgré le bon accueil fait à la proposition par le Saint-Siège, on jugeait qu'il fallait mieux attendre un peu, vu les événements politiques. L'évêque de Marseille pensait cependant qu'au prochain consistoire la préconisation serait faite. Ce consistoire, réuni pour la préconisation d'archevêques et évêques, eut lieu le 26 septembre, sans qu'on y traitât l'affaire de Mazenod.

Mgr Pacca, maître de chambre de Sa Sainteté, lui en donna une explication : c'était l'usage de ne jamais nommer un cardinal seul, à moins qu'il ne fut de famille royale.

Mgr Guibert lui aussi donnait bon espoir. De toute façon, avait-il dit, ce n'est plus qu'une affaire de temps. « Si à Rome on est content de l'Empereur on proclamera le cardinal par sentiment de reconnaissance ; si l'on n'était pas entièrement satisfait, on le proclamera également pour ne pas aggraver le péril de la situation ». ¹¹⁸

L'évêque de Marseille se plaignit néanmoins du retard, à son ami le cardinal Barnabò : « ...Si le Saint Père avait su dans quelle position pénible un retard me mettait, il aurait peut-être eu la clémence de penser que peu importe à l'Empereur la lésion qu'on veut lui donner, mais que tout l'ennui devait en tomber sur l'évêque le plus dévoué au Saint-Siège, et qui depuis plus de cinquante ans n'a pas cessé d'en donner des preuves, bien souvent à son grand désavantage ». ¹¹⁹

On voit clairement que tout retard l'ennuyait. Dans sa correspondance plus intime, il appela la manière d'agir du Saint-Siège vis-à-vis de l'Empereur « une bouderie », et vis-à-vis de lui-même « une taquinerie ». ¹²⁰ Pourtant il ne semble pas qu'il ait cherché cet honneur pour l'honneur ; il le voulait comme le couronnement bien mérité d'une vie entièrement vouée à la défense du Saint-Siège. Il s'expliqua magnifiquement au secrétaire du cardinal Antonelli, le 14 octobre 1859. On y sent la peine que lui causait un retard nullement motivé par quelque faute de sa part. N'avait-il pas souffert assez pour la cause du Pape ? Avait-on jamais cessé, depuis la Restauration, de l'inculper d'être ultramontain ? « Je ne me suis jamais, dit-il, défendu de cette inculpation honorable, et j'en ai subi fièrement les conséquences ». Mais il y a dans cette lettre aussi une résignation complète à la volonté de Dieu, et à la sagesse du Saint Père ; « Vous devez être persuadé que je sens plus vivement les peines du Pape que le désagrément de ma position. Je ne puis me consoler de voir qu'on ait si fort oublié ce qui était dû à son éminente dignité et aux droits de sa souveraineté. Les vexations qu'on lui fait éprouver désolent mon cœur, et le retard que l'on met à ramener sous son obéissance les provinces rebelles, dépasse toutes mes conceptions. Je suis navré de cet état de choses par rapport au Saint Père pour le bonheur duquel je donnerais mon sang ». ¹²¹

Pie IX ne pouvait qu'apprécier les sentiments de l'évêque de Marseille. Dans un bref qu'il lui envoya le 28 janvier 1860, il lui exprima, pour la première fois personnellement, sa résolution « qui est, dès que les temps seront plus opportuns, de conférer à vos mérites la plus grande récompense qu'il nous soit possible de donner ». ¹²²

Que se passait-il entretemps, entre le gouvernement français et le Saint-Siège ? La France réclama plusieurs fois parce que le Pape tardait à mettre à exécution la préconisation promise. Rome répondit d'abord — si du moins nous pouvons nous baser sur une communication du ministre des

¹¹⁸ Lettre du 12 sept. 1859. Cfr REY II 744.

¹¹⁹ Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr., 1857-1861, Francia vol. 4, S. 420-21 : « ...Se il Santo Padre avesse saputo in qual penosa posizione mi poneva un ritardo, forse avrebbe avuto la clemenza di pensare che all'Imperatore poco importa la lezione che gli si vuol dare, ma che il disgusto tutto doveva pesare sul Vescovo il più dedito alla Santa Sede e chi da più di cinquant'anni non ha cessato di darne prove, molto spesso a suo gran discapito... » (Lettre du 27 sept. 1859).

¹²⁰ Lettre du 5 oct. 1859 à Mgr Guibert. Cfr REY II 744.

¹²¹ Lettre au secrétaire du cardinal Antonelli (14 oct. 1859). Cfr. REY II 745-746. Six semaines plus tard il écrivit à Mgr Guibert qu'à Rome on était formaliste et parfois trop politique, mais, ajoute-t-il, « je leur abandonnerais bien le chapeau si cela devait avancer le moins du monde leurs affaires, ne dussé-je procurer qu'un brin de consolation au bon Pape... » (Lettre du 28 déc. 1859. Cfr. REY II 754).

¹²² Arch. Gén. Lettr. de Papes. « ... Studium Tibi confirmamus praecipuae caritatis nostrae quo ducimur, ut ubi opportunitas ferat, maius quod possimus, virtuti tuae praemium exhibeamus... ».

Affaires Etrangères au ministre des Cultes — que l'affaire serait réglée dans un consistoire suivant, à condition qu'en attendant on gardât le secret.¹²³ Peut-être le Saint-Siège s'attendait-il à voir l'Empereur inaugurer une politique italienne plus favorable aux droits du Souverain Pontife. Comme il n'en fut rien, Rome avança un nouveau motif : on ne pouvait élever Mgr de Mazenod à la dignité de cardinal, parce que la nomination de cardinaux était une fête pour l'Eglise qui dans les circonstances présentes était plongée dans la tristesse. L'ambassadeur de France rejeta cette raison comme un prétexte non valable, les circonstances étant les mêmes que lorsque la promesse de Sa Sainteté avait été formulée. « Il faut donc se l'avouer, concluait-il, quelque triste que soit cet aveu, c'est parce qu'il s'agit d'une promesse, faite à la France, qu'on en retarde indéfiniment l'exécution ».¹²⁴

Dans sa réponse le cardinal Antonelli lui répéta que la création de cardinaux était *un avvenimento festevole per sua natura*, et que par conséquent il ne pouvait en être question, vu la triste lutte dans laquelle l'Eglise était jetée. Ce n'était pas une mesure contre la France, car à un autre Etat aussi non avait promis la promotion d'un cardinal, qui fut différée pour la même raison. De toutes façons, la promesse faite était maintenue.¹²⁵

Il fallait donc attendre une situation plus favorable de l'Eglise. Mais les relations entre Napoléon III et le Saint-Siège devenaient de plus en plus tendues, en raisons de l'attitude de l'Empereur envers le mouvement unificateur de l'Italie. Les mois passèrent, et Mgr de Mazenod mourut sans que la préconisation ait eu lieu.

* * *

Quand en 1852 le préfet des Bouches-du-Rhône apprit qu'il était impossible d'obtenir, à ce moment, un chapeau de cardinal pour Mgr de Mazenod, il n'hésita pas à s'adresser au Prince-Président de la République pour lui proposer la nomination de l'évêque comme sénateur.¹²⁶ On ne donna pas suite à la demande.

Cependant, quatre années plus tard, la question revint sur le tapis ; et sans que Mgr de Mazenod s'en doutât.

Le 24 juin 1856, l'Empereur avait signé le décret de nomination. Dans son *Journal* de Mazenod écrivit : « Je lui en dois d'autant plus de reconnaissance, que je n'ai rien fait pour attirer son attention ».¹²⁷ Cette affirmation est exacte. Nulle part nous ne trouvons le moindre indice qui puisse montrer qu'il ait été pour quelque chose dans cette nomination. Pourquoi le choix de Napoléon III était-il tombé sur l'évêque de Marseille ? Il était le doyen d'âge des évêques. Il était normal que l'Empereur, voulant honorer l'épiscopat dans un des ses membres, considérât l'ancienneté. Il se trouva que le doyen avait en même temps son siège dans la ville, la plus importante de la France après Paris, et qu'il était franchement rallié à l'Empire. Le choix était donc satisfaisant à tout point de vue.

Le vendredi 27 juin, le sénateur-secrétaire communiqua au sénat le décret de l'Empereur, portant nomination de Mgr de Mazenod,¹²⁸ et le 7 juillet l'évêque de Marseille reçut, par un messenger du ministre d'Etat, son diplôme de sénateur.

Il n'est pas difficile de faire un relevé de l'activité sénatoriale de Mgr de Mazenod. On n'a qu'à suivre, de 1856 à 1860, les Procès-Verbaux des séances, conservés au palais du Luxembourg à Paris. Son activité est assez restreinte. Il assiste régulièrement aux séances, mais y prend très rarement la parole. Il prend part au vote dans les séances du 27 juin, 8 et 10 juillet 1856, des 14, 28

¹²³ Arch. Nat. F-19 2448. Lettre confidentielle (30 sept. 1859).

¹²⁴ Arch. S. E., Rubr. 283, An. 1860. Lettre de l'Ambassadeur de France au cardinal secrétaire d'Etat (5 mars 1860).

¹²⁵ Arch. S. E., Rubr. 283, An. 1860. Lettre du cardinal secrétaire d'Etat à l'ambassadeur (8 mars 1860 — minute).

¹²⁶ Arch. Dép. BdR., 4. V. 1. Lettre du préfet à Louis-Napoléon (2 nov. 1852 — minute).

¹²⁷ *Journal* (24 juin 1856). Cfr. REY II 599.

¹²⁸ Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1856, t. III, p. 360.

et 31 mars 1857, des 8, 25 février et 13 et 18 mars 1858, des 23 février, 12 mars, 8 et 13 avril 1859, des 29 mars, 6 juin et 10 juillet 1860. Il y a pourtant quelquefois une part plus active. En 1856 il est désigné par le sort pour vérifier la constitutionnalité de nouveaux sénateurs.¹²⁹ Deux années après il est nommé membre de la commission chargée d'examiner la loi qui devait ouvrir, au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, un crédit de 499.450 francs, sur l'exercice 1858, pour concourir à la construction d'une nouvelle cathédrale à Marseille.¹³⁰ Le 18 mars il fit un rapport, au nom de cette commission. Le projet de loi fut accepté.¹³¹ 1860 fut l'année où le sénateur fut le plus actif. Le 2 mars on forma les bureaux. Mgr de Mazenod fut nommé vice-président du premier bureau, première organisation, à la presque unanimité des voix.¹³² Quelques jours plus tard, il fut nommé membre de la commission, chargée d'examiner une loi relative à la concession gratuite par l'Etat, à la commune de Soulac (Gironde), de la chapelle de Verdon et des terrains qui en dépendaient.¹³³ Le 29 mars il fut entendu dans la discussion des pétitions des catholiques, demandant l'intervention du sénat en faveur de la puissance temporelle du Saint-Siège.¹³⁴ L'évêque de Marseille avait différé son départ pour assister à cette séance, — le sujet lui tenait au cœur. Le gouvernement demanda l'ordre du jour, les sénateurs catholiques demandèrent le renvoi au ministre des Affaires Etrangères. Les débats furent assez vifs. Il y eut des discours soutenant les deux thèses en présence. Après que 4 cardinaux avaient plaidé pour le renvoi, Mgr de Mazenod demanda la parole pour se déclarer d'accord avec eux. Il ne parla pas longtemps. L'idée centrale de son exposition était celle-ci : les pétitions sont les vœux de tous les catholiques. A refuser de les prendre en considération, on excitera le mécontentement. « Messieurs, du mécontentement à la désaffection il n'y a pas loin (*rumeurs*), et ce sera là un grand malheur, car il importe au gouvernement de régner sur les cœurs ». ¹³⁵ Si au contraire le sénat s'unissait aux vœux des catholiques, il écrirait, par là même, la plus belle page de l'histoire du pays. Quand on passa au scrutin, 16 sénateurs seulement, sur 132 votants, se prononcèrent pour le renvoi au ministre.

Ce fut là toute l'activité sénatoriale de l'évêque de Marseille, activité courte et peu bruyante, mais sincère, droite, et inspirée par les seules principes de la défense des droits de l'Eglise. Les réflexions de son *Journal* sont dans le même sens. Ainsi il remarque, au sujet du discours d'ouverture de l'Empereur, le 16 février 1857, que le passage sur Naples l'avait peiné et que l'hommage rendu à Thiers lui avait paru déplacé.¹³⁶ En 1860, observation semblable.¹³⁷

Le 19 janvier 1861, l'évêque de Marseille annonça au président du sénat, qu'en raison d'une opération qu'il venait de subir, il lui serait impossible de se rendre à la prochaine session du sénat.¹³⁸ Il mourut le 21 mai de cette année-là.¹³⁹

¹²⁹ Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1856, t. III, p. 456.

¹³⁰ Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1858, t. I, p. 314.

¹³¹ Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1858, t. I, p. 334.

¹³² Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1860, t. I, p. 40.

¹³³ Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1860, t. I, p. 301.

¹³⁴ Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1860, t. I, p. 390.

¹³⁵ Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1860, t. I, p. 390.

¹³⁶ *Journal* (16 févr. 1857). Cfr. REY II 631.

¹³⁷ *Journal* (1 mars 1860). Cfr. REY II 775.

¹³⁸ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VII, p. 103. Lettre du 19 janvier 1861.

¹³⁹ Le lendemain, Mgr Jeancar le communiqua au ministre des Cultes (Arch. Nat. F-19 2535). Au sénat son décès fut annoncé par le président (Arch. Sénat, Pr. Verb., An. 1861, t. III, p. 167).

DEUXIEME PARTIE

ATTITUDE DE MGR DE MAZENOD DANS DEUX QUESTIONS SPECIALES

CHAPITRE PREMIER

MGR DE MAZENOD ET LAMENNAIS

1. L'Aspect Religieux et Politique

La personnalité et l'œuvre de Lamennais sont envisagées à notre époque beaucoup plus favorablement qu'elles l'étaient au siècle dernier. Récemment encore, A. Dansette dans son *Histoire Religieuse de la France contemporaine*, n'a pas hésité à appeler Lamennais l'homme le plus clairvoyant de son siècle, et affirmer que par lui tout s'est rajeuni dans l'Eglise : vie intellectuelle, discipline, politique.¹ Avec quelques nuances nécessaires, ce jugement est à beaucoup de points de vue exact.

Dès l'apparition du premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence en Matière de Religion* (1817), on s'aperçut que le catholicisme en France avait trouvé un représentant génial qui, avec un talent et une énergie sans précédent depuis la Révolution, allait prendre la défense de la religion contre la torpeur des indifférents et les attaques du philosophisme voltairien.

Une phalange de jeunes catholiques très ardents se groupa bientôt autour de lui, à La Chesnaie. Ils s'appelaient Gerbet, Rohrbacher, Gousset, Lacordaire... Lamennais eut pour eux en même temps la douceur d'un père et la fascination irrésistible d'un maître. Il les initia à ses idées et les enflamma de son enthousiasme sacré. Au début de 1824, les abbés Gerbet et Salinis fondèrent le *Mémorial Catholique*. Ils s'étaient adressé à l'abbé Jean-Marie, pour gagner la collaboration de son frère. En fait, le véritable inspirateur et l'âme de l'organe, fut bientôt Robert-Félicité de Lamennais. Le *Mémorial* voulait être un journal exclusivement religieux, et on y voyait clairement la tendance de séparer la religion de la politique ; en tant que tel il était dirigé contre l'*Ami de la Religion*, où l'union du trône et de l'autel était par trop accentuée.

Par toute cette action, Lamennais avait mis en branle le clergé. La méfiance de quelques-uns — des évêques surtout — n'empêcha nullement l'enthousiasme d'une grande partie des jeunes prêtres.

De Mazenod était parmi les enthousiastes. Le contraire eut été étonnant. Il constatait que le grand homme mettait au service de l'Eglise tout son génie d'écrivain, son style éloquent, ses images vives et puissantes. A l'heure où les ennemis de l'Eglise semblaient avoir le monopole de l'autorité, il défendait la doctrine du Christ, avec la véhémence d'un nouveau converti et une étonnante assurance. Au moment où les catholiques français étaient timides et inactifs, il prenait les devants, défiant sans l'ombre d'une crainte, les plus grands ennemis de la religion. L'année qui précéda la parution de l'*Essai sur l'Indifférence*, de Mazenod, simple prêtre alors, avait fondé les missionnaires de Provence. Il ne pouvait que se réjouir du succès que récoltait Lamennais, menant le même combat que lui, dans un autre secteur.

De plus, l'œuvre de Lamennais semblait combler les lacunes que de Mazenod avait découvertes dans le *Génie du Christianisme*, notamment le manque de fond doctrinal. Ce qu'il y avait d'erroné dans la théorie de la certitude du prêtre breton, il ne semble pas l'avoir remarqué, en tout cas aucun

¹ A. DANSETTE, *Histoire Religieuse de la France Contemporaine*, p. 291.

document ne montre qu'il s'en soit préoccupé si peu que ce soit. Il ne considérait pas le philosophe. Lamennais était le grand défenseur de la religion, et pour le moment cela suffisait pour qu'il le soutint.

A la défense de la religion, le prêtre apologiste ajoutait un ultramontanisme radical. C'était une nouvelle raison pour que E. de Mazenod se rangeât parmi les enthousiastes. Le fondateur des Oblats était antigallican par éducation et par conviction. Lamennais lui-même connaîtrait bientôt cette conviction. Une de ses lettres, datée du 8 février 1830, nous montre que cette réputation est toujours allée croissante.² Le fondateur des Oblats se réjouissait de voir surgir un homme qui résolument se faisait le champion des droits du Saint-Siège contre un gallicanisme débile qui semblait à peine croire encore à l'efficacité de ses propres principes.

De Mazenod devait applaudir aussi à l'idée inspiratrice du *Mémorial*. C'était un journal qui prenait à cœur la cause catholique, qui se dévouait complètement à la religion. Le *Mémorial* parut jusqu'en 1830. Nous verrons comment et pourquoi, vers 1829, de Mazenod changea d'opinion. Il est certain qu'au début il se réjouissait de cette publication, et l'abonnement qu'il en permettait aux maisons des Oblats en est déjà une preuve.

Un biographe de Lamennais³ raconte qu'à Marseille deux prêtres de grande réputation — les abbés Caire et de Mazenod — opposés dans leurs conceptions politiques, se rencontrèrent dans un enthousiasme ardent pour l'*Essai sur l'Indifférence*. Il est exact que de Mazenod était enthousiaste ; le fait est affirmé par trop d'autres témoignages. Un détail que donne l'auteur doit néanmoins être rectifié. Il laisse entendre que le fondateur de Oblats allait dans les salons déclamer des pages de l'*Essai*. Ceci n'est confirmé par aucun document, et ni son caractère ni ses habitudes ne le portaient guère à cette exhibition mondaine, surtout après la réception du sacerdoce. D'ailleurs, ce même auteur indique E. de Mazenod à Marseille vers 1817-18, alors qu'à ce moment il était encore à l'œuvre des missions à Aix et n'arriva à Marseille que 5 ans plus tard.

La grande majorité des Oblats partageait l'enthousiasme du fondateur. On connaît des lettres du P. Guibert, futur cardinal-archevêque de Paris, alors simple missionnaire à Aix, où s'exprime la joie pour le nouvel élan que Lamennais avait donné au catholicisme. Dans une lettre au P. de Mazenod il ira même jusqu'à se réjouir de ce que plusieurs jeunes gens, désireux d'entrer chez les missionnaires de Provence, étaient allés rejoindre le prêtre breton. Il saluait en eux des frères d'armes, appelés par la Providence à travailler dans les milieux intellectuels et cultivés, comme les fils spirituels d'E. de Mazenod chez les petits et les ignorants.⁴

En 1824, Lamennais partit pour Rome et il y trouva beaucoup de sympathie pour son œuvre. Là, ses idées, qui par leur franchise ultramontaine pouvaient gêner certains prélats français, plaisaient davantage. Léon XII le reçut trois fois, et on admet généralement que l'auteur de l'*Essai*, à cette époque, aurait pu recevoir la dignité épiscopale, ce qui montre l'autorité morale qu'il s'était acquise dans l'Eglise. Au début de l'année 1826, Mgr de Mazenod écrivit de Rome que dans la Ville éternelle les hommes les plus éminents soutenaient le cause de Lamennais.⁵

Dès le début du règne de Charles X (1824-1830), Lamennais, avec sa clairvoyance extraordinaire, prévit les graves conséquences que pouvait amener une union trop étroite entre le trône et l'autel. L'Eglise, s'appuyant trop sur l'Etat, n'avait pas assez de confiance dans sa propre force. Au risque

² Il s'agit d'une lettre de Lamennais — dont le destinataire nous est inconnu — dans laquelle était jointe une lettre anonyme qu'il avait reçue de Marseille. On y parlait d'E. de Mazenod comme ultramontain, en l'opposant à Mgr Orsini, nonce au Brésil, qui à Marseille avait tenu des propos gallicans. Cfr. F. R. DE LA MENNAIS, *Lettere Inédite*, pubblicata a cura del sac. Dott. Francesco Salantri S. S. (Supplemento del Fascicolo quarto di « Salesianum » — ottobre-dicembre 1940).

³ MGR RICARD, *Lamennais*, p. 141.

⁴ J. PAGUEILE DE FOLLENAY, *Vie du cardinal Guibert*, I 105-106.

⁵ Lettre du 18 janv. 1826. REY I 387. — On ne pouvait s'en étonner. Mgr Macchi, nonce à Paris, avait fait l'éloge de Lamennais. Encore après la fameuse lettre contre l'Université, publiée dans le *Drapeau Blanc*, et adressée à Mgr Frayssinous, le nonce, bien qu'il eût désiré un peu plus de réserve, n'en restait pas moins favorable à son auteur. Quand apparurent les premières livraisons du *Mémorial Catholique* il en vanta à Rome l'utilité pour la religion. - Cfr. DUDON, *Lamennais et le Saint-Siège*, p. 26.

de scandaliser un grand nombre de catholiques, et d'être moins compris encore par les adversaires de la religion, il se décida tout doucement à engager la lutte, non plus uniquement contre les ennemis déclarés du catholicisme, mais aussi contre ceux qui le protégeaient avec trop d'insistance. Il est évident que la presse royaliste, aussi bien que la presse voltairienne, lui refusèrent toute collaboration. Nous avons déjà dit que dans ces circonstances, il ne lui restait que le *Mémorial Catholique* pour développer ses opinions.

Toutefois, cette organe ne lui suffisait pas. En 1826 il publia le second volume d'un nouveau livre : *De la Religion considérée dans ses Rapports avec l'Ordre politique et civil*, livre provoqué par les efforts d'un royalisme outré, désirant obstinément faire revivre le gallicanisme. Dans cette publication, Lamennais se détournait des Bourbons. Le gouvernement voulut alors se couvrir par l'épiscopat. Mgr Frayssinous réunit les évêques présents à Paris, et on convint de rédiger une déclaration où l'on professerait explicitement le premier des quatre articles de 1682, et implicitement les trois autres. On y proclamerait encore expressément l'indépendance absolue du pouvoir royal, mais on ne soufflerait mot de la question délicate de l'infaillibilité pontificale, proclamée par Lamennais dans son livre.

Cette déclaration, signée par les 14 évêques présents, fut envoyée à tous les évêques de France, accompagnée d'une circulaire ministérielle. On y demandait leur adhésion.

E. de Mazenod était encore à Rome quand il apprit ce qu'on avait demandé aux évêques de France. Il n'hésita pas à écrire : « Je n'adhérerai jamais à une déclaration que je n'aurais pas conseillé de faire si on m'avait consulté avant de la dresser : 1° parce que la proposition principale (la première de la déclaration de 1682, prise dans sa généralité n'est pas exacte ; 2° parce qu'il est déplacé et même ridicule que tout l'épiscopat se mette en émoi parce qu'un auteur avance un sentiment soutenu d'ailleurs par tant d'évêques et de docteurs dans tous les pays du monde ». Il développait ce dernier point dans une dizaine de lignes, et concluait par une phrase qui prouve très bien l'estime dans laquelle il tenait Lamennais, et qui était sans doute aussi l'écho de l'opinion de Rome sur les polémiques engagées entre le jeune ; prêtre breton et les gallicans : « Est-il... convenable que des évêques semblent s'entendre pour accabler du poids de leur autorité, un prêtre qui emploie tous les instants de sa vie à la défense de la religion, qui seul attaque l'impiété par des ouvrages immortels ? Peut-on appeler ce prêtre écrivant sur des matières théologiques un homme sans mission ?... Voilà quelques-unes des raisons qui m'auraient détourné de souscrire la déclaration, n'en déplaise à ceux qui ont eu l'idée de la faire, et je ne m'en croirai pas moins bon Français qu'eux et qui que ce soit autre qu'eux... ».⁶

En France quelques Oblats connaissaient Lamennais de plus près, et parmi eux, en tout premier lieu le P. Touche. De son côté la réputation de E. de Mazenod avait atteint le célèbre polémiste. Dans une lettre datée du 8 août 1823, ce dernier lui recommandait une librairie classique, lui demandant d'user de son influence pour la recommander à son tour dans les diocèses voisins⁷ Plus tard — en 1829 — quand Lamennais apprit le rétablissement de la santé du fondateur des Oblats, il écrivit au P. Touche : « Mettez-moi aux pieds du bon M. de Mazenod ; avec quelle joie j'apprends le rétablissement de sa santé et avec quelle joie aussi, si la Providence le permettait, j'irais le conjurer de me prendre sous sa conduite ! Je m'unis de cœur à ses travaux et aux vôtres ».⁸

Cette même année, le P. de Mazenod se voyait refuser un couvent à Grenoble. L'évêque de cette ville, gallican, avait éloigné de son grand séminaire les professeurs qui s'opposaient au

⁶ Lettre au P. Tempier (30 mai 1826). Cfr. REY I, 387-388.

⁷ Arch. Gén. Lam. Lettre du 8 août 1823.

⁸ REY I 494.

gallicanisme. Dès qu'il apprit que le fondateur était de tendance mennaisienne, il retira aux missionnaires, qu'il avait lui-même invités, la faculté de s'installer dans la ville épiscopale.⁹

De tout ce qui précède on peut conclure que jusqu'en 1829 E. de Mazenod resta favorable à Lamennais ; il ne mit à son approbation pour ainsi dire aucune restriction. Or, en cette année paraissait un nouveau livre, où le grand apologiste fit une volte-face étonnante vers le libéralisme. Ce livre s'appelait : *Des Progrès de la Révolution et de la Guerre contre l'Eglise*.¹⁰ Découragé de l'inertie coupable de la monarchie dans le domaine de la religion, il se tournait résolument vers la liberté. Son livre précédent avait attaqué le gallicanisme des Bourbons, qui empêchait l'Eglise d'obtenir ce qu'elle voulait. Maintenant, tout comme les libéraux, il exigeait la liberté pour arriver à son but.¹¹ Les royalistes — et les évêques ne furent pas les derniers — insistèrent pour une condamnation.¹² A la suite de ces insistances, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, désapprouva le livre de Lamennais, dans la Lettre Pastorale qu'il écrivit à l'occasion de la mort de Léon XII. Lamennais répondit par sa *Première et Deuxième Lettre à Mgr l'Archevêque de Paris* (mars-avril 1829), et toute cette polémique n'eut d'autre résultat que de pousser l'auteur du livre vers un libéralisme plus grand. Or, les royalistes ne craignaient rien de plus à ce moment-là qu'une alliance entre catholiques et libéraux.

L'unique document d'E. de Mazenod qui se rapporte à cette époque du mouvement de Lamennais, est une lettre au P. Tempier, où on remarque une extrême réserve vis-à-vis de la nouvelle direction que prenait le grand auteur. Il y disait explicitement : « Si les doctrines de M. de Lamennais sont les mêmes que celles avouées par ses disciples, je l'abandonne entièrement. Je suis révolté de la marche du *Mémorial* et de la *Revue* ; dans quels principes veulent-ils entraîner les catholiques ? ». ¹³ Et il ordonna que lorsque l'abonnement au *Mémorial* serait échu, on ne le renouvelât plus.

Entretemps avait eu lieu la Révolution de Juillet, donnant pour ainsi dire raison aux prévisions de Lamennais. Les catholiques pouvaient regretter la séparation du trône et de l'autel, la nouvelle constitution n'en offrait pas moins une occasion unique pour dégager une cause immortelle d'une solidarité trop grande avec un gouvernement déterminé. C'est cette occasion qu'attendait Lamennais. Il écrivit à E. de Mazenod, le 30 mars de l'année suivante : « Peu nous importe, dans un temps de dissolution universelle, quel est le Pouvoir pourvu qu'il respecte Dieu, maintienne la justice, et protège réellement les droits de chacun. C'est à ce titre, et à ce titre seul que nous le reconnaissons ». ¹⁴ Il ne voulait pas que l'Eglise soit considérée et employée comme un instrument dans les mains de l'Etat, mais exigeait qu'il soit permis à tout catholique, pour la seule raison qu'il était citoyen français, d'user des mêmes libertés avec autant de droit que n'importe quel autre. Cette idée il la développera avec éloquence et enthousiasme dans le journal l'*Avenir*. Le prospectus en parut le 20 août 1830. E. de Mazenod en dit qu'il n'augurait pas mieux du nouveau journal que du *Mémorial*. Il semble avoir craint plus particulièrement les théories libérales qu'il considérait comme incompatibles avec la doctrine traditionnelle du droit divin : « Dans quelles aberrations l'esprit humain se jette-t-il à force de vouloir subtiliser les théories les plus contraires ! On finira par ne plus s'entendre ».

⁹ Nous avons écrit « tendance mennaisienne ». En fait, l'évêque de Gap (celui qui avait parlé à l'évêque de Grenoble), avait dit que Mgr de Mazenod était « un grand mennaisien », mais comme l'évêque de Gap était fort gallican lui-même, on peut certainement adoucir cette expression : on qualifiait très vite de « grand mennaisien » ceux qui étaient connus pour leur ultramontanisme. Lui-même s'excusa d'ailleurs plus ou moins de sa maladresse, disant qu'il n'avait voulu faire qu'une plaisanterie. Cfr. REY, I 477.

¹⁰ BOUTARD, *Lamennais* II 37 ss.

¹¹ « Nous demandons pour l'Eglise Catholique la liberté promise par la Charte à toutes les religions, la liberté dont jouissent les protestants, les juifs, dont jouiraient les sectateurs de Mohamet et de Bouddha s'il en existait en France... Nous demandons la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation, et c'est là ce que demandent comme nous les Belges, opprimés par un gouvernement persécuteur » *Des Progrès...* p. 3.

¹² L'*Ami de la Religion* donnait de fortes critiques sur le nouveau livre de Lamennais. Cfr. 59 (1829) 33-37, 65-70, 110-112.- Chateaubriand, ambassadeur de France à Rome, reçut aussi l'ordre de son gouvernement de requérir contre Lamennais les sévérités de l'Index (BOUTARD II 56).

¹³ Lettre du 13 sept. 1830. Cfr. REY, I 495.

¹⁴ Arch. Gén. Lam. Lettre du 30 mars 1831.

Le premier numéro de l'*Avenir* parut le 16 octobre, et il fut envoyé aux abonnés du *Mémorial*. E. de Mazenod manifesta de nouveau son opposition : « ...Quant à l'*Avenir*, lorsque notre abonnement au *Mémorial* sera fini, je ne veux pas qu'on le renouvelle. Dîtes-le à N. D. du Laus et à Aix. Je ne suis pas d'humeur à payer si cher les extravagances de l'école de M. de la Mennais, et je serais inconsolable que quelqu'un des nôtres donnât dans ces billevesées ». ¹⁵

On connaît l'histoire du nouveau journal qui avait pris la fière devise « Dieu et la Liberté », manifestant ainsi sa volonté de rester catholique, tout en se tournant résolument vers les tendances modernes, l'*Avenir* avait un double but : défendre l'Eglise, et réconcilier les catholiques avec l'idée d'une société moderne basée sur le principe de la liberté. ¹⁶ Il serait quelque peu grotesque de vouloir reprocher maintenant au journal certaines expressions qui lui ont échappé dans le feu de la bataille, et de ne pas être prêt à admirer ce groupe de jeunes idéalistes qui ne craignirent pas de s'engager dans la défense d'une cause qu'ils considéraient comme sacrée. ¹⁷ Il n'y a pas de doute pourtant qu'en ce qui regarde la doctrine, le journal n'ait réellement dépassé la mesure. L'inertie des catholiques et l'opposition qui venait de partout, poussèrent Lamennais à des solutions toujours plus extrémistes. Confondant dangereusement thèse et hypothèse, il ne marquait pas toujours d'une manière assez précise les limites de ses opinions. D'autre part les esprits n'étaient pas mûrs pour faire dans ses écrits la part de la vérité et celle de l'erreur, surtout lorsque le journal commença à traiter des questions délicates comme les problèmes sociaux (dans lesquelles M. de Coux se montrait très avancé pour l'époque), comme l'idée de la liberté, comme la séparation de l'Eglise et de l'Etat. ¹⁸ Une autre question le sépara des opinions traditionnelles : là où les gallicans et les légitimistes s'obstinaient à ne pas reconnaître le gouvernement de Louis-Philippe, Lamennais, admettant que la souveraineté pouvait se transmettre par la volonté du peuple, conseillait de se rallier à la nouvelle dynastie, puisque le peuple avait rejeté les Bourbons. Il n'accorda pourtant pas beaucoup de confiance à la Monarchie de Juillet, et de plus en plus sa pensée se dirigea vers le « peuple ». L'union de la religion et du peuple remplacera désormais l'union de la religion avec le gouvernement.

Les réactions contre l'*Avenir* étaient de celles auxquelles on pouvait s'attendre. La bourgeoisie trouva le journal trop catholique — trop combattif — et aussi trop démocratique. Les évêques français, en général, furent mécontents parce que Lamennais non seulement se passait d'eux, mais aussi parce qu'il professait des tendances ultramontaines et libérales. Le fait que la majorité du jeune clergé soutenait l'action de l'*Avenir* n'était pas de nature à lui concilier leur faveur. Le nonce apostolique à Paris, Mgr Lambruschini, s'était lui aussi retourné contre Lamennais. Dans une dépêche au cardinal Albani, secrétaire d'Etat, il disait : « Je le déclare franchement à Votre Eminence, si cette feuille rend des services à la cause de la religion, ses doctrines politiques m'épouvantent. L'abbé de la Mennais a de bonnes intentions, il est doué d'un talent supérieur, on le regarde avec raison aujourd'hui comme le premier et le plus éloquent écrivain de France ; mais il va

¹⁵ Ibid.

¹⁶ En Irlande Daniel O'Connell avait gagné la bataille pour l'émancipation catholique. En Belgique les catholiques avaient collaboré avec les libéraux dans l'élaboration d'une constitution moderne. Aux Etats-Unis l'Eglise était florissante malgré - si non à cause de - sa séparation de l'Etat. C'est dans cette tendance-là que le programme de l'*Avenir* fut formulé. Corrigan (*The Church in the nineteenth Century* p. 129) a donc raison de se résumer ainsi : « Its principles (de l'*Avenir*) and its general policy grew out of the needs of the time ».

¹⁷ Lamennais s'en rendait compte. Il écrivit à de Mazenod, le 30 mars 1831 : « Il est vrai que dans la précipitation d'un travail rapide, il est échappé à un ou deux d'entre nous, quelques expressions qui ont pu et dû blesser les sentiments respectables ; et ces expressions nous avons été les premiers à les regretter et à les blâmer. Au reste, M. de Chateaubriand vient, avec réflexion, d'en employer de bien plus dures, et cependant ses paroles ont été accueillies avec *enthousiasme* par les mêmes journaux et les mêmes personnes qui nous avaient adressé des reproches si amères. Mais cela s'explique : sur un point important, il flattait un parti, et nous, qui ne sommes d'aucun parti, parce que nous voulons être simplement les hommes de Dieu et de Son Eglise, nous n'avons flatté personne... » Arch. Gén. Lam.

¹⁸ Cette idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, implique-telle pour Lamennais un abandon du traditionalisme ? Il ne le semble pas, car s'il ne veut pas que l'Eglise ait encore une place officielle ou privilégiée dans l'Etat, il la veut toujours comme esprit vivifiant qui anime et fortifie toute la société.

trop loin, si loin qu'à mon avis il tend par ses principes à mettre la société dans un état de révolution ». ¹⁹

E. de Mazenod lui aussi marquait de plus en plus fortement son aversion contre les doctrines de *l'Avenir*. Le chapitre général des Oblats, de 1831, défendit la lecture du journal dans toutes les maisons de la Congrégation, « à cause de ses doctrines politiques », ²⁰ et le fondateur veilla scrupuleusement à ce que les théories mennaisiennes n'entrassent point chez les Oblats. Ayant appris que le P. Courtes, supérieur de la maison d'Aix, avait trouvé dure l'observation du canon, qu'il en aurait même pleuré, il lui écrit une lettre excessivement sévère ; on en jugera par cette seule phrase : « Maudit soit l'ouvrage qui a pu inspirer de si détestables sentiments à des hommes qui doivent être à l'épreuve d'autres sacrifices que celui-ci ». ²¹

L'année suivante, quand un postulant, très doué, mais très sympathique aux théories de Lamennais, vint se présenter pour être admis chez les Oblats, il ordonna de le refuser immédiatement. A ce sujet il écrivit : « Chez nous il faut avoir assez de simplicité pour renoncer à ses propres opinions lorsqu'elles ne sont pas conformes, je ne dis pas à la décision du Saint-Siège, mais à son sentiment. Nous ne connaissons pas d'autre docteur pour nous enseigner, et nous nous rangeons à son avis, avant même qu'il ait prononcé dogmatiquement ». ²²

Au mois d'octobre 1831, E. de Mazenod eut l'occasion de rencontrer à Marseille le comte de Montalembert qui faisait dans le Midi de la France un voyage de Propagande pour l'*Agence Générale*.

On connaît les origines de l'*Agence*. Un procès avait été intenté contre deux articles — l'un de Lacordaire, l'autre de Lamennais — publiés dans *l'Avenir*. Pour couvrir les frais du procès une souscription fut ouverte. Bientôt le but fut élargi et l'*Agence*, se répandant dans toute la France, se proposait de défendre partout la liberté religieuse. Elle disait aux catholiques : « Ceux qui essaieront de violer vos droits, nous trouveront devant eux debout, la tête haute, prêts à combattre et prêts à mourir plutôt que d'en rien céder ». ²³ Des donateurs pouvaient s'associer pour dix franc par année, et la somme ainsi rassemblée s'éleva bientôt à plus de 30.000 francs.

Arrivé à Marseille, la première visite de Montalembert fut pour l'évêque ; il obtint de lui la permission de tenir une réunion de prêtres et de laïcs, dans le but de prendre les mesures nécessaires à la réussite de l'œuvre. Le lendemain E. de Mazenod reçut une lettre de Montalembert qui lui demanda la collaboration des Oblats à l'œuvre de l'*Agence*. Il se voyait obligé d'insister auprès du supérieur général, car la question de la licéité d'une collaboration se posait dans la Congrégation. Par suite du chapitre général qui avait défendu la lecture de *l'Avenir*, plusieurs Oblats avaient raisonné ainsi : les dirigeants de l'*Agence* sont les rédacteurs de *l'Avenir*, donc nous ne pouvons pas non plus propager l'*Agence*.

De Mazenod répondit aussitôt au comte de Montalembert que, bien que le chapitre général eut rejeté *l'Avenir*, il n'avait point l'intention d'interdire l'*Agence*. Il approuva la coopération des Oblats à cette œuvre ; mais il maintint fermement sa répudiation des doctrines libérales. Il y eut même dans son attitude une certaine défiance, et Montalembert dut se rendre compte qu'à Marseille, comme à tant d'autres endroits, en ne voyait pas de très bon œil une œuvre de laïcs, travaillant en dehors du patronage direct des évêques. Cette méfiance se manifeste encore dans le

¹⁹ Cité DUDON p. 89.

²⁰ On lit dans les Actes du chapitre général de 1831, à la session du 29 sept, au soir : « ...Enfin ayant entendu contre les doctrines politiques du journal intitulé *l'Avenir*, la protestation du T.R.P. Général et la proposition par lui faite de proscrire le journal dans notre société, le chapitre a décrété ce qui suit : Il est défendu de recevoir dans la société aucun journal qui ne serait pas avoué par le Supérieur Général et notamment *l'Avenir* à cause de ses doctrines... » Arch. Gén. Act. d. Chap. Gén.

²¹ RAMBERT I 594.

²² Lettre au P. Mille. RAMBERT I 597.

²³ LECANUET, *Montalembert* I 226.

compte-rendu de la réunion qu'E. de Mazenod donna à son oncle : « ...On a prétendu que vous approuviez fort cette souscription, qu'on ne risquerait rien par conséquent de me demander l'autorisation de la publier en chaire, au prône etc.. Je vous préviens de tout cela pour que vous vous teniez sur vos gardes. Ces Messieurs sont habiles pour faire dire ce que l'on n'a pas dit. Je commence à les croire dangereux malgré leurs paroles mielleuses. M. de Montalembert a répété le propos que tint M. Combalot chez vous, que si le Pape donnait une constitution en forme, etc., qui les condamnerait, ils se soumettraient. Vous voyez que cela ressemble fort aux exigences des Jansénistes : il leur faut une constitution... Encore un coup il faut peser les paroles de politesse qu'on peut dire à ces Messieurs ».²⁴

Il est très probable que le comte n'a jamais voulu mettre l'accent sur une condamnation *formelle*, mais de Mazenod, répudiant toute distinction trop subtile ne put s'empêcher d'en faire allusion dans la lettre qu'il lui écrivit le 24 octobre : « Mon respect et mon attachement pour leur personne (les chefs du mouvement), ne sauraient ébranler mes principes, qui tiennent beaucoup à la foi du charbonnier, car ils vont jusqu'à me faire considérer l'autorité du Chef de l'Eglise comme ma règle et celle des miens, indépendamment de toute décision doctrinale, et de tout décret solennel *ex cathedra*. Il est possible que ce soit là être trop catholique par le temps qui court, mais je ne m'inquiète pas de ce qu'on peut dire ou penser ».²⁵

Plusieurs fois pendant cette année — 1831 —, de Mazenod eut l'occasion de prouver qu'il savait distinguer entre la doctrine et les personnes qui la défendaient. Il estimait surtout la personne de Lamennais, et il ne manqua jamais de lui rendre service quand l'occasion s'en présenta.

La première occasion vint aux mois de mars-avril. Par sa plume virulente le polémiste avait excité contre lui une campagne de haine. Dans le Midi de la France une lettre apocryphe²⁶ avait été répandue sous le nom de Lamennais (E. de Mazenod en avait reçu un exemplaire lui aussi). On tâchait de le renverser en mettant dans sa bouche les accusations les plus graves contre les évêques. Il invitait le soi-disant destinataire de sa lettre, à se joindre à lui « pour écraser l'épiscopat ».

Lamennais écrivit alors à de Mazenod,²⁷ et au P. Touche, faisant appel à eux pour faire des recherches sur l'auteur ou le propagateur des « calomnies infâmes » qu'on rependait contre lui et dont la source paraissait être à Aix. Il avait l'intention d'appeler le calomniateur devant les tribunaux. C'était son devoir, disait-il, de défendre sa réputation comme prêtre et par conséquent d'essayer par tous les moyens possibles de trouver la source des odieux mensonges par lesquels on cherchait à le déshonorer dans l'esprit des catholiques : « si ce dont l'on m'accuse est vrai, je suis sans contredit le dernier des hommes et il faut que la France le sache ; si, au contraire, on cherche à me rendre victime d'une abominable calomnie, il est juste que la honte en retombe sur les calomniateurs ».²⁸

Ensuite il toucha la question de l'*Avenir*, ayant appris que de Mazenod ne l'approuvait pas sans de sérieuses réserves. Il affirmait qu'il se tenait disposé à recevoir des observations car il ne cherchait que l'utile et le vrai. Ensuite il exposa en quelques lignes sa pensée : « En ce qui tient à la religion, nous sommes persuadés qu'elle ne peut se sauver et vivre que par la liberté, et que sa liberté dépend de sa séparation d'avec l'Etat. Nous demandons en conséquence cette séparation complète, et la nécessité s'en fait vivement sentir en ces moments sous deux rapports principaux : l'enseignement et la nomination des évêques — sans la liberté d'enseignement, que deviendra la foi ? Et si le gouvernement continue de nommer les évêques, que deviendra le clergé, que deviendra l'Eglise ?

²⁴ REY I 521.

²⁵ Ibid. - Notons pour être complet, que, le lendemain déjà, Montalembert s'excusa auprès du P. de Mazenod du malentendu auquel ses paroles avaient donné lieu.

²⁶ REY (I 510) se trompe en disant qu'il s'agit d'une lettre anonyme. C'était une lettre qui circulait sous le nom de Lamennais, mais dont l'auteur véritable était inconnu.

²⁷ Arch. Gén. Lam. Lettre du 30 mars 1831.

²⁸ Le 26 mars, Lamennais avait déjà écrit une lettre dans le même but à l'abbé Bretenière, mais celui-ci répondit ne rien savoir. Une copie de cette lettre et de la réponse se trouvent aux Arch. Gén. Lam.

Déjà l'on parle d'horribles marchés proposés et négociés, car tout se vend, et l'épiscopat sera vendu dans les bureaux comme tout le reste.

« En politique nous nous tenons en dehors de tous les partis pour avoir le droit de dire également la vérité à tous et pour que les choses de la terre, trop longtemps mêlées à celles du Ciel, n'associent plus celles-ci à leurs vicissitudes... ».²⁹

La réponse d'E. de Mazenod³⁰ fut pleine de déférence pour « l'apologiste le plus marquant de nos jours et le plus redoutable à l'erreur », et toute remplie d'admiration pour ce beau génie que la Providence lui avait départi. Il ne toucha pas la question des doctrines, mais ayant réussi à découvrir le calomniateur, il se crut obligé de le faire connaître à Lamennais, qui lui en exprima sa vive reconnaissance.³¹

La deuxième fois que le P. de Mazenod rendit service à Lamennais, fut au début du mois de décembre, lors du voyage à Rome des trois « pèlerins de la liberté », Lamennais, Lacordaire, Montalembert. On sait comment l'*Avenir*, suite à une opposition terrible et à un manque de finances, se vit obligé de suspendre sa publication. Ce qui préoccupait le plus Lamennais, c'était l'attitude de Rome,³² et c'est dans ces circonstances-là que la décision fut prise d'aller à la Ville Eternelle pour soumettre l'action de l'*Avenir* au jugement du Souverain Pontife et l'obliger en quelque sorte à briser son silence. Le dernier numéro du journal — celui du 15 novembre — l'annonça dans un article devenu célèbre. La route des trois « pèlerins » passait par Marseille. Déjà E. de Mazenod avait averti le supérieur du couvent d'Aix, pour le cas où le célèbre polémiste s'arrêterait chez lui dans cette ville, de le traiter avec tous les égards qu'il méritait.³³ A Marseille une grande foule était accourue pour acclamer le grand défenseur du catholicisme. Lorsque, le lendemain, il célébra la messe dans l'église de Saint-Théodore, un nombreux clergé était présent. E. de Mazenod s'y trouvait également et l'invita avec ses compagnons à une réception et un dîner à l'évêché. Par ce geste, E. de Mazenod et son oncle se séparèrent d'un grand nombre d'évêques français.

²⁹ Arch. Gén. Lam. Lettre du 30 mars 1831.

³⁰ Arch. Arbaud, série A., doss. de Mazenod. Lettre du 7 avr. 1831. Voir le texte en appendice : document n° 14. De Mazenod a dû lui envoyer une autre lettre, une ou deux semaines plus tôt, car il existe une réponse de Lamennais, datée du 7 avril (Cfr. BLAIZE, *Œuvres Inédites* II 76). Il y répond à quelques objections que de Mazenod lui avait faites : qu'il ne respectait pas suffisamment les sentiments honorables des autres, qu'il s'alliait à des libéraux qui n'étaient pas honnêtes, ni même religieux, que l'Eglise avait droit à une indemnité, qu'il était contre les évêques etc.. C'étaient les objections les plus courantes et ce fut la raison pour laquelle Lamennais publia sa réponse dans l'*Avenir* du 29 avril 1831. Nous ne voyons pourtant pas pourquoi Boutard (I 246) met cette lettre en rapport avec l'affaire du calomniateur.

³¹ La première lettre de remerciements est du 17 avril 1831. Par rapport aux mesures à prendre il y dit : « En ce qui me concerne personnellement, je lui pardonne de tout mon cœur le mal qu'il m'a fait, sans cause je crois. Seulement, pour sauver ce que je dois à ma réputation comme prêtre, il pourrait dans les termes qu'il lui coûterait le moins d'employer, mais clairs et précis toutefois, déclarer par écrit qu'étant soupçonné d'être l'auteur des bruits en question, il est de son devoir à les démentir comme absolument calomnieux. Que si quelques ecclésiastiques d'Aix, où ils se sont d'abord répandus, déclaraient aussi qu'ils se sont assurés, par des recherches exactes, de leur complète fausseté, ces deux pièces, publiées dans l'*Avenir*, suffiraient, ce me semble, pleinement à ma justification, et je n'aurais pas la douleur d'être obligé de traduire devant les tribunaux plusieurs prêtres peut-être à qui, en toute autre circonstance, je serais heureux de donner toutes sortes de marques de respect et de déférence... ».

Entretemps l'accusé avait écrit une lettre d'excuses, et Lamennais l'annonça le 22 avril au P. de Mazenod. Il allait publier la lettre dans l'*Avenir*, et finissait : « Il m'est bien doux d'être dispensé de recourir aux tribunaux et de contrister quelqu'un de mes confrères. Quand est-ce que nous serons tous unis dans une seule pensée, celle de l'affranchissement de l'Eglise, et dans un seul amour, l'amour de celui qui nous a lui-même tant aimés ! ». Les deux lettres se trouvent aux Arch. Gén. Lam.

³² Dans une lettre du 8 novembre on peut lire ceci : « ...Et par quel moyen nous attaque-t-on ? Par des interdits, par des intrigues, des menées sourdes, par un épouvantable système organisé de calomnies ; et cette opposition a trouvé de l'appui à Rome ! Rome s'est ligüée avec ses ennemis les plus dangereux contre ses propres doctrines et contre ses défenseurs ! Sans s'expliquer, sans dire un mot, sans vouloir prononcer un jugement que nous sollicitons, depuis 6 mois, avec d'humbles instances, elle encourage, elle excite même nos adversaires qui sont les siens. Cette position n'est plus tenable... » E. FORGUES, *Correspondance de Lamennais* III, lettre du 8 nov. 1831.

³³ « ...Nous attendons M. de la Mennais, qui va à Rome ; je ne crois pas qu'il ait l'idée d'aller te voir en passant à Aix ; s'il le faisait, je n'ai pas besoin de te recommander d'être très poli avec lui, il mérite toutes sortes d'égards ». Lettre du 29 nov. 1831, au P. Courtes. Cfr RAMBERT I 588.

Le P. de Mazenod alla plus loin encore. Il connaissait personnellement le cardinal Pacca. En 1826 le cardinal lui avait passé le manuscrit de ses *Mémoires*, et avait, sur son indication, modifié quelques passages se rapportant à la France. Se souvenant de ces bonnes relations, le fondateur des Oblats donna à Lamennais une lettre de recommandation pour le cardinal Pacca, — ce fut la seule lettre de recommandation qu'il emporta de France. Il importe de prendre connaissance du contenu, et remarquer, ici encore, la distinction que de Mazenod sut garder entre la personne de Lamennais et ses idées.

« A Son Eminence le Cardinal Pacca, doyen du Sacré Collège.

Marseille, 3 décembre 1831

Monseigneur,

« M. l'abbé de la Mennais part pour Rome. Il va se mettre aux pieds de notre Saint Père le Pape, pour entendre de sa bouche sacrée l'oracle qui doit désormais régler sa conduite. Cette démarche est digne d'un prêtre qui n'a pas fait en vain haute profession de catholicisme.

« Je ne partage pas toutes ses idées, mais je connais sa vertu, sa simplicité, son attachement au Saint-Siège : aussi je ne crains pas de répondre de sa soumission aux volontés du Chef de l'Eglise.

« Il va à Rome, il n'ignore pas les préventions défavorables qui l'on devancé dans cette ville sainte, mais, fort des dispositions de son âme toute catholique, il ne craint pas de subir l'épreuve qu'elles lui préparent.

« J'ai pensé que le patronage d'un homme justement célèbre était digne de Votre Eminence, dont la perspicacité sait discerner et apprécier le mérite au travers de quelques nuages qui ont pu le pâler. Daignez, Monseigneur, admettre M. de la Mennais auprès de vous, et ses paroles qui sont l'expression de son âme, persuaderont mieux encore que ma plume, à Votre Eminence, qu'elle peut le présenter à Notre Saint Père le Pape comme un fils respectueux et soumis, qui ne demande pas mieux que de faire éclater son obéissance aussi loin et aussi haut que sa renommée.

Signé : l'abbé de Mazenod, prév. Vic. Gén. »³⁴

On peut supposer qu'avant de garantir d'une façon si formelle les sentiments de soumission de Lamennais, E. de Mazenod a eu, à ce sujet, une conversation avec lui. Le P. Touche, alors aumônier de N. D. de la Garde à Marseille, avait dû lui aussi le rassurer sur les sentiments de Lamennais. Quelques mois auparavant, ce dernier lui avait encore écrit : « ...Soumis sans aucune réserve et comme de petits enfants à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ, nous attendrons en paix sa décision infaillible. Après cela, que les hommes nous calomnient, nous déchirent, nous persécutent, c'est ce qui a été promis ici-bas. Le disciple n'est pas plus que le Maître. Malheurs à nous, si nous ne savions pas porter la croix à son exemple... ».³⁵

Le 30 mars, Lamennais avait écrit au P. de Mazenod lui-même : « ... Pour mettre notre conscience pleinement à l'abri en tant que catholiques, nous avons déposé aux pieds du Pasteur suprême l'exposition de nos doctrines, que vous avez lue peut-être, et nous attendons, avec une vénération filiale et une docilité sans réserve, sa décision souveraine ».³⁶

Une semaine plus tard il lui écrivit encore : « ...Catholique sincère et ne voyant en ce monde que les intérêts de la religion, qui me sont mille fois plus chers que la vie, je voudrais que mon âme fût transparente afin que chacun pût y lire mes sentiments les plus secrets. On y verrait, avec un dévouement plein d'amour pour le Saint-Siège, un respect pour l'épiscopat et une soumission qui

³⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 397.

³⁵ Arch. Gén. Lam., Lettre du 28 mai 1831.

³⁶ Arch. Gén. Lam. Lettre du 30 mars 1831

n'a d'autres bornes, que celle due avant tout aux Pontifes Romains. Voilà sur ce point ma profession de foi, et j'espère y demeurer fidèle jusqu'à mon dernier soupir... ».³⁷

Le 17 novembre encore, deux jours après la parution du dernier numéro de l'*Avenir*, l'abbé Combalot, annonçant à E. de Mazenod le passage des trois pèlerins à Marseille, lui avait écrit : « Depuis mon retour à Paris, je me suis convaincu plus profondément encore, de la soumission filiale et parfaite de M. de la Mennais, aux intentions du Pontife suprême quand elles seront bien connues... ».³⁸

E. de Mazenod ne pouvait donc douter des meilleures intentions du rédacteur de l'*Avenir*.

Lamennais fut ravi de l'accueil reçu à Marseille. Sa correspondance de l'époque en témoigne.³⁹

A Rome il ne fut plus accueilli comme il l'avait été lors de son précédent voyage. Il y comptait encore des amis : le cardinal Micara, le cardinal Olivieri, surtout le P. Ventura. Le cardinal Pacca aussi le reçut aimablement. Mais l'état général des esprits lui était opposé. Bernetti, secrétaire d'Etat, avait eu personnellement à s'en plaindre, et il n'avait pas l'oubli facile. Lambruschini, devenu cardinal, ne pouvait pas ne pas se rappeler ses discussions à la nonciature de Paris.⁴⁰ Le Pape Grégoire XVI lui-même n'avait pas pour Lamennais la même estime que Léon XII. Il faut dire d'autre part, que le moment pour demander une décision doctrinale était mal choisi. Immédiatement après l'élection de Grégoire XVI une insurrection avait éclaté dans les Etats Pontificaux, et Rome même avait été menacée. Seule l'intervention de l'Autriche avait pu arrêter la révolte. Ces circonstances n'étaient pas de nature à mitiger l'attitude du Pape envers un mouvement libéral. En plus, les gouvernements ne manquaient pas d'influencer le Saint-Siège : la France par son ambassadeur Saint-Aulaire, l'Autriche par le comte de Lützow.

En attendant une audience, Lacordaire avait rédigé un Mémoire, dans lequel il s'efforçait de justifier l'attitude de l'*Avenir*. Ce qui était moins prudent, ou au moins peu opportun, ce fut la demande qui y fut ajoutée que le Pape se prononçât. On fit comprendre à Lamennais que l'examen du Mémoire durerait longtemps, mais il s'obstina à rester à Rome. Dans une audience qui lui fut enfin accordée — le 13 mars 1832 —, Grégoire XVI ne souffla mot de la question qui les avait amenés à la Ville Eternelle. Le silence du Pape fut plus terrible pour Lamennais, que ne l'eût été une désapprobation formelle. Il était persuadé, et il l'écrivit plus tard dans les *Affaires de Rome*, qu'on ne daignait même pas s'occuper de son cas. Depuis les recherches du P. Dudon aux Archives Vaticanes, on peut affirmer que ce livre, considéré comme source historique, a tout à la fois diminué et augmenté de valeur. « En tant qu'il prétendait nous informer de ce qui se passait au Vatican, il a singulièrement ébranlé son crédit. Mais il n'en devient que plus précieux pour nous faire connaître ce qui se passait dans l'âme de Lamennais, les insuffisances de ses informations, ses erreurs d'optique, ses illusions... ».⁴¹ Lamennais ignorait en effet que dès 1829, le futur Grégoire XVI avait eu à s'occuper de lui, très en détail, et qu'avant même son arrivée à Rome, le Pape avait consulté Lambruschini, Ventura et Baraldi.

En France, l'épiscopat n'était pas resté inactif. Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, avait envoyé au cardinal di Gregorio, grand pénitencier, quelques observations au sujet de la doctrine de Lamennais. Il ne demandait pas une condamnation formelle, mais montrait combien il serait utile

³⁷ BLAIZE, *Œuvres Inédites* II 80.

³⁸ Arch. Gén. Lam. Lettre du 17 nov. 1831.

³⁹ Dans une lettre à l'abbé Gerbet il écrivit : « ...Nous avons été admirablement accueillis à Marseille, l'évêque et son neveu ont été fort bien pour nous. Le dernier m'a donné une lettre pour le cardinal Pacca. Il envoya savoir de mes nouvelles le jour de mon arrivée, vint me voir le lendemain ; le surlendemain nous dinâmes à l'évêché. Nous avons dans cette ville un grand nombre d'amis chauds » BLAIZE, *Œuvres Inédites* II 88.

⁴⁰ Ses mémoires, édités sous le titre *La mia Nunziatura ai Francia* (a cura di Pietro Pirri ; éd. Zanichelli, Bologna 1934) donnent l'impression d'une apologie *pro domo*. Non seulement il ne garde pas la mesure, mais il est parfois injuste envers Lamennais qu'il appelle un « nuovo Lutero » dont la chute est uniquement un « frutto dello smisurato orgoglio che lo predomina » (p. 51 et le début de la troisième partie), tandis que d'autres, comme Mgr de Quélen, archevêque de Paris, ne reçoivent que des louanges.

⁴¹ G. GOYAU, *Autour du catholicisme social*, 5^e série p. 88.

d'obtenir une réprobation quelconque pour que Lamennais ne puisse exploiter contre les évêques le silence du Saint-Siège. En même temps l'archevêque avait soumis à l'approbation de ses collègues un certain nombre de sentences tirées des œuvres de Lamennais. Nous connaissons la réponse de l'évêque de Marseille,⁴² et nous pouvons supposer qu'il l'a rédigée de commun accord avec son vicaire-général, vu leur habitude de se consulter sur les questions de quelque importance. La réponse fut très prudente. Tout en avouant que la lecture de certains articles de l'*Avenir* l'avait révolté, il dit qu'il ne pourrait adhérer à la censure qu'après avoir mûrement examiné les écrits de Lamennais. Or, ce travail exigerait un temps beaucoup plus considérable dont on ne disposait plus, vu l'urgence du cas. Et même en supposant qu'il y trouvât des erreurs, il voudrait donner aux accusés l'occasion de s'expliquer ou de se rétracter.⁴³ L'évêque de Marseille trouvait en somme qu'on s'était trop précipité pour obtenir une condamnation.

De toute façon, la censure de Toulouse avait été envoyée à Rome. Ce fut Lambruschini qui fut chargé de l'examen. Les cardinaux auxquels il avait posé la question, répondirent tous que le Saint-Siège devait parler.

Las d'attendre, découragé par une opposition froide que son tempérament était encore tenté d'exagérer, et vivement contrarié surtout par le bref du 9 juin dans lequel Grégoire XVI blâmait ouvertement l'insurrection polonaise contre la Russie, Lamennais quitta Rome. Le 15 août 1832 parut l'encyclique *Mirari Vos*, où, en des termes trop véhéments peut-être, mais sans nommer Lamennais, le Pape condamnait la liberté de presse et de conscience, les associations formées entre des gens de toute religion, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.⁴⁴

Trois jours après la parution de l'encyclique, le parti du P. de Mazenod était pris définitivement. Si Lamennais ne veut pas se soumettre, il le considérera « sicut ethnicus et publicanus, parce que la vérité est dans l'enseignement du Chef de l'Eglise ».⁴⁵

Le Pape qui avait appelé E. de Mazenod à Rome pour sa consécration épiscopale, le reçut en audience privée le 27 août. Il lui parla longuement de Lamennais et s'en plaignit avec une force étonnante. Si l'encyclique ne suffisait pas, il était décidé à aller plus loin. Le Saint Père mit ensuite E. de Mazenod au courant de la procédure qu'il avait suivie, et lui parla de la lettre qu'il avait fait écrire par le cardinal Pacca, et qui fut jointe à l'envoi de l'encyclique à Lamennais. Le P. de Mazenod, parlant de cette audience dans une lettre du 11 septembre aux étudiants-Oblats de Billens, écrivait : « Tout ce que nous savons jusqu'à présent, c'est qu'il (L.) a reçu le paquet ; il répondra sans doute incessamment, je prie Dieu que ce soit d'une manière satisfaisante ».⁴⁶

Deux jours après il exprimait cette même idée dans une autre lettre, mais insistant davantage sur sa décision de rompre complètement avec le mouvement si Lamennais ne VOUT pas se soumettre : « Il ne se sauvera que par la plus humble et la plus entière soumission. Quoi qu'il fasse, nous

⁴² Cette réponse est du 4 août, alors que les propositions, signées par 13 évêques (Mgr de Mazenod n'a pas signé. Voir Dudon 171) partirent déjà pour Rome le 15 juillet. Après la condamnation du 15 août, le chiffre total des évêques non favorables à Lamennais, s'élevait à 63 (DUDON 248).

⁴³ Arch. Ev. Mars., Corresp. Rég. II p. 422. Lettre du 4 août 1832. Il y est dit entre autre : « ...Vous sentez que, dans une matière si grave, dans des questions où il s'agit de juger et de condamner des Docteurs catholiques, des prêtres en communion avec le Saint-Siège, des hommes qui pourraient encore servir l'Eglise par la puissance de leurs talents et leur dévouement filial, je ne pourrais m'entourer de trop de lumières, ni mettre trop de précautions pour ne pas m'exposer à me tromper. Il faudrait que j'eusse le temps de lire moi-même attentivement les ouvrages incriminés, de réunir autour de moi les théologiens les plus habiles de mon diocèse pour connaître leur sentiment et faire discuter, en ma présence, la lettre et le sens non seulement de chaque proposition qui pourrait ou aggraver, ou atténuer, ou même infirmer le sens de ces propositions condamnées ; je voudrais même, supposé que mon examen m'eût amené à reconnaître des erreurs dans les écrits de ces autres, leur faire connaître le résultat de mes recherches afin qu'ils se disculpent ou qu'ils se rétractent avant que j'en fusse venu à l'extrémité de les condamner... ».

⁴⁴ On trouve le formel de l'encyclique en DENZINGER (1922) nn. 1613-1616. DUDON (389-399) en donne le texte complet. Remarquons encore que l'encyclique en tant que telle n'était pas seulement dirigée contre la doctrine de Lamennais, mais en général contre les erreurs du moment, faisant ainsi écho à l'*Avenir* même, où plusieurs de ces tendances avaient été attaquées.

⁴⁵ Manuscrit Yenveux III, 201 (119). Lettre du 18 août 1832, dont le destinataire ne nous est pas connu.

⁴⁶ REY I 545.

sommes peu en peine sur le parti à prendre. Si, ce que je ne veux pas croire, il résiste au Pape, nous rompons avec tous ses adhérents quels qu'ils soient».⁴⁷

Mais le 10 septembre Lamennais s'était soumis. Avec ses collaborateurs il avait signé une déclaration de soumission au Pape, et le lendemain, dans une lettre au cardinal Pacca, il avait annoncé que l'*Avenir* ne paraîtrait plus.

Les ennemis de Lamennais ne respectèrent pas suffisamment son sacrifice — peut-être n'en réalisèrent-ils pas tout le poids. Ils eurent l'indélicatesse de lui faire sentir à outrance le joug de sa condamnation. Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, qui pendant un certain temps lui avait été favorable, le désavoua bientôt, et lui retira ses pouvoirs. Mgr d'Astros eut l'imprudence de publier le bref que Rome lui avait envoyé pour le remercier de l'envoi de la censure de Toulouse.

Ces menées influencèrent le grand écrivain. Les mois qui suivirent sa première soumission furent pour tous les membres de la famille de La Chesnaie des mois d'angoisse et d'anxiété ; pour Lamennais encore plus que pour les autres. Un flux et reflux de sentiments le déchirait intérieurement. On sait que quatre fois il signa un acte de soumission, que chaque fois on finissait par trouver non satisfaisant. On sait également que de plus en plus il se cramponna à l'idée que dans l'ordre politique l'Eglise n'avait pas le droit d'exiger l'obéissance. Dans sa deuxième déclaration déjà (du 5 nov. 1833), Lamennais avait écrit : « ... Ma conscience me fait un devoir de déclarer en même temps que selon ma ferme persuasion, si, dans l'ordre religieux, le chrétien ne sait qu'écouter et obéir, il demeure, à l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses paroles et de ses actes, dans l'ordre purement temporel ».⁴⁸ Mais le tout était de savoir s'il s'agissait ici de questions d'ordre purement temporel. De plus en plus Lamennais était mis devant l'alternative de quitter l'Eglise ou de renoncer à sa doctrine. Mais par sa correspondance à ses amis, nous savons que déjà il ne croyait plus, et qu'il aurait été capable de signer n'importe quoi pour avoir la paix. Quand parurent les *Paroles d'un Croyant* (30 avril 1834), on se rendit compte que l'abîme existant entre Rome et lui, était plus profond que jamais. Ce livre poignant de haine et en même temps d'amour, mélange de prières et de blasphèmes — image de son état d'âme — fut condamné par l'encyclique *Singulari Nos* du 25 juin 1834.⁴⁹

Après la défection de Lamennais, de Mazenod n'eut plus de relations avec lui. Il avait été profondément affligé par son insoumission. Un biographe nous affirme qu'il n'aimait pas qu'en sa présence on parlât en mal de lui et qu'il priait chaque jour pour sa conversion. Plusieurs faits semblent en effet montrer qu'il garda toujours l'espoir d'un retour. Quand, en 1844, M. Henrion, qui à cette époque avait une réputation d'historien de l'Eglise, lui raconta quelques traits de la vie de Lamennais qui semblaient montrer qu'une soumission et une conversion restaient toujours possibles, E. de Mazenod écrivit dans son *Journal* : « ...Je n'ai donc pas tort lorsque je soutiens que malgré tous ses blasphèmes, il n'a pas pu déraciner la foi de son âme ».⁵⁰ Deux années plus tard, dans un mandement qu'il publia le 9 juin 1846, à l'occasion de la mort de Grégoire XVI, l'évêque de Marseille, faisant l'éloge de ce pape et de ses réalisations, en vint à parler de la condamnation de Lamennais. Ici encore on pouvait voir qu'il n'avait pas perdu tout espoir d'un retour : « Puisse-t-il, cet homme infortuné, revenir à la lumière qui le sollicite et retrouver, avec la foi sincère qui l'animait, ses éloquents inspirations d'autrefois ! Puisse-t-il n'être pas éternellement puni pour avoir méconnu et la vérité qu'il aimait, et le cœur du Pontife, dont il avait invoqué le jugement ! Puisse l'intercession de ce Pontife dans le ciel, lui obtenir son retour ! Nous voulons garder encore cette espérance ».⁵¹ Quand en 1854 Mgr de Mazenod apprit sa triste mort, il en pleura.

* * *

⁴⁷ Manuscrit Yenveux III, 203 (120-21). Lettre du 13 sept. 1832 à l'abbé Cailhol.

⁴⁸ Cité DUDON 410-11.

⁴⁹ DENZINGER (¹⁴1922) n° 1617. Texte complet chez DUDON pp. 427-430.

⁵⁰ REY II 175.

⁵¹ Arch. Ev. Mars., Mand. La citation de REY II 232 est défectueuse.

Comment juger l'attitude d'E. de Mazenod envers Lamennais et ses idées ? Aussi longtemps que le grand écrivain fut le champion d'un ultramontanisme radical et d'une renaissance religieuse, E. de Mazenod le soutint avec enthousiasme. Après l'apparition du livre « *Des Progrès de la Révolution et de la Guerre contre l'Eglise* » — 1829 — il changea d'attitude. La lecture de l'*Avenir* fut défendue dans sa congrégation de missionnaires, et il refusa des aspirants qui avaient les idées trop mennaisiennes. Pourquoi ? La question des motifs a son importance, car bien des catholiques se sont détournés du polémiste pour des raisons objectivement peu valables. Essayons de grouper les motifs, exprimés explicitement ou implicitement, qui ont déterminé de Mazenod à changer d'attitude envers le mouvement de Félicité de Lamennais.

Ce qui a donné le coup décisif semble avoir été la tournure politique que prit de plus en plus une action qu'E. de Mazenod ne voulut jamais que religieuse. On a appelé 1829 l'année de naissance du libéralisme catholique. Des thèses comme celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou de la liberté non suffisamment définie, n'étaient pas de nature à tenter le futur évêque de Marseille.⁵² Il y avait aussi le fait, qu'en s'approchant du libéralisme, Lamennais avait tourné le dos aux Bourbons. Or, en 1829 de Mazenod était indubitablement royaliste, et, comme nous l'avons vu, après la Révolution de Juillet il eut quelque difficulté à s'accommoder au gouvernement de Louis-Philippe. Bien que les documents n'en laissent aucune trace explicite, il est probable, qu'inconsciemment au moins, il n'ait pas séparé le glissement vers le libéralisme de l'éloignement de la légitimité. Vers les années de la révolution les deux tendances ont dû lui inspirer une crainte égale.

Il y avait autre chose qu'il ne comprenait pas dans l'action de Lamennais. Si les doctrines semblaient suspectes par leur seule nouveauté, la méthode d'action le paraissait encore davantage : la plume virulente, les polémiques qui apportaient souvent des mots mal définis ou l'une ou l'autre expression exagérée... Il n'aimait pas les articles de l'*Avenir*. « C'est grande pitié, écrivait-il à peine deux semaines après l'apparition du journal, de voir un homme de ce génie perdre son temps à faire des articles de journaux pour établir un système ridicule qui suppose que les catholiques sont une puissance en France, tandis qu'ils ne sont pas même un parti... Que ne s'occupe-t-il à terminer les ouvrages que l'Europe attend avec une juste impatience. C'était là la vocation de ce grand homme, il n'y a pas répondu ».⁵³

E. de Mazenod avait applaudi l'ultramontanisme de Lamennais. Lui même était un anti-gallican convaincu. Mais il dut se rendre compte bien vite, que l'ultramontanisme de Lamennais avait un aspect plus politique que religieux — surtout après 1830 —, et qu'au fond leurs conceptions différaient profondément. Il n'aimait pas — lui qui tenait tant à son autorité et qui, une fois évêque, était si fier de sa dignité —, il n'aimait pas l'attitude trop libre du polémiste, envers les autorités diocésaines. En 1850, dans une lettre à Pie IX, il dira explicitement que Lamennais « n'exaltait tant le pape,... que pour avilir l'autorité épiscopale ».⁵⁴

S'il se détourna radicalement de la doctrine du catholicisme libéral, et s'il exprima positivement sa désapprobation pour la méthode de l'école de l'*Avenir*, il ne cacha jamais son estime pour la personne de Lamennais et il ne craignit pas de lui rendre service. Cette attitude lui valut plus tard

⁵² Plus tard, en 1843, on constatera pourtant un fait curieux. Dans sa lutte pour la liberté de l'enseignement, Mgr de Mazenod se verra obligé de reprendre le principe de Lamennais. Dans une lettre très forte du 29 mai, adressée au Garde des Sceaux, nous lisons à propos du clergé qu'on avait accusé d'hostilité envers le gouvernement : « La liberté sincèrement professée lui plaît assez. Voyez comment il se laissa dès le début impressionner par le journal l'*Avenir*, qui parlait dans l'intérêt de la religion... Voyez-le en Amérique, en Irlande, en Belgique, et reconnaissez qu'il sait marcher avec son siècle... » Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n° 412.

⁵³ REY I 495. Lettre du 26 octobre 1830.

⁵⁴ REY II 390. Sa lutte avec les évêques datait de longtemps. Dans sa lettre du 30 mars 1831, à E. de Mazenod, il avait nettement indiqué jusqu'où allait sa soumission aux évêques. On y lit : « Je sais grâce à Dieu, et je n'ai jamais été tenté d'oublier, que je dois aux évêques, non seulement respect, mais obéissance entière, hors le seul cas où ils seraient eux-mêmes en opposition avec le chef de l'Eglise » (Arch. Gén. Lam.) Dans cette phrase, en soi si orthodoxe, tout devait évidemment dépendre de, l'interprétation subjective des dernières paroles.

les accusations d'avoir partagé ses opinions.⁵⁵ En de semblables circonstances il répondit : « Ces gens-là ont toujours confondu l'estime que je faisais de l'auteur avec celle qu'ils supposaient que je faisais des ouvrages, et ils ne faisaient non plus aucune distinction d'époque ».⁵⁶

Une autre question à poser serait celle-ci : jusqu'à quel point E. de Mazenod s'est-il rendu compte de tout le tragique du cas de Lamennais ? Il faut avouer qu'il l'a toujours jugé quelque peu de l'extérieur. Comme la plupart des évêques de son temps il n'a pu réaliser la grandeur du sacrifice qui fut demandé au rédacteur de l'*Avenir*. E. de Mazenod, qui par tempérament tenait à son autorité, ne comprit pas qu'après la décision des autorités ecclésiastiques il demeura des possibilités d'errer. Il connaissait très peu le tempérament et le caractère de Lamennais, son éducation défectueuse, ses études incomplètes. Avant qu'il publiât son livre de 1829, Lamennais avait été fortement désillusionné par l'attitude du Pape après les ordonnances de juin 1828. Il désirait ardemment que Rome parlât et il continua longtemps à croire qu'elle le ferait ; il garda ses illusions encore lors du voyage des « pèlerins de la liberté » à Rome. Le Pape ne parla pas.

Peut-être le Souverain Pontife a-t-il craint qu'une désapprobation formelle n'éloignât Lamennais davantage. On peut en effet se demander si le rédacteur de l'*Avenir*, en ce cas, aurait obéi. Dudon le met en doute, disant qu'à aucun moment de sa vie le polémiste n'a sacrifié une de ses idées essentielles. Mais sur un tempérament comme le sien, un peu de compréhension et de bonté, n'auraient-elles pas eu plus d'effet qu'un silence froid qui le laissait dans le doute et l'incertitude ? Et sans vouloir excuser Lamennais, dont on ne peut nier la faute, n'est-il pas permis de se demander quelle direction aurait pris sa vie, si, après la condamnation du 15 août 1832, les évêques avaient témoigné un peu plus de ménagements à cet homme qui avait si bien mérité de l'Eglise, et si par leur attitude et par certaines indécidables ils n'avaient pas amené Rome à exiger des déclarations toujours plus explicites de soumission et d'obéissance.

Ce drame psychologique qui déchirait intérieurement le grand homme, E. de Mazenod ne l'a pas soupçonné dans toute son étendue. Il ne se posait pas la question du pourquoi de sa désobéissance.

Il fut pourtant un de ceux qui, dans leur attitude, montrèrent le moins de parti-pris, et dont le jugement fut le plus nuancé.

2. L'Aspect Social

Après son apostasie, l'intérêt de Lamennais s'est surtout concentré sur la question sociale. A vrai dire, cet élément n'avait jamais été complètement absent de sa pensée.⁵⁷ Déjà dans ses *Réflexions sur l'Etat de l'Eglise* — 1808 — on peut découvrir l'intérêt qu'il portait à cette question, et l'*Essai sur l'Indifférence* lut l'œuvre d'un sociologue-moraliste, beaucoup plus que d'un philosophe.

Après la condamnation, s'étant vu abandonné du Pape, l'ancien rédacteur de l'*Avenir* se tourna davantage vers le peuple. Les *Paroles d'un Croyant* lui étaient dédiées, et à peu près tout ce qu'il publiera encore, portera les traces de cet intérêt : ses opuscules *Le Livre du Peuple* (1838), *De l'Esclavage moderne* (1839), *Du Passé et de l'Avenir du Peuple* (1841), des travaux plus importants

⁵⁵ Au mois de mars 1833, Mgr Arbaud, évêque de Gap et très gallican, écrivit au P. Guibert : « ...Or il est un fait que Mgr l'évêque d'Icosie a été un très ardent défenseur du système philosophico-théologique de M. de la Mennais, qui était enseigné dans le séminaire de Marseille, au grand déplaisir de tout ce qu'il y avait de respectable dans l'ancien clergé. Dans son dernier voyage ici, il m'a dit lui-même qu'il mettait une grande différence entre cette portion des doctrines nouvelles et celles de l'*Avenir* » Cité PAGUELLE DE FOLLENAY, *Vie du Cardinal Guibert* I 265. Mais Mgr Arbaud voyait des disciples de Lamennais dans tous ceux qui étaient simplement ultramontains. Le P. Guibert aussi fut accusé. Il répondit à son évêque : « ...Votre Grandeur me reproche enfin mon attachement aux doctrines mennaisiennes ; car ceci est un tort qui m'est personnel puisque la Congrégation ne s'en est jamais occupée que pour le condamner. Vous me rendrez la justice de croire que j'ai adhéré sincèrement et de cœur à l'encyclique de Grégoire XVI ; ce qui n'était pas très nécessaire, puisque je repoussais déjà la politique de M. de la Mennais » Cfr. REY I 557.

⁵⁶ RAMBERT I 588. - REY I 558 a une petite variante.

⁵⁷ CHR. MARECHAL, dans *La Jeunesse de Lamennais*, a donné une excellente analyse des diverses influences qui ont pu pousser l'esprit de Lamennais dans cette direction.

comme *De la société première et de ses Lois* (1848), et de nombreux articles dans *Le Monde*, dans *Le Peuple Constituant*, dans *La Réforme*, etc..

La préoccupation sociale fit l'unité de la vie de Lamennais.⁵⁸ Il serait faux de se le représenter comme un homme qui changea d'opinion avec une légèreté inexcusable ; et il faut bien comprendre les paroles qu'en 1836 Lacordaire adressait à Madame Swetchine : « M. de la Mennais n'a pas même essayé de se tenir un moment assis sur la route ; il a passé de l'orient à l'occident d'un seul trait, sans même traverser le milieu ». ⁵⁹ Ce jugement, exact si l'on ne considère que le changement même de l'attitude de Lamennais envers le Saint-Siège, serait faux si l'on voulait exclure par là un substratum plus profond qui rendrait ce changement compréhensible tout en sauvegardant la logique subjective de l'auteur. Ce substratum était la préoccupation d'un bien-être social, fondement de bonheur. Dans sa première période déjà il ne séparait pas cette idée de sa conception de la religion et la considérait, jusqu'à un certain point, comme son élément déterminant.

Il n'y a pas de doute que par l'exagération de certaines idées, Lamennais ait provoqué chez les catholiques une crainte des nouvelles tendances dans le domaine social,⁶⁰ mais il est très certain d'autre part qu'il ait saisi, avec une perspicacité incroyable, les besoins de la société, et qu'il ait tracé la route qu'elle allait suivre. S'il n'a pas pu résoudre tous les problèmes de la vie sociale, il a vu qu'ils se posaient, et en a senti toute l'acuité. Voilà précisément ce qui lui donne l'avantage sur la grande majorité de ses contemporains qui ne se montrèrent que fermés au mouvement social.

Laissons de côté l'exposition de son système social humanitaire, pour n'indiquer que quelques points qui montrent plus particulièrement sa clairvoyance. Il attire l'attention sur l'exploitation du peuple par les capitalistes et condamne l'injustice du système par lequel l'ouvrier doit pratiquement accepter le salaire — souvent insuffisant pour vivre — qu'on lui offre. Il exige le salaire en proportion avec la famille à soutenir, et défend l'idée d'associations ouvrières. Il s'oppose à ce que l'homme devienne l'esclave des machines ou soit considéré comme machine lui-même, et prend la défense de la dignité et de la spiritualité de la personne humaine.

Jusqu'à quel point Mgr de Mazenod a-t-il eu conscience de ces problèmes ?

Il est hors de doute qu'il se préoccupait du sort des ouvriers et de la classe pauvre en général. Jeune homme, il organisait déjà des quêtes pour leur procurer des vêtements. Jeune prêtre, il rassemblait les pauvres dans l'église de la Madeleine à Aix, et leur donna des séries de conférences religieuses, adaptées à leur condition sociale. Durant son long épiscopat il se montra continuellement l'ami de la classe ouvrière, — on pouvait le constater plus particulièrement en certaines circonstances, comme pendant les épidémies de choléra, ou à l'occasion de l'une ou l'autre misère qui accablait le peuple.⁶¹ Plusieurs circulaires ont rapport à un projet de fondation d'établissement de religieux ou religieuses qui visiteraient les pauvres et les malades.⁶² Le 17 janvier 1847 il assistait à la première séance de l'Œuvre des Jeunes Ouvriers. Le 3 juin 1848 il s'associait à une nouvelle œuvre fondée en faveur de la classe ouvrière : l'Association des Amis des Ouvriers. En 1850 il bénissait et posait la première pierre d'une maison modèle, construite par la Société pour l'Amélioration des Logements d'Ouvriers. En 1858, lors de la bénédiction de la cité ouvrière de La Ciotat, il tint un discours retentissant.

⁵⁸ BOUTARD o. c. I 194.

⁵⁹ *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mad. Swetchine*. Lettre du 26 nov. 1836.

⁶⁰ « ...Cette œuvre de bruit, de philosophie et de mysticisme a retardé et compromis le mouvement heureux qui s'opérait dans le sein même de l'Eglise et qui rapprochait la Raison et la Foi ». CONSIDERANT, *La Doctrine Sociale* (Paris² 1847) p. 82. Cité P. CHANSON, *Trois Socialistes Français, Paris* (1945) p. 127.

⁶¹ Même quand il s'agissait de pauvres qui n'appartenaient pas à son diocèse ou à son pays, il ne leur refusait jamais son aide. Ainsi, en 1838, c'est un appel au clergé en faveur des victimes de l'inondation qui avait dévasté les deux rives du Rhône. Le 15 avril 1839, un mandement en faveur des familles appauvries par le tremblement de terre à la Martinique. Le 24 février 1847 il ordonne une quête pour les pauvres de l'Irlande etc.. Cfr. Arch. Ev. Mars., Mand.

⁶² Par exemple : Arch. Ev. Mars., Mand. Lettre-circulaire du 6 oct. 1842. Voir aussi, pour une fondation de l'année 1835, REY II 473.

On ne peut donc légitimement affirmer que Mgr de Mazenod se soit désintéressé du peuple, ni même qu'il ait négligé l'aide et le soutien matériels de la classe ouvrière.

Mais alors surgit une autre question, totalement distincte de la précédente : a-t-il vu où précisément était le nœud de la question sociale ? Il faut y répondre par la négative. Tout pour lui se résumait dans une question de charité. Il ne remarquait pas que les aumônes seules étaient incapables de régler la question de la pauvreté, et qu'aussi longtemps qu'on ne la considérait pas également sous l'angle du droit et de la justice, on ne faisait qu'en différer la solution. Les sociétés ouvrières qu'il ne manqua jamais d'encourager, avaient un but religieux plutôt que social. Ainsi de l'*Œuvre des Ouvriers*, de l'abbé Julien, de l'*Œuvre de la Jeunesse pour la Classe Ouvrière*, de l'abbé Timon-David, du *Patronage des Apprentis*.⁶³ Il est vrai qu'il patronna la *Société de St. François-Xavier*, dont le but était non seulement d'apporter à l'ouvrier l'instruction religieuse, mais aussi l'aisance matérielle.⁶⁴ C'est ici qu'à notre connaissance il s'avança le plus loin sur le plan social. Et dans ce cas, c'est qu'il espérait agir plus efficacement dans la sphère religieuse.

Par ce caractère fortement religieux s'explique aussi une certaine méfiance pour tout ce qui s'organisait en faveur des pauvres de la part des laïcs ou des autorités civiles. On comprend les intentions de l'évêque, Il veut s'opposer à la laïcité de l'Etat plutôt qu'aux laïcs. Cependant on voit aussi son orientation psychologique. Dans la longue série de ses *Lettres Pastorales*, pas une seule ne traite de la question sociale.⁶⁵ Dans aucune des centaines et centaines de lettres qui nous sont conservées il n'en est question. Même dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la bénédiction de la cité ouvrière de La Ciotat, et que Rey (II, 685, n. 1) appelle, non sans exagération, l'*Evangile de l'Ouvrier*, il ne parle que du bonheur de l'ouvrier qui exécute la volonté de Dieu. Il ne s'est jamais rendu compte, qu'avec la transformation des conditions sociales, la solution traditionnelle de la charité par l'aumône était devenue insuffisante, et qu'il fallait, pour remédier efficacement à l'état de pauvreté où se trouvait toute une classe d'hommes, tendre vers une solution légale au nom de la justice stricte, — et que c'était là encore travailler par charité !

Par la naissance de l'industrie et le grand accroissement de la population des villes, les ouvriers qui n'étaient plus protégés par les corporations que la grande Révolution avait supprimées, se virent placés dans d'effroyables conditions d'existence.⁶⁶ L'esprit « philosophique » s'était également attaqué à cette tradition d'Ancien Régime qui liait le patron et l'ouvrier, avec la conséquence d'un individualisme calculateur qui envisageait le travail indépendamment de l'homme. Le système d'exploitation de l'ouvrier par les capitalistes, que Lamennais, avec son regard pénétrant, avait si clairement saisi et dénoncé,⁶⁷ prenait de plus en plus d'envergure. Une nouvelle classe ouvrière était née, lourde de problèmes inconnus à l'Ancien Régime.

Il est évident que la question ouvrière se posait d'abord dans les grands centres ouvriers, surtout dans l'industrie textile : à Lille, Roubaix, Saint-Etienne, Mulhouse, Lyon... Mais la question ne pouvait pas ne pas se poser dans un port comme celui de Marseille. En 1815 Marseille était après Paris et Lyon, la ville française la plus peuplée. En 1830 elle comptait 140.000 habitants. Sous le règne de Louis-Philippe plusieurs nouvelles industries y apparurent, qui prirent immédiatement un

⁶³ J.-B. DUROSELLE, *Les Débuts du Catholicisme Social en France*, 562-67.

⁶⁴ DUROSELLE o. c. 282-86.

⁶⁵ Le mandement du 24 janvier 1858 en dit un mot, mais dans le sens tout à fait traditionnel - la charité ! -. Il ne livre pas de doctrine sociale. Se plaçant au point de vue purement religieux, il voit dans certaines manifestations de nouveautés sociales des suites de l'impiété. Mais le tout reste très vague.

⁶⁶ Il est évident que pour être juste, il faudrait nuancer infiniment. Les conditions variaient d'après les régions et d'après les métiers. Cfr. J. BASSEVILLE, *La Vie des Masses ouvrières il y a cent ans*, *Ami du Clergé* 58 (1948) 321-331.

⁶⁷ Par exemple, dans le *Livre du Peuple* nous lisons : « Pourquoi le nécessaire vous manque-t-il ? Parce que d'autres absorbent le fruit de votre labeur et s'en engraisent. Et d'où vient ce mal ? De ce que chacun de vous, privé dans son isolement des moyens d'établir et de contenir une concurrence réelle entre le capital et le travail, est livré sans défense à l'avidité de ceux qui vous exploitent tous. Comment sortirez-vous de cette funeste dépendance ? En vous unissant, en vous associant. Ce qu'un ne peut pas, deux le peuvent, et mille encore mieux... » *Livre du Peuple* § XV.

grand développement,⁶⁸ et en 1842 déjà, Julliany pouvait écrire : « Marseille et ses environs se sont hérissés de hautes cheminées, dont les noires vapeurs annoncent au loin que cette ville joint au génie commercial le génie industriel ». ⁶⁹ On ne doit pas parler trop vite de « prolétariat », mais il est certain que cette évolution industrielle ne pouvait rester sans influence sur les conditions sociales. L'épiscopat de Mgr de Mazenod est, à ce point de vue, une période de malaise. Ce malaise s'est fait sentir à plusieurs reprises. Vers 1848 le travail se raréfiant, les ouvriers marseillais commencent à s'agiter pour obtenir l'éloignement de la main d'œuvre étrangère. Pendant les années 1854-1855 une hausse de vie provoque une crise sérieuse dont la classe pauvre est évidemment la première victime. Au début de 1859 les compagnies de navigation décident de ne plus employer que des dockers : aussitôt la vieille corporation des portefaix qui reçoit ainsi de rudes coups, se révolte et va à Paris exposer ses griefs à l'Empereur. Partout l'on sent le malaise social, conséquence surtout du grand progrès industriel. A la mort de Mgr de Mazenod, Marseille comptait deux hauts fourneaux et quinze fonderies.⁷⁰

Ce développement rapide, Mgr de Mazenod lui-même l'a prévu. Dans son mandement de carême de 1857 il écrivit : « Les espérances de Marseille, nul ne peut prévoir jusqu'où elles peuvent s'élever ; le terme des progrès de son commerce et de son industrie, les limites de sa grandeur et de son importance, nul ne peut les assigner... »⁷¹ Mais cette constatation lui faisait uniquement conclure au devoir strict pour les habitants de la ville prospère de ne pas oublier leurs intérêts spirituels.

Déjà dès avant cette époque la question sociale fut pourtant remarquée par plusieurs hommes qui, malgré la diversité des solutions proposées, avaient au moins ceci de commun : le souci d'intervenir en faveur de l'ordre social en général et de la nouvelle classe ouvrière en particulier, et la conviction que dans les circonstances nouvelles la solution traditionnelle de la charité individuelle ou même organisée, ne suffisait plus. La plupart des théories modernes avaient même une tendance religieuse. Cette conception religieuse était bien souvent défectueuse, plus romantique que réelle, plus sociologique que dogmatique, mais elle n'était que rarement hostile à la religion, elle insistait même souvent sur la charité comme base des relations entre les hommes, — et c'est là peut-être une des raisons pour lesquelles la révolution de 1848 put ne pas se tourner contre l'Eglise. En 1825 déjà avait paru *Le Nouveau Christianisme* de Saint-Simon ; en 1839, Louis Blanc publiait *De l'Organisation du Travail* ; en 1840, Cabet faisait paraître son *Voyage en Icarie*. Bûchez voulait le catholicisme comme base de morale et de justice. Même Proudhon ne semble pas avoir été athée autant qu'il l'affirme. On devrait encore parler des tentatives de *l'Atelier*, et citer les innombrables livres qui dressaient le bilan du paupérisme et en réclamaient la disparition.⁷² Il y avait dans les diverses tendances des vues utopiques ou hétérodoxes, souvent hostiles à un catholicisme dogmatique, mais peu de ces publications étaient réellement antireligieuses.

Comment expliquer que tout ce mouvement ait échappé à Mgr de Mazenod, ou au moins qu'il n'en parle jamais ? Il ne suffit certes pas de dire que l'action sociale n'est pas la raison d'être de l'Eglise, et que dès lors les évêques n'ont pas à en parler. L'Eglise ne doit pas s'en occuper directement, il est vrai, mais parce que l'ordre social et économique présente aussi un caractère moral — puisque

⁶⁸ Voir H. SEE, *Histoire économique de la France* II 174.

⁶⁹ Cité par P. MASSON dans l'Enc. BdR., t. VIII p. 88 s., art. *Industrie*.

⁷⁰ On peut trouver ces derniers détails dans l'excellent ouvrage de M. G. Duveau, *La Vie ouvrière en France sous le Second Empire* pp. 53, 64, 337. En ce qui regarde Marseille, Fauteur se base surtout sur des documents des Arch. Dép. BdR., indiqués par lui à la page XXI de son travail.

⁷¹ Arch. Ev. Mars., Mand. (14 février 1857).

⁷² JOSEPH AYMARD dans *Justice ou Charité. Le drame social et ses témoins de 1825 à 1845*, en cite plusieurs. Nous nous contentons de donner quelques titres : BIGOT DE MOROGUES, *De la misère des ouvriers et de la marche à suivre pour y remédier* (Paris 1832) ; BIGOT DE MOROGUES, *Du Paupérisme, de la mendicité et des moyens d'en prévenir les funestes effets* (Paris 1834) ; BIGOT DE MOROGUES, *Recherches des causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés* (Paris 1834) ; M. PECQUEUR, *Des intérêts du commerce et de l'industrie* (Paris 1838) ; L. BLANC, *De l'organisation du travail* (Paris 1839) ; VILLERME, *Tableau de l'état moral et physique des ouvriers employés dans les manufactures de laine, de coton et de soie* (Paris 1840), et pour ce dernier, voir encore l'étude récente de DESLANDRES ET MICHELIN, *Il y a cent ans. Témoignage de Villermé* (Paris 1942) ; E. BURET, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France* (Paris 1840) ; GOUGENOT DES MOUSSEUX, *Des Prolétaires* (1846).

cet ordre dépend d'hommes qui doivent prendre leurs responsabilités, dans ce domaine-là également, — l'Eglise a le droit et le devoir de proposer les principes et les normes qui doivent diriger la conception et l'action sociales. Ce devoir incombait d'autant plus à l'Eglise de France, que la question, à partir de 1830 certainement, commençait à s'y poser avec plus d'acuité, et qu'un peu partout des tentatives de solution avaient clairement démontré que le problème était en fermentation. L'orientation plus ou moins religieuse de beaucoup de ces tentatives donnaient peut-être à l'Eglise une chance unique de gagner la classe ouvrière. Ceci, Mgr de Mazenod, comme la plupart de ses collègues, ne l'a pas vu. Des hommes politiques, grands catholiques, sont eux aussi, passés à côté de la question. Montalembert, qui se donnait tant de peine à rendre à la société une âme chrétienne, ne voyait pas tout le problème, et si, après la révolution de Février il s'est rapproché de Thiers, c'est précisément par crainte d'une révolution sociale. La société de Saint-François Xavier, fondée en 1840 pour l'apostolat auprès des ouvriers, ne trouva pas que de l'approbation. Ozanam, dont les idées allaient beaucoup plus loin que les réalisations des conférences de Saint-Vincent de Paul, fut vivement critiqué par Montalembert et par Louis Veuillot, pour des articles, parus dans l'*Ere Nouvelle* en 1848. Armand de Melun subit le même sort. Même dans la correspondance des nonces de ce temps, on ne trouve aucune trace de préoccupation sociale.⁷³ Il est de toute évidence que les catholiques, plus spécialement les évêques, parmi lesquels Mgr de Mazenod, n'ont pas fait tout ce qu'on était en droit d'attendre d'eux.

Mais ce jugement, objectivement juste, est trop absolu, par le fait même qu'il ne considère que les faits comme ils se sont passés. Il faut, pour avoir une idée exacte des responsabilités de l'Eglise de France dans cette question pénible, indiquer quelques précisions. Car plusieurs choses rendent psychologiquement et historiquement compréhensible l'attitude de l'épiscopat français.

Tout d'abord, la reconstruction de l'Eglise qui avait subi de si grands chocs durant la Révolution, ainsi que la lutte entre l'Eglise et les idées « philosophiques » — qu'on pense à la lutte pour la liberté de l'enseignement — absorbait tellement les évêques, qu'à leurs yeux, la misère sociale prenait aspect de question secondaire. Tout comme au temps de l'Ancien Régime, ils continuaient à apporter leur charité en remède à la pauvreté, n'apercevant pas que le développement de la société exigeait une intervention de justice pour prévenir cette pauvreté. En outre, ils ne pouvaient : pas encore apercevoir clairement que la prolétarisation n'allait pas sans danger de déchristianisation, et donnait ainsi au problème social un aspect religieux.⁷⁴ Provenant en grande partie des classes conservatrices, et ne connaissant guère la nouvelle classe ouvrière, il eût été étonnant que les évêques agissent autrement.

Ensuite, Lamennais, un des seul qui eût réclamé des réformes sociales profondes, venait d'être condamné. Ses idées sociales, certes, n'avaient pas été directement visées par l'encyclique *Mirari Vos*, mais le rédacteur de l'*Avenir* avait eu tant d'idées hasardées, qu'il était difficile de faire le partage entre ce qu'il y avait à retenir — et donc à soutenir — et ce qu'il y avait à écarter. On rejetait instinctivement les « nouveautés » parce qu'on les craignait apparentées aux doctrines condamnées. L'encyclique *Singulari Nos* aussi condamnait toutes les théories qui conduisaient à la révolte, et l'insoumission définitive de Lamennais n'était pas de nature à rapprocher l'épiscopat de ses idées, même sociales.

Il ne serait cependant pas exact d'opposer les catholiques comme arriérés aux non-catholiques progressistes. La question sociale se posait sur des bases nouvelles ; il était pour tous très difficile d'avoir des idées nettes. Les sociologues qui défendaient la thèse « classique » pouvaient invoquer en leur faveur une tradition plusieurs fois séculaire. Parmi eux il n'y avait pas seulement des catholiques, mais une immense majorité de non-catholiques. Ne peut-on pas se demander toutefois, si les catholiques, en tant que tels, n'auraient pas dû voir plus clair que les autres ?

⁷³ D'après une constatation du R. P. Droulers S. J. Cfr. *Gregorianum* 31 (1950) 309.

⁷⁴ J.-B. DUROSELLE, *Les Débuts du Catholicisme Social en France*, p. 236.

Tout ceci peut aider à faire comprendre l'attitude de Mgr de Mazenod et de l'épiscopat français, en expliquer les faits, mais non les justifier complètement. « L'épiscopat, écrit M. Duroselle, à deux ou trois exceptions près, n'a pas eu le moins du monde l'idée qu'il pouvait exister un problème ouvrier ». ⁷⁵ Et autre part il ajoute « que dans l'ensemble, l'Eglise de France, même après février, même après les journées de juin, passe à côté du problème et l'ignore ». ⁷⁶

Trop peu nombreux sont les évêques qui ont parlé clairement : Mgr de Croy, évêque de Rouen (en 1838), ⁷⁷ deux évêques de Cambrai, Mgr Belmas (en 1837, 1838, 1839, 1841) et son successeur Mgr Giraud (surtout en 1845 et 1846), ⁷⁸ Mgr Affre, archevêque de Paris (en 1848). Il faut aussi nommer le cardinal Pie, qui, encore simple prêtre, donnait, le premier et le quatrième dimanche du carême de 1849, deux sermons dans la cathédrale de Chartres, sur « l'utilité temporelle de la religion ». ⁷⁹ Mais combien de noms pourrait-on encore ajouter à cette liste ? La grande majorité des évêques parlait de la question sociale dans le sens traditionnel, même ceux qui, à tant d'autres points de vue, par exemple en ce qui concerne le renouveau religieux, furent de grands évêques : le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse, ⁸⁰ le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, Mgr de Mazenod...

⁷⁵ J.-B. DUROSELLE, *ibid.*

⁷⁶ J.-B. DUROSELLE, *L'Attitude politique et sociale des Catholiques français en 1848*. R.H.E.F. 34 (1948) 44-62.

⁷⁷ Voir p.e. quelques fragments d'un mandement dans *l'Ami de la Religion* 96 (1838) 385-388.

⁷⁸ La vie de Mgr Belmas a été écrite par L. Mahieu. Voir t. 2 pp. 382-387, 390-392. - Mgr Giraud a écrit, en 1845 et 1846, deux lettres sur le travail. On les trouve dans ses *Œuvres Complètes* (Lille 1863) pp. 344-354 et 361-374.

⁷⁹ On les trouve dans ses *Œuvres Sacerdotales* (Paris 1881) t. II pp. 666-691 et 691-717. Il y dit par exemple : « Et moi, je pense et je dis hardiment que le problème social est si nettement et si énergiquement posé que désormais tous les subterfuges sont impossibles » - « Si la charité qui vous est commandée ne confère (à vos inférieurs) aucun droit rigoureux, la justice peut leur en conférer plusieurs... Il est écrit dans les livres saints, il est incontestable que l'ouvrier qui vous a consacré sa peine et son temps, a un strict droit à son salaire et que ce salaire ne doit pas être sans proportion, ni avec les gains qu'il vous procure, ni avec les nécessités de celui qui vous les procure... » Et il parle encore du droit des ouvriers concernant les loisirs, le rôle de leurs familles dans la société, il signale l'inquiétante diminution des naissances etc. Cfr. E. CATTI, *L'ordre social chrétien et le cardinal Pie*, *La Pensée Catholique* n° 10 (1949) 48-83.

⁸⁰ Pour l'attitude de l'archevêque de Toulouse envers le problème social, voir P. DROULERS S. J., *Le cardinal d'Astros et la République de 1848*, dans le *Bulletin de Littérature Ecclésiastique* (publié par l'Institut Catholique de Toulouse) avril-juin 1950 pp. 88-112.

CHAPITRE DEUXIEME

MGR DE MAZENOD ET LA LUTTE POUR LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT

Les Ordonnances de 1828

En 1828 Mgr de Mazenod n'était que simple vicaire général de son oncle, et n'eut donc pas à intervenir dans la lutte comme évêque. Cependant, pour plusieurs raisons il est nécessaire de considérer — au moins brièvement — son attitude et l'attitude de son oncle à ce moment. Ils collaboraient si intimement et avaient si souvent des échanges de vue sur toutes les questions actuelles de quelque importance, que l'attitude de l'évêque de Marseille peut jeter une vive lumière sur les opinions de son neveu. Ensuite, en examinant les controverses élevées autour des ordonnances de 1828, on comprendra mieux les prolongements de la lutte pour la liberté de l'enseignement. De la sorte on sera en mesure de suivre plus facilement la ligne de conduite d'E. de Mazenod dans une question politico-religieuse d'importance primordiale, et de constater la continuité de sa position.

Jusqu'au moment où succomba le ministère de Villèle (fin novembre 1827), la position des catholiques dans la question de l'enseignement n'avait fait que s'améliorer. Une ordonnance du 29 février 1816 permit aux curés de présider les comités cantonaux et de surveiller les écoles, de concert avec les maires. Cette ordonnance fut critiquée par le cardinal de La Luzerne, parce qu'elle ne constituait pas un retour pur et simple au statut de l'Ancien Régime, mais on ne pouvait nier qu'elle ne marquait un grand progrès sur la situation sous l'Empire. En 1822, un évêque, Mgr Frayssinous, fut mis à la tête de l'Université. Le 8 avril 1824 une nouvelle ordonnance rendait aux évêques la direction ou la surveillance des écoles primaires catholiques, et vint par conséquent modifier l'ordonnance du 29 février 1816 dans le sens exigé par le cardinal de La Luzerne.

Quand le ministère Martignac succéda à celui de Villèle, une de ses premières préoccupations fut de détruire l'œuvre de son prédécesseur. Une ordonnance du 21 avril 1828 retira aux évêques les écoles primaires qui furent placées sous l'autorité d'un comité de neuf membres, dont trois pouvaient être nommés par l'évêque. Ce ne fut pas sans objections que les prélats se soumirent. Leurs premières réactions furent même assez violentes. Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, refusa sans plus de concourir à la formation des comités. Il fut imité par plusieurs de ses collègues, dont quelques-uns sont nommés dans le numéro du 15 août 1828 de *l'Ami de la Religion et du Roi*.¹ L'évêque de Marseille protesta vigoureusement auprès du ministre des Affaires Ecclésiastiques ; il avait cependant l'intention de se soumettre. « Je réclame de tout mon pouvoir, écrivit-il, contre cette mesure attentatoire aux droits de l'épiscopat, et si je consens à ce nouvel ordre de choses, ce n'est que forcément en désespoir de cause et pour n'avoir pas à me reprocher de perdre le peu d'influence que je pourrais encore exercer là où seul j'ai le droit d'enseigner, de surveiller l'enseignement des autres, de le régler et de le réformer s'il le faut. Je ne prétends donc point renoncer à ce droit parce qu'il est inhérent à ma charge... On nous l'enlève aujourd'hui. Que peut-on contre la force ? Réclamer, et c'est aussi ce que je fais par cette lettre, en gémissant amèrement des concessions qu'on ne cesse de faire au détriment de la Religion et des droits imprescriptibles de l'Eglise de Jésus-Christ... ».²

On peut constater que malgré son extrême répugnance, Mgr de Mazenod eut pourtant l'intention de prêter son concours à la formation des comités — il en avertit d'ailleurs aussi le recteur de l'Académie d'Aix.³ Cependant, quelques jours plus tard il change d'avis et refuse tout concours. Le

¹ *Ami Rel.* 57 (1828) 1-6. Voir aussi *ibid.* p. 177-184.

² Arch. Nat. F-19 2033. Lettre du 8 juin 1828.

³ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 161. Lettre du 12 juin 1828.

9 juillet il communique sa nouvelle décision à M. Vatismenil, ministre de l'Instruction Publique depuis que ce ministère avait été séparé de celui des Affaires Ecclésiastiques. L'évêque se base sur le principe que seule l'Eglise a le droit de l'enseignement, même de l'enseignement profane : «les évêques... sont juges de la doctrine». ⁴ Il s'explique également à Mgr Frayssinous. C'est le même argument qu'il y développe, mais en insistant sur sa conviction de ne pouvoir exécuter les ordres reçus sans compromettre sa conscience. ⁵

Au mois d'août le Moniteur constata que la disposition de l'ordonnance du 21 avril qui laissait aux évêques la nomination de trois des neufs membres des comités, avait reçu son exécution dans la plupart des diocèses. Il en énuméra 44. Marseille ne figure pas parmi eux. ⁶

L'ordonnance du 21 avril ne fut pas la plus importante de l'année 1828. Elle ne traitait que de l'enseignement primaire ; les évêques sans doute y tenaient absolument, mais autre chose leur tenait plus au cœur, notamment les petits séminaires. Contre ceux-là surtout furent dirigées les deux ordonnances que le gouvernement publia le 16 juin. ⁷

Elles ne venaient pas à l'improviste. Une campagne de haine, menée par les anticléricaux et — chose curieuse — fermement soutenue et popularisée par des catholiques comme le comte de Montlosier, avait commencé depuis quelques années. Elle concentrait ses attaques contre les petits séminaires et contre les Jésuites qui en dirigeaient huit.

A vrai dire, la situation des petits séminaires aussi bien que des Jésuites était, au point de vue légal, irrégulière. Une ordonnance du 5 octobre 1814 avait autorisé pour chaque département, une école ecclésiastique. Pour en ouvrir une seconde, il fallait une nouvelle ordonnance rendue sur le rapport du ministre de l'Intérieur. D'autres prescriptions réglaient la question des élèves qui pouvaient fréquenter ces écoles. En quelques endroits les évêques multipliaient les séminaires de leur propre autorité, et, ce qui arrivait à peu près partout, on y acceptait des externes ou des élèves qui ne se destinaient pas au sacerdoce. Puisque les séminaires échappaient au contrôle de l'Université, l'Eglise avait peu à peu créé une sorte d'enseignement secondaire libre, à rencontre de la législation sur le monopole universitaire. Cette situation illégale exaspéra les milieux qui la savait tolérée par le gouvernement. Mais un fait mit leur fureur à son comble. Les Jésuites, toujours bannis par les lois, mais peu à peu rentrés en France, dirigeaient — bien que comme prêtres diocésains dépendant des évêques — huit de ces séminaires qui acquirent bientôt une certaine renommée. ⁸ Les accusations qu'on avançait contre la Compagnie de Jésus ne se limitaient pas à ces constatations. On la discréditait à tout point de vue, et pour dénigrer ses membres toutes les armes étaient bonnes. On voyait le spectre des Jésuites partout.

Mgr Frayssinous commit une faute de tactique quand, en 1826, pour apaiser la fureur des anticléricaux, il fit connaître sur la Compagnie de Jésus des chiffres et des faits exacts, il avait cru, en opposant des données exactes aux bruits fictifs qui couraient, rendre service à la cause des Jésuites. Au contraire, les attaques ne firent que redoubler, car le parti d'opposition concluait du

⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 166. Le lendemain il avertit également le recteur de l'Académie d'Aix (ibid. p. 167), et s'expliqua, une semaine plus tard, plus amplement à M. Vatismenil (17 juillet - ibid. p. 226).

⁵ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 172. Lettre du 22 juillet 1828.

⁶ Voir *Ami Rel.* 57 (1828) 57.

⁷ Pour les ordonnances de juin 1828 nous nous sommes servis surtout de A. GARNIER, *Les Ordonnances du 16 juin 1828, d'après des documents inédits tirés des Archives du Vatican et des Archives Nationales*, BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France* I 404 ss. et LAMBRUSCHINI, *La mia Nunziatura di Francia* pp. 125-149.

⁸ Les adversaires des Jésuites exagéraient singulièrement l'influence de ces derniers. En 1824 ils n'étaient que 108 prêtres ; en 1828 ils étaient - mais y compris les frères convers et les scolastiques - en tout 297. Leur supériorité pédagogique elle aussi fut exagérée. Le succès de quelques-unes de leurs écoles tenait avant tout à la discipline et au travail des professeurs et surtout de certains directeurs. « La réputation des établissements tenus alors par les Jésuites leur venait bien moins... de la qualité de leurs études que de l'estime dans laquelle était tenue la formation religieuse et morale donnée par les Pères à la jeunesse. Les études, en effet, chez les Jésuites, ne différaient pas essentiellement de celles qui se faisaient dans l'Université. Mais leur système d'éducation avait la confiance des familles » J. BRUGERETTE, *Le Prêtre français et la Société contemporaine* I 54.

demi-aveu de l'évêque d'Hermopolis, que les Jésuites s'étaient introduit frauduleusement en France, que le gouvernement en connaissait l'existence et les protégeait.

Avec le ministère Martignac commencèrent les hostilités de la part du gouvernement. Nous avons déjà vu comment le ministère de l'Instruction Publique fut laïcisé dans sa tête quand on le sépara des Affaires Ecclésiastiques. Une commission fut constituée qui essaya de régler plusieurs questions mixtes.⁹ Mgr Frayssinous envoya aux évêques une circulaire pour leur poser 26 questions, portant sur plusieurs points, mais surtout au sujet des petits séminaires. Dans leur ensemble, les réponses des évêques s'opposent fortement aux projets du gouvernement aussi bien qu'à la formation de la Commission. L'évêque de Marseille fut un des adversaires les plus décidés du gouvernement. Il envoya aux archevêques et évêques de France une lettre-circulaire dans laquelle il exprime la nécessité d'arriver à une unité de vue dans l'épiscopat. Il leur demande de bien vouloir lui communiquer leur opinion sur la situation et expose enfin sa pensée : « Si je ne me trompe, ni la Commission, ni le ministre n'ont le droit de nous interpellier ; des évêques auraient dû plutôt être consultés en cette matière, il ne nous convient donc pas, ce me semble, de répondre à leurs questions, non seulement parce que ce serait reconnaître un droit qu'ils n'ont pas, mais encore parce que ces questions captieuses ne nous sont adressées que pour nous condamner par nos propres paroles».¹⁰

Déjà il voyait le danger qui menaçait les Jésuites, car il continua : « Une seconde observation se présente à la lecture de cette série de questions ; il est impossible de n'y pas découvrir l'arrière-pensée de porter un coup mortel aux Jésuites auxquels sont confiés plusieurs Petits Séminaires et qui s'y emploient avec tant de zèle et de succès à l'éducation chrétienne de la jeunesse ».

N'attendant pas les réponses de ses collègues, il envoyait à Mgr Frayssinous une vigoureuse lettre de protestations, avec un refus net de répondre au questionnaire.¹¹

Au mois de février 1828, l'évêque d'Hermopolis fut remplacé aux Affaires Ecclésiastiques par Mgr Feutrier. Celui-ci insista auprès de Mgr de Mazenod, pour recevoir une réponse aux questions posées. L'évêque de Marseille refusa de nouveau. Il avait en effet plus de raisons encore que la première fois, pour justifier son refus. Les réponses des évêques à sa lettre-circulaire avaient montré qu'à peu près partout on regrettait les démarches du gouvernement ; ceux-là même qui avaient répondu au questionnaire, ne l'avaient fait qu'avec peine et pour des raisons de convenance que Mgr de Mazenod n'approuva pas. En outre, l'ordonnance du 21 avril sur les Ecoles Primaires, qui venait d'être publiée, avait clairement montré que le gouvernement n'avait pas l'intention de respecter les droits de l'Eglise.¹²

Le rapport au Roi, rédigé par la Commission, constata qu'en dehors des missionnaires permis par la loi, il existaient en France 53 établissements illégaux. Certains évêques avaient en outre admis dans leurs séminaires des externes et des jeunes gens qui ne se destinaient pas au sacerdoce, et ils n'avaient plus exigé le port de l'habit ecclésiastique. C'était un abus, car les élèves qui étaient admis de cette façon, échappaient à la rétribution universitaire.

⁹ Voici la composition de la Commission. En tout 9 membres dont 2 prélats : Mgr de Quélen, arch. de Paris, qui présiderait, et Feutrier, év. de Beauvais. En outre 7 laïcs : les Pairs Laine, Séguier, Mounier ; les députés Dupin aîné, le comte de la Bourdonnaie, Alexis de Noailles, et un membre du conseil de l'Université, de Courville. Les 3 pairs ainsi que Dupin étaient notoirement hostiles aux Jésuites. Cfr GARNIER o. c. 18.

¹⁰ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 145. Lettre du 24 févr. 1828.

¹¹ Arch. Nat. F-19 4063. « ...je croirais manquer à mon devoir en répondant aux questions que la Commission adresse aux Evêques de France dans des vues que la série de ces questions ne manifeste que trop. Si l'on veut nous persécuter, qu'on le fasse ouvertement, mais qu'on ne pousse pas la dérision jusqu'à vouloir nous faire les instruments de notre propre déconsidération et les complices des envahissements progressifs dont nous sommes les victimes.

« L'Episcopat dans un pays catholique a droit à d'autres égards, et puisqu'il s'agit des petits séminaires, on aurait dû le consulter et non point l'interpeller comme un chef de bureau pourrait le faire à l'égard de ses commis... » (26 févr. 1828).

A la même place aux archives se trouvent les lettres de 36 autres évêques.

¹² Arch. Nat. F-19 4063. Lettre du 3 mai 1828.

Quant à la question des Jésuites, la Commission était divisée sur l'attitude à prendre. M. Portalis décida de poursuivre son projet envers et contre tous : la Compagnie de Jésus existait illégalement ; elle devait donc se retirer de l'enseignement. Mgr Feutrier refusa de contresigner un tel décret, mais il accepta le compromis que Portalis lui proposa : on ferait deux ordonnances, l'une concernant les Jésuites, contresignée par le Garde des Sceaux, l'autre se rapportant aux petits séminaires, contresignée par le ministre des Affaires Ecclésiastiques. Elles furent publiées le 16 juin. On en connaît la portée : « La première portait que les établissements connus sous le nom d'écoles secondaires ecclésiastiques, dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non autorisée, et actuellement existants à Aix, Billom, Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul et Sainte-Anne d'Auray, seraient soumis, à dater du 1 octobre, au régime de l'Université. Nul ne pourrait désormais diriger une maison d'éducation ou y professer, sans avoir affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. La seconde ordonnance soumettait à l'autorisation du gouvernement l'établissement des écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires. Elle créait en leur faveur 800 bourses de 500 francs ; mais elle fixait à 20.000 le nombre total des élèves, défendait d'y admettre des externes et d'y porter l'habit laïque après deux ans d'études ».¹³

Quand Eugène de Mazenod eut connaissance de la publication des ordonnances il s'indigna de la façon dont on piétinait les droits de l'Eglise et de « voir un évêque contresigner cette ordonnance et la provoquer par un rapport révoltant ». C'est dans une lettre au P. Tempier qu'il s'exprime ainsi. On y retrouve tout le tempérament vigoureux et combattif du futur évêque de Marseille. « Ce n'est pas assez de gémir, dit-il, il faudrait faire retentir la terre entière du cri des plus fortes réclamations. C'est dans ces occasions que j'éprouve quelques remords d'avoir en quelque sorte contrarié les vues de la divine Providence, en esquivant l'épiscopat. Il semble qu'elle me l'offrait pour me placer sur la brèche en sentinelle avancée qui eût fait son devoir avec la grâce de celui qui m'a donné le sentiment de ce que je puis faire ; tandis qu'à la place où je suis, je me trouve semblable au lion qui sent toute sa vigueur, sa force, son courage, mais qui ronge impuissamment la chaîne et le frein... ».¹⁴ Il regretta encore de ne pas être à Marseille pour délibérer avec son oncle sur l'attitude à prendre.¹⁵

Mgr Fortuné de Mazenod avait protesté autant qu'il le pouvait. Il manifesta ses sentiments dans une lettre-circulaire énergique à son clergé. Ensuite il félicita l'archevêque de Paris pour ses généreuses tentatives d'arrêter les ordonnances, et il lui proposa une réaction commune et unanime de tout l'épiscopat.¹⁶ Quand Eugène de Mazenod fut de retour dans la ville épiscopale, il convoqua immédiatement le chapitre de la cathédrale. On y rédigea, séance tenante, une adresse à l'évêque de Marseille, pour le soutenir dans ses réclamations. On y fit plus particulièrement ressortir l'injustice faite aux Jésuites, qui avaient un établissement à Aix, où plusieurs Marseillais suivaient les cours.¹⁷

Partout en France les évêques s'indignèrent contre les ordonnances. Il y avait des nuances dans leur manière de protester : certains se contentèrent d'accuser réception ; d'autres allaient jusqu'à dire ouvertement qu'ils n'obéiraient pas, mais à peu près tous considéraient les mesures du gouvernement comme allant à l'encontre des droits de l'Eglise. Les archevêques et évêques se trouvant à Paris se réunirent auprès de l'archevêque pour examiner la situation. Le 19 juillet 1828,

¹³ MOURRET, *L'Eglise Contemporaine* (Hist. des l'Egl. VIII) pp. 86-87. On peut trouver le texte complet des ordonnances chez GARNIER o. c. pp. 74-77. On le trouve aussi dans *l'Ami de la Religion et du Roi* 56 (1828) 163 et 182-83. Pour le rapport au Roi, voir pp. 177-82.

¹⁴ Cité REY I 444.

¹⁵ Il faisait à ce moment la visite canonique de la maison de N. D. du Laus, dans le diocèse de Gap, et dut se rendre ensuite à Grenoble. Il ne rentra à Marseille que le 1 juillet.

¹⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 162. Lettre du 26 juin 1828.

¹⁷ « C'est la religion elle-même qui est frappée dans la personne des Jésuites, et notre âme est blessée par le coup qui les atteint. Solennellement approuvée par l'Eglise, vouée par état à la pratique des conseils évangéliques, dans les circonstances présentes, cette Compagnie Sainte inspirait au clergé de Marseille tout l'intérêt dû aux causes les plus sacrées... » Cfr REY I 446.

Mgr de Mazenod leur envoya une note pour leur exprimer la joie qu'il éprouvait de cette initiative et de leur désir de faire bloc « contre les empiétements de la puissance séculière ».¹⁸

Ils formaient bloc en effet. Le premier résultat fut la rédaction d'un *Mémoire présenté au Roi par les Evêques de France, au sujet des Ordonnances du 16 juin 1828, relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques*. Les évêques, y lisons-nous, « ne résistent point, ils ne profèrent pas tumultueusement des paroles hardies, ils n'expriment pas d'impérieuses volontés, ils se contentent de dire avec respect comme les apôtres, *non possumus*, nous ne pouvons pas, et ils conjurent Votre Majesté de lever une impossibilité toujours si douloureuse pour le cœur d'un sujet fidèle vis-à-vis d'un Roi si tendrement aimé ».

La fameuse parole était prononcée : *non possumus*. Elle était à la base de l'attitude de Mgr de Mazenod qui était décidé à ouvrir son petit séminaire comme d'habitude, et à y admettre même des externes. Il voulut résister jusqu'au bout et ne céder qu'à la force. Il avait donné des ordres dans ce sens au directeur de l'établissement.¹⁹ E. de Mazenod, vicaire général, apprenant du procureur du Roi qu'on avait l'intention de requérir des poursuites contre les directeurs du petit séminaire de Marseille, protesta vivement et menaça de donner à l'affaire le plus grand éclat en rendant publique la correspondance qui avait eu lieu à ce sujet. S'il faut en croire un rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, l'évêque lui-même aurait menacé, comme contre-mesure, d'interdire la chapelle du Collège Royal.²⁰

Ce refus catégorique de l'épiscopat inquiéta le gouvernement autant qu'il embarrassa le Roi. Le gouvernement multiplia ses démarches à Rome, pour que le Saint-Siège fasse pression sur l'épiscopat. Le cardinal Bernetti, Secrétaire d'Etat, fit parvenir au cardinal de Latil une lettre confidentielle assez vague dont le destinataire, à la demande du Roi, transmit le sens à ses suffragants et aux métropolitains, en l'accentuant un peu trop : « ...Sa Sainteté, persuadée du dévouement sans réserve des évêques de France envers Sa Majesté, ainsi que de leur amour pour la paix et tous les autres véritables intérêts de notre sainte religion, a fait répondre que les évêques doivent se confier en la haute piété et la sagesse du Roi pour l'exécution des Ordonnances, et marcher d'accord avec le trône ».²¹

Ces paroles furent pour l'évêque de Marseille une désillusion. Il sentit tout le ridicule qu'il y avait à changer d'attitude, après une parole aussi forte que le *non possumus*. Il s'en expliqua très librement aux archevêques et évêques résidant à Paris. Il eut même un reproche à l'adresse du cardinal Bernetti qui avait parlé de la haute piété et de la sagesse du Roi. « A quoi bon mettre le Roi en avant sous le régime d'une charte où les ministres font tout ? ».²²

Le gouvernement continua à faire pression sur les évêques réunis à Paris. En fin de compte ceux-ci décidèrent d'envoyer à tous leurs collègues deux documents : une note explicative où ils exposeraient comment le Pape désirait un peu plus de souplesse, et un projet de lettre que chaque évêque ferait parvenir au ministre des Affaires Ecclésiastiques, et dans laquelle ils diraient que leur conscience les avait obligé de prononcer le *non possumus*, mais que maintenant le Pape semble vouloir qu'ils concèdent quelque chose à la nécessité. L'évêque de Marseille, tout en admettant que

¹⁸ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 170. Note adressée à Nosseigneurs les cardinaux, archevêques et évêques, résidant à Paris. Il y a une parole très dure contre Mgr Feutrier qui « a trahi la cause de la religion dans l'indigne rapport qui a provoqué la malheureuse ordonnance contresignée de son nom ».

¹⁹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 172. Nouvelle note adressée aux cardinaux, archevêques et évêques résidant à Paris (20 sept. 1828). Le 1 déc. 1828, le préfet des Bouches-du-Rhône rendit compte au ministre de l'Intérieur de la situation du petit séminaire de Marseille. Cfr. Arch. Nat. F-7 6767.

²⁰ Arch. Nat. F-7 6767. Rapport du 1 déc. 1828.

²¹ *Ami Rel.* 57 (1828) 261-62. Mgr Lambruschini, nonce à Paris, avait envoyé à Rome une dépêche (4 août) où il exprima son regret de ce que le mémoire au Roi ait été imprimé. Il avait en plus laissé sous-entendre que l'union des évêques n'était pas si étroite, et que le mémoire plaçait le Roi dans une position fâcheuse vis-à-vis d'un parti très fort qui tenait absolument aux ordonnances. Cette opinion, qu'on retrouve d'ailleurs dans les *Mémoires* de Lambruschini (o. c. 139 ss.) a pu déterminer le cardinal Bernetti à écrire dans ce sens au cardinal de Latil et à M. Portalis.

²² Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 182. Lettre du 4 oct. 1828.

la lettre sauvait les principes et qu'on pouvait à la rigueur l'admettre, exprima de nouveau à plusieurs reprises, tout le ridicule qu'il y avait à changer ainsi d'attitude. Il sentait très bien que les évêques, en agissant de la sorte, se réduisaient à protester tout en exécutant les Ordonnances. Même le fait qu'ils pouvaient se mettre à l'abri d'une prétendue intention du Chef de l'Eglise, ne le tranquillisait pas. En effet, la lettre même du Saint-Siège ne leur avait pas été communiquée, ils n'en connaissaient le sens que par ce que le cardinal de Latil en avait dit. Mgr de Mazenod se demanda même si la note de Rome n'était pas uniquement une note diplomatique, émanant plutôt du ministre du Pape que du Pape lui-même. Il exprima pourtant aussi l'intention de se soumettre, mais uniquement par souci de ne pas se séparer de ses collègues.²³ Il considérait l'union des évêques comme une force si importante qu'il n'hésita pas d'écrire, tout en déplorant qu'on avait dû en arriver là : « qu'on se montre de nouveau unis, formant corps, traitant en un mot de puissance à puissance, lors même que ce serait pour céder quelque chose à la nécessité ».²⁴

Ils cédèrent en effet. Les évêques se soumirent les uns après les autres. Un seul ne se soumit pas, Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres, qui licencia le petit séminaire de Saint-Cheron.²⁵ Mgr de Mazenod envoya, le 27 octobre, les renseignements demandés au ministre des Affaires Ecclésiastiques.²⁶ Le ministre ne trouva pas la lettre assez explicite. L'évêque de Marseille avait écrit que les directeurs et professeurs de son petit séminaire étaient des « prêtres séculiers » de son diocèse. On voulait savoir maintenant si ces « prêtres séculiers » n'appartenaient vraiment à aucune Congrégation non reconnue par la loi. Mgr de Mazenod ne daigna pas répondre. Puis, à l'improviste, il reçut vers le 10 décembre, l'ordre de fermer le petit séminaire. « Y a-t-il erreur dans les bureaux, ou bien Mgr Feutrier se joue-t-il de la bonne foi des évêques ses collègues ? » demanda-t-il aussitôt au ministre des Affaires Ecclésiastiques.²⁷ Mais celui-ci voulut une réponse claire et nette concernant le personnel ecclésiastique de l'établissement. L'évêque de Marseille, froissé par le peu de confiance qu'on lui témoignait, et mécontent des renseignements toujours nouveaux qu'on exigeait, à rencontre des droits épiscopaux, adressa à Mgr Feutrier une lettre où perce l'impatience : « Si je n'ai pas répondu aux interminables questions qui partent de votre ministère, c'est que j'avais assez dit que mon silence devait rassurer Votre Excellence contre toutes les terreurs qu'inspire le fantôme d'un Jésuite.

« Je regardais vraiment comme un enfantillage de se donner tant de peines, de perdre tant de temps, d'employer tant de papiers pour faire dire ce que vous savez déjà. Des Religieux ne doivent pas faire tant de peur à un évêque. Plût à Dieu que tous nos petits séminaires et tous nos collèges fussent dirigés par eux...

« Eh bien, Monseigneur, puisqu'il s'agit d'attester un fait, tout en manifestant à Votre Excellence le regret de ne pas avoir pu confier mon petit séminaire aux Jésuites dont je vénère le Saint Institut et estime et aime tous ceux qui l'ont embrassé, je suis forcé d'avouer que les professeurs de mon petit séminaire n'appartiennent pas plus que le supérieur et les directeurs à une congrégation religieuse, et qu'ils sont tous soumis à ma juridiction épiscopale... ».²⁸

Vers le 20 janvier 1829 le ministre des Affaires Ecclésiastiques demanda de nouveaux renseignements. Mgr de Mazenod ne répondit pas d'abord, parce que « il fallait mettre un terme à ces interpellations fatigantes ». Il finit pourtant par écrire, encore à contrecœur, et sans épargner son destinataire, comme on peut le soupçonner.²⁹

²³ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 183. Lettre du 15 oct. 1828.

²⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 186. Lettre à l'évêque de Limoges (20 oct. 1828).

²⁵ ²⁵ E. SEVRIN, *Les Ordonnances de 1828 et Mgr Clausel de Montais, Evêque de Chartres*, R. H. E. F. XVI (1930) 5-22.

²⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 187.

²⁷ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 198. Lettre du 15 déc. 1828.

²⁸ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 203. Lettre du 19 janv. 1829.

²⁹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. II p. 204. Lettre du 23 janv. 1829.

Cette correspondance illustre très bien l'esprit avec lequel l'évêque de Marseille se soumit aux ordonnances. Ce fut l'esprit de la grande majorité des évêques français : ils s'y soumirent comme à contrecœur, se rendant bien compte que c'étaient eux les vaincus. Comment faut-il juger leur attitude ? Dans une réunion de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires, tenue à Rome le 8 février 1829, on fit l'historique des Ordonnances et on considéra ensuite la question de droit. La conclusion de leurs délibérations fut que la position des évêques n'avait pas été, vue les circonstances, tout à fait inattaquable. L'épiscopat en effet, en multipliant les petits séminaires, en y augmentant le nombre des élèves, en y appelant ou en y permettant, à certains endroits, les Jésuites, avait agi selon droit, mais contre la loi du pays. Par ce double aspect — droit légal et droit naturel ecclésiastique — l'épiscopat se trouvait dans une position fâcheuse et délicate. Le gouvernement de Villèle avait fermé les yeux : celui de Martignac exigeait le retour à la légalité. Il est évident que ce gouvernement n'agissait pas par amour de la loi. Une haine anticléricale tenace était à la base de l'activité gouvernementale. Cependant les évêques, tout en proclamant avec raison leurs droits en matière d'éducation, devaient également comprendre qu'à ne rien céder, on court parfois le risque de tout perdre, et, dans le cas des petits séminaires, c'était risquer de voir s'arrêter brusquement cette œuvre si nécessaire au relèvement spirituel de la France. Les évêques ne concédèrent nullement en matière de principes, mais, pour éviter un plus grand mal, Rome leur demanda un peu moins de rigueur dans l'application pratique de ces principes.

De toute façon, la publication des Ordonnances constitue une défaite pour l'Eglise, dans l'histoire de sa lutte pour la liberté de l'enseignement.

2. Les Grandes Luites

En se soumettant aux Ordonnances de 1828, l'Eglise avait voulu éviter un plus grand mal. Elle s'était soumise à la législation concernant les petits séminaires, mais c'était de sa part une concession, due aux circonstances. L'état d'esprit avec lequel l'élite catholique de ce temps reçut les Ordonnances, fit soupçonner rapidement qu'elle n'allait pas se contenter de cet état des choses. Toute la lutte, en effet, qui, en se manifestant sous différentes formes, dura jusqu'à la fin du siècle et au-delà, peut être placée sous le signe de la réaction contre les Ordonnances Royales du 16 juin 1828. Sous la monarchie de Juillet la question s'élargira un peu : elle ne se limitera plus aux petits séminaires ; on insistera davantage sur le droit de tout catholique à choisir ses écoles. Mais ici encore c'était la réaction contre une situation qui avait été consacrée en 1828.

La première attaque violente contre les Ordonnances venait de Lamennais et du petit groupe de catholiques ardents qui combattaient avec lui. On pouvait s'y attendre. Ce n'était pas la première fois que Lamennais entraînait en lice pour la défense de la liberté de l'enseignement. Dès 1814 il avait attaqué le monopole de l'Université, créée par Napoléon. Sous la Restauration il avait écrit des articles vigoureux dans le *Conservateur* et dans le *Drapeau Blanc*. Dans ce dernier, le 22 août 1823, il publia la lettre de protestation envoyée à Mgr Frayssinous, Grand Maître de l'Université, auquel il demandait sans détours : « Exagérons-nous, Monseigneur, quand nous disons qu'il existe en France des maisons soumises d'une manière plus ou moins directe à l'Université, et où les enfants sont élevés dans l'athéisme pratique et dans la haine du christianisme... ? »³⁰

Après la publication des Ordonnances, Lamennais les attaqua dans son livre *Des Progrès de la Révolution et de la Guerre contre l'Eglise*. Avec la chute des Bourbons, l'*Avenir* reprit la question. Lacordaire y publia les 17, 18 et 25 octobre, trois articles, où il exigea la liberté d'enseignement, au nom de la Charte. Le journal ne se lassait pas de dénoncer les mesures gouvernementales brimant les droits des catholiques en matière d'enseignement. Le lundi 9 mai 1831, Lacordaire, de Coux et Montalembert ouvrirent à Paris une école libre. Le lendemain la police vint la fermer. Le mercredi

³⁰ Cité par M. HENRION, *Vie de Mgr Frayssinous* (Paris 1844) II 423.

ils l'ouvrirent de nouveau. Après une nouvelle intervention de la police, les trois professeurs furent cités devant le tribunal qui, par l'entrée de Montalembert à la Chambre des Pairs, fut cette Chambre même. On connaît les admirables discours du jeune comte et de Lacordaire, ancien avocat. Ils furent condamnés, mais leur cause était gagnée devant le pays.

Les évêques cependant hésitèrent à entrer dans la lutte. Ils étaient d'abord sceptiques envers le procédé nouveau dont se servait l'*Avenir*, pour obtenir ses droits ; ensuite, après la condamnation du journal, ils gardèrent pendant un certain temps un prudent silence.

Dans cette campagne de Lamennais et de l'*Avenir*, ni l'évêque de Marseille ni son neveu n'ont joué un rôle primordial. Dans le chapitre précédent nous avons montré quelle fut leur attitude et leur opinion. Ils ne reprirent leur action que quelques années plus tard, quand le gouvernement manifesta à nouveau son intention d'enpiétiner sur les droits de l'Eglise. La loi Guizot du 22 juin 1833, concernant l'enseignement primaire, bien qu'elle ne satisfît pas tous les catholiques, avait été favorable à la religion. Une concurrence catholique était possible, et les Frères des Ecoles Chrétiennes pouvaient bénéficier de l'exemption du service militaire, au même titre que les instituteurs laïques. Mais plus important fut la question de l'enseignement secondaire. Pour les petits séminaires les évêques s'étaient généralement soumis aux ordonnances de 1828. Nous savons qu'en 1835 le petit séminaire de Marseille était à peu près en règle : le directeur avait été approuvé ; il avait, avec les professeurs, signé la déclaration de n'appartenir à aucune Congrégation ; les élèves âgés de 14 ans, et qui étaient depuis plus de deux ans dans la maison, portaient l'habit ecclésiastique ; il n'y avait ni demi-pensionnaires, ni externes (on permettait à trois élèves de rentrer le soir chez eux, leur santé réclamant des soins spéciaux). Cependant le nombre total des élèves était de 182 ou 183. Il dépassait donc le chiffre fixé de 150. L'explication qu'en donna l'évêque est pourtant admissible. Lors du choléra une centaine d'élèves avait quitté l'école. A leur place on en avait accepté d'autres, mais ceux qui avaient quitté, étaient rentrés plus tôt qu'on ne l'avait cru. Mgr de Mazenod se déclara d'ailleurs prêt à déverser l'excédent des élèves, dans un nouvel établissement qu'on était sur le point de fonder, et qui serait sous le régime de l'Université.³¹

Au début d'octobre le ministre de l'Instruction Publique alla jusqu'à inviter les évêques à étendre leur sollicitude aux collèges de l'Université. Mais le geste fut plus beau que la réalité car l'influence de l'évêque y était forcément réduite à peu de choses. Mgr de Mazenod s'en rendit clairement compte, et dans son *Journal* il avoua qu'il considérait la lettre du ministre tout simplement «comme un leurre».³²

Malgré quelques apparences, la situation ne s'était pas améliorée. On sentait que le calme relatif qui régnait pendant ces années ne signifiait pas que la question avait reçu une solution satisfaisante ; ce calme présageait un orage. En 1836, Guizot avait élaboré un projet de loi, conçu assez libéralement et qui aurait pu satisfaire les catholiques, mais les libéraux anticléricaux s'y étaient opposés avec véhémence. Deux années plus tard on remettait en vigueur un décret de Napoléon, hostile à l'Eglise.

En 1839-1840, Montalembert s'efforçait de faire pression sur le gouvernement, indirectement d'abord, pour que la liberté promise par la Charte fût concédée et respectée. Il est à remarquer qu'il ne voulait pas, comme beaucoup de catholiques, la mort de l'Université. Il lui reconnaissait un certain droit d'existence, mais s'opposait fortement à son monopole qui rendait impossible la concurrence catholique. En agissant ainsi, Montalembert restait fidèle à la tactique de l'*Avenir*, avec quelques différences cependant : la lutte ne portait que sur la question de l'enseignement, et non sur le vaste champ des relations entre l'Eglise et l'Etat ; ensuite Montalembert déclara constamment ne

³¹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. III p. 41. Lettre au recteur de l'Académie d'Aix (26 mai 1835).

³² Arch. Gén. *Journal*, cahier VI : « Que peut faire un évêque dans ces maisons ? Ce que j'y ai fait jusqu'à présent : y donner la confirmation à ceux que l'aumônier me présente. Ce serait évidemment compromettre ma responsabilité que de vouloir essayer d'en faire davantage. Ce serait prendre sur soi tout ce qui va mal et ne peut aller bien. Ainsi, l'enseignement du professeur de philosophie est impie : quelle autorité aura l'évêque pour réprimer ces écarts ? La surveillance est si mal observée qu'il s'y passe des désordres affreux. Serait-on écouté si l'on s'en plaignait ? Je regarde cette lettre comme un leurre ».

rien vouloir entreprendre contre la volonté des évêques. Cependant, toute la lutte pour la liberté de l'enseignement montrera clairement que la campagne de Lamennais et de son journal n'avait pas été vaine. On avait rejeté son système comme théorie, mais on continuait à se servir de sa méthode de combat. C'était d'abord Montalembert et son élite catholique ; plus tard, et non sans quelques hésitations, l'épiscopat lui-même le suivra.

En 1841, M. Villemain, ministre de l'Instruction Publique dans le ministère Soult-Guizot, proposa un projet de loi qui, dans l'exposé des motifs, nia le principe même de la liberté de l'enseignement, et qui, en fait, consacrait le monopole de l'Université : il exigeait de ceux qui voulaient ouvrir une école des grades universitaires exagérés pour cette époque ; les Congrégations non reconnues légalement ne pouvaient pas enseigner, et on voulait encore diminuer la relative indépendance des petits séminaires, en les soumettant à une inspection de l'Université.

Ce dernier point surtout provoqua les protestations de la majorité de l'épiscopat. Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres, en donna le signal, le 4 mars. Mgr de Mazenod fut un des premiers à le suivre. Dans une très longue lettre au Garde des Sceaux, il dressa un véritable réquisitoire contre le projet de loi. « Ce ne sont pas des restrictions que l'on met à l'exercice du droit des évêques d'avoir des écoles spéciales pour l'enseignement des jeunes aspirants au sacerdoce, c'est ce droit même qu'on leur dénie ». Et il attaqua à fond le monopole de l'Université qui allait jusqu'à exiger le contrôle du règlement de la maison et du programme des études, qui prétendait avoir le droit de visiter les établissements et de juger en conseil académique les torts possibles du supérieur et des professeurs.³³ Dix jours plus tard, l'évêque de Marseille s'adressait de nouveau au Garde des Sceaux, lui exprimant la confiance qu'il mettait en lui pour la défense des droits et des intérêts de l'Eglise dans la situation pénible que le projet de loi avait créé.³⁴

Mgr de Mazenod avait envoyé à l'*Univers* et à l'*Ami de la Religion* sa première lettre de protestations. Les deux journaux catholiques la publièrent. Cette publication ne fut pas unanimement approuvée par tout l'épiscopat français. La correspondance que Mgr de Mazenod entretenait à ce sujet avec quelques-uns de ses collègues nous permet de mieux connaître son opinion sur la question et sur l'attitude de certains évêques.

Selon l'avis de Mgr de Mazenod le problème n'était pas bien posé quand on disait qu'entre deux maux il fallait choisir le moindre, et par conséquent combattre le projet Villemain pour garder la situation créée par les Ordonnances de 1828. « Devons-nous accepter le dilemme du mal présent ou du mal qui est dans la pensée de M. Villemain ? Notre situation est mauvaise depuis les Ordonnances du 16 juin : il faut en sortir et en sortir par une autre porte que celle qui nous est ouverte par le projet de loi ». ³⁵ Il voyait aussi qu'en laissant la question au *statu quo* on allait de plus en plus être obligé de ne recruter les prêtres que dans les classes inférieures, ce qui devait, à la longue, constituer un danger pour le rayonnement de l'apostolat dans d'autres classes.

Contrairement à l'opinion de quelques-uns de ses collègues, l'évêque de Marseille était fermement persuadé qu'il ne fallait pas attendre plus longtemps pour repousser avec force le nouveau projet de loi. Attendre la discussion des Chambres serait une perte de temps. Il fallait réclamer fermement auprès du gouvernement pour créer un atmosphère et ruiner moralement le plan. Le meilleur moyen pour en arriver là, était la publication des protestations, même dans les journaux. « La publicité est permise aux évêques, écrivit-il à l'archevêque de Besançon, lorsqu'ils n'en usent que pour défendre les droits et les intérêts de l'Eglise sans faire une opposition politique ». ³⁶ Les réclamations secrètes, dont certains évêques, comme Mgr Sibour, futur archevêque de Paris, alors évêque de Digne, espéraient de meilleurs fruits, ne pouvaient suffire. Non seulement parce que le gouvernement allait tout simplement mettre à l'ombre de pareilles réclamations, mais surtout parce qu'on ne pouvait pas

³³ Arch. Nat. F-19 3970. Lettre du 23 mars 1841.

³⁴ Arch. Nat. F-19 5603. Lettre du 2 avril 1841.

³⁵ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IX n° 183. Lettre à Mgr Gousset, arch. de Reims (2 avril 1841).

³⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n° 180. Lettre du 1 avr. 1841.

laisser combattre en isolés les évêques qui agissaient publiquement ; les adversaires pourraient alors dire, ou que le reste de l'épiscopat ne pensait pas comme ceux qui s'étaient mis en avant, ou qu'il n'attachait pas à la question la même importance. A Mgr Sibour, qui avait cru qu'il ne convenait pas que les évêques se missent sous les auspices des journaux en y publiant ce qu'ils avaient à dire, il répondit : « vous avez raison ; mais se servir des journaux n'est pas se mettre sous leurs auspices ; c'est aujourd'hui le grand moyen de se faire entendre ». ³⁷ Il y a décidément une évolution depuis le temps de l'*Avenir*.

Mgr E. de Mazenod pensait — et avec raison — que plusieurs prélats préféraient agir discrètement parce qu'ils craignaient d'indisposer le gouvernement. Dans sa correspondance, il revenait à plusieurs reprises sur la sainte liberté qu'un évêque doit avoir dans la défense des droits de l'Eglise. ³⁸ Il insistait aussi partout sur la nécessité d'une attitude unanime de l'épiscopat : « Il ne faut pas, écrivit-il à Mgr Affre, archevêque de Paris, que l'on puisse supposer aucune divergence de sentiment parmi nous ». ³⁹

Une unanimité complète ne fut jamais obtenue, mais on sait que les protestations de la majorité de l'épiscopat avaient été suffisamment menaçantes, pour que le gouvernement retirât son projet de loi. Les ordonnances de 1828 restaient donc en vigueur.

De 1841 à 1843 l'application de ces ordonnances provoqua de nouveau des difficultés dans plusieurs diocèses. A Marseille, l'évêque avait, en 1838 déjà, protesté vigoureusement auprès du Garde des Sceaux, contre l'application trop stricte de l'article cinquième de la deuxième ordonnance, limitant le nombre des élèves des petits séminaires, et contre la décision qui les déclarait inhabiles à obtenir le diplôme de bachelier-ès-lettres : « on les condamne, écrivit-il alors, autant qu'on le peut à *n'être rien*, ou bien, chose outrageante pour l'Eglise, à être *prêtres* ». ⁴⁰ Maintenant, en 1841, commença une série de dénonciations qui irritèrent fortement Mgr de Mazenod, d'autant plus qu'elles n'étaient pas fondées, ou du moins qu'elles mettaient sous une lumière défavorable des faits qu'on devait envisager aussi sous un autre angle.

La première accusation date du mois de juin. On lui reprochait d'avoir accepté au petit séminaire, huit enfants de l'œuvre charitable de M. le chanoine Guien, de sorte qu'il y avait double infraction aux lois : 1° en ce que par cette augmentation le nombre légal des élèves était dépassé ; 2° en ce que tous ces nouveaux venus n'étaient pas destinés à l'état ecclésiastique. En réalité le nombre légal n'avait pas été dépassé, et ceux des élèves qui ne désiraient pas se destiner au sacerdoce, avaient été dirigés vers un autre établissement. En exposant cela au Garde des Sceaux qui lui avait demandé de s'expliquer sur cette accusation, il eut des paroles très dures pour ceux qui sentaient toujours le besoin de le trouver en défaut, et il disait sans détours d'en avoir assez « d'être environné par une surveillance jalouse, trop semblable à l'espionnage ». Ce n'est pas sans ironie qu'il se disait persuadé que le ministre demandait des explications pour avoir les moyens de fermer la bouche à la malveillance. ⁴¹

L'année suivante, l'évêque de Marseille eut à se défendre contre une autre attaque. Il avait érigé une école pour enfants de chœur, attachée à la cathédrale. Le ministre de l'Instruction Publique lui fit reproche de ce que cette école prenait tout à fait l'aspect d'un pensionnat. Mgr de Mazenod se défendit aussi bien qu'il le put : il essaya de prouver qu'il ne s'agissait pas du tout d'un pensionnat, puisque tout était approprié au but spécial de l'établissement, c'est-à-dire, assurer le service divin de

³⁷ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n° 185. Lettre du 12 avr. 1841.

³⁸ Ainsi à Mgr Sibour : « ...Il est vrai que ce qui se passe peut irriter ceux qui ne sont pas nos amis, et même le gouvernement ; cela était facile à prévoir. La contradiction trouve rarement impassibles ceux à qui elle s'adresse ; mais la crainte de ce qui peut résulter de ce sentiment d'irritation doit-elle fermer la bouche à ceux qui ont pour mission de crier jusque sur les toits ? Faut-il pour ménager des susceptibilités puissantes, redoutables même, laisser supposer qu'on n'est pas prêt à soutenir jusqu'au bout une cause à laquelle se rattache l'avenir de l'Eglise de France ?... » Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IX n° 185 (12 avril 1841).

³⁹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n° 182. Lettre du 2 avr. 1841.

⁴⁰ Lettre du 21 nov. 1838. Cfr. REY II 46-47.

⁴¹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n° 199. Lettre au Garde des Sceaux (2 juillet 1841).

la cathédrale : l'étude de la musique prenait une partie considérable de la journée, les élèves assistaient aux offices du chapitre, les exercices des cérémonies étaient assez nombreux, le port de la soutane rouge comme costume, était obligatoire, même dans les promenades, — tout donc montrait que la conception de l'école s'éloignait de beaucoup de celle d'un pensionnat. Quand on lui fit remarquer que les plus, de vingt élèves qu'il y avait dans cette école était bien plus qu'il n'en fallait pour les cérémonies religieuses, il répondit qu'il lui en fallait bien trente, qu'on n'avait pas d'idée ailleurs de la splendeur des cérémonies à Marseille. Le ministre n'accepta pas les raisons, avancées. La lutte avait duré six mois. Nous ignorons ce qu'il advint de l'école, mais elle fut probablement dissoute car on n'en entend plus parler, et le mois suivant l'évêque de Marseille adressa au Garde des Sceaux une demande pour pouvoir porter de 150 à 250, le chiffre légal des élèves du petit séminaire, ce premier chiffre n'étant plus en proportion avec la population toujours croissante.⁴² Si cette demande est vraiment en rapport avec la question, il est probable que l'école attachée à la cathédrale, était destinée, dans l'esprit de l'évêque, à préserver de l'éducation funeste d'une école de l'Université, quelques élèves qu'on ne pouvait placer au petit séminaire.

C'est cette même intention qui le décida à établir un pensionnat à La Ciotat. Un prêtre, choisi par l'évêque comme directeur, et qui remplissait toutes les conditions légales, demanda l'autorisation d'ouvrir cet établissement sous le régime universitaire. Le conseil municipal de la petite ville donna son adhésion au projet. Le recteur de l'Académie d'Aix signala alors au gouvernement que l'influence de l'évêque y serait trop grande. M. Villemain refusa par conséquent d'accéder à la demande. Aux véhémentes protestations que Mgr de Mazenod envoya au ministre de l'Instruction Publique et au Roi lui-même, on répondit fort vaguement : que l'affaire n'avait pas été perdue de vue et qu'on y donnerait tous les soins nécessaires... Pour le moment l'évêque de Marseille dut abandonner son projet.⁴³

Dans le mandement de carême de cette année — 1843 —, Mgr de Mazenod avait parlé en passant des funestes enseignements « qui du haut des *chaires de peste*, et avec un appareil plus ou moins scientifique, portent dans l'âme d'une jeunesse ardente et inexpérimentée autant que curieuse de nouveautés, le principe de toutes les aberrations de l'orgueil et brisent pour elle le frein le plus salutaire comme le plus puissant de toutes les convoitises... »⁴⁴ L'expression de « chaires de peste », où l'allusion à l'Université était manifeste, froissa le gouvernement, et le froissa d'autant plus que l'évêque avait omis d'envoyer à Paris un exemplaire de son mandement « contrairement à l'usage généralement établi et rappelé dans la circulaire du 27 décembre 1832 ».⁴⁵ Ces dernières paroles sont du ministre de la Justice et des Cultes qui voulait rappeler l'évêque à l'ordre. La réponse de Mgr de Mazenod fut un exemple de cet esprit de sainte indépendance sur lequel il insistait toujours auprès de ses collègues. C'est le refus ferme et net d'envoyer l'exemplaire demandé, et l'indignation pour les critiques que le pouvoir séculier venait de lui faire. « Aussi je

⁴² Pour toute cette question, voir aux Arch. Ev. Mars., Reg. IV, n. 237, 358, 375, 386 et 389 (lettres des 26 juillet, 19 oct., 30 nov 1842, et des 25 janv. et 27 févr. 1843). Le ton du refus du ministre n'a pas dû plaire au sentiment de dignité épiscopale de Mgr de Mazenod. Ce dernier terminait sa réponse par ces mots : « La forme de cette lettre telle qu'on l'écrirait à un subordonné à qui on voudrait faire des reproches, m'oblige à croire qu'il y a eu sous ce rapport une surprise faite à la délicatesse d'un ministre de France toujours si jaloux de donner l'exemple de toutes les convenances pour lui-même et pour l'honneur du corps universitaire à la tête duquel il est placé ».

⁴³ Arch. Nat. F-19 3970. Lettre de Mgr de Mazenod au Garde des Sceaux (20 oct. 1843) et au Roi (24 oct.). Réponse du Garde des Sceaux (8 nov.-minute) et réplique de l'évêque (13 nov.). On voit dans toute cette affaire les menées anticléricales du recteur de l'Académie d'Aix. C'est sur son instigation que le Grand Maître de l'Université s'efforça de fonder à La Ciotat un établissement d'Etat. Heureusement le gouvernement rencontra une forte opposition de la part du maire de la ville. Celui-ci transmit au ministre de l'Instruction Publique une pétition signée par les membres du conseil municipal, lesquels en exprimant l'impossibilité où ils étaient de contribuer par les ressources de la caisse communale, à l'établissement d'un collège quelconque, se font l'organe de l'opinion et l'écho des vœux de la population pour supplier le gouvernement de ne pas mettre obstacle aux avantages que leur assurerait l'exécution de la bonne œuvre placée sous les auspices de l'évêque. Cfr. Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV, n° 437.

⁴⁴ Arch. Ev. Mars., Mand. (12 févr. 1843).

⁴⁵ Arch. Nat. F-19 5737. Lettre du ministre de la Justice et des Cultes à Mgr de Mazenod (8 avr. 1843 - minute). L'attention du ministre de la Justice et des Cultes avait été attirée sur l'expression de « chaires de peste » par M. Villemain, dans une lettre du 4 avril (ibid.).

vous prie, disait-il, de réserver pour d'autres toutes les observations qui seraient de la nature de celles que vous voulez me transmettre... »⁴⁶ Cette lettre resta sans réponse. Il développa les mêmes idées dans une nouvelle missive, longue de 14 pages in 4^e, qu'il envoya le 29 mai, et dans laquelle il tenait à souligner que sa lutte contre l'Université et ses prescriptions anticléricales, ne signifiait nullement une déloyauté envers le pouvoir établi. « Le prêtre français a pu avoir des affections pour une famille auguste, mais il aime encore davantage le succès de sa mission divine qu'il ne veut pas compromettre en y mêlant des intérêts d'une autre nature ». ⁴⁷ Ce qu'il dit du « prêtre français » en général, est certainement exact pour ses propres sentiments.

Mgr de Mazenod ne se contentait pas de répondre aux attaques. Depuis un certain temps il nourrissait un projet qui lui permettrait d'agir plus positivement. Le 22 mars 1843 il s'en ouvrit pour la première fois dans une lettre à Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres. Il voulait la réalisation d'une union stricte parmi les évêques pour porter un coup décisif à l'Université. « Nous sommes établis de Dieu juges de la doctrine, il nous appartient de frapper de censures toutes les erreurs qui s'élèvent contre la foi... »⁴⁸ Son idée précise, c'était la publication d'une censure solennelle en forme de tous les ouvrages publiés ou adoptés par l'Université, et qui renfermaient des propositions contraires à la foi. Puisque depuis quelque temps l'évêque de Chartres s'était fait le champion de la lutte contre le monopole de l'Université par la publication de ses brochures vigoureuses, Mgr de Mazenod lui demandait de se charger de ce travail. Il proposait que le résultat de son travail soit d'abord approuvé par une huitaine d'évêques⁴⁹ et soumis ensuite à l'approbation de l'épiscopat entier. Il écrivit dans le même sens à Mgr Parisi, évêque de Langres. Les deux prélats, tout en approuvant et en encourageant le plan, déclinerent l'offre qui leur était faite d'en prendre l'initiative. Mgr Clausel de Montais proposa à l'évêque de Marseille de faire le travail théologique lui-même. Mais Mgr de Mazenod n'était pas préparé à cette tâche, et ne put par conséquent accepter ce qu'on voulait lui confier.

Entretemps les attaques anticléricales s'intensifiaient. Derrière les politiciens travaillaient Quinet et Michelet, et plusieurs revues faisaient écho à cette campagne. Les circulaires du Garde des Sceaux et du ministre de l'Instruction Publique se multipliaient. Le 10 avril, l'évêque de Marseille en reçut une qu'il appela « prodigieuse d'audace et de sottise », ⁵⁰ parce qu'elle invitait confidentiellement les évêques à cesser la lutte contre l'Université qui était nommée la plus belle institution qui ait été léguée à la France par l'Empereur Napoléon. Vers la fin de l'année une nouvelle circulaire demandait des renseignements circonstanciés sur les communautés religieuses établies dans les divers diocèses. Il était manifeste que de nouveau la Compagnie de Jésus était visée. Déjà au mois de juin, Mgr de Mazenod avait promis au provincial des Jésuites, le R. P. Maillard, de les défendre.⁵¹ Il tint parole, et la réponse qu'il donna à la circulaire du Garde des Sceaux était une admirable apologie de la Compagnie.

L'évêque de Marseille soutint aussi la lutte publique qui s'était engagée. Montalembert avait publié sa brochure *Du Devoir des Catholiques dans la Question de la Liberté de l'Enseignement*. Veillot avait écrit sa *Lettre à M. Villemain*, pamphlet violent qui connut un succès extraordinaire. Le *Correspondant*, de nouveau fondé en 1843, marchait de pair avec l'*Univers*. Nous voyons Mgr de Mazenod, au début de 1844, occupé de profiter de son ministère épiscopal pour obtenir des signatures à une pétition adressée à la Chambre des Pairs et à celle des Députés, en faveur de la liberté de l'enseignement. Une phrase de son *Journal* nous révèle toute l'importance qu'il attachait à la question : « C'est pitié, y dit-il, de voir le peu de mouvement que l'on se donne à Marseille

⁴⁶ Arch. Nat. F-19 3970. Lettre du 14 avr. 1843. Voir la lettre en appendice : document n° 16.

⁴⁷ Arch. Nat. F-19 3970. Lettre du 29 mai 1843. - Une lettre à l'évêque de Belley et une autre à l'évêque de Langres, toutes les deux datées du 17 avril 1843, traitent encore de la même question. Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n°s 403 et 404.

⁴⁸ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n° 397. Lettre du 22 mars 1843. Il avança les noms des archevêques de Lyon et de Toulouse, et des évêques de Belley et de Nancy.

⁴⁹ Il avança les noms des archevêques de Lyon et de Toulouse, et des évêques de Belley et de Nancy.

⁵⁰ *Journal* (10 avr. 1843). Cfr. REY II 154.

⁵¹ *Journal* (4 juin 1843). Cfr. REY II 158.

pour une affaire de cette importance. Ils n'ont pas su former un comité pour demander des signatures ».⁵²

Le 2 février 1844, M. Villemain proposa un second projet de loi. Comme trois années auparavant, il proclama la liberté pour les catholiques de fonder des écoles libres, mais celles-ci devaient être soumises à la surveillance et au contrôle de l'Université. D'autres conditions étaient exigées, mais elles étaient si pénibles pour les catholiques qu'il ne pouvait être question d'accepter le projet. Mgr de Mazenod écrivit à plusieurs de ses collègues pour les exciter à des protestations. Le projet de loi, comme il était présenté, était inacceptable. L'idée de M. Villemain devait être fondamentalement changée. L'évêque voulait que l'action autoritaire de l'Etat sur l'enseignement, fût remplacée par la simple surveillance du gouvernement, et cette surveillance elle-même ne pouvait être exercée par un corps opposé à tout établissement d'enseignement libre, mais en dehors de l'Université par les magistrats ordinaires qui ne devaient pas étendre leur vigilance au delà de ce qu'exigeaient la conservation des bonnes mœurs et la sûreté de l'Etat. « Hors de là il y a tyrannie, oppression des consciences, violation de la Charte ».⁵³ Mgr de Mazenod demandait d'agir sans délai, et directement auprès du gouvernement pour que celui-ci retirât son projet avant qu'il ne fût voté à la Chambre des Pairs, ou s'il était voté dans cette Chambre, qu'il ne pût être porté à celle des Députés. Il proposa même un mémoire au Roi qui laisserait entendre que l'épiscopat avait l'arrière-pensée de le publier dès le moment où le projet serait porté à la Chambre des Députés, qui ferait comprendre, en somme, « qu'il y aurait de notre part une sorte de levée de bouclier général... »⁵⁴ La plupart des évêques, groupés autour de leur métropolitains, envoyèrent des lettres de protestations, qu'ils firent publier. L'évêque de Marseille multiplia ses démarches auprès de son métropolitain, l'archevêque d'Aix, pour qu'une réclamation fût envoyée au nom de la Province ecclésiastique et publiée. Il lui écrivit deux lettres, puis alla le trouver chez lui, mais l'archevêque, malade, ne put le recevoir et fit savoir par son vicaire général que de toute façon, la réclamation que les évêques de la Province pourraient adopter, ne pouvait être publiée.⁵⁵

Mgr Affre, archevêque de Paris, qui, pour rédiger une protestation commune, s'était concerté lui aussi avec les 5 évêques de sa Province ecclésiastique, reçut pour ce fait de vives reproches du Garde des Sceaux, interprète du Roi et du ministère. Mgr Affre répondit, et les deux lettres furent publiées. A l'archevêque de Paris lui demandant son avis, Mgr de Mazenod ne craignit pas de faire quelques remarques, tout en le félicitant d'avoir eu le courage de répondre. Ces observations nous font mieux connaître son opinion sur l'attitude à prendre envers le gouvernement. Il trouvait la réponse de Mgr Affre trop accommodante. Elle n'avait pas le ton d'un évêque qui se sentait sûr de ses droits. Il y avait trop d'expressions qui faisaient penser à des excuses, à des justifications. « J'aurais craint par dessus tout de me faire petit devant celui qui venait de m'adresser sans aucune bonne raison une admonition de tout point inacceptable » ; « je ne crois pas à la générosité ni à la délicatesse de nos adversaires, et je craindrais de les porter à se prévaloir de notre extrême modération pour aller en avant, tandis qu'il faut les faire reculer par une attitude qui leur indique l'invincible résolution d'une conscience incapable de toute espèce de diplomatie et forcée par un devoir rigoureux à ne pas tergiverser ». Mgr de Mazenod reprochait enfin à l'archevêque de Paris, d'avoir appelé l'Université un « corps enseignant », alors que l'Eglise seule avait droit à ce titre.⁵⁶

Toute cette correspondance montre combien il était difficile de mettre en mouvement l'épiscopat entier pour une action commune. Une unanimité complète des évêques français n'a été que rarement atteinte dans l'histoire du XIX^e siècle, et jamais pour bien longtemps. Le nouveau projet de loi, certes, avait resserré les liens : on était décidé à résister, mais les divergences d'opinions se

⁵² *Journal* (7 janvier 1844). Cfr. REY II 172.

⁵³ Arch. Ev. Mars. Corr. Reg. IV n° 454 (à l'év. de Rodez, 28-2-44).

⁵⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n° 453. Lettre à l'archevêque de Besançon (27 févr. 1844).

⁵⁵ Arch. Ev. Mars., Corresp. IV n° 455 et Reg. V n° 1 : lettres à l'archevêque d'Aix (4 et 20 mars 1844) et Reg. V n° 2 : à l'évêque de Digne (21 mars 1844).

⁵⁶ Arch. Ev. Mars., Reg. V n° 6. Lettre du 2 avril 1844.

faisaient jour quand il s'agissait d'établir un plan d'action. Mgr de Mazenod souffrait de cette divergence. Dans le cas présent encore, il se voyait obligé de protester personnellement, l'union entre les évêques faisant défaut pour une protestation commune ou les termes employés n'étant pas suffisamment forts. Le 20 mars 1844 il envoya au Garde des Sceaux un exemplaire d'un *Mémoire au Roi*, que le 16 déjà il avait fait tenir à Sa Majesté, et il annonça au ministre qu'il rendrait publique sa réclamation. C'était là une obligation qui, entre autres motifs, résultait de la disposition du gouvernement de poursuivre le vote de la loi projetée, telle qu'elle avait été présentée.⁵⁷

Ce *Mémoire au Roi* est très long.⁵⁸ Sans vouloir juger l'intention des auteurs du projet ministériel, Mgr de Mazenod constate qu'en fait cette loi se présentait comme un moyen d'éluder les promesses de la Charte au lieu de les acquitter. La loi, en effet, devrait avoir pour objet de mettre fin au monopole de l'enseignement entre les mains de l'Université ; en réalité elle ne faisait que le fortifier. C'est ce qu'il chercha d'établir au long de plusieurs pages : l'Université se considère comme le seul corps enseignant ; c'est elle seule qui est la distributrice arbitraire de la faculté d'enseigner, elle pourra par conséquent fermer à qui elle voudra la carrière de l'enseignement ; elle va même jusqu'à s'attribuer le droit de contrôler l'exercice de la faculté d'enseigner, et d'exiger la soumission de tout programme comme de tout changement de programme. Mgr de Mazenod insistait beaucoup sur la criante injustice qu'il y avait dans le fait qu'en pratique l'Université seule avait le droit d'ouvrir ou de fermer les carrières libérales à ceux qui avaient reçu cet enseignement d'elle-même, et également à ceux qui l'avaient reçu de ses rivaux. Les élèves en effet de tous les établissements de France devaient comparaître devant les hommes de l'Université. Ceux-ci étaient ordinairement des professeurs de collèges royaux, qui devaient donc juger sur leurs propres élèves et sur ceux des autres établissements. Pourraient-ils être impartiaux ? « Pourquoi, demanda l'évêque de Marseille, cette inconcevable inconséquence, et cette révoltable injustice dans une loi qui a pour objet de donner la liberté ? » Et dans le même ordre d'idées il se prononçait sur l'inconvenance qu'il y avait de contraindre un prêtre qui voulait enseigner, d'aller demander un certificat de moralité au maire de sa commune, alors que c'était plutôt le prêtre qui possédait les normes pour juger de la moralité du maire. Il protesta également contre l'obstination dont témoignait le gouvernement, à maintenir aux associations religieuses, non autorisées, l'incapacité d'enseigner. « Par ces dispositions, l'Université se fait la maîtresse absolue de l'enseignement en France, elle nous dit ensuite : puisque la Charte veut que vous ayez la liberté, je vous la donne, à condition que, pour en jouir comme pour la conserver, vous dépendez en tout de mon bon plaisir ».

Dans son *Mémoire*, l'évêque de Marseille ne s'opposa pas à l'existence de l'Université, mais au monopole qu'elle voulait à tout prix maintenir. « Je ne nie pas que l'Université, forte de sa constitution et de son monopole, ne soit un corps puissant, redoutable même ; elle serait encore un corps, si, réduite à de justes proportions, elle n'avait pas, dans l'enseignement, une puissance exclusive et absolue ». Il voulait bien qu'elle soit un corps *dans* l'Etat, mais il ne voulut pas la reconnaître comme un corps *de* l'Etat. Il se refusa d'admettre qu'en s'opposant à l'Université, il agissait contre l'Etat.

Le ton du document est relativement calme, le contenu n'en est pas pour cela moins exigeant ; l'exposition est claire ; mais on devine en plusieurs endroits l'évêque atteint dans ses droits, en prendre la défense avec toute sa dignité épiscopale, tout en sentant l'impuissance du droit seul devant la force. Mgr de Mazenod envoya un exemplaire de ce *Mémoire* aux évêques français. Il le fit parvenir également au Saint Père, aux cardinaux Pacca, Micara, Lambruschini, Franson, Ostini, Orioli, Falconieri, Cadolini, Actou, et au général des Jésuites. Il l'envoya aussi à Paris, aux personnalités politiques les plus en vue, qu'elles fussent catholiques ou anticléricales. Il va sans dire que M. Villemain, principal auteur du projet de loi, ne fut pas oublié.

⁵⁷ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 4. Lettre du 20 mars 1844.

⁵⁸ Arch. Nat. F-19 3970.

Les réactions, provoquées par le *Mémoire*, furent très diverses. Les évêques en furent généralement contents ; à Rome aussi on l'approuva. Les journaux religieux le publièrent en entier, et l'Agence pour la liberté de l'enseignement l'édition en brochure. D'autre part les journaux ministériels, surtout le *Journal des Débats*, l'attaquèrent vivement. Dans les salons et dans les milieux gouvernementaux on en parlait avec mépris, et on attribua à l'auteur l'épithète d'imprudent fanatique, comme on avait coutume d'appeler tous les évêques qui avaient réagi contre le nouveau projet de loi.⁵⁹

Bien que les protestations épiscopales, dont celle de Mgr de Mazenod avait été une des plus fortes, avaient manqué de coordination et d'identité de vues, elles avaient pourtant intimidé le gouvernement. Celui-ci envoya à Rome, Mgr Fayet, évêque d'Orléans, pour obtenir du Saint-Siège qu'on défendit formellement aux évêques de continuer la lutte contre l'Université. Se rendant compte que l'état des esprits dans la Ville Eternelle était en faveur de la lutte, ce personnage n'osa faire les démarches désirées. Quand Mgr de Mazenod apprit la raison pour laquelle il s'était rendu à Rome, il écrivit une longue lettre à Mgr Capaccini, pour lui dire qu'il fallait se défendre de l'intervention de certains « médiateurs de la paix », et il lui dressa un tableau de la vraie situation de France.⁶⁰

Ce que l'évêque d'Orléans n'avait pas osé plaider à Rome, il l'obtint des évêques français eux-mêmes. Une grande partie d'entre eux promit, lors d'une réunion à Blois, de ne pas revenir sur la question de la liberté d'enseignement, au moins provisoirement, et d'accepter le *statu quo*. A ce propos Mgr de Mazenod notait dans son *Journal* : « Ainsi l'épiscopat perd toute la force qu'il aurait retirée de son union. Uni il faisait peur au Roi, désuni le Roi s'en moque »⁶¹

Le projet de loi, qui avait été accepté, n'entraîna pourtant, tout comme en 1841, aucun changement notable dans la situation concrète. Les anticléricaux n'avaient pas gagné la bataille ; les catholiques ne l'avaient pas perdue.

3. La Conquête de la Liberté de l'Enseignement Secondaire

Au cours des luttes de 1844, les évêques français avaient montré qu'ils comprenaient que la question de la liberté de l'enseignement était plus large que la seule affaire des petits séminaires. Ils hésitaient cependant encore à se rallier franchement à la campagne de Montalembert. On n'aimait pas recevoir l'impulsion d'un laïc, et plusieurs évêques se demandèrent sincèrement jusqu'à quel point ils pouvaient admettre la « liberté pour tous ». Nous avons déjà dit que ce fut Mgr Parisi, évêque de Langres, qui après son voyage en Belgique, comprit le premier les avantages que pouvait donner l'usage de la liberté,⁶² et qui approuva hautement l'action de Montalembert. Ce fut le point de départ d'une nouvelle direction, car d'autres le suivirent. Cependant, le groupe catholique n'était pas homogène. Deux centres se dessinaient bientôt : Veillot, intransigeant, et Montalembert, décidé à une politique de transaction.

⁵⁹ Nous sommes informés sur la réaction de Paris par une lettre de M. Fissiaux, datée du 24 mai 1844. Cfr REY II 177. Le comité pour la défense de la liberté religieuse édita en 1845 un « Recueil des Actes Episcopaux relatifs au projet de loi sur l'Instruction Secondaire » (4 vol. - le 4^e concerne le *Manuel* de Dupin).

⁶⁰ Lettre du 14 déc. 1844. Cft. REY II 193.

⁶¹ *Journal* (27 déc. 1844) Cfr. REY II 182. Quelques temps après, Mgr de Mazenod dut prendre encore une fois la défense des Jésuites auprès du Pape. Nous ne savons pas ce qu'il lui écrivit, mais la réponse de Grégoire XVI comporte une promesse de défendre la Compagnie de Jésus : « ...Cum igitur Apostolici Nostri Muneris sit Religiosas Congregationes et Ordines qui de re catholica bene merentur, tueri atque defendere, tum huic officio erga Societatem illam, quandocumque res postulet, numquam certe deerimus ». Arch. Gén. Lettr. de Papes. 2 Aug. 1845.

⁶² Disons cependant que Mgr Parisi considérait le libéralisme plutôt comme un fait avec lequel l'Eglise devait tenir compte et dont elle pouvait se servir. Pour Montalembert au contraire, le libéralisme était plus. Il croyait à l'accord fondamental de la liberté et du catholicisme.

Un nouveau projet de loi sur l'enseignement, présenté en 1847 par Salvandy, successeur de Villemain, unit à nouveau les catholiques pour un certain temps. Le 4 mars, Montalembert avait écrit à Mgr de Mazenod : « Bientôt la lutte va recommencer sur ce terrain de liberté d'enseignement où Votre Grandeur a si noblement planté son drapeau en 1844. Nous avons tout à craindre du projet qui se prépare et où le ministère, en paraissant mettre quelque frein à l'empire de l'Université, n'en essaiera que mieux de confisquer les droits les plus précieux de la famille et de la conscience, au profit de ce despotisme bureaucratique qui se cache sous le nom usurpé et l'intérêt mal compris de l'Etat. Mais nos évêques sont là et comme en 1844, ils sauront nous sauver de l'abîme ».⁶³

Quand le projet de loi fut déposé, « les évêques étaient là », oui, mais pas comme en 1844. Les catholiques en général d'ailleurs réagirent moins bien. L'unité de l'action y était. Ils organisèrent une pétition générale contre le projet de loi de M. Salvandy. Mgr de Mazenod avait écrit à l'archevêque de Paris pour le conjurer de se mettre à la tête de la pétition, mais l'archevêque, tout en étant favorable à l'initiative, avait décliné cette invitation. Il encouragea le prélat à provoquer la pétition à Marseille, comme il allait le faire lui-même dans plusieurs autres localités.⁶⁴ On réunit en peu de temps 125.000 signatures. Cependant, l'enthousiasme général faisait défaut. Les évêques eux-mêmes ne protestèrent pas aussi vigoureusement qu'ils ne l'avaient fait trois années auparavant. Une lettre de Mgr de Mazenod au Garde des Sceaux, datée du 10 juin 1847, est excessivement calme ; c'est une exposition de ce qui, du point de vue catholique, manque au projet, plutôt qu'une protestation. Il faudrait, d'après l'évêque de Marseille :

1° que les chefs d'institution, les professeurs de grammaire jusqu'à la quatrième inclusivement, et les maîtres d'étude, fussent exempts de l'obligation d'avoir des grades universitaires ;

2° que le sort des élèves des établissements libres et par conséquent le sort de ces établissements eux-mêmes, ne fût pas entre les mains d'un corps rival, ce qui aura lieu, si les examinateurs pour les grades sont en majorité universitaires ;

3° que le choix des méthodes d'enseignement et celui des livres classiques fussent laissés aux instituteurs particuliers, dont les établissements seraient en même temps exempts de l'autorité universitaire, et par conséquent du contrôle de ses inspecteurs ;

4° que les certificats d'études fussent supprimés ;

5° que les membres des corporations religieuses ne fussent frappés d'aucune incapacité, alors même que le défaut d'autorisation priverait leur association d'une existence légale, reconnue par l'Etat, et qu'ils ne pourraient réclamer qu'une simple tolérance pour la pratique de vertus privées, que la loi ignorerait, à moins qu'on ne voulût renouveler l'inquisition pour pénétrer dans le secret des consciences et en découvrir les liens sacrés.⁶⁵

Les événements de février 1848 coupèrent court à toute discussion au sujet du projet de Salvandy. Le respect pour la religion, qui avait accompagné la révolution, aida à créer une atmosphère favorable à une entente sur la question de l'enseignement. Les journées de juin, la mort tragique de Mgr Affre et — ce qui en fut une conséquence — la méfiance envers les masses populaires aidèrent les bourgeois libéraux-conservateurs, que tenait l'obsession d'une nouvelle révolution, à reconnaître les forces d'ordre du catholicisme ; c'est en ce sens que la loi Falloux du 15 mars 1850 n'est autre chose que le résultat du rapprochement entre Thiers et Montalembert.⁶⁶

Le comte de Falloux, jeune député légitimiste du Maine-et-Loire, et excellent catholique, avait été nommé ministre de l'Instruction Publique, de Louis-Napoléon. Il n'avait accepté cette charge qu'à la condition de pouvoir travailler pour la liberté de l'enseignement, surtout de l'enseignement

⁶³ REY II 243.

⁶⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 224. Lettre du 26 avril 1847.

⁶⁵ Arch. Nat. F-19 3970.

⁶⁶ LECANUET, *Montalembert* II 391.

secondaire. Quelques mois après sa nomination un projet de loi était élaboré. « Ce projet : 1° déclarait l'enseignement libre ; 2° transformait le Conseil de l'Université en Conseil de l'Instruction Publique et y admettait des représentants de l'enseignement libre : évêques, rabbins, pasteurs et laïcs ; 3° reconnaissait le droit d'enseignement soit aux individus, soit aux associations. Sous ce dernier terme fallait-il comprendre les congrégations religieuses, reconnues ou non-reconnues ? Les auteurs du projet n'avaient pas voulu se prononcer ; mais on savait, par les discussions qui avaient eu lieu dans la commission, que les commissaires n'avaient pas voulu exclure les Jésuites. En retour de ces concessions, l'Etat se réservait : 1° la collocation des grades universitaires ; 2° un droit d'inspection sur tous les établissements d'instruction, y compris les petits séminaires ». ⁶⁷

Les réactions à ce projet ne pouvaient être que très variées. Les partis du centre le défendaient. Les extrémistes de gauche et de droite l'attaquaient vivement. Ceux de gauche trouvaient qu'après avoir concédé à l'Eglise l'enseignement primaire, précisément avec l'idée de mieux garder les collèges dans les mains de l'Université, les concessions prévues par le projet de loi sur l'enseignement secondaire étaient absolument inacceptables. Les catholiques de l'extrême-droite, Louis Veuillot à leur tête, refusant tout compromis et voulant tout ou rien, attaquèrent les concessions que Falloux avait faites sans l'assentiment de l'Eglise, et affirmèrent que la loi ne concédait pas à l'Eglise la liberté, mais une petite partie du monopole. ⁶⁸ Les évêques eux étaient divisés. Il y avait dans le projet des conditions qui leur étaient dures, par exemple que les évêques devaient siéger au Conseil de l'Instruction Publique, comme partenaires à droits égaux avec les rabbins juifs et les pasteurs protestants, qu'ils devaient aussi abandonner en quelque sorte, au moins pratiquement, leurs prérogatives d'avoir seuls des droits sur l'enseignement. Cependant, la majorité de l'épiscopat français accepta le projet du comte de Falloux, parce que, malgré les concessions faites à l'Etat, les modifications étaient préférables au *statu quo*.

Quelle attitude Mgr de Mazenod prit-il envers ce projet de loi ? Il n'admettait pas qu'un évêque pût le rejeter complètement. Au début de 1850 il avait défendu son point de vue contre Mgr Menjaud, évêque de Nancy, dont il était l'hôte pendant une semaine, et qui était absolument hostile au projet. En outre, quand Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres, voulut mettre en branle l'épiscopat entier pour rejeter la loi, et écrivit à Mgr de Mazenod pour qu'il adhérât à son opposition, l'évêque de Marseille s'y refusa. « Je suis loin de me prêter à cette extravagance » notait-il dans son *Journal*. ⁶⁹

D'autre part ce ne fut pas sans de sérieuses réserves qu'il accepta la loi. On peut dire qu'il la trouva très défectueuse, mais il la préféra au *statu quo*. Sur la proposition de l'archevêque d'Aix, il signa une lettre que quelques archevêques et évêques voulurent envoyer au Saint-Père, avec un mémoire plus long pour faire connaître au Pape leurs sentiments relatifs à la question et à la loi de l'enseignement. On voyait deux avantages à cette démarche : d'abord prévenir le rejet de la loi ; ensuite — et c'est typique — offrir au Souverain Pontife des renseignements plus autorisés que ceux que certains catholiques laïques avaient cru devoir lui envoyer, en d'autres mots « empêcher le *laïcisme* de prendre dans les affaires ecclésiastiques une initiative qui est le droit exclusif des premiers pasteurs ». ⁷⁰

Le fait que Mgr de Mazenod ait signé cette lettre montre qu'il n'était pas adversaire de la loi. En somme son opinion se rapprochait de celle de Mgr Parisi, évêque de Langres. Celui-ci, pendant la discussion n'avait pas manqué de faire ressortir aussi les avantages que la loi, malgré son

⁶⁷ MOURRET, *L'Eglise Contemporaine* (Hist. de l'Egl. VIII) p. 379.

⁶⁸ Il importe de noter que les divergences au sein des chefs catholiques étaient préparées en une certaine mesure par les antipathies personnelles. Falloux et Veuillot n'étaient pas faits pour se comprendre, et le rédacteur de *l'Univers* n'aimait pas non plus l'aristocrate Montalembert. Pourtant, comme l'explique très bien J. BRUGERETTE (o.c. I 152-153) les divergences vinrent surtout de la différence des conceptions du problème de la liberté de l'enseignement. Pour Veuillot l'Eglise devait être la maîtresse absolue de l'enseignement. Pour les autres la liberté devait être cherchée dans le cadre et sous le contrôle de l'Etat.

⁶⁹ *Journal* (2 mars 1850). Cfr REY II 325.

⁷⁰ Cité par REY II 325.

insuffisance, pouvait présenter réellement. Le 2 mars 1850, l'évêque de Marseille lui écrivit pour le féliciter de sa conduite à l'Assemblée législative. « D'autres, lui disait-il, auraient voulu, à ce qu'il paraît, que vous fussiez plus exigeant et moins conciliant, et moi j'admire que vous ayez aussi heureusement concilié les avantages incontestables de la loi, avec la vérité même des principes par la sagesse de vos réserves et la franchise de vos déclarations ». ⁷¹

Nous savons par la même lettre quels changements précis il aurait voulu voir s'introduire dans le projet. Il parle d'« améliorations de détail », mais la plupart des points indiqués portent en réalité sur les seuls points qu'on avait concédés à l'Etat :

1° il aurait voulu que les grades ne fussent pas conférés uniquement par les professeurs des facultés de lettres, mais que si ceux-ci devaient intervenir, un nombre au moins égal de personnes étrangères à l'Université ou à l'enseignement officiel leurs fussent adjointes avec la même autorité ;

2° ayant cru remarquer que l'évêque de Langres inclinait à la suppression de la philosophie du programme de l'enseignement secondaire, il pensait qu'en soi il valait mieux la maintenir, à la condition toutefois que la philosophie enseignée fût en dépendance de la foi ; ⁷²

3° il demandait encore que l'évêque fît son possible pour obtenir que dans les petits séminaires il n'y ait d'autre inspection que l'inspection épiscopale.

Jamais ces « améliorations de détail » n'auraient pu être concédées par l'opposition. Ce que Mgr de Mazenod, par ces changements, aurait voulu en fait, peut-être sans s'en rendre compte, c'était la reconnaissance entière de tous les droits de l'Eglise. Mais ceux qui appuyaient, l'Université n'aurait jamais accepté cela. La loi n'était possible que sur la base d'un compromis. Elle fut votée le 15 mars 1850.

L'épiscopat s'occupa immédiatement du choix des évêques qui devaient siéger au conseil supérieur de l'instruction publique. Des noms furent avancés et discutés. Mgr de Mazenod s'efforça d'y introduire Mgr Parisis. Parmi les quatre noms que l'archevêque de Besançon avait proposé à ses collègues, ne figurait pas celui de l'évêque de Langres. Il justifiait cette abstention en disant que Mgr Parisis lui-même considérait une nomination au conseil supérieur comme incompatible avec sa fonction de législateur. L'évêque de Marseille écrivit alors à son collègue de Langres pour le convaincre d'accepter les deux postes. ⁷³ La réponse fut prompte. Mgr Parisis lui fit savoir qu'il ne pouvait désirer ce poste, mais que si les évêques voulaient le lui imposer, il ne pouvait s'y soustraire. Il ajouta que ce qu'on avait dit de l'incompatibilité de cette fonction avec celle de législateur, était dénué de tout fondement. Ce fut là le début d'un mouvement général qui assura, comme on le sait, l'élection de Mgr Parisis qui pourtant, lors du vote du 15 mars, avait cru devoir s'abstenir.

Les évêques qui immédiatement après le vote de la loi, hésitèrent encore à l'admettre, se soumirent quand le 15 mai, Pie IX leur demanda de l'accepter. Seul l'évêque de Chartres fit exception. L'attitude de Louis Veuillot fut admirable : autant son opposition avait été véhémement, autant sa soumission fut sincère et totale. Cependant, la divergence qui s'était manifestée dans le parti catholique, entre le groupe du rédacteur de l'*Univers* et Montalembert, et qui avait son parallèle dans le clergé et dans l'épiscopat, - cette divergence ne put être réduite, et comme l'a fait remarquer

⁷¹ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 405. - Cette opinion est confirmée par deux lettres de l'évêque d'Ajaccio : l'une du 13 févr. 1850, à Mgr Guibert, év. de Viviers (Arch. Ev. Aj., Reg. 1849-52 n° 43 p. 29) ; l'autre du 4 mars 1850 à Mgr Darcimoles, archev. d'Aix (ibid. n° 48 p. 33).

⁷² Cette question de la subordination de la raison à la foi a dû le préoccuper à ce moment. Il traite ce sujet au long et au large dans le mandement de carême de cette année (Arch. Ev. Mars., Mand., 2 févr. 1850).

⁷³ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. V n° 410. Lettre du 26 mars 1850.

très bien M. Gurian, ce fut surtout la lutte autour de la loi Falloux qui fit ressortir l'opposition de principe dans le groupe dirigeant du parti.⁷⁴

Après que le Pape se fut prononcé, les évêques se mirent à profiter des avantages que la nouvelle loi conférait. Ils virent bientôt combien elle était avantageuse à l'Eglise, quoique issue d'un compromis. De 1850 à 1852, 257 établissements catholiques d'instruction secondaire furent fondés.⁷⁵ Durant cette même période, à Marseille, le nombre des professeurs du petit séminaire fut porté de 21 à 32. Le nombre des élèves dépassait les 200.

La loi Falloux fut sans contredit une conquête pour l'Eglise. Avec elle, la lutte pour la liberté de l'enseignement primaire et secondaire prit fin, et les catholiques purent en profiter jusqu'en 1876, année du succès électoral des républicains.

Après 1850, la correspondance de l'évêque de Marseille ne révèle plus aucune trace de lutte quelque peu importante. En 1853 il protesta auprès du recteur de l'Académie d'Aix qui avait réclamé parce que l'évêque avait ouvert dans la paroisse d'Allauch, une école, dirigée par le clergé, et qui ne remplissait pas les conditions légales.⁷⁶ L'année suivante il conseilla à l'évêque d'Angers qui lui avait signalé quelques tendances de l'Université à se soustraire à la loi de 1850, de ne pas trop donner à ses réclamations « une forme qui accusât entre l'épiscopat et le gouvernement une dissidence assez marquée pour faire supposer dans l'Eglise un mécontentement susceptible de dégénérer en hostilité ».⁷⁷

Au cours de ses dernières années, l'évêque n'eut plus à reprendre les hostilités à propos de cette question épineuse.

⁷⁴ « Erst der Kampf um die Loi Falloux enthüllte die latenten prinzipiellen Gegensätze in der Führergruppe des Parti Catholique in ihrer ganzen Tragweite » GUKIAN o.c. p. 215.

⁷⁵ MOURRET, *L'Eglise Contemporaine* (Hist. de l'Egl. VIII) p. 383.

⁷⁶ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI p. 86 et 87. Lettres de Mgr de Mazonod au recteur de l'Académie d'Aix et au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes (14 et 15 mai 1853).

⁷⁷ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. VI p. 116. Lettre à Fév. d'Angers (19 mars 1854).

CONCLUSION

Il nous reste à formuler un jugement sur l'attitude de Mgr de Mazenod envers la politique et dans les questions connexes.

Tout d'abord : a-t-il fait de la politique ? Si l'on entend par faire de la politique, déployer une activité réelle dans un parti politique, et pour des motifs d'ordre politique, il faut répondre « non ». Il s'est montré fortement opposé à Napoléon I, il a applaudi de tout cœur au retour des Bourbons, mais la raison en était qu'il considérait les Bourbons comme la légitimité et la garantie des droits de l'Eglise, tandis que Napoléon était un « usurpateur », un « tyran », l'homme qui avait retenu prisonnier le Pape Pie VII. Mais avoir son opinion sur un régime, déclarer sa préférence en la basant sur des motifs d'ordre et de religion, ce n'est pas ce que l'on peut appeler, dans le sens strict du mot « faire de la politique ».

La même constatation est à faire vis-à-vis l'attitude de Mgr de Mazenod à l'avènement de Louis-Philippe. Les troubles religieux qui accompagnaient la révolution de 1830 étaient de nature à renforcer encore l'antipathie naturelle des catholiques pour la maison d'Orléans. Les premières années de la Monarchie de Juillet provoquèrent chez beaucoup une crise sérieuse. La question du ralliement se posait, et on hésitait à faire un pas qui semblait être une trahison. Il y eut de la part de l'épiscopat et du clergé, comme de la part de tous les catholiques, un cas de conscience à résoudre, mais il y eut aussi des imprudences et des fautes. C'est ici que se place dans la vie de Mgr de Mazenod, la seule accusation de vraie activité politique hostile au gouvernement, qui ait été formulée contre lui. On l'accusa d'être à la tête du mouvement carliste à Marseille, d'inspirer et de diriger la résistance à la maison d'Orléans.

Il n'est pas impossible qu'il ait manifesté parfois, dans les premières années, son attachement à la légitimité : il n'était pas homme à cacher ses convictions. Nous ne pouvons cependant pas admettre l'accusation de réelle activité politique. D'abord, comme nous l'avons prouvé, les accusations avaient leur origine surtout dans les milieux anticléricaux là où les sympathies légitimistes de Mgr de Mazenod étaient *a priori* mal venues. Ensuite, ces accusations se répétaient certes, mais pour aucune d'elles on n'a pu apporter des preuves convaincantes, en sorte que les ministres eux-mêmes se voient obligés d'avouer en privé qu'en cas de procès ils ne sont nullement certains d'une issue favorable. Il est évident que si à ce moment — alors que bat son plein la pénible lutte pour la nomination à l'évêché *in partibus* — ils avaient pu avancer des preuves, ils l'auraient fait sans hésiter.

Mgr de Mazenod lui-même a toujours nié le fondement de toutes ces accusations. Un jour il jeta ce défi : « que l'on cite un mot, qu'une personne se présente pour m'accuser ». ¹ Le principe qu'il inculqua continuellement à son clergé et à ses religieux était qu'ils devaient se tenir en dehors des partis politiques. S'il avait des contacts plus fréquents avec les légitimistes, c'est qu'en fait les meilleurs catholiques se trouvaient de ce côté-là, tandis que les partisans de la révolution de 1830 provenaient surtout des milieux anticléricaux. S'il a pu avoir avec eux des conversations politiques — et cela même n'est pas prouvé — ce furent des conversations privées.

Quand en 1837, Mgr de Mazenod succéda à son oncle sur le siège de Marseille, ses relations avec le gouvernement et avec le Roi s'améliorèrent notablement. Son ralliement pourtant sincère, n'eut jamais l'enthousiasme de l'attachement. Quand la révolution de 1848 renversa le trône de Louis-Philippe, il accepta le fait sans trop de regret.

Après quelques premières hésitations, inspirées encore par des motifs d'ordre religieux, l'évêque de Marseille se rallia avec enthousiasme à la politique de Louis-Napoléon. Gardant l'espoir jusque

¹ Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1833 (prot. 7616). Lettre au cardinal Bernetti (14 sept. 1833).

dans ses dernières années, il ne se décida qu'avec peine à se détourner de lui, quand les affaires italiennes prirent une tournure qui devait profondément déplaire aux catholiques. Nommé sénateur en 1856, Mgr de Mazenod a donc été officiellement dans la politique pendant les cinq dernières années de sa vie. Cependant, ici encore son activité fut si minime, qu'on ne peut guère dire qu'il « faisait de la politique ». Il était, certes, consciencieux et ponctuel chaque fois qu'une question devait être votée. Il avait ses idées personnelles et bien arrêtées sur les points discutés. Mais il ne se mettait jamais en avant et n'intervenait pas dans les discussions. Une seule fois il prit la parole pour exposer son opinion sur la politique étrangère de l'Empereur ; mais il parla en tout dernier lieu et ne fit que répéter ce que d'autres sénateurs avaient exprimé plus longuement avant lui.

On peut remarquer cette espèce de réserve dans presque toutes les affaires, où, comme évêque, il devait prendre position. Il avait les yeux ouverts à tous les problèmes où la religion était directement ou indirectement mêlée. Il avait un sens aigu des droits de l'Eglise. Il sentait le besoin de réaliser quelque chose et c'était quelquefois de grands projets. Ce fut pour lui une vraie souffrance de devoir constater qu'un plan ne pouvait aboutir, et il se plaignit amèrement en de pareilles circonstances, du manque d'entente entre les évêques. Cependant, il ne prit pour ainsi dire jamais lui-même la direction d'une action qu'il désirait commune à tous ses confrères dans l'épiscopat et dont il avait conçu le plan. Généralement il se contentait de signaler sa pensée à un évêque plus hardi, comme un Mgr Parisis, évêque de Langres, ou un Mgr Clausel de Montais, évêque de Chartres, et de les engager à s'occuper de son initiative. On ne le voit pas, dans la lutte pour la liberté de l'enseignement, jouer un rôle comme Mgr Parisis ou Dupanloup, ni dans la question mennaisienne, comme Mgr d'Astros. Mgr de Mazenod choisit, à quelques exceptions près, le chemin plus facile de protestations privées : il multiplia ses lettres de réclamations aux ministres, au Roi, mais rarement il livra ses réclamations à la publicité. Notons que ces protestations étaient d'ailleurs très courageuses, et que beaucoup d'autres évêques n'osaient pas les faire et se laissaient jouer par le gouvernement.

Ce que Mgr de Mazenod posséda certainement, ce fut une grande indépendance d'opinion. Le gouvernement ne l'intimidait pas ; encore moins se laissait-il influencer dans son jugement par des critiques. Il exprima sa pensée avec une grande liberté. Il ne fut pas diplomate et sa sincérité, sa franchise innée, lui faisait refuser toute forme de compromis. La plus éloquente illustration en est certainement donnée par la répugnance extrême qu'il éprouva à faire le pas de rapprochement qu'on lui demandait pour la régulation de son cas, après sa nomination comme évêque d'Icosie.

On remarque d'autre part une certaine évolution au cours de sa vie. Vrai politicien, ayant toutes ses qualités : sens des événements, don des nuances, intuition du moment opportun, il ne l'a jamais été. Mais sa rigidité se nuança à mesure qu'il avançât en âge. Les circonstances, les expériences, les désillusions aussi, ont fait que, dans les douze dernières années de son épiscopat par exemple, il eût des conceptions et il prononçât des paroles qui n'étaient pas le genre du vicaire général ou du nouvel évêque. Ce fut là une évolution qu'on pouvait, remarquer un peu partout dans l'épiscopat. En 1848, l'évêque de Digne, voisin de l'évêque de Marseille, proposa la formation d'un comité en vue des élections, et il mit en avant comme programme : « Liberté de conscience et des cultes, liberté de réunion et d'association, liberté d'éducation et d'enseignement, liberté de la parole et de la presse, toutes les libertés sur les bases les plus larges... »² Etait-ce autre chose qu'un retour non avoué au programme de l'*Avenir* et de la première génération des catholiques-libéraux ? Sans être aussi explicite, Mgr de Mazenod abandonna lui aussi les positions trop rigides de l'intransigeance catholique. On put le remarquer très clairement lors de la discussion du projet Falloux pour la loi sur l'enseignement, au début de 1850. Dans le camp catholique, deux attitudes se précisaient : les catholiques de tendance plutôt libérale, qui acceptaient la conciliation de la religion avec le siècle — Montalembert ! —, et les conservateurs qui, sous la direction de Louis Veillot, repoussaient cette conciliation. Bien que l'attitude de Mgr de Mazenod ne fut pas aussi avancée — ni même

² Cité par LEFLON, *L'Eglise de France et la Révolution de 1848*, p. 36.

modérée — que son biographe, le P. Rey, le laisse soupçonner,³ il est certain qu'en 1850 l'évêque était plus malléable qu'au début de la monarchie de Juillet. Une preuve en est donnée par le seul fait que dans les remarques qu'il fit à l'évêque de Langres, au sujet de la proposition de la loi, il ne voyait pas d'objection à ce que, au conseil supérieur de l'instruction publique, des évêques puissent siéger avec des rabbins juifs et des pasteurs protestants. Quelques années auparavant une telle perspective l'aurait exaspéré. En 1840, dans une lettre à l'archevêque d'Aix, il s'était précisément plaint de ce que le clergé fut considéré « comme un instrument secondaire entre les mains du gouvernement, à côté du rabbin juif et du ministre protestant... ».⁴

Cette évolution n'était pas le fait d'un opportunisme. Sans doute, la pensée de l'évêque s'élargit, s'éclaire davantage, mais le motif qui inspire ses pensées comme ses actions, est invariablement le même : la défense des droits et des libertés de l'Eglise. C'est là ce qui constitue l'unité et la continuité de sa conduite politique. Il a soutenu les gouvernements dès lors qu'ils respectaient l'Eglise ; il s'est détourné d'eux quand ils ne reconnaissaient plus ses droits. Ce fut Rome qu'il écouta, et non Paris, chaque fois qu'un conflit se déclara entre le Saint-Siège et la France.

Mgr de Mazenod fut franchement ultramontain. Il s'opposa à toute forme de gallicanisme : le gallicanisme politique, soit de la part du gouvernement soit de la part du roi, qui voulait se servir de l'Eglise dans des buts politiques ; et le gallicanisme épiscopal, tendant à augmenter les pouvoirs des évêques au détriment de l'autorité du pape. La conviction et toute l'âme de l'évêque de Marseille s'opposèrent à un tel asservissement. Cependant, le gallicanisme prenait aussi une forme plus subtile, il se transformait en une sorte de manifestation du sentiment national français. Les Souverains Pontifes avaient appelé la France la fille aînée de l'Eglise ; — cette fille essaya donc de formuler son droit d'aînesse en réclamant des privilèges ; chaque diocèse voulut avoir les siens. Mgr de Mazenod était français de tout cœur. Il n'est pas étonnant que lui, qui défendait si ardemment les droits du Saint-Siège, et qui aimait — avec raison — s'appeler le plus romain des évêques français, qu'il combattit les *Institutions Liturgiques* de Dom Guéranger, et qu'il adhérât à la réprobation de cet ouvrage par Mgr d'Astros.⁵ Bien des choses expliquent un peu cette attitude : Dom Guéranger était trop radical, il risquait de diviser encore davantage l'épiscopat, il voulait trop s'imposer, lui, abbé de Solesmes, aux évêques de France, et puis, Veuillot et l'*Univers* prenaient sa défense. Mais ces considérations n'expliquent pas tout ; il y avait vraiment un attachement, pas absolument condamnable d'ailleurs, à ce qu'il appela « les privilèges de nos sièges, nos véritables libertés ». N'alla-t-il pas jusqu'à déclarer un jour que si le bréviaire romain n'avait pas été en usage dans son diocèse, il ne l'introduirait pas ?⁶ Ajoutons cependant que s'étant rendu compte que le mouvement liturgique promu par Dom Guéranger, n'était pas seulement permis, mais voulu par Pie IX, non seulement il vota, en 1850, dans le concile d'Aix, pour le retour pur et simple à la liturgie romaine, mais il se hâta l'année suivante, de soumettre à Rome le nouveau propre de Marseille.

Le « gallicanisme » de Mgr de Mazenod — admettons le mot pour le moment — ne constitue toutefois pas un gallicanisme formel et ne peut être, dans une vie, toute remplie de la défense des droits de l'Eglise et de preuves d'ultramontanisme, que la manifestation du sentiment national, mêlée peut-être à la grande idée qu'il avait de l'épiscopat.

Au point de vue doctrinal Mgr de Mazenod fut toujours irréprochable. Il avait un certain flair de l'orthodoxie. Il voulut qu'au séminaire de Marseille, dont les Oblats assumaient la direction depuis

³ Après la lecture de REY on a l'impression que Mgr Clausel de Montais - dont l'évêque de Marseille partagea l'opinion - était le chef des modérés. En réalité il était plutôt opposé à la loi !

⁴ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n. 145.

⁵ Arch. Ev. Mars., Corresp. Reg. IV n. 422. Lettre à Mgr d'Astros (12 août 1843). Voir également une lettre du 5 mars 1846, à l'évêque d'Orléans (Reg. V, n. 141).

⁶ Lettre du 4 déc. 1847 à un évêque (non nommé) : « Je vous réponds que tout Romain que je suis dans l'âme, si le Bréviaire Romain n'avait pas été en usage dans mon diocèse, je me serais bien gardé de changer. Maintenons les traditions de nos Eglises, c'est un devoir pour nous, et ne nous laissons pas gourmander par tous ces réformateurs strabillaires qui nous respecteraient davantage si nous savions mépriser leur audace et réprimer leurs écarts ». Arch. Arbaud, Carton de Mazenod (Cote 2687-A, 3).

1827, on enseignât Saint Thomas pour le dogme et la philosophie, et qu'on suivit pour la morale la doctrine, alors très discutée, de Saint-Alphonse de Liguori.⁷ On y enseigna l'Immaculée Conception et l'infaillibilité du Pape, longtemps avant la déclaration de ces dogmes.

Son amour pour le Saint-Siège se concrétisait dans la vénération et le dévouement qu'il porta, sa vie durant, à la personne du Saint Père. Sa réputation sur ce point était faite. En 1827 on l'avait proposé comme candidat à l'auditorat de la Rote. Le gouvernement consulté, trouva qu'il lui manquait un peu de modération — qu'il avait *la testa un poco calda*. Le nonce, Mgr Lambruschini, rendant compte de cette observation au cardinal secrétaire d'Etat Della Sommaglia, lui dit que de toute façon le vicaire général de Marseille était très attaché au Saint-Siège, et très zélé pour les bonnes doctrines.⁸

Plus il avançait en âge, plus cet attachement s'enracina dans son âme. Il vivait pour ainsi dire avec le Pape et partageait ses joies et ses peines.⁹ Son bonheur fut à son comble quand il reçut de Pie IX une lettre, entièrement écrite de sa main, dans laquelle le Pape avait des paroles très louangeuses pour son dévouement au Saint-Siège.¹⁰ C'était devenu une conviction chez lui que quiconque marchait contre le Souverain Pontife, marchait contre le Christ, et ne pouvait par conséquent le faire impunément. Quand Napoléon III changea sa politique ecclésiastique, Mgr de Mazenod écrivit : « ...Sous Pie VI et Pie VII nous avons vu l'Eglise écrasée et anéantie... Cette fille du ciel s'est relevée et l'opresseur a disparu. Plus tard les Bourbons avaient reçu la mission de la remettre en honneur, ils ont voulu l'asservir et ils ont disparu à leur tour. Louis-Philippe la minait en sous-œuvre tout en la jugulant extérieurement, qu'est-il devenu ? ».¹¹

Il semble bien que ce fut l'attachement de Mgr de Mazenod aux droits de l'Eglise et à son Chef qui fut le ressort déterminant de son attitude, et qui a maintenu l'unité de son action face aux questions politiques.

⁷ Mgr de Mazenod eut pour S. Alphonse de Liguori une très grande vénération. La Règle des Rédemptoristes a eu une certaine influence sur celle des Oblats. Cfr. P. DROUIN, *Origines liguriennes de nos Saintes Règles*, Et. Obl. I (1942) 210-220.

⁸ Arch. S. E., Rubr. 248, An. 1827 (prot. 30. 479) : « ...Io non so se la testa di un tal Ecclesiastico sia fredda o calda, so bene che egli è zelante delle buone e sane dottrine teologiche, e che professa apertamente il suo sincero attaccamento alla Santa Sede... ».

⁹ Ainsi nous lisons dans une lettre à son ami le cardinal Barnabò « ...no, non è invano che il Santo Padre si riposa e cerca consolazioni nell'Episcopato. Viviamo tutti della sua vita e quando il capo soffre, tutto il corpo se ne risente e patisce.

« Eminentissimo mio caro, lo ripeta bene da parte mia al Santo Padre per alleggerire un poco il peso del suo cuore... » Arch. Prop., Scritt. rif. nei Congr., Indie Or. vol. 17, An. 1859-1861, f° 601. Lettre du 12 juillet 1859.

¹⁰ Arch. Gén. Lettres de Papes. « I sentimenti di affettuoso rispetto verso questa S. Sede che nella sua lettera mi esprime, sono una conferma di quelli che sempre ed in ogni incontro ha manifestati e che formano un bell'elogio della sua condotta verso la cattedra di S. Pietro, e verso la mia povera Persona... » Lettre du 12 février 1856.

¹¹ Lettre du 28 déc. 1859 à Mgr Guibert. Cfr. REY II 755.

APPENDICE DOCUMENTS

Document N. 1 **(Arch. Gén. De Maz. Ecr.)**

Introduction au JOURNAL DES DELIBERATIONS, LOIS ET COUTUMES E LA JEUNESSE CHRETIENNE établie à Aix sous les auspices de la Très Sainte Vierge le 25 avril 1813

Il n'est pas difficile de s'apercevoir que le dessein de l'impie Buonaparte et de son infâme gouvernement est de détruire entièrement la Religion Catholique dans les Etats qu'il a usurpés. L'attachement du plus grand nombre des peuples opprimés à la foi de leurs Pères lui paraissant un obstacle pour la prompte exécution de l'exécrable projet qu'il a conçu comme devant être utile à son infernale politique, il semble s'être réduit à en attendre la réussite du temps et des moyens qu'il emploie, en attendant, pour parvenir à ses fins.

Celui de tous les moyens sur lequel il compte le plus, c'est de démoraliser la jeunesse.

Le succès de ses mesures est effrayant. Déjà la surface de la France est couverte de Lycées, d'Ecoles Militaires et d'autres établissements où l'impiété est encouragée, les mauvaises mœurs pour le moins tolérées, le matérialisme inspiré et applaudi.

Toutes ces horribles écoles se peuplent de jeunes gens que l'avarice des parents sacrifie à l'appât d'une place gratuite ou d'une demi-bourse, à l'espérance d'un avancement qui n'est promis qu'aux adeptes. Les vides sont remplis par de malheureuses victimes que le tyran arrache impitoyablement du sein de leurs familles pour les forcer de boire à cette coupe empoisonnée où ils doivent trouver le germe de leur inévitable corruption. Déjà l'œuvre est en grande partie consommée. Un lycéen de 15 ans, un élève d'une école préparatoire, d'une école militaire, de l'Ecole polytechnique, un page etc. sont autant d'impies dépravés qui ne laissent presque plus d'espoir à leur retour au bonnes mœurs, aux bons principes religieux et politiques. Ils sont élevés à ne reconnaître d'autre Dieu que Napoléon. La volonté de cette nouvelle Providence qui leur promet impunité pour leurs vices, et avancement pour leur ambition, est l'unique règle de leur conduite, l'unique mobile de toutes leurs actions. Aussi les voit-on au moindre signe de leur Idole voler où sa voix les appelle, disposés à commettre tous les crimes qu'il plaira d'exiger de leur sacrilège dévouement.

Ce tableau est effrayant, mais il est vrai, et je pourrais le rembrunir encore sans crainte d'être taxé d'exagération. Outre ce qui est sensible à tous les yeux et qui peut être aperçu de tout le monde, j'ai par devers moi mille preuves de ce que j'avance.

Le mal est à son comble et nous marchons à grands pas vers une dissolution totale si Dieu ne vient pas au plus tôt à notre secours, car l'exemple à gagné parmi la jeunesse, parmi ceux mêmes qui vivent sous les yeux de leurs parents, et on ne voit que trop souvent l'impiété forcenée du fils faire un effrayant contraste avec les principes du père dont l'impuissante autorité, ou la coupable faiblesse est obligée de céder et souvent même de conniver à ses désordres et à son apostasie. Mais comment déplorer assez la malheureuse rencontre qui devient tous les jours plus commune de jeunes pères élevés dans la Révolution, qui ne valent pas mieux que leurs fils élevés par Buonaparte.

Fallait-il, triste spectateur de ce déluge de maux, se contenter de gémir en silence sans y apporter aucun remède ? Non certes ! et dussé-je être persécuté, dussé-je échouer dans la sainte entreprise d'opposer une digue à ce torrent d'iniquité, du moins je n'aurai pas à me reprocher de ne l'avoir pas

tenté. Mais quel moyen employer pour réussir dans une aussi grande entreprise ? Point d'autres que celui que met en œuvre le séducteur lui-même. Il croit ne pouvoir parvenir à corrompre la France qu'en pervertissant la jeunesse, c'est vers elle qu'il dirige tous ses efforts. Eh bien ! ce sera aussi sur la jeunesse que je travaillerai, je tâcherai, j'essaierai de la préserver des malheurs dont elle est menacée, qu'elle éprouve déjà même en partie, en lui inspirant de bonne heure l'amour de la vertu, le respect pour la Religion, le goût pour la piété, l'horreur pour le vice.

Ce moyen, quelque excellent qu'il soit, paraîtra faible et inefficace si on le considère isolément, mis en œuvre par moi seul, j'en conviens, mais quel effet ne produirait-il pas s'il était exécuté en même temps sur tous les points de notre malheureuse FRANCE !

L'entreprise est difficile, je ne me le dissimule pas, elle n'est même pas sans danger puisque je ne me propose rien moins que de contrarier de tout mon pouvoir les vues sinistres d'un gouvernement soupçonneux qui persécute et détruit tout ce qui ne le seconde pas ; mais je ne crains rien, parce que je mets toute ma confiance en Dieu, que je ne recherche que sa gloire et le salut des âmes qu'il a rachetées par Son Fils Notre Seigneur Jésus-Christ à qui seul honneur et gloire et puissance dans tous les siècles des siècles.

Document N. 2
(Arch. Ev. Mars. Corresp. Reg. II p. 491)

LETTRE DE MGR DE MAZENOD A M. THIERS
(14 oct. 1833)

Monsieur le Ministre,

Appelé à Rome par Notre Saint Père le Pape, je me fis un devoir de me rendre à son invitation. Quel fut mon étonnement quand j'appris de sa bouche, la série de griefs que le gouvernement m'imputait. Je n'eus pas de peine à me disculper sur tous les points auprès de Sa Sainteté. Il me restait la tâche d'en faire autant auprès du gouvernement qui a été, évidemment, induit en erreur sur mon compte. J'écrivis à ce sujet une première lettre ; mais on me conseilla d'attendre Monsieur l'Ambassadeur auprès duquel je pourrais m'expliquer d'abord de vive voix. Ce conseil me plut : quoique je n'eusse pas l'honneur de connaître personnellement Monsieur l'Ambassadeur, je savais qu'il est juste, éclairé et plein de discernement, je ne demandais donc pas mieux que de l'avoir pour premier juge dans une affaire qu'il me tarde de porter à votre propre tribunal où j'espère de n'être pas condamné sans être entendu : il y va de mon honneur, car je ne crains pas de dire à Votre Excellence qu'un Prêtre, qu'un Evêque surtout, qui aurait à se reprocher les actions dont je suis très injustement accusé, serait à mon jugement extrêmement coupable. Cet aveu, Monsieur le Ministre, vous donne la mesure de mes principes, je ne crains pas d'être démenti en vous les exposant sans détour.

J'ai toujours pensé que le Clergé doit se soumettre aux événements que la Providence permet, qu'il ne doit pas se mêler dans les révolutions, en un mot, qu'il est obligé en conscience de se tenir en dehors des partis, dans un pays où ils sont en présence, parce qu'étant redevable de son Ministère à tous, il manquerait à sa mission divine en le compromettant.

Ces principes ont tellement fait la base de ma conduite, je les ai si ouvertement exprimés dans toutes les occasions, comme je puis le prouver par mille témoins que je ne puis encore concevoir comment on a pu avoir la pensée de m'en supposer de contraires. Je suis pourtant accusé, et à ce qu'il paraît, de manière à exciter quelque chose de plus que les préventions du Gouvernement. C'est un malheur dont je ne rends responsables que ceux qui l'ont trompé. Tout ce que je demande, c'est de pouvoir me disculper d'abord devant ce même Gouvernement, s'il tient à ne pas donner de la publicité à une affaire dont le résultat indubitable des recherches qu'il pourra prescrire sera la preuve complète de mon innocence, ou bien s'il le faut, devant les tribunaux dont je ne redoute pas

davantage les investigations. Je prie Votre Excellence de vouloir bien me tracer la marche que j'ai à suivre. J'irai attendre ses ordres dans ma famille d'où je me rendrai à Paris ou en prison si le Gouvernement l'exige. Je joins à ma lettre quelques notes explicatives qui mettront Votre Excellence à même de juger de la vérité des faits.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur.

◆ P CHARLES-JOSEPH-EUGENE, Evêque d'Icosie.

Note jointe à la lettre qui précède.

Je ne connais les griefs que l'on m'impute que par la communication que m'en a donnée Notre Saint Père le Pape à qui le gouvernement en avait donné connaissance. Jusque là, je vivais dans l'intime conviction que le Gouvernement était satisfait de la ligne que je suivais, dans la part que je suis obligé de prendre dans l'Administration Diocésaine de Marseille. Cette conduite était la plus propre pour opérer le bien dans un Diocèse comme celui de Marseille, la plus conforme à nos devoirs. Eloigné de tout esprit de parti, uniquement occupé des intérêts du diocèse, tout à tous dans l'ordre spirituel, je croyais pour mon compte avoir saisi ce juste milieu qui, en conservant la dignité et l'indépendance nécessaires pour ne pas perdre l'estime et la confiance du public, sait à propos accorder quelque chose au temps, lorsque l'honneur et la conscience ne s'y opposent pas. Jamais personne ne m'a laissé soupçonner que je m'abusasse, jamais Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône, dans les rapports habituels et j'ose dire familiers que j'avais eu avec lui, ne m'a fait la moindre observation qui put me détromper de mon erreur, au contraire tout me faisait croire qu'il me voyait de bon œil et dans le fait, je crois pouvoir me rendre le témoignage d'avoir toujours fait tout ce que j'ai pu pour m'entendre avec lui pour le bien commun. Il eût été facile à ce magistrat qui ne se gênait pas avec moi, de me dire ce qui pouvait déplaire au Gouvernement dans ma conduite personnelle, comme il m'avait dit quelquefois ce qui le choquait dans telle ou telle autre personne soumise à la Juridiction Ecclésiastique. Cette franchise eut amené des explications satisfaisantes et l'on aurait évité une explosion propre à produire les plus mauvais effets et à désaffectionner pour jamais du Gouvernement, le Clergé et tous les catholiques de Marseille et de bien d'autres lieux. Mais puis-je ne pas me défendre lorsqu'on m'impute des faits de toute fausseté qui blessent ma délicatesse et mon honneur, quand on trouble mon existence, la paix de ma famille, le bonheur des vieux jours de mon Vénérable Oncle ? Je fais les vœux les plus sincères pour que les préventions que l'on a données contre moi, au Gouvernement, se dissipent et que ce malentendu s'accommode administrativement dans le secret du Cabinet des Ministres, mais fort de mon innocence, je ne redoute pas la publicité des Tribunaux dont on m'a menacé, je me livre en cela entièrement à la volonté du gouvernement ; voici pour le moment ce que je répons :

Je suis accusé de gouverner tellement à ma fantaisie le diocèse de Marseille, qu'on peut me rendre responsable, non seulement de tous les actes de l'Administration Ecclésiastique mais encore de toutes les actions individuelles de Monseigneur l'Evêque de Marseille. Cela suppose que le Gouvernement n'est pas content de la marche que Monseigneur l'Evêque suit dans l'Administration de son diocèse et que l'on m'accorde un pouvoir que je serais très fâché d'exercer.

Je répondrai d'abord que quoique je ne désavoue pas les actes de l'Administration auxquels j'ai pris part, et je ne sache pas qu'il y en ait un seul de répréhensible, je ne crois pas néanmoins que les autres Membres du Conseil de Monseigneur l'Evêque surtout, ne réclamaient pas leur part de responsabilité dans tout ce qui s'est toujours fait d'un commun accord. En second lieu, je pense que c'est à tort que le gouvernement se plaindrait de l'administration diocésaine de Marseille, car je ne connais pas de diocèse où le Clergé soit plus occupé des devoirs de son Ministère, plus uni à son évêque, où il y ait moins de dissensions parmi les prêtres et une meilleure direction donnée à la piété. Nous nous sommes constamment occupés à maintenir la régularité, le bon ordre, à écarter, que l'on remarque mon assertion, oui à écarter les Ecclésiastiques de toute intrigue qui put compromettre la tranquillité publique, je ne m'attendais pas à en être si mal récompensé.

Quant à ce qui regarde ma prétendue influence sur Monseigneur l'Evêque, elle n'est autre que celle qui naît de la confiance et que nous accordons tous à ceux sur lesquels nous comptons comme sur nous-mêmes, mais il y a loin de là à se laisser gouverner, comme si l'on était tombé dans l'enfance. Certes, il n'en est pas ainsi de Monseigneur l'Evêque de Marseille ; quoique très âgé, il conserve une grande sérénité d'esprit, et ceux qui ont quelques rapports avec lui pourraient dire s'il a une volonté et s'il sait y tenir dans certaines occasions. Ainsi, c'est se moquer des gens que de m'imputer que Monseigneur l'Evêque n'ait pas fait de visite à Monsieur le Prince de Joinville. Pourquoi alors ne pas me savoir gré de ce qu'il a fait sa cour à Monsieur le duc d'Orléans ? Le fait est que je ne mérite ni blâme ni éloges, car Monseigneur l'Evêque de Marseille n'a pas eu besoin de conseil pour se décider à rendre ses hommages à Monsieur le duc d'Orléans, et s'il a été privé de l'honneur de voir Monsieur le Prince de Joinville, faudrait-il le témoignage de son médecin pour prouver qu'il a pu être incommodé ?

C'est encore moi, à ce qu'on a dit, qui suis cause qu'on ne prie pas pour le Roi, le jour de sa Fête, or, on chante ce jour-là partout la Grand'Messe à cette occasion.

On avance que l'autorité ecclésiastique n'entretient point de rapport avec les Autorités Civiles et l'on donne ce fait comme une conséquence de ma direction. La vérité est que l'Evêque, le Préfet et le Général ne se voient pas. C'est là un de ces points qui tiennent à des idées de convenance sur lesquelles il est permis à un vieillard vénérable de se croire meilleur juge que qui que ce soit. Monseigneur l'Evêque de Marseille n'est certainement pas exigeant dans l'habitude de la vie, mais plein de cet esprit de foi qui le distingue, il se considère comme le père et le premier Pasteur de son diocèse, il regarde tous ceux qui l'habitent comme ses ouailles et il part de ce principe pour ne prévenir en fait d'étiquette que ceux qui ne l'exigent pas. Jusqu'au Général et au Préfet, personne ne lui avait contesté ce droit de Paternité.

Mais loin de m'attribuer cet état de choses, il eût été plus juste de remarquer que moi personnellement, Vicaire Général du diocèse, j'ai toujours été en rapport direct avec Monsieur le Préfet pour toutes les affaires, et que je poussais habituellement la complaisance jusqu'à me transporter chez lui, toutes les fois qu'il me faisait dire ou qu'il m'écrivait qu'il serait bien aise de me parler.

On a osé insinuer que dans la visite Pastorale, j'ai prêché de manière à déplaire aux Autorités, tandis que partout j'ai été accueilli de la manière la plus touchante. Est-ce ma faute, si à La Ciotat, Monsieur le Maire a été choqué que je parlasse au peuple dans l'idiome du pays. Ah ! si j'eusse prêché autre chose que l'Evangile, il ne s'en serait pas pris au langage.

Mais l'accusation la plus horrible et contre laquelle je ne saurais trop me récrier, c'est l'atroce calomnie de soudoyer des assassins. Je repousse également avec force, comme étant tout aussi contraire à la vérité, que j'ai été ou que je sois en aucune manière le Président d'une réunion dite de l'Evêché, où l'on ne s'occupe que de politique et d'une politique hostile au gouvernement. Tout est faux. Je proteste que non seulement je n'ai jamais présidé de réunion dite de l'Evêché ni d'autres, mais que je n'ai jamais fait partie d'aucune réunion où l'on dise un mot de politique. Ce serait une chose diamétralement opposée à mes principes qui sont tels que je les ai exposés à Monsieur le Ministre, dans la lettre que je lui adresse aujourd'hui. Il est donc également faux que j'ai ouvert dans cette prétendue réunion, une souscription pour soudoyer les condamnés pour cause d'assassinat sur la personne d'un Commissaire de Police ; j'ignore même si l'on a ouvert quelque part une souscription pareille, tout ce que je puis attester, c'est que je n'ai jamais ni souscrit ni fourni de l'argent pour rien de semblable. Au contraire, j'ai toujours poussé la délicatesse sur ce point jusqu'à ne vouloir jamais souscrire ni fournir la moindre somme d'argent pour tout ce qui avait trait à la politique et nous étions tous du même avis à l'Evêché.

Il est dur pour un Evêque d'être obligé de se justifier sur des faits si graves avancés sans la moindre preuve, mais j'espère que l'exposé sincère que je viens de présenter suffira pour mettre à découvert l'esprit qui a dicté une accusation dont la sagacité du Gouvernement fera justice.

Document N. 3
(Moniteur, 10 Oct. 1834)

ARTICLE CONCERNANT MGR DE MAZENOD

L'articolo 17 del Codice civile dichiara che la qualità di Francese si perde : 1° per la naturalizzazione acquisita in paese straniero ; 2° per l'accettazione non autorizzata per il Re di funzioni pubbliche conferite per un governo straniero ; 3° infine per tutto stabilimento fatto in paese straniero, senza speranza di ritorno.

Un decreto imperiale del 7 gennaio 1808, inserito nel *Bulletin des Lois* aggiunge un quarto caso, quello della prosecuzione o dell'accettazione non autorizzata per il governo d'un titolo *in partibus*.

M. de M..., vicario generale di Marsiglia, essendosi posto nel caso previsto per questo decreto, il ministro dei Culti ha creduto dover cessare di fargli ordinare il suo trattamento di vicario-generale. Il ministro dell'Interno ha, dal suo lato, invitato il prefetto delle Bocche-del-Rodano a astenersi dal comprendere M. de M... nella compilazione delle nuove liste elettorali.

Si assicura che M. de M... si dispone a sostenere giudizialmente che non ha potuto perdere la qualità di Francese per l'applicazione d'un atto che non ha mai avuto forza legale, o come essendo almeno caduto in disuetudine.

Le tribunali, se in effetto questa faccenda loro è sottoposta, si troveranno chiamati a decidere una questione importante, interessante alla volta il diritto civile, il diritto politico e il diritto ecclesiastico.

Document N. 4
(Arch. S. E., Rubr. 261, An. 1834, Prot. 23.500 — minute)

LE SAINT-SIEGE A MGR DE MAZENOD
(11 nov. 1834)

Dietro le significazioni più volte date da V.S.I. di volere attendere i risultati dell'interessamento preso dal S. Padre in difesa dei diritti del Capo visibile della Chiesa, i quali venivano offesi dall'applicazione fatale del Decreto del 7 Gennaio 1808 estensivo dell'articolo 17 del Codice civile, Sua Santità era nella ferma persuasione che Ella avrebbe continuato a mantenere il contegno lodevolmente da Lei già preso, di rimanersi cioè in silenzio in faccia al suo Governo su questo affare. Da tal persuasione partiva la lettera, che a nome del S. Padre io le scrissi in data del 9 Ottobre in risposta alla sua ad esso diretta.

Dopo ciò può V.S.I. ben da se stessa argomentare con quanto dispiacere abbia appreso Sua Santità aver Ella portato la sua causa innanzi ai tribunali civili, siccome mi fa certamente credere la sua lettera, del 27 settembre a me giunta dopo la metà del pp. Ottobre, colla quale Ella mi annunziava d'aver preso indeclinabilmente tal risoluzione.

Quantunque pei tristi effetti derivanti a carico della sua persona dall'applicazione fatale del summentovato decreto, niuno dubita del suo diritto di difendersi, pure Ella ben conosce la connessione che detta sua difesa ha coi diritti imprescrittibili della S. Sede i quali venivano offesi dal detto decreto.

Ora come può piacere al S. Padre che nei tribunali civili si discuta una causa che ha sì alta connessione, coi diritti cioè della S. Sede alla difesa degli quali Egli stesso direttamente aveva preso il più vivo interessamento ? Cresce poi l'amarezza del S. Padre nel considerare che essendo stata da Lei portata la sua causa ai tribunali civili, stante l'accennata connessione di essa causa coi diritti

della S. Sede, può ritardarsi in qualche modo la risposta del Ministero ai reclami fatti in difesa dei diritti medesimi. Ella ha dato con ciò occasione al ministero di poter evadere gli avanzati col dire che essendo stata portata la questione al giudizio dei tribunali civili, è d'uopo di attendere questo, non potendo neppur S. M.' il Re interrompere il corso della giustizia. Lo che se accadesse Ella ben vede essersi portato non lieve pregiudizio al sollecito buon effetto che Sua Santità ripromettevasi dagli avanzati reclami. Crescerebbe poi l'imbarazzo se la cosa giudicata avesse luogo in di Lei disfavore, poiché com'Ella ben conosce contro un principio fissato giuridicamente giusta la costituzione francese nulla si può dire ne dai Ministri ne dal Re. Da questi cenni Ella deduca le tristi conseguenze che potrebbero derivare a danno dell'esercizio. in cotesto Regno del diritto della S. Sede del quale parlasi, e quanto più spinoso ed intralciato diverrebbe il ricuperare la libertà.

E' poi giunto a notizia della stessa Santità Sua che alla difesa di tal sua causa siasi tentato d'interessare il corpo Episcopale di Francia colla diramazione d'una circolare onde ottenere dai singoli Vescovi una dichiarazione di adesione a due proposizioni, nelle quali si esprime il relativo diritto della S. Sede, diritto offeso dal menzionato decreto.

Non può il S. Padre approvare questo tentativo si perché trattasi di proposizioni, nelle quali si enunciano principii superiori ad ogni dubbio, si perché il diritto di provocare l'adesione dei Vescovi e dei principi, qualora anche fossero di quelli soggetti a discussione, spetta alla S. Sede.

E' mente pertanto di Sua Santità che V. S. I. o chiunque altro abbia ciò tentato désista da questo impegno, e che qualora Ella avesse conseguite le richieste dichiarazioni non ne faccia alcun uso nella difesa della sua causa portata innanzi ai tribunali civili.

Tanto mi occorreva di significarle per sua intelligenza, e con distinta...

Document N. 5
(Arch. Nat. F-19 2478)

MGR DE MAZENOD A LOUIS-PHILIPPE
(24 août 1835)

Sire,

Du fond de la retraite où je me trouve depuis quelque temps, je me suis fait un devoir d'unir mes faibles prières à celles de tout le clergé de France pour gémir devant Dieu de l'affreux attentat commis contre votre personne, et pour remercier le Seigneur de la protection éclatante dont il a couvert les jours de Votre Majesté en cette rencontre.

Satisfait de m'être acquitté dans le secret de mon oratoire d'un devoir si conforme à mes principes, je n'aurais pas eu la pensée de faire parvenir jusqu'au Roi l'expression de mes sentiments, si mon vénérable oncle, l'évêque de Marseille ne m'avait laissé apercevoir que cet hommage pourrait être agréable à Votre Majesté, aujourd'hui surtout que la vérité connue a dissipé bien des préventions que la calomnie avait élevées contre moi.

Votre Majesté sait maintenant qu'aucun de mes actes n'a été fait dans une intention hostile à son gouvernement, ce qui me donne la confiance qu'elle daignera • agréer de la part d'un évêque dont l'âme est toute française, ce témoignage des véritables sentiments et du profond respect avec lesquels je suis, Sire,

De Votre Majesté etc..

Document N. 6
(Arch. Nat. F-19 2478)

MGR DE MAZENOD A M. PERSIL
(30 août 1835)

Monsieur le Ministre,

L'évêque de Marseille, mon oncle, me mande qu'ayant appris que le Roi était disposé à faire cesser les mesures rigoureuses qui m'avaient été appliquées, il s'est empressé d'adresser à Sa Majesté une demande formelle à ce sujet. Il me fait entendre qu'il doute d'autant moins du succès de sa demande, qu'outre que le Roi s'est exprimé sur notre compte avec des marques d'un véritable intérêt, Votre Excellence a manifesté également des dispositions très favorables à un arrangement que tout rend désirable ; aussi il vous a écrit, ajoute-t-il, avec une entière confiance pour recommander à vos bons offices les démarches de M. l'abbé Guibert, supérieur du séminaire d'Ajaccio, qu'il avait chargé de traiter cette affaire.

Dans l'opinion de mon vénérable oncle, la vérité sur ce qui me regarde est aujourd'hui parfaitement reconnue. On est revenu de bien des préventions, et, selon lui, toute discussion sur les faits est désormais inutile ; il ne me restait plus qu'à faire régulariser aux yeux du gouvernement ce qui a été l'effet d'une omission innocente de ma part, lors de mon acceptation du titre d'évêque d'Icosie *in partibus infidelium*.

J'ai donc l'honneur de prier. Votre Excellence de vouloir bien, en secondant la demande de Mgr l'Evêque de Marseille, lui faire savoir s'il y a quelques formalités à remplir à l'effet d'obtenir l'adhésion du Roi à mon titre épiscopal.

Ce prélat, plus à portée que moi par sa position de correspondre avec Votre Excellence, et se trouvant d'ailleurs médiateur naturel auprès du gouvernement dans une cause que me concerne et à laquelle il n'est pas lui-même étranger, s'est chargé de réclamer tout ce qui doit fixer légalement mes droits comme évêque français.

La volonté bienveillante du Roi, monsieur le Ministère, me donne l'assurance que l'heureuse conclusion de cette affaire ne saurait plus souffrir aucune difficulté. Veuillez agréer, etc..

Document N. 7
(Arch. Nat. F-19 2478)

MGR DE MAZENOD A M. PERSIL
(15 sept. 1835)

Monsieur le Ministre,

Mgr l'Evêque de Marseille vient de m'écrire pour m'apprendre que M. Guibert lui a fait savoir que Votre Excellence n'était pas satisfaite de la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 30 août dernier. J'avais cru qu'il convenait à ma position de ne pas entrer dans des explications qui avaient été suffisamment données par les hauts personnages qui s'étaient obligeamment portés pour médiateurs dans cette affaire, tels que M. le marquis de Latour-Maubourg et Mgr l'Evêque de Marseille, mon oncle.

Ils m'avaient l'un et l'autre recommandé de ne pas revenir sur le passé et la crainte de ne pouvoir me dispenser de me disculper, alors même que j'aurais été bien résolu de ne pas me plaindre,

m'avait fait adopter volontiers le sentiment d'hommes si éminemment sages. D'ailleurs, je l'avouerai, je suis de l'école de Fénelon, dont les sentiments répondent à toutes les fibres de mon cœur : « *il sied toujours bien aux gens en disgrâce, écrivait-il en pareille conjoncture, d'être réservés et sans empressement* ».

Je pousse peut-être la délicatesse trop loin, mais on ne saurait m'en faire un crime quand elle est appuyée sur une telle autorité.

Tout le monde sait que mon oncle n'a pas d'autres principes que les miens, ou, pour mieux dire, que mes principes sont les siens. On m'a assuré que Votre Excellence avait applaudi à l'expression qu'il en a manifestée : je ne me ferais pas une peine de répéter mot pour mot ce qu'il a dit en mon nom, puisqu'il ne l'a avancé que de mon aveu et dans l'intime connaissance de mes sentiments. Ne les ai-je pas exprimés moi-même dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser au Roi le 24 août dernier ? Pourquoi ne les aurais-je pas répétés à Votre Excellence, si je n'avais pas été retenu par un principe de délicatesse ?

Ainsi, Monsieur le Ministre, ce qui m'afflige en ce moment, ce n'est pas de vous affirmer, en me servant des mêmes expressions employées par mon oncle dans sa lettre du 19 août dont Votre Excellence a été satisfaite et qu'elle aurait voulu voir exprimer par moi-même, à ce qu'elle a dit à M. Guibert — que je me tiens, j'ajouterai et que je me suis toujours tenu, en dehors des factions, que je n'ai jamais exercé aucune action politique hostile au gouvernement et que ce ne peut être que d'après des rapports infidèles ou des interprétations erronées que l'on a pu me regarder comme un homme occupé d'un intérêt de parti ; que j'ai cru pouvoir accepter la dignité épiscopale sans me compromettre, parce que je n'avais aucune connaissance du décret qui exige l'autorisation du Roi pour accepter un évêché *in partibus*.

Telle est la vérité, je ne crains donc pas de le dire, mais ce qui m'afflige, c'est de voir à quel point sont enracinées les préventions que l'on est parvenu à donner contre moi, puisqu'elles ne cèdent pas à tant de garanties. Il ne me reste qu'à faire des vœux pour qu'on comprenne mieux la loyauté de mon caractère et la franchise de toutes les démarches que le bien de la paix m'a inspiré de faire.

Veillez agréer, etc..

Document N. 8
(Arch. Nat. F-19 2478)

ORDONNANCE ROYALE
(17 déc. 1835)

Louis-Philippe, etc..

Vu le rapport de notre Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes dans lequel il nous expose que le sieur abbé de Mazenod, vicaire général du diocèse de Marseille, promu le 1 octobre 1832 par S. S. le Pape Grégoire XVI au titre d'Evêque d'Icosie *in partibus*, a reconnu l'irrégularité de son acceptation de ce titre avant d'avoir obtenu notre approbation préalable et nous supplie de régulariser sa promotion en autorisant la publication en la forme ordinaire du Bref d'institution qui lui confère ce titre ;

Vu la lettre de l'abbé de Mazenod à notre Garde des Sceaux en date du 30 août 1835, ensemble les deux lettres de M. l'Evêque de Marseille également adressées à notre Garde des Sceaux le 19 août et 27 septembre 1835 ;

Vu le bref du 11 octobre 1832 qui confère le titre d'évêque *in partibus* d'Icosie à l'abbé de Mazenod ;

Vu la loi du 18 Germinal an X, l'article 17 du Code civil, le décret du 17 janvier 1808 ;

Notre Conseil d'Etat entendu, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I. — Le Bref donné à Rome à Sainte-Marie Majeure le 1 octobre 1832 par sa Sainteté le Pape Grégoire XVI et qui confère à l'abbé de Mazenod Charles-Joseph-Eugène le titre *in partibus* d'Evêque d'Icosie est reçu et sera publié dans le royaume ;

Art. II. — Ledit Bref est reçu sans approbation des clauses, réserves, formules ou expressions qu'il renferme et qui sont ou pourraient être contraires à la charte constitutionnelle, aux lois du royaume, aux franchises, libertés ou maximes de l'Eglise gallicane. Il sera transcrit en latin et en français sur les registres de notre Conseil d'Etat ;

Art. III. — Notre Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

Paris, le 17 décembre 1835

(Signé :) LOUIS-PHILIPPE

Pour le Roi :

Le Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes.

(Signé :) C. PERSIL

Collationné :

Le Chef du Bureau des Archives des Cultes :

(Signé :) THUREAU

Pour ampliation :

Le conseiller d'Etat, secr. gén.

(Signé :) CH. RENOUARD

Document N. 9
(Arch. Ev. Mars., Corr. Reg. V n. 94)

MGR DE MAZENOD A GREGOIRE XVI
(1845, début de juin ?)

Très Saint Père,

Votre Sainteté daignera me permettre de lui adresser un rapport fidèle et exact de la situation de l'Eglise de France, relativement aux attaques dirigées dans le moment présent contre les corporations religieuses. Je remplis en cela le devoir imposé aux Evêques d'instruire le Saint-Siège de tous les faits importants qui se rattachent aux intérêts généraux de la religion.

Je possède dans mon diocèse plusieurs communautés d'hommes qui vivent sous des règles approuvées par vos prédécesseurs, d'autres communautés d'hommes s'y essayent à la voie religieuse en attendant le moment de solliciter pour elles la même approbation. Si les mesures annoncées à la Chambre des Députés avaient leur effet entier, des établissements précieux à l'Eglise, chers à notre population et formés à force de soins et de sacrifices seraient enlevés à Marseille, mon clergé perdrait aussi d'utiles auxiliaires. Se serait avec la plus grande peine que je

verrais la suppression de la maison des Capucins, des Jésuites, et des Oblats de Marie-Immaculée. Cela ferait parmi nous le vide le plus déplorable.

Toutefois je pense que pour le moment les coups des ennemis de l'Eglise n'auraient pour objet immédiat que les Jésuites et si je dois en croire les bruits répandus en France, c'est contre ces religieux seulement que le gouvernement français sollicite l'intervention de Votre Sainteté.

Cependant il est facile de reconnaître que c'est l'Eglise catholique que l'on veut frapper dans l'institut des Jésuites. On veut punir l'Eglise d'avoir réclamé contre l'enseignement universitaire et de s'être prévalu des promesses de la Constitution. On avait voulu la tromper par des espérances fallacieuses, cela n'a pas réussi, on se démasque et on persécute. Il y a là une pensée de vengeance et une tactique qui a pour objet de faire reculer l'épiscopat français par la menace du mal que l'on peut faire à la religion.

L'épiscopat ni le clergé français ne se laissent pas intimider. Ils savent que la puissance de leurs ennemis est bornée, que l'odieuse de leurs menaces et de leurs mesures leur fait perdre crédit et que l'injustice devenant toujours plus évidente l'Eglise gagne plus qu'elle ne perd dans l'opinion.

Aussi jusqu'aujourd'hui ce n'est pas auprès de nous que l'on intrigue. On voudrait faire allusion à Rome pour que la crainte d'un plus grand mal de la religion ne portât Votre Sainteté à faire quelques concessions. Or, j'oserai dire que ces concessions seraient en ce moment on ne peut plus funestes.

Elles affligeraient profondément l'Episcopat, les prêtres et les fidèles en France et produiraient un déplorable découragement dans une lutte fâcheuse mais nécessaire pour que la religion ne soit pas perdue à jamais dans notre pays, à une époque peu éloignée.

Elles diminueraient l'entière confiance que tous les Catholiques se plaisent à mettre dans la sagesse et la fermeté du Saint-Siège. L'effet en serait des plus tristes et longtemps on en parlerait avec regret, comme de la lettre faussement attribuée dans le temps au Pape Léon XII qui aurait fait inviter les évêques de France à se désister de leur opposition aux ordonnances de 1828.

Elles seraient comme la dissolution de cet ensemble de forces qui combattent si généreusement parmi nous pour la cause de la vérité.

Elles ne seraient suivies d'aucune compensation en faveur de la religion, malgré les belles paroles d'hommes trop accoutumés à prendre l'Eglise pour dupe ou pour victime.

Elles ne préviendraient aucun coup funeste, mais elles tireraient le Gouvernement d'un grand embarras dans lequel il s'est mis par sa faute. On s'indigne à la pensée qu'il se trouve des hommes qui veulent que dans leur impuissance le Saint-Siège soit l'exécuteur de leurs projets hostiles.

Il est possible qu'un ou deux Prélats plus ou moins défavorables aux Jésuites ne soient point très opposés aux vues du gouvernement mais leurs Collègues en masse protesteraient contre eux et ils soulèveraient l'opinion de tous les Catholiques, si ces prélats faibles ou injustes osaient, tant soit peu, émettre en public leur sentiment.

D'ailleurs Votre Sainteté voit mieux que nous, qu'après les Jésuites on frapperait les autres ordres religieux et puis la religion elle-même, tandis qu'il n'y a pas beaucoup à craindre si la fermeté l'emporte dans les résolutions adoptées. Nous finirons par triompher de tout parce que la justice, la raison et la Providence sont pour nous.

Votre Sainteté daignera donc ne pas trouver mauvais que je la supplie de repousser, comme elles méritent de l'être, toutes les sollicitations dont on essaiera de l'obséder pour la rendre l'instrument des desseins iniques qu'on ne peut presque pas accomplir sans son intervention. Soutenu par le Chef de l'Eglise, l'Episcopat français triomphera à la longue de ses ennemis et l'honneur de cette victoire appartiendra en grande partie à la chaire de Saint-Pierre et au règne de Votre Sainteté.

Plein de cette douce espérance, j'offre au Souverain Pontife l'hommage de mon profond respect, de mon entier dévouement et de mon absolue obéissance, et humblement prosterné à ses pieds je lui demande la bénédiction apostolique.

◆ EUGENE, Evêque de Marseille.

Document N. 10
(Rey II 435 n.)

DISCOURS DE MGR DE MAZENOD RECEVANT L'EMPEREUR A
MARSEILLE
(27 sept. 1852)

« Monseigneur, l'acte religieux que Votre Altesse Sérénissime vient publiquement accomplir aujourd'hui et qui se renouvelle fidèlement, on le sait, dans votre vie privée, montre combien plus haut que les hommes vont se rattacher les grandes pensées de votre cœur.

C'est en Dieu, de qui procède tout pouvoir, que vous voulez puiser votre force.

» Aussi, en vous recevant à la porte de cette église, l'Evêque de Marseille, son Chapitre et les autres représentants de son Clergé sont heureux de reconnaître en vous l'homme de la Providence, qui vous a choisi pour être l'instrument de ses bienfaits. C'est Elle qui vous a accordé d'inaugurer votre premier avènement au Pouvoir par le rétablissement du trône temporel du Chef de l'Eglise. Ce fut là, il est vrai, le vœu de la France qui ne pouvait manquer d'en être récompensée, mais ce fut également une faveur du ciel qui vous mit en main l'épée de la chrétienté et voulut renouveler à votre égard les enseignements de l'histoire en attachant par là à vos destinées une bénédiction féconde pour les plus grandes choses.

» C'est ainsi qu'au temps marqué vous avez été le libérateur de votre pays à la veille des derniers malheurs. Ce sera avec le même succès et la même gloire, parce que ce sera avec la même fidélité à votre mission providentielle, que vous continuerez l'œuvre immense confiée d'en Haut à votre cœur plus encore qu'à votre bras, à votre foi catholique plus encore qu'à votre haute sagesse.

» L'Eglise, mère de cette civilisation dont vous êtes le défenseur et le soutien, sera de plus en plus reconnaissante de ce que vous faites et de ce que vous ferez pour le salut des peuples. Elle vous apportera avec sincérité le concours de sa pacifique influence et vous donnera l'appui plus solide encore d'une prière puissante auprès de Dieu, que vous avez mis dans les intérêts de votre gloire.

» C'est cette prière que je vais offrir au Seigneur dans l'auguste Sacrifice de nos autels ; je l'offrirai surtout en action de grâces de la protection divine qui vous défend contre d'affreux projets inspirés par l'enfer et dont Marseille tout entière a frissonné d'horreur.

» Que ne puis-je le faire dans un temple plus digne de la solennité de ce jour et de la grandeur de notre cité ! Ces murs en ruine, cet édifice étroit et informe, vous diraient avec plus d'éloquence que toutes les paroles, quels sont les vœux de notre catholique population. Mais, avant même que vous eussiez vu un tel édifice, j'ai hier recueilli de votre bouche auguste l'heureuse nouvelle que vous vouliez poser la première pierre de la future cathédrale pour laisser, m'avez-vous dit avec tant de bonté, ce souvenir de votre passage. Notre grande ville sera touchée d'une vive gratitude en apprenant qu'il vous est réservé d'élever dans son sein, pour une longue suite de siècles, le monument sacré de vos pensées bienveillantes pour l'Eglise. Vous aurez pas là un droit de plus à ce que la postérité s'associe comme nous à votre reconnaissance envers le Seigneur, qui protège vos jours et fait triompher votre courage ».

Document N. 11
(Arch. Gén. Lettres de Papes)

LETTRE DE PIE IX A MGR DE MAZENOD
(5 mai 1853)

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Redditae sunt nobis obsequentissimae Tuae Litterae die 4 proximi mensis Aprilis datae ac summi doloris testes, quo Te, Venerabilis Frater, affectum fuisse significas, vix dum novisti, Nobis haud gratum accidisse scire Te in controversia Ephemeridis inscriptae « l'Univers » Venerabili Fratri Episcopo Vivariensi adhaesisse. Hinc luculentis verbis profiteris, Te numquam in hac re eidem Antistiti morem gesturum fuisse si suspicari potuisses, id quovis modo Nobis displicere posse, cum nihil Tibi potius sit, quarti singulari Nos et hanc Apostolicam Sedem pietate, amore et observantia prosequi, et omni studio curare, ut in ista Tua praesertim Dioecesi quotidie magis reverentia et obsequium erga eandem Sedem, ejusque veneranda jura et documenta augeatur et corroboretur. Etsi numquam dubitavimus, Te hisce sensibus catholico Antistite plane dignis esse animatum, tamen jucundum Nobis fuit, illos denuo ex iisdem Tuis Litteris agnoscere. Quocirca pro certo habemus, Te, Venerabilis Frater, iis omnibus diligentissime ac studiosissime esse satisfacturum qua per nostras Encyclicas Litteras die 21 proximi mensis Martii datas omnibus Galliae Antistitibus tantopere inculcavimus. Et quoniam haud ignoravimus quomodo nonnulli omnia clanculum conentur et moliantur ad fovenda ac magis magisque propaganda placita et opiniones expressas in libello a Nobis per easdem Encyclicas Litteras reprobato, ac proscripto, iccirco a Te etiam atque etiam exposcimus, Venerabilis Frater, ut quantum Consilio, industria, auctoritate eniti, atque efficere potes, nihil unquam praetermittas, quo ejusmodi conatus, et impetus comprimere et frangere, ac omnem dissensionem de medio omnino tollere possis. Persuasissimum autem Tibi sit, praecipuam esse Nostrani paternam in Te caritatem, cujus novum testimonium habes in hisce Nostris Litteris. Interim vero haud omittimus a Deo Optimo Maximo humiliter, enixeque exposcere, ut in abundantia divinae suae gratiae Tibi semper propitius adesse velit, Tuisque pastoralibus laboribus benedicat, quo fideles Tibi commissi quotidie magis declinent a malo et faciant bonum, atque instent viam, quae ducit ad vitam. Atque hujus divini praesidii auspicem, et paternae Nostrae in Te caritatis testem Apostolicam Benedictionem toto cordis affectu Tibi ipsi, Venerabilis Frater, et gregi Tuae Vigilantiae concredito peramanter impertimur.

Datum Romae apud S. Petrum die 5 maii Anno 1853,

Pontificatus Nostri Anno Septimo.

◆ Pius PP. IX.

Document N. 12
(Arch. Gén. Lettres de Papes)

LETTRE DE PIE IX A MGR DE MAZENOD
(15 déc. 1848)

Mons. Vescovo, Il nostro cuore è veramente commosso all'aspetto del filiale amore che la Francia manifesta al Vicario di G. Cristo, e all'interesse che prende sulla presente sua situazione. Dio benedica la Figlia Primogenita della Chiesa, e preservandola dal soffio venefico che agita tanta parte di Europa, le dia grazie abbondanti affinché possa su quel suolo, fiorire sempre più bella la Religione dei 'Padri suoi. Noi siamo in Gaeta temporaneamente, e qui la Provvidenza ci ha condotti

senza nessun concerto preventivo ; ma giungerà spero l'opportunità di potere manifestare a Lei ed al Suo Popolo in una maniera più consolante i sentimenti dell'animo nostro, come ora col maggiore affetto Le compartiamo l'Apostolica Benedizione.

◆ PAPA PIO IX.

Document N. 13
(Rey II 731)

LETTRE DE MGR DE MAZENOD A PIE IX
(6 juillet 1859)

Très Saint Père,

L'univers catholique a été touché de voir combien le cœur paternel de Votre Sainteté souffre des maux que le fléau de la guerre inflige à vos enfants de diverses nations. Mais si nous devons nous unir avec reconnaissance aux vœux du Père commun pour invoquer la paix, les épreuves que lui suscite la révolte de sujets égarés ne sauraient nous trouver indifférents, et elle nous commande de solliciter d'en Haut, pour Votre Personne sacrée, les consolations les plus abondantes.

Quant à moi, Très Saint Père, j'ai éprouvé le besoin de vous offrir celui de mon dévouement en lisant l'encyclique par laquelle Votre Sainteté épanche sa douleur dans le sein de l'épiscopat. Je ressens d'autant plus ces douleurs qu'elles sont celles de l'Eglise : c'est pour l'Eglise entière que vous souffrez. Atteinte dans son Chef, elle doit l'être dans ses membres et surtout dans l'âme de tous ses Pasteurs. Grâce à Dieu nos catholiques de France comprennent de plus en plus que votre principauté temporelle est le patrimoine de toute l'Eglise, et que la violation de vos droits de souverain des Etats Pontificaux est la violation des droits de leur conscience, soumise, par Jésus-Christ lui-même à la plénitude de votre puissance apostolique, dont le libre exercice réclame une position indépendante de toute autorité humaine.

J'ai la confiance que cette vérité, que Votre sainteté défend au prix de tant de tribulations contre l'esprit révolutionnaire, prévaudra dans les conseils de la politique et que la divine Providence, en vous réservant ce nouveau triomphe, accordera à vos vertus cette éclatante preuve de sa constante protection sur son Eglise et sur le Saint-Siège. C'est à cette intention, qu'imitant Moïse et Aaron, dont vous nous citez l'exemple, je me fais un devoir, selon les pieux désirs que vous nous exprimez, d'engager mes diocésains à faire monter devant Dieu l'encens de la prière, afin de détourner de nous la colère du Seigneur, provoquée par les péchés de quelques-uns.

Tous les jours, au saint sacrifice de l'autel, il sera fait une prière spéciale pour Votre Sainteté ; les fidèles y seront associés, et nos regards, élevés vers Dieu, imploreront sans cesse sur son Vicaire des grâces précieuses pour tous vos enfants dans l'Eglise Catholique, car il est bien juste que les vœux les plus ardents de la piété filiale ne vous fassent pas défaut dans une circonstance où vous êtes particulièrement en spectacle aux anges et aux hommes, tandis que vous soutenez la cause de la sainte Eglise.

Prosterné à vos pieds, j'implore pour moi, pour mon clergé et pour les fidèles de mon diocèse votre bénédiction apostolique et je suis avec vénération, de Votre Sainteté, etc..

Document N. 14
(Rey II 760)

LETTRE DE MGR DE MAZENOD A L'EMPEREUR
(31 déc. 1859)

Sire, Votre Majesté daigna, il y a quelques mois, approuver la franchise de mon langage, quand je me permis de lui écrire au sujet des affaires de Rome ; Elle eut la magnanimité de me répondre qu'en cela j'avais rempli un devoir, et m'engagea à user de mon influence pour combattre l'erreur et dissiper les alarmes. C'est ce que j'ai fait, Sire, je me suis efforcé, en public et en particulier, de communiquer aux autres ma confiance dans vos sentiments envers le Saint-Siège.

J'avais réussi à calmer bien des inquiétudes ; mais voici qu'aujourd'hui elles prennent un caractère bien plus grave encore. Il me revient des évêques qui ont le plus fait de preuve de dévouement pour votre gouvernement, que les esprits, même les plus calmes et les plus droits, ont conçu des pensées déplorables.

Puisque Votre Majesté daigne me considérer comme un de ceux à qui elle fait un devoir de lui dire la vérité, j'oserai lui déclarer que l'alarme et la consternation sont générales parmi les catholiques, qui sont les amis les plus sûrs de votre gouvernement.

Je supplie l'Empereur, au nom de ses intérêts les plus chers et des intérêts de l'Eglise, partout émue et affligée, de mettre bientôt fin à une situation dont les conséquences peuvent encore être prévenues. Les projets, qu'une brochure récente a préconisés, ont ravivé toutes les craintes du clergé et des catholiques, en même temps que les espérances des ennemis de la religion et de votre dynastie. Que Votre Majesté ne se laisse point faire un si grand tort ; nous en serions tous malheureux.

Je vous demande mille fois pardon, Sire, de pousser vers vous ce cri de détresse dans une conjoncture où tout un long avenir est en cause et peut-être compromis. Il n'y a que vous qui puissiez le sauver. Mon dévouement et ma reconnaissance sont trop sincères pour que je ne vous demande pas de le faire ; je les démentirais par mon silence ; mais j'espère par là même que Dieu vous bénira dans votre personne et dans vos descendants. Tels sont mes vœux ardents pour ce prochain commencement d'année.

Je suis, etc...

Document N. 15
(Arch. Arbaud, C. Maz)

LETTRE DE MGR DE MAZENOD A LAMENNAIS
(7 avril 1831)

Monsieur l'Abbé, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois passé et je ne suis point étonné que vous réclamiez avec le sentiment d'une profonde douleur les éclaircissements qui pourraient vous fournir le moyen de dissiper l'inculpation la plus grave que l'on peut faire contre vous. Votre réputation vous est plus chère que la vie, elle appartient d'ailleurs à l'Eglise parce que vous êtes prêtre et l'apologiste de ses doctrines le plus marquant de nos jours et le plus redoutable à l'erreur. Je me fais donc un devoir de ne vous rien cacher de ce que j'ai pu savoir. Vous m'interpellez d'ailleurs au nom de la religion et de l'honneur. Je dois répondre.

Un prêtre respectable dont vous me permettrez de taire le nom ayant reçu une lettre d'Aix dans laquelle vous étiez représenté comme un sectaire, je frémis en vous le répétant, qui appelait des adeptes à son secours pour écraser l'Episcopat, se crut obligé en conscience de venir me communiquer ce document afin sans doute qu'en ma qualité de vicaire général, je prémunisse quelques ecclésiastiques connus dans le diocèse pour vous être dévoués, contre les pièges qu'on pourrait tendre à leur bonne foi.

La lettre qui me fut montrée contenait des détails qui auraient rendu l'inculpation plausible aux yeux de ceux qui n'auraient pas connu comme moi, la vigueur de votre foi et l'inaltérable pureté de vos principes en matière de religion.

Il s'agissait d'une lettre que vous auriez écrite à un ecclésiastique pour l'inviter à se joindre à vous dans l'affreux dessein d'écraser l'Episcopat. Cet ecclésiastique avait consulté un prêtre d'Aix. Celui-ci effrayé d'une ouverture qui bouleversait ses idées en parla inconsidérément entr'autres à un prédicateur qui parut peu surpris d'un projet si révoltant parce que, dit la lettre, pareille proposition lui avait été faite à Paris par vous ou vos amis exaspérés contre les évêques à cause de l'abandon qu'ils avaient fait de vous. On me laissa copie de la lettre d'Aix qui contenait de si étranges révélations, pour en faire l'usage que bon me semblerait. Je ne me serais pas pardonné de vous laisser ignorer des faits si graves et il était trop important que vous puissiez vous disculper sur les lieux mêmes où l'on vous attaquait si cruellement. Je fis connaître mon sentiment à un vicaire de la ville qui, à ce que je crois, vous écrit quelquefois, en le priant de vous faire savoir ce qui se passait ici. Ce n'était pas assez. Je crus que vous aviez droit à être mieux informé. J'envoyais donc à M. Combalot la copie de lettre qui m'avait été communiquée pour qu'il vous la fit passer. Les chiffres qui s'y rencontrent renvoient à une petite note qu'on m'avait remise séparément et correspondent aux noms qui me furent dévoilés mais que je n'étais pas bien aise de faire connaître à tout le monde. Maintenant vous m'adjurez de vous nommer les personnes pour que vous puissiez remonter jusqu'à la source de ces bruits odieux qui vous parviennent de toute part, en que vous avez tout intérêt à dissiper en confondant l'imposteur. Je n'hésite pas à vous les déclarer, je m'y crois obligé, m'y refuser serait un déni de justice.

Le prêtre qui a été consulté par l'ecclésiastique qui a prétendu avoir reçu votre lettre s'appelle Michel, il est vicaire à l'église de Saint-Sauveur à Aix. Mr. Michel sera à même de répondre pertinemment aux questions que vous jugerez à propos de lui faire. Il pourra vous nommer l'ecclésiastique qui l'a consulté, j'ignore son nom. Il pourra aussi vous nommer le prédicateur qui lui fit part de ce qui s'était passé à Paris ; on vous a déjà parlé de lui, mais le propos qu'on lui prête est si grave qu'il me paraît plus convenable que vous le fassiez répéter à celui-là même qui l'a entendu et qui l'a répété.

J'espère, Monsieur, qu'à l'aide de ces renseignements il vous sera facile de faire éclater votre innocence : ce serait une peine inutile si tout le monde partageait comme cela devrait être, les sentiments qui m'ont été depuis longtemps inspirés par vos vertus. Ils sont à la hauteur de mon admiration pour ce beau génie que la Providence vous départi pour combattre victorieusement pour la foi et terrasser les ennemis des saines doctrines.

Agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Abbé, votre très humble serviteur

l'Abbé DE MAZENOD., vic. gén.

Document N. 16
(Arch. Nat. F-19 3970)

LETTRE DE MGR DE MAZENOD AU GARDE DES SCEAUX
(14 avr. 1843)

Monsieur le Garde des Sceaux,

Votre Excellence me force de dire que j'ai, du caractère et de l'autorité sainte des Evêques, une idée fort différente de la sienne ; c'est pourquoi je ne saurais jamais soumettre à aucune censure qu'à celle de l'Eglise, les paroles que j'adresse à mes ouailles dans l'exercice de mes fonctions pastorales.

Il m'est donc impossible, Monsieur le Garde des Sceaux, de vous envoyer l'exemplaire que vous me demandez du mandement que j'ai donné ce mois de février dernier. Cette demande, qui ressemble beaucoup trop à une injonction, trouverait tous mes collègues également disposés à vous prier de reconnaître l'impossibilité d'y obtempérer. S'il y a parmi eux qui, dans un but de pure politesse ou autre semblable, offrent quelquefois un exemplaire de leurs mandements au ministre des Cultes, comme aux autres personnes avec lesquelles ils sont en relation, ce que je fais toujours moi-même à l'égard des autorités locales, il n'est point d'évêque en France, j'aime à le croire pour l'honneur de notre ordre, qui consentit à abaisser son ministère tout spirituel jusqu'à se prêter à lui faire subir les observations critiques du pouvoir séculier.

Le refus que j'ai le regret d'être obligé de vous faire tient en moi autant à un devoir sacré de conscience qu'à un sentiment de dignité. J'oserai même vous avouer qu'à la lecture de votre lettre, ce devoir et ce sentiment se seraient retracés à mon âme d'une manière plus vive encore, si c'était possible. J'ai vu, avec une peine mêlée d'étonnement, mon caractère humilié par des reproches adressés sur un ton et dans un langage tels, qu'il n'y a qu'un subordonné qui pourrait les accepter en silence. Mais un évêque n'est pas subordonné de l'administration des Cultes. Ministre de Dieu et pasteur de l'Eglise, il relève de plus haut, et il ne lui est permis de l'oublier jamais. Aussi je vous prie, Monsieur le Garde des Sceaux, de réserver pour d'autres toutes les observations qui seraient de la nature de celles que vous voulez me transmettre sur la *faute grave* que j'aurais commise, selon vous.

J'admets volontiers une discussion réciproquement bienveillante, ou des remarques dictées dans le même esprit sur des faits que vous envisageriez d'une autre manière que moi ; mais il y a des choses que je ne dois pas me laisser dire, du moins sans que je réclame.

Je ne décline pas, au reste, la juridiction des tribunaux compétents, dans le cas où j'aurais violé les lois du royaume. Attaquez-moi devant ces tribunaux, si une répression vous paraît nécessaire. Je me défendrai hautement, et les preuves ne me manqueront pas pour établir aux yeux des juges, de mes diocésains et de tous les catholiques de France, que j'ai eu raison dans le passage qu'on vous a dénoncé et que je ne désavoue pas. Ce que j'ai dit dans mon instruction pastorale sur les spectacles, je pourrais au besoin, le corroborer par une censure motivée de l'enseignement, dont j'ai signalé les funestes conséquences à mes ouailles ; on reconnaîtrait alors quelles sont les chaires de pestilence dont j'ai voulu parler, et si ceux qui ont l'obligation de garantir leurs troupeaux de toutes les sources empoisonnées, sont coupables pour avoir dit qu'il existe de telles chaires.

Qu'on renouvelle donc, puisqu'on nous en menace, le scandale des attaques des anciens parlements contre les évêques qui soutenaient la cause de la foi, et que, pour l'exemple, on commence par un évêque qui peut croire avoir acquis quelques droits aux égards du gouvernement ; que, pour le bien détromper une bonne fois, on le frappe d'un de ces CGMJK qui retentissent, on verra combien durera ce retentissement, et on aura fait un essai qui montrera si c'est là un moyen de faire taire ceux qui

doivent parler, et de réhabiliter dans l'esprit des catholiques l'Université, à laquelle cet évêque s'est permis, dit-on, de faire allusion.

Quant à moi, je pense que les intérêts de la religion et de la France doivent passer même avant ceux d'une *institution léguée par l'Empire*. J'ai séparé jusqu'aujourd'hui la cause du gouvernement de celle de l'Université, et je ne comprends pas qu'on veuille confondre l'un avec l'autre. Les plus cruels ennemis du gouvernement ne pourraient rien imaginer qui servit mieux leurs desseins, parce que, surtout si l'on efforce de faire prévaloir cette thèse avec certaines formes, rien n'est plus capable d'éloigner la confiance et de faire naître la désaffection.

Agréez, etc..

◆ C.-J.-EUGENE, Evêque de Marseille.

PERSONNES

ACTOU	Broglié (de)	Donnet
Affre	Buchez	Dulac
Albani		Dupanloup
Allignol	CABET	Dupin (Jr)
Angoulême (Duc d')	Cadolini	Dupin (Sr)
Antonelli	Caire	Dupont
Arbaud	Capaccini	
Argout (d')	Castellan	EMERY
Astros (d')	Cavaignac	
Aumale (Duc et Duchesse d')	Cavour	FABRE
	Cayol	Falconieri
	Charles X	Falloux
BARALDI	Chateaubriand	Fayet
Barnabò	Clapier	Ferretti
Barrot	Clausel de Montais	Feutrier
Barthe	Clermont-Tonnerre (de)	Fieschi
Bathélemy-Sauvaire (de)	Constant	Fissiaux
Bausset (de)	Combalot	Flavous
Beauger	Corcelles (de)	Flayol
Belmas	Courtès	Forbin-Janson (de)
Bernetti	Courville (de)	Fornari
Berryer	Coux (de)	Fransoni
Blanc	Croy (de)	Fourquier
Blanquart de Bailleul		Frayssinous
Boisgelin (de)	DAMAS (de)	Frezza
Bonald (Card, de)	Darcimoles	
Bonald (L. de)	Dassy	GARIBALDI (Mgr)
Bonnafoux	Decazes	Garibaldi (Giuseppe)
Bonnechose	Della Porta	Gerbet
Boulogne (de)	Della Sommaglia	Gignoux
Bourdonnaie (de la)	Demandolx	Giraud
Bretonnière	Devie	Gousset

Grégoire XVI	Louis-Napoléon	O'CONNELL
Gregorio (di)	<i>Cfr. Napoléon III.</i>	Olivieri
Guéranger	Louis-Philippe	Ollivier
Guibert	Lützow (von)	Orioli
Guien	MACCHI	Orléans (Duc d')
Guigues	Maillard	Orsini
Guigou	Maitre (de)	Ostini
Guizot	Mathieu	Oudinot
HENNEQUIN	Martial	
Henrion	Martignac	PACCA (Card.)
Hughes	Martin	Pacca (Mgr)
ISOARD (d')	Maury	Panisse (de)
JEANCARD	Mazenod (Fortuné de)	Papassian
Joinville (Prince de)	Meirieu	Parisis
Julien	Melun (de)	Patrizzi
LABOULIE (de)	Menjaud	Payan
Lacordaire	Micara	Pedicini
La Guéronnière	Michel 290	Persil
Laîné	Michelet	Piccolomini
La Luzerne (de)	Mille 184	Pie VI
Lambruschini	Mole	Pie VII
Lamennais (J.-M)	Montagne	Pie VIII
Lamennais (R.-F)	Montalembert	Pie IX
La Moricière	Mondosier (de)	Pie (Card.)
Latil (de)	Montpensier (Duc de)	Portalis
Latour-Maubourg (de)	Monyer de Prilly	Proudhon
Legris-Duval	Morlot	
Léon XII	Momy (de)	QUELEN (de)
Léon XIII	Mounier	Quinet
Lesquen (de)	NAPOLEON I	RAUZAN
Louis XIV	Napoléon III	Régnier
Louis XVI	Ney	Renouard
Louis XVIII 28.	Niel	Rey
	Noailles (de)	Robespierre
		Rohan-Chabot

Rohrbacher

Roothaan

Rossi

Rouland

Rousseau

Roux

Royer-Collard

SAINT-AULAIRE (de)

Saint-Simon

Salinis

Salvandy

Sauzet

Savornin

Schmitz

Séguier

Sibour

Silvy

Soult

Suzanne

Swetchine

TALLANAYE (de)

Tempier

Timon-David

Tissier

Thiers

Thomas

Thureau

Touche

Tour d'Auvergne (de la)

Troplong

VATISMENIL

Ventura

Veillot

Villèle

Villemain

Villeneuve

WURTEMBERG
(Duchesse de)